

Paysages et monuments du
Poitou / photographiés par
Jules Robuchon.... [Tome VII],
[Deux-Sèvres]

Ledain, Bélisaire (1832-1897). Auteur du texte. Paysages et monuments du Poitou / photographiés par Jules Robuchon... [Tome VII], [Deux-Sèvres]. 1884-1894.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

LE
POITOU

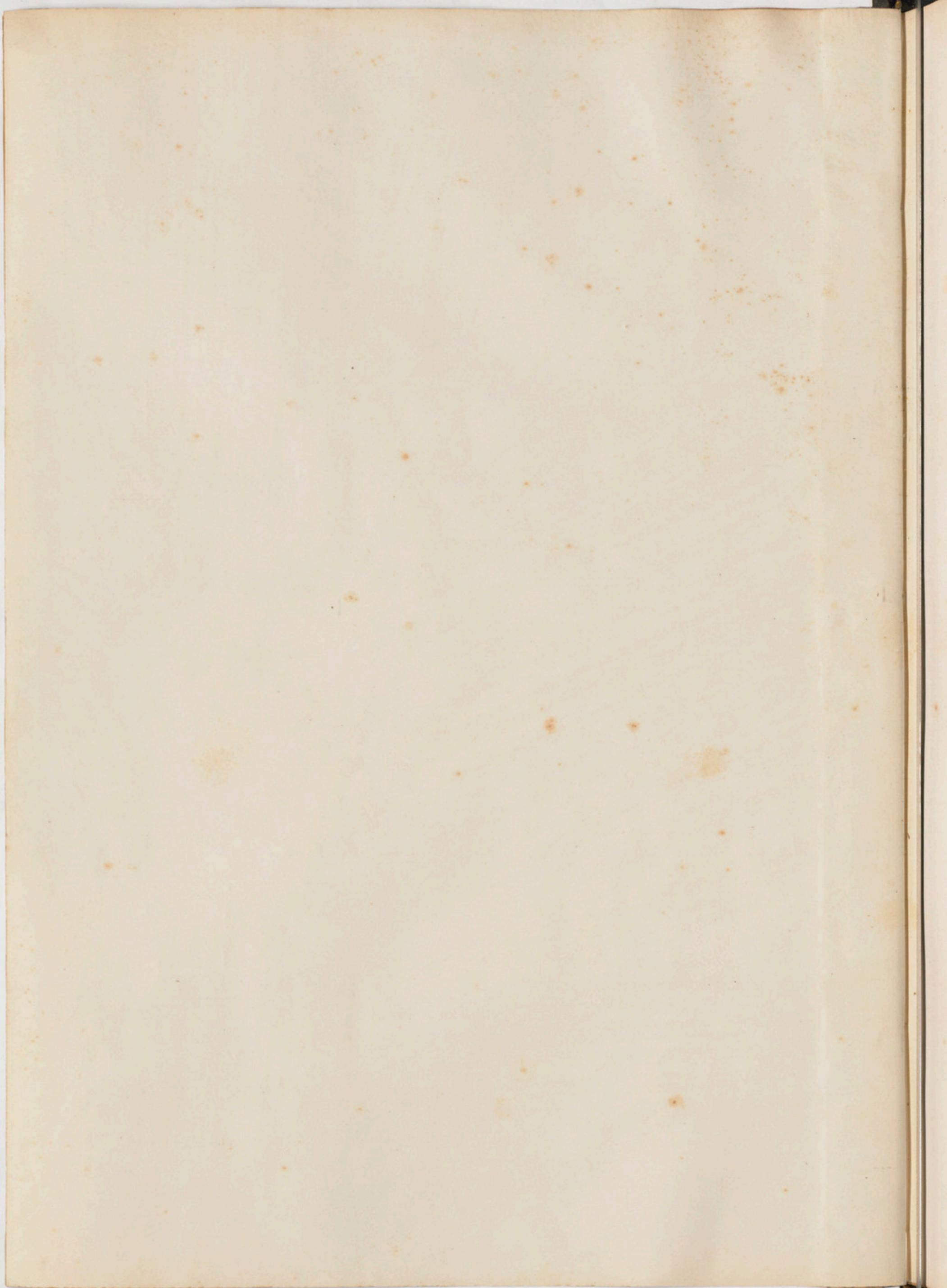


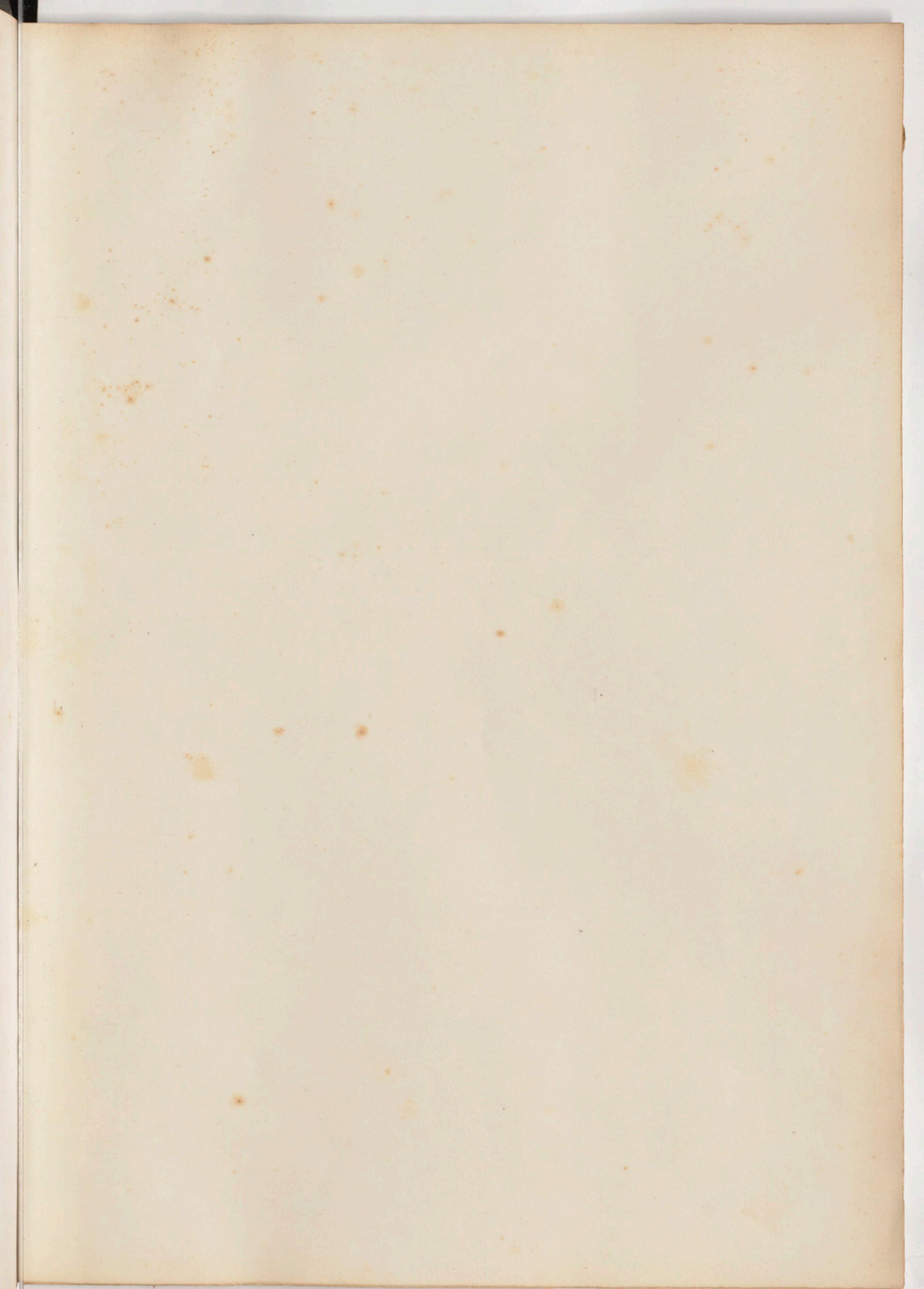
B.M. DE NIORT



284573 0125



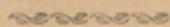




PAYSAGES ET MONUMENTS

DU

POITOU



LES DEUX-SÈVRES

Cet ouvrage a été tiré à quatre cents exemplaires numérotés au nom des souscripteurs sur papier teinté
de la maison Laroche-Joubert et C^e, d'Angoulême

N^o 42

Cet exemplaire a été souscrit le 30 Mars 1887
par M. le Cercle Louis XVI à Nantes
inscrit pour les trois départements

Julien Proulx

VII

PAYSAGES ET MONUMENTS

DU

POITOU

PHOTOGRAPHIÉS

PAR

JULES ROBUCHON

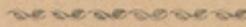
Lauréat de la Société Française d'Archéologie depuis 1864, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest
de la Société d'Émulation de la Vendée, de la Société archéologique de la Loire-Inférieure
de la Société des Bibliophiles bretons, de l'Association artistique de Bretagne, de la Société artistique et littéraire de l'Ouest
de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine
de la Société polymathique du Morbihan. Médaille d'argent à l'Exposition universelle de Paris 1889
Lauréat de la Société nationale d'Encouragement au Bien, médaille d'honneur

IMPRIMÉS EN HÉLIOGRAVURE PAR P. DUJARDIN

AVEC NOTICES

Publiées sous les auspices de la SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST et avec le concours de plusieurs de ses Membres

Ouvrage honoré de la souscription
du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts



Tome VII

PARTHENAY ET SAINT-LOUP

par M. Bélisaire LEDAIN

AIRVAULT ET SAINT-GÉNÉROUX

par M. Jos. BERTHELE

SAINT-JOUIN-LES-MARNES ET THÉNEZAY

par M. Bélisaire LEDAIN



PARIS

Imprimerie Typographique de la Société des Librairies-Imprimeries réunies

MAY et MOTTEROZ, DIRECTEURS

2, rue Mignon

1894

RAYBORN ET MONUMENTS

BOUQUIN

THESE PUBLICATIONS

PAR M. LE COMTE DE

RAYBORN ET MONUMENTS

PAR M.

PARTHENAY

(DEUX-SÈVRES)

- 1° *Vieille enceinte de la ville, vue prise du Pont-Neuf.*
- 2° *Vue prise sur le Thoué, sous le Pont-Neuf.*
- 3° *Porte et Pont Saint-Jacques, vue prise sur la rive gauche du Thoué.*
- 4° *Porte Saint-Jacques, vue prise à l'intérieur de la ville.*
- 5° *La rue de la Vault-Saint-Jacques.*
- 6° *Porte Saint-Jacques, vue extérieure prise de l'entrée du Pont.*
- 7° *Le Château, ruines de la Tour nord-ouest.*
- 8° *Portail de l'ancienne Église Notre-Dame de la Coudre.*
- 9° *Façade ouest de l'ancienne enceinte de la Ville, vue prise au Moulin de Saint-Paul.*
- 10° *Porte de l'Église Saint-Paul.*
 - » *La rue du Faubourg-Saint-Paul.*
- 11° *La rue et l'Église Saint-Laurent.*
 - » *Porte dite de l'Horloge, ancienne porte de la Citadelle.*
- 12° *Église de Parthenay-le-Vieux. — Façade principale ouest.*
- 13° — — — *Façade latérale sud.*
- 14° *Beaulieu-sous-Parthenay. — Ruines du Château de la Meilleraye.*
- 15° *Amaillou. — Château de Tennesue.*
- 16° *Pougnés. — Château et Église de l'ancienne ville d'Hérisson.*

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES

LA ville de Parthenay, chef-lieu d'arrondissement du département des Deux-Sèvres, est bâtie sur un coteau environné par le Thoué au nord et à l'ouest. La vallée de la rivière est très profonde à l'ouest du côté du faubourg Saint-Paul. Au nord, à la porte Saint-Jacques, elle donne accès à une autre vallée très étroite qui pénètre assez loin dans le coteau de la ville, entre deux hauts promontoires dont l'un porte le château et la citadelle. C'est dans cette gorge sombre que se trouve la basse ville. Au sud et à l'est le sol de la ville se trouve au même niveau que le plateau environnant.

Parthenay est le siège d'un tribunal civil de première instance et le chef-lieu d'un archiprêtré. La ville est partagée en deux paroisses, Saint-Laurent et Sainte-Croix. Il y a un collège communal et une école normale primaire.

La population de la commune est de 6,305 habitants; sa superficie de 1,136 hectares; son revenu annuel de 90,208 francs. L'industrie jadis considérable des draps de Parthenay connus sous les noms de droguet, serge et pinchinat, a complètement disparu depuis un certain nombre d'années. Mais le commerce du bétail et du blé est toujours florissant et est l'objet de nombreuses transactions les jours de marchés du mercredi de chaque semaine, marchés qui peuvent être comparés à des foires.

Le sol du canton est granitique. Les prairies naturelles y sont nombreuses et de bonne qualité. L'agriculture a fait de grands progrès dans tout le pays environnant. Elle s'y consacre à la culture des céréales, mais surtout à l'élevage du bétail qui constitue sa plus grande richesse. La race bovine dite Parthenaise jouit, on le sait, d'une réputation méritée.

La ville de Parthenay est située à 42 kilomètres de Niort et à 50 de Poitiers. De nombreuses voies y aboutissent. Trois routes nationales la traversent. Celles de Bordeaux à Rouen, n° 138, de Poitiers à Nantes, n° 148 *bis*, et de Poitiers à la Roche-sur-Yon, n° 149 *bis*. Il y a quatre chemins de grande communication: 1° de Niort à Parthenay par Mazières, n° 2; 2° de Parthenay à Moncoutant, n° 19; 3° de Poitiers à Parthenay, par Vasles, n° 9 *bis*; 4° de Parthenay à Lusignan, n° 21, s'embranchant à 12 kilomètres sur la route nationale 138. Les chemins d'intérêt commun sont les suivants: n° 34, de Champdeniers à Parthenay et à Assais; n° 40, de Parthenay à Saint-Pierre-du-Chemin; n° 42, de Parthenay à Augé; n° 76, de Saint-Pierre-du-Chemin à Curzay, par Parthenay; n° 33, de Parthenay à Fontenay, par le Tallud. Les principaux chemins vicinaux relient Parthenay à Thénézay (n° 4), à Saint-Loup (n° 3), et à la Peyratte par Châtillon (n° 6).

Deux chemins de fer de construction récente et exploités par l'État desservent Parthenay. Celui de Niort à Tours avec embranchement à Airvault pour Thouars et Angers. De Parthenay à Tours la distance est de 128 kilomètres et de Tours à Paris de 234 kilomètres. L'autre ligne est celle de Poitiers à Bressuire. De Poitiers à Parthenay la distance est de 57 kilomètres et de Poitiers à Paris, de 332 kilomètres.

HISTOIRE

LORSQUE le voyageur qui arrive par la ligne de fer de Thouars à Niort traverse le beau viaduc du Thoué (Voir pl. 2), son œil aperçoit subitement la ville de Parthenay groupée dans une gorge remplie de vieilles maisons, précédée de sa porte monumentale, dite de Saint-Jacques, resserrée entre deux collines que couronnent de la manière la plus pittoresque ses églises, son beffroi, les restes de ses remparts et les tours demantelées de son antique château. C'est comme une apparition du moyen âge. Aussitôt on interroge avec intérêt ses annales, on visite ses monuments et l'on cherche à se rendre compte des causes de son ancienne importance.

Parthenay ne saurait se flatter d'une origine romaine. Aucun débris de cette époque n'y a été rencontré et les antiques voies passent au nord et au sud, assez loin du point qu'il occupe. Son premier établissement connu, le prieuré de Saint-Laurent, dépendance de l'Abbaye de Luçon, ne remonte pas plus haut que le VIII^e siècle. C'est une ville romane et féodale, formée principalement par ses anciens seigneurs, et qui, grâce à leur puissance, devient forte et florissante à partir du XI^e siècle. Avant cette époque, elle devait avoir assez peu d'importance et semble avoir fait partie du vaste *pagus* de Thouars (1). La création de l'archiprêtré formé évidemment aux dépens de cette dernière et antique circonscription, dans le cours du XI^e siècle, indique un progrès sensible.

(1) *Cartulaire de Saint-Cyprien de Poitiers*, acte de 975.

Connus sous le nom de l'*Archevêque* les seigneurs de Parthenay, issus, sinon d'un cadet des Lusignan, du moins d'une souche commune, celle des anciens comtes de la Marche, sont les premiers fondateurs du château à une époque antérieure à l'an 1000 (1). Un château ou une église et le plus souvent les deux réunis, telle est l'origine ordinaire des villes. Le premier possesseur connu du château de Parthenay, *castrum Parteniaci*, s'appelait Josselin et vivait vers l'an 1012 (2). Le château d'un côté, Saint-Laurent de l'autre, ont formé naturellement dès l'origine deux agglomérations d'habitants qui n'auront pas tardé à se rejoindre par la principale et la plus ancienne des voies, appelée pour cette raison grande rue, qui les mettait en communication directe. Cette voie conduisait aussi, au delà de Saint-Laurent, à la place du Marché vieux, *in mercato veteri de Partiniaco*, devenu bientôt un faubourg, nommé pour ce motif Marchiou (3).

Durant tout le XI^e siècle, les seigneurs de Parthenay, alliés des comtes d'Anjou, parvinrent à se soustraire à la suzeraineté des comtes de Poitou et à vivre indépendants au milieu de leur Gâtine. L'un des premiers, Guillaume, successeur de Josselin, grâce au concours de Geoffroy Martel, comte d'Anjou, construisit, en 1037, le château de Germont d'où, en 1039, il repoussa victorieusement les attaques de Eudes, comte de Poitou (4). Son fils Joscelin, trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers et archevêque de Bordeaux en 1060, devint un personnage influent. C'est de sa haute dignité que les seigneurs de Parthenay ont tiré leur nom de l'Archevêque qu'ils ont toujours porté depuis cette époque. Joscelin fit le voyage de Rome en 1074 et fut chargé de missions délicates par le célèbre pape Grégoire VII. Il présida le synode de Saint-Hilaire de Poitiers chargé d'examiner la validité du mariage du duc d'Aquitaine Guillaume VIII, et ce ne fut pas sans quelque danger, car la soldatesque du duc envahit l'église et maltraita les membres de l'assemblée. L'année suivante, 1075, il présida dans le monastère de Saint-Maixent un autre synode où l'on examina la rétractation de l'hérésiarque Béranger. En un mot, il seconda Grégoire VII dans toutes les réformes ecclésiastiques entreprises par ce grand pape. Comme ses fonctions ne lui permettaient pas de se consacrer entièrement à sa seigneurie de Parthenay, il en confia l'administration à son frère Simon qui prit le titre de vidame ou vice-seigneur. Cependant les anciennes chartes témoignent de leur intervention commune dans plusieurs circonstances. Vers l'an 1070, Joscelin et Simon coopérèrent à la fondation du prieuré Saint-Paul de Parthenay dont l'église et le faubourg environnant avaient été vendus ou plutôt donnés, par un petit seigneur du pays, à l'abbaye de Cormery en Touraine. Non seulement ils l'autorisèrent, mais ils donnèrent aux moines leurs droits féodaux sur le faubourg et gratifièrent les habitants de privilèges qui durent en augmenter l'importance et la population (5).

C'est à l'unique initiative de l'archevêque Josselin que l'église et le chapitre de Sainte-Croix de Parthenay doivent très probablement leur création (6). Il mourut en 1086 et fut enseveli au monastère de Luçon qu'il avait en grande affection. Son frère Simon, le vidame de Parthenay, décédé avant lui, avait pris part à la conquête de l'Angleterre, en 1066, dans l'armée du fameux Guillaume le Bâtard (7).

Gelduin et Ebbon, frères des précédents seigneurs et possesseurs en commun de la baronnie de Parthenay, donnèrent en 1092, à l'abbaye de la Chaise-Dieu en Auvergne, l'église de Saint-Pierre de Parthenay le vieux et y fondèrent un bourg avec une foire et des privilèges pour ses habitants. La ville jouissait dès lors d'une certaine prospérité. Les marchés étaient favorisés par les seigneurs, et l'industrie des draps y était déjà introduite et célèbre en 1076. La discorde suscitée sans doute par le comte de Poitou éclata entre les deux frères et engendra entre eux une guerre assez courte qui eut pour principal théâtre le château de Germont. Cette place, reconstruite en 1093, par Gelduin assisté du comte Guillaume, fut reprise et détruite en 1094 par Ebbon (8).

Après son retour de la première Croisade, Ebbon de Parthenay, profita de la guerre entreprise par Geoffroi Martel, comte d'Anjou, contre Guillaume VIII, comte de Poitou, pour se liguer avec le premier. Les armées des deux adversaires étaient sur le point de se livrer bataille, sous les murs de Parthenay, au mois de novembre 1104, lorsqu'une pluie diluvienne survenant facilita la conclusion de la paix négociée par des intermédiaires conciliants (9).

Simon II successeur d'Ebbon reprit, en 1110 et 1111, la lutte contre le comte de Poitou, de concert avec son

(1) Fragments tirés d'un gros recueil par le prince de Ponts, marquis de la Châtaigneraye, 1867, p. 86 et s.

(2) *Biblioth. manusc.*, par le P. Labbe, t. II, p. 185.

(3) Actes de 1281 et 1295. (Arch. de la Vienne).

(4) *Chron. de Saint-Maixent ou de Maillezais*.

(5) *Gallia christiana*, t. II. — *Cartulaire de Cormery*.

(6) *La Gâtine historique et monumentale*, p. 61.

(7) Coll. Dupuy, 690.

(8) *Chron. mon. casæ Dei*. — *Chron. de Saint-Maixent*.

(9) *Chron. de Saint-Maixent*.

oncle Hugues de Lusignan. A la suite d'une longue résistance, les alliés furent complètement battus par le comte, le 9 août 1118, et Simon de Parthenay tomba au pouvoir de son suzerain qui le retint en captivité jusqu'en 1120 (1). Simon étant mort subitement en 1121, le comte de Poitou se rendit maître du château de Parthenay le 28 Mars 1122, domptant ainsi d'une manière définitive la longue indocilité de ces turbulents vassaux (2). Le jeune Guillaume III l'Archevêque abandonna l'ancienne politique de sa famille et entra dans une ligue formée contre le comte d'Anjou, Geoffroi le Bel, ennemi des comtes de Poitou. Cette imprudence lui attira la colère du comte d'Anjou qui vint l'assiéger dans Parthenay en 1130, le contraignant sans coup férir à s'humilier pour obtenir la paix (3). Guillaume III l'Archevêque fut un des premiers bienfaiteurs de l'abbaye de l'Absie en Gatine, récemment fondée en 1120.

Une famille notable de Parthenay, nommée Gilbert, alliée aux Chabot de Lamairé, produisit à cette époque un homme remarquable, Guillaume Gilbert. Archidiacre de Thouars en 1098, il administra le diocèse de Poitiers en 1115, pendant la vacance du siège, puis devint lui-même évêque en 1117. Il donna l'église de Saint-Georges de Noisé, en 1121, à l'abbaye de Saint-Maixent. Il décéda en 1123 et fut enseveli à Fontevault (4). Geoffroi Gilbert, son frère et son héritier, tombé dans la disgrâce du sire de Parthenay, fut expulsé par lui et dépouillé de ses biens (5).

Une entrevue qui eut lieu peu de temps après, en 1135, à Parthenay entre saint Bernard et Guillaume IX comte de Poitou, fauteur du schisme de l'Anti-pape Anaclet, en Aquitaine, donna lieu à un événement extraordinaire. Bernard accompagné du légat du pape et de l'évêque de Poitiers chassé de son siège par le comte, avait essayé, mais en vain, par la persuasion, de ramener le prince à l'unité religieuse. Un jour que saint Bernard, probablement à l'issue d'une conférence au château de Parthenay, célébrait la messe dans l'église voisine de Notre-Dame de la Coudre, il apprit que le comte Guillaume, excommunié et par suite ne pouvant pénétrer dans l'église, se tenait à la porte avec ses adhérents. N'écoulant que son zèle, il sort, tenant à la main l'hostie consacrée sur la patène et adresse au comte une apostrophe véhémement et pathétique en présence d'une foule silencieuse et émue. Guillaume IX, surpris et ébranlé, tombe comme frappé d'épilepsie. Lorsque revenu à lui il put se relever, il était changé en un autre homme (6). Le schisme était vaincu, et peu d'années après, le comte, duc d'Aquitaine, mourut en pénitent à Saint-Jacques de Compostelle. Les ruines de la belle église de Notre-Dame de la Coudre, théâtre de cet événement, existent encore (Voir pl. 8). C'est le plus curieux et le plus intéressant monument de la ville de Parthenay.

Là était le siège de l'archiprêtré dont l'existence est constatée dès le XI^e siècle. On possède un curieux procès-verbal de prise de possession de l'église par un des titulaires, Guillaume Couraud, en date du mois d'Octobre 1323 (7). Plus tard, en 1624, après l'établissement des Ursulines à Notre-Dame de la Coudre, l'archiprêtré fut transporté à la chapelle Saint-Laurent. Une chapelle Saint-Thomas existant jadis à Parthenay, dès le XIII^e siècle, sur l'emplacement occupé plus tard par l'Union chrétienne, avait été annexée à l'archiprêtré. Elle fut démolie au XVII^e siècle lors du changement de résidence de l'archiprêtre (8).

Durant la seconde moitié du XII^e siècle, les seigneurs de Parthenay se signalèrent par des fondations religieuses et de bienfaisance. Bienfaiteurs de l'abbaye de l'Absie en 1169, ils fondèrent le prieuré de Châteaubourdin vers 1170, celui de la Madeleine de la Maison-Dieu, à Parthenay, en 1174, dont l'église subsiste encore, l'abbaye du Bois d'Allonne, et augmentèrent les possessions du nouveau prieuré du Bois de Secondigny, en 1194.

Guillaume IV l'Archevêque seigneur de Parthenay, vers 1140, après la mort de son père Guillaume III, entreprit en 1169, le lointain pèlerinage de Saint Jacques de Compostelle. Ce pèlerinage était alors fort à la mode. Des troupes de pèlerins sans cesse renouvelées couvraient les routes conduisant à ce sanctuaire vénéré. Ils marchaient en chantant des cantiques. Or, un des auteurs de ces naïves poésies, nommé Aimeri Picaud, était originaire de Parthenay et contemporain de Guillaume IV. Une hymne en quarante-quatre vers latins rimés, qui est son œuvre, a été conservée (9).

Lors de la grande lutte de Jean sans terre roi d'Angleterre, souverain du Poitou, et de Philippe Auguste roi de

(1) Besly, *hist. des comtes de Poitou*. — *Chron. de Saint-Maixent*.

(2) *Chron. de Saint-Maixent*.

(3) *Chron. d'Anjou*, publiées par Marchegay et Salmon.

(4) *Cartul. de Talmont*. — *Gall. christ.* — *La Gatine hist. et monument*.

(5) *Cartul. de Talmont*.

(6) *Acta sanctorum*, t. IV d'août et t. II de février. — *Chron. des Ursulines*, 1673. — Manuscrit du capucin Joseph Aubert, de Parthenay, 1693.

(7) Archives de la Vienne, ch. de Sainte-Radegonde, liasse 1.

(8) Arch. de la Fabrique de la chapelle Saint-Laurent.

(9) *Cartul. de l'Absie*, ap. coll. Dupuy, 805, p. 148. — *Hist. littér. de la France*, t. XXI, 276.

France qui se disputaient les provinces perdues par le fatal mariage d'Aliénor d'Aquitaine, le seigneur de Parthenay, Hugues I^{er}, demeura fidèle à Jean, son suzerain légitime. Il en reçut, en mai 1202, une promesse de subsides pour fortifier son château de Parthenay et ses autres places de Gâtine (1). Voici la lettre que lui écrivit à cette occasion le roi d'Angleterre : « Sachez que nous vous aimons et vous aimerons comme un homme dans lequel nous avons la plus entière confiance et dont les ancêtres ont toujours bien servi nos ancêtres. Nous sommes affligés des maux que vous souffrez à cause de nous, mais nous mettrons tous nos soins à vous en dédommager. Nous vous donnerons aide et secours pour fortifier et défendre votre château de Parthenay, et vous soutiendrons dans toutes vos autres affaires, car vous êtes notre bien aimé, notre fidèle, et l'homme dans lequel nous avons la plus entière confiance ».

C'est de cette époque que date la belle porte Saint-Jacques de Parthenay (Voir pl. 3, 4 et 6), l'un des plus beaux types de l'architecture militaire du moyen âge. Le roi Philippe Auguste, dans une de ses expéditions en Poitou, en 1207, vint assiéger Parthenay dont il s'empara (2). Un retour offensif ramena Jean sans terre en Poitou en 1214. Il fit alors à Parthenay des séjours prolongés auprès de Hugues l'Archevêque, son fidèle partisan, pendant les mois de mai, d'août et de septembre. C'est là qu'il ratifia la trêve conclue avec Philippe Auguste. Il revint à Parthenay en 1215, mais la guerre ne recommença qu'en 1220 par des brigandages que le nouveau seigneur de cette ville, Guillaume V, exerça dans le pays Niortais contre les sujets du roi d'Angleterre Henri III, sous prétexte de se faire rembourser de ses pertes. Il en fut puni par l'excommunication et l'interdit. L'expédition de Louis VIII, en 1224, le réduisit à une soumission momentanée. Mais à la mort de ce monarque, il se hâta de reconnaître le roi d'Angleterre, dont il reçut, en 1226, d'importants subsides destinés aux fortifications de Parthenay (3).

La lettre que lui adressa Henri III, le 18 décembre de cette année, était conçue en ces termes : « Vous savez qu'à la prière et sur les conseils de notre cher et fidèle Hugues de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, nous avons consenti, en retour de votre hommage et de votre service, à vous payer sur notre trésor la rente de cent marcs que vous receviez de Jean, roi d'Angleterre, notre père de bonne mémoire. . . Nous avons consenti à vous rembourser les arrérages de cinq années de votre pension annuelle, du temps du roi Jean notre père, c'est-à-dire cinq cents marcs. Nous vous promettons en outre de vous fournir des secours en argent pour fortifier votre ville de Parthenay, afin de soutenir notre guerre contre le roi de France, s'il en est besoin ; ce secours pourra s'élever jusqu'à cinq cents marcs et sera dépensé par nos soins ou par les vôtres, d'après les conseils du comte de la Marche. Si nous avons en Poitou une guerre qui nous obligeât, par le conseil et les soins du susdit comte de la Marche, à mettre garnison dans la ville de Parthenay, nous nous engageons à y entretenir, à nos frais, tant que la chose sera utile, cent chevaliers, deux cents sergents, dix arbalétriers à cheval et dix à pied pour soutenir notre guerre. En foi de quoi, nous vous délivrons les présentes lettres patentes. »

La guerre, qui semblait prête à éclater, fut arrêtée en 1227 par l'attitude énergique de Blanche de Castille et les négociations heureuses qu'elle entama à Loudun avec les grands seigneurs révoltés. Obligé de suivre l'exemple des autres feudataires désunis par l'habileté de la Régente Blanche de Castille, le seigneur de Parthenay conclut une trêve avec elle en 1228 (4).

Ce fut au château de Parthenay que fut ourdie, en 1241, la grande révolte des Lusignans ligués avec le roi d'Angleterre contre Louis IX. Les seigneurs Poitevins, réunis en grand nombre sous la direction des Lusignans, s'y montrèrent animés de la haine la plus vive contre la royauté capétienne. Chacun énuméra ses griefs avec véhémence. On jura de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Puis on alla rejoindre le roi d'Angleterre en Saintonge. Une garnison anglaise fut envoyée à Parthenay en 1242 (5). Mais les victoires de Taillebourg et de Saintes brisèrent définitivement la coalition et réunirent pour toujours le Poitou à la couronne de France. Guillaume de Parthenay se soumit, et la garnison étrangère évacua son château (6). Le comte de Poitou, Alphonse, frère du roi Louis IX, crut prudent de la remplacer par une autre garnison à sa dévotion et à sa solde. Mais le nouveau seigneur, Hugues II, se montra toujours docile et pacifique, et entretint avec lui de bonnes relations. Il s'occupa avec succès et activité de l'administration de sa baronnie, suivant en cela l'impulsion du comte Alphonse aux réformes duquel il coopéra. Il conclut des traités ou concordats avec les établissements religieux de ses domaines, tel que le prieuré de Parthenay le vieux, en 1257,

(1) *Rotuli litter. patent*, vol. 1, p. 11.

(2) Rigord, *De gestis Philippī Augusti*. — *Arch. hist. du Poitou*, t. I, p. 122.

(3) *Lettres de Henri III*, t. I, 302.

(4) *D. Fonteneau*, t. XVII. — *D. Martène ampl. coll.*

(5) *Bibl. de l'école des Chartes*, 4^e série, t. II.

(6) *Lettres des rois et reines*, ap. *Doc. inédits sur l'hist. de France*.

celui du Bois d'Allonne, en 1267, celui de Xaintray, en 1255, etc. (1). C'est lui qui fonda à Parthenay le monastère des Cordeliers dont l'église existe encore et où il reçut la sépulture en 1271. Son successeur, Guillaume VI, suivit le roi Philippe le Bel dans ses expéditions de Flandre en 1302, 1303 et 1304.

Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, qui allait devenir pape sous le nom de Clément V, faisant en 1304 et 1305 la visite de son immense province ecclésiastique, passa à Parthenay à deux reprises différentes. Le 2 février 1305 il descendit au prieuré de Saint-Laurent, y officia le lendemain, puis les 4 et 5 février, dans les églises du Sépulcre, de Parthenay le vieux et de Saint-Paul. Il repassa à Parthenay le 30 mai suivant (2).

Jean I^{er} l'Archevêque servit le roi Philippe de Valois en Aunis et en Saintonge en 1327 et 1330, puis sur les côtes du Talmondais, en bas Poitou, en 1340, et en Saintonge, en 1345 et 1346 (3). La guerre venait en effet d'éclater entre la France et l'Angleterre. Le sire de Parthenay mit ses châteaux en état de défense. Il prit part, ainsi que son fils Guillaume, à tous les combats de cette époque à la tête de compagnies d'hommes d'armes levées en Gatine et soldées par le roi. Il tomba au pouvoir des Anglais en combattant près du roi Jean sur le champ de bataille de Poitiers-Maupertuis (1356) (4).

Le traité de Brétigny ayant fait passer la baronnie de Parthenay, comme le reste du Poitou, sous la domination de l'Angleterre, Jean Chandos vint à Parthenay pour en prendre possession au nom du nouveau souverain. Le 1^{er} novembre 1361, dans la chapelle du château, il reçut le serment des officiers, du seigneur et des habitants.

Les conquêtes de Duguesclin firent rentrer le Poitou sous la domination française en 1372. Le sire de Parthenay, qui prit une part active à la défense de Thouars contre Duguesclin, se soumit alors au roi Charles V, non sans avoir obtenu un traité particulier très avantageux (5). La même année 1372, le 10 juin, les bourgeois de Parthenay conclurent avec lui une transaction curieuse au sujet des droits de minage sur les blés et des privilèges de bans à vin qu'ils avaient acquis dudit seigneur dans un pressant besoin d'argent. Le nouveau traité où ils figurent tous nominativement remit les choses dans l'état ancien sans restitutions ni indemnités de part ni d'autre (6). Guillaume l'Archevêque ne fut pas seulement un grand guerrier, mais aussi un protecteur des lettres. C'est sur son ordre qu'un trouvère à ses gages, Couldrette, composa à Parthenay, en 1400, le roman en vers de *Mellusine*. L'œuvre n'était pas terminée lorsqu'il mourut en 1401. Il reçut la sépulture dans l'église Sainte-Croix, où l'on voit encore les restes mutilés de son tombeau (7).

Jean II l'Archevêque, qui n'avait pas d'enfant, vendit avec réserve d'usufruit la baronnie de Parthenay à Jean de Berry, comte de Poitou, avec lequel il entretint de bonnes relations jusqu'en 1411. Ayant alors embrassé la cause du parti bourguignon, il fut chargé, de concert avec le sire de Heilly, d'arracher le Poitou au parti armagnac, qui fut en effet vaincu par eux en 1412 (8). Le sire de Heilly vint à Parthenay en 1413 durant le cours de cette campagne. Mais les Armagnacs reconquirent bientôt la prépondérance, et la ville de Parthenay fut assiégée en 1415 par le comte de Richemont, auquel le roi l'avait donnée après l'avoir confisquée sur Jean l'Archevêque. Richemont, rappelé subitement par le roi, ne put venir à bout de son entreprise. D'ailleurs le sire de Parthenay s'était mis sur un pied de défense très sérieux. Il entretenait à sa solde une garnison picarde, qui pendant plusieurs années (1416-1418) exerça des déprédations et sema l'effroi dans le pays (9).

Malgré les troubles de cette période orageuse, une pléiade de légistes réunis à Parthenay, en 1417, rédigea et codifia les coutumes du Poitou. Les hommes studieux, au travail desquels on doit cet important monument juridique, étaient tous originaires du pays et avocats. Ils se nommaient maître Jean de L'Aubertière, bailli de Gatine, Jean de la Chaussée plus tard bailli, Louis Moysen, Pierre Roygne, Robert Tutault, Jacques Boutin. Leur compilation fut imprimée plus tard, en 1486 (10).

Enfin, après une seconde vente conditionnelle et des négociations inutiles, le Dauphin régent résolut de mettre

(1) *Dom Fonteneau*, t. I. — Dom Estienne, *Fragm. hist. aquit.* — *Arch. des Deux-Sèvres*.

(2) *Clément V et Philippe le Bel*, par Rabanis.

(3) *D. Fonteneau*, t. 38. — *Arch. mun. de Poitiers*, E. 6. — *Arch. des Deux-Sèvres*.

(4) *Chroniques de Froissart*.

(5) *Arch. nat.*, JJ. 103.

(6) *Arch. nat.*, O. 19 703.

(7) *Bibl. nat.* Fond. fr. 24 383.

(8) *Arch. nat.*, JJ. 168, n° 101. — *Chron. du Relig. de Saint-Denis*.

(9) *Arch. mun. de Poit.*, rég. 1 et J. 546, 554. — Duchesne, *Hist. des Chasteigners*.

(10) *D'un exemplaire de la très ancienne coutume du Poitou*, par Nicias Gaillard, 1858.

un terme définitif à la résistance de Parthenay. En 1419, il envoya une armée aux ordres du comte de Vertus, pour s'emparer de cette ville. Le siège, soutenu avec vigueur par les défenseurs de Parthenay, ne dura pas moins de cinq mois. Le comte de Vertus et Jean de Torsay, grand maître des arbalétriers, avaient complètement investi la ville dès le mois d'avril. Le premier, qui était capitaine général, avait établi son quartier à Parthenay le Vieux, et avait pour auxiliaires de nombreux capitaines à la tête de leurs compagnies. L'un d'eux, Pierre de Mornay dit Gauluet, était campé sur les hauteurs de la Bressandière qui dominent le château. Parmi les défenseurs de Parthenay on remarquait Guillaume de la Court sire de Tennesue, capitaine de la ville; Guichard et Gilles d'Appelvoisin, Guillaume, Perceval et Louis Chabot, etc. Presque chaque jour, Gilles d'Appelvoisin faisait une sortie et engageait le combat avec les assiégeants. Le faubourg Saint-Jacques eut beaucoup à souffrir de la lutte et eut plusieurs maisons incendiées. L'armée royale avait aussi à se défendre contre les attaques extérieures d'un chef de bandits nommé Lévesque auquel elle faisait une guerre sans pitié. Enfin, la paix ayant été signée le 11 juillet 1419 avec le duc de Bourgogne, le Dauphin envoya Guillaume Cousinot au camp du comte de Vertus, avec mission de faire accepter les conditions du traité au seigneur de Parthenay. Une capitulation honorable signée à Parthenay le Vieux, le 31 août, mit fin à la rébellion. La garnison évacua la place après les serments échangés de part et d'autre. Régnier Pot, sire de la Périgne, agréé par le duc de Bourgogne, fut installé comme capitaine gardien de la ville et du château de Parthenay. Enfin l'armée royale leva le siège (1).

Une dernière vente, du 19 novembre 1419, fit passer la baronnie entre les mains du Dauphin, sous réserve d'usufruit au profit du seigneur (2). Furieux de ce résultat, Jacques d'Harcourt, neveu de Jean L'archevêque, tenta par ruse de s'emparer de sa personne et de ses domaines. Il vint un jour le trouver, en 1423, dans son château de Parthenay et essaya de s'en rendre maître au moyen de gens apostés. Mais il échoua misérablement et fut massacré dans une des tours de la forteresse (3).

Nous empruntons à une chronique contemporaine le récit très curieux de cette tentative :

« Le dit de Harcourt, qui estoit neveu du seigneur de Parthenay, s'en vinct en Poictou, et se disoit avoir droit à la dicte place de Parthenay. Nonobstant ala il voir son oncle seigneur de la dicte place, lequel luy fit grant chere et le receut honnorablement. Le dit de Harcourt regarda fort la dicte place, qui sembloit belle et forte et convoita fort à l'avoir, s'imaginant et considérant que son oncle n'estoit pas bien sage comme l'on disoit. Puis s'en retourna, pensant qu'il retourneroit une autre fois et qu'il auroit la place s'il pouvoit; car si luy et ses gens pouvoient entrer au chastel, ils seroient les plus forts; ce qui lui sembloit bien facile à exécuter, veu qu'au dict chastel il y avoit une yssue qui sailloit aux champs, laquelle il ouvriroit à force et mettroit gens par là, puis feroit lever le pont levis du costé de la ville, tellement qu'on ne pourroit secourir ceux de dedans. Pour mettre son imagination à exécution, il s'en vint à Parthenay et fit mettre une embusche près du pont levis ou de l'entrée qui issoit du chastel aux champs. Entré qu'il fut au chastel, on luy fit bonne chere, et y disna, et ne se donnoit-on de garde de ce qu'il vouloit faire. Après disner, il vint au seigneur de Parthenay son oncle et lui dit plainement qu'il avoit sa part au dit chastel, et qu'il falloit qu'il le gardast à son tour; et que s'il y avoit homme qui l'en voulust empescher, qu'il le tueroit ou feroit mourir; et dit-on que luy et ses gens tirèrent leurs épées. Le seigneur et ses gens furent bien esbahis, desquels aucuns se retirèrent en la tour du pont levis de devers la ville, lequel estoit levé. Si tinrent la dite tour, et commencèrent d'en haut à crier l'allarme. Pourquoi le peuple de la ville s'esmeut tout à coup et apporterent eschelles, si gaingnerent et abbatirent le pont levis et entrerent dedans la place à l'ayde de ceux de dedans la tour, puis tuerent tous les gens du dit de Harcourt, lequel se retira en une tour en bas, où il y avoit de petites arbalestes et fenestres qui estoient bien estroites; toutefois on luy perça les deux cuisses d'une lance par une des lucarnes. Et pour abrégier il fut tué, et ses gens furent jettez tous morts en la riviere, et il fut enterré en un cimetiére (4). »

La tentative de Jacques d'Harcourt irrita Jean L'archevêque et le rapprocha du roi auquel il avait vendu sa baronnie de Parthenay. Une nouvelle combinaison, arrangée par le roi et approuvée par le vieux seigneur en 1424 et 1425, transféra la propriété de Parthenay, sous réserve d'usufruit, au connétable Arthur de Richemont. Jean L'archevêque l'accepta pour son futur successeur, et mourut dans un âge avancé, en 1427. En lui finit la branche aînée de sa famille. Le trouvère Coudrette, qui composa en 1401 par l'ordre de son père Guillaume, un long

(1) Juvénal des Ursins, *Hist. de Charles VI. — Ordonn. des rois de France*, t. XII, 263. — *Bull. des Ant. de l'Ouest*, 1854. — *Bibl. de l'école des Chartes*, 2^e série, t. IV, 466. — *Arch. de la Vienne*, H. 3.

(2) *Arch. nat.*, J. 183, n^o 135.

(3) *Chronique de la Pucelle*.

(4) *Chronique de la Pucelle*, publiée par Vallet de Virville, p. 254.

poème sur la légendaire fée Mellusine, dont les seigneurs de Parthenay se prétendaient les descendants, a laissé un éloge flatteur des deux derniers membres de cette antique maison. On lira peut-être avec un certain intérêt quelques-uns de ces vers naïfs et curieux au point de vue de l'histoire locale.

Bons chevaliers ont ils esté,
Et en yver et en esté,
Oncques ne faulserent leur foy.
Pour duc, pour capteine, pour roy.
Bien parut au bon chevalier
Qui ce livre fist commencier,
De Partenay le bon seigneur
En sa vie a moult gaint honneur.
Mais tant que ce livre faisoye
Et que grant part fait en avoye,
Le bon chevalier trespasa
Qui grant honneur en sa vie a

.
Ainsi que je cuyde pour vray
Que Monseigneur de Pertenay
C'estoit Guillaume Larchevesque
Dont le nom valoit bien évesque
A trouvé enfin cest la somme
Car c'estoit ung bon preudomme
Et se gouverna noblement
Jusqu'à son définement
Qui fut moult bel et autentique
Et trespasa le mardy que
L'en dit devant la Penthecouste
Ou maint povre avoit esté hoste.
En l'an mil ung et quatre cens
Le bon chevalier plain de sens
Ne se pot de la mort défendre
A Dieu lui convint l'ame rendre
Le dix-septisme jour de may.
Et gist enterré à Partenay
En l'église de Sainte-Croix.
Là gist le chevalier courtois
En moult noble sépulture.
C'estoit bien raison et droicture,
Enterré fut solemnelment
Et moult tres honnourablement.
Car il affiert à grant seigneur
Qu'à mort et vie ait grant honneur.

.
De son noble filz parleray
Iehan sire de Partenay
Qui son devoir fist bien adont
De son père que Dieu pardont
L'obseque grandement fist faire
Moult y ot noble luminaire
Ainsi que à lui appartenoit
Combien que grant dueil demenoit.

.
Au droit propoz vueil repairier
De nostre nouvel héritier
Iehan sire de Pertenay
De quoy au devant je parlay
Le seigneur de Matefelon (1).
Qui le cuer n'a dur ni felon
Ains est courtois et débonnaire.
Il appert bien à son viaire
Qu'il est débonnaire et doulx
Et ne fait point le précieux.

(1) Jean II L'archevêque était seigneur de Mathefelon, en Anjou, par sa mère, Jeanne de Mathefelon.

Il est plus doulx qu'une pucelle,
De ce retrait-il bien à celle
Dame dont il est descenduz.
Plus douce d'elle ne vit nulz,
Humble courtoise et aimable
Moult piteuse et charitable
Moult fist de bien à poure gent
Tant ot le cuer et franc et gent.

.....
Si fait-il bien il leur ressemble
Moult fera de bien se me semble.
Il en a beau commencement.

.....
De Mathefelon le seigneur
A qui Dieu doit joie et honneur
Qui sire est de la maison
De Pertenay c'est bien raison,
Chevalier noble et gentilz
Entre les autres ententifz
Monstre la douce créature
Qui est de moult noble nature
Quand il ne vult pas délaissier
Ce livre que fist commencier
Son père à qui Dieu pardoint
Jadiz qui loué fut moult.
Car aujourduy ainsi mait Dieux
On ne treuve gueres de ticulx.
Le croy que Millin le face
Le prie à Dieu qu'il le parface
Car il a moult bien commencié.
Il seroit bien plain de péchié
Qui lui voudroit mal pourchasser.
Le croy que chascun il a chier
S'il voit qu'il soit homme de bien,
Il ne l'escondiroit de rien (1).

.....
Le connétable de Richemont arriva à Parthenay au mois de novembre 1427. Il en prit possession, nomma des officiers et reçut l'hommage des vassaux. Il fut obligé de s'y tenir en quelque sorte sur le pied de guerre jusqu'en 1432, pour résister aux persécutions et aux agressions du favori du roi, Georges de la Trémouille, qui le haïssait. Depuis lors et durant une longue période, le château de Parthenay devint sa résidence favorite. Il y fit exécuter des embellissements intérieurs et de grosses réparations d'une certaine importance, notamment le gros bastion situé à droite de la porte, construit en 1442 et 1443. Il fit aussi réparer les halles, contribua à l'érection du clocher de Sainte-Croix en 1457 et aux réparations de l'ancienne tour-porche de Saint-Laurent. L'horloge, faite aux frais des habitants et placée sur la porte de la citadelle (Voir pl. 11 bis), date de cette époque, 1454. Une cour brillante, présidée par les trois épouses successives du comte de Richemont, Marguerite de Bourgogne, Jeanne d'Albret et Catherine de Luxembourg, ne cessa d'animer le château de Parthenay de 1428 à 1456. Le connétable était, en effet, un puissant personnage, qui dirigea les affaires politiques et surtout militaires durant une grande partie du règne de Charles VII (2).

Richemont étant devenu duc de Bretagne en 1456 et étant mort sans postérité, le roi donna, en 1458, la baronnie de Parthenay au célèbre Dunois. Le nouveau seigneur prit, en 1462, possession de son domaine, que Louis XI lui enleva un instant en 1465, à cause de sa coopération à la ligue du Bien public. Son fils et successeur, François d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville, lieutenant général du roi en Poitou, Maine, Anjou et Touraine, fit exécuter au château de Parthenay, en 1474, des réparations intérieures d'une certaine importance. Il répara aussi les fortifications de la ville en 1481 (3). Ayant pris parti pour la ligue féodale dirigée par le duc d'Orléans dans le but d'enlever la régence du royaume à Anne de Beaujeu pendant la minorité de Charles VIII, le comte de

(1) Bibl. nat., fonds franç. 24 383.

(2) *Mém. de Guill. Gruel.*

(3) Arch. nat., O. 19 704, 19 706.

Dunois se mit en état de défense à Parthenay. Menacé par l'armée royale qui approchait, il s'enfuit en Bretagne, laissant le commandement de la ville au sire de Joyeuse. Celui-ci, comprenant l'inutilité de la résistance, ouvrit les portes de Parthenay au roi, le 28 mars 1487 (1). La garde de la place et du pays fut confiée à Jacques de Beaumont, sire de Bressuire.

La famille de Dunois-Longueville posséda la baronnie de Parthenay jusqu'en 1641; mais ces seigneurs n'y résidèrent jamais au xvi^e siècle. Leurs officiers, bailli, procureur, receveur et autres agents de toutes sortes, choisis dans les familles du pays, l'administraient et rendaient des comptes annuels. Une administration municipale, formée par les bourgeois depuis une époque indéterminée et présidée par un syndic, avait acquis une certaine importance. Elle fit réparer les murailles et les portes de la ville en 1523-1524 (2). Ses revenus principaux consistaient en droit de barrage et dixième sur le vin vendu en détail. En 1562, elle prit en mains l'administration de l'hôpital, distrait avec ses biens immeubles, du prieuré de la Madeleine de la Maison Dieu, et attribué à la ville de Parthenay, à la suite d'un long procès, en vertu d'un arrêt du Parlement de Paris (3). Elle créa aussi à la même époque un collège dirigé par un régent.

Parthenay n'eut pas moins à souffrir des guerres de religion que le reste de la province. Pillée une première fois dès 1562 par les huguenots, cette ville fut occupée le 21 septembre 1568 par l'armée de d'Andelot. Le brave capitaine Malo Thonnellier, commandant du château au nom de l'autorité royale, obligé de se rendre à des forces supérieures, fut pendu cruellement par ordre de d'Andelot. Les églises et les maisons catholiques furent saccagées. Occupée de nouveau du 24 novembre 1568 au mois de février 1569 par la bande du sire de Vêrac, la ville souffrit horriblement. Toutes les églises furent incendiées et les habitants en butte aux exactions de toutes sortes. Confiée un instant à la garde du capitaine Allard, elle ne tarda pas, après son départ, à être encore envahie, le 1^{er} août, par des huguenots du pays qui s'y livrèrent à toutes les violences. L'armée de Coligny la traversa seulement dans la nuit du 3 au 4 octobre 1569, après sa défaite à Moncontour. Celle du duc d'Anjou qui la poursuivait y passa le 6 octobre. Parthenay respira un instant en 1570 sous la protection du sire de Rouilly son gouverneur, pour tomber bientôt sous le joug d'un gouverneur huguenot, le sire de la Baubetière, qui fut chassé à la suite de la Saint-Barthélemy, le 3 septembre 1572, par ordre du comte du Lude, gouverneur de Poitou. Les catholiques irrités se livrèrent alors à quelques vengeances contre leurs anciens persécuteurs (4).

En 1574, Parthenay devint un moment le quartier général de l'armée royale du duc de Montpensier. Les huguenots tentèrent en vain de s'en emparer par surprise les 18 février 1584 et 29 avril 1586 et au mois d'août 1588. Obligé de se réfugier à Parthenay après la prise de Niort par le roi de Navarre, le 29 décembre 1588, le sire de Malicorne, gouverneur du Poitou, vint s'y installer définitivement, au mois de mai 1589, lorsque la Ligue l'eut expulsé de Poitiers. On y transporta alors le siège de l'administration provinciale. Pendant les dix années environ que Malicorne conserva son quartier à Parthenay, il ne cessa d'en sortir continuellement pour guerroyer contre les ligueurs, qui poussèrent même l'audace jusqu'à tenter la prise de cette ville, d'où ils ne furent repoussés, en 1592, que grâce à la vigilance du bailli Jean Meschinot, anobli pour ce fait (5).

L'application de l'édit de Nantes donna lieu entre les catholiques et les protestants de Parthenay à des difficultés assez graves à l'occasion de la célébration du nouveau culte. Une transaction autorisant la construction du temple protestant près de la fontaine de Prépouillet y mit un terme le 15 décembre 1600 (6). La prudence ferme du gouverneur Jean de Sorrhoette et de son lieutenant David Chaigneau maintint la tranquillité dans la ville jusqu'en 1615. Le passage du prince de Condé et de son armée, en pleine révolte contre le roi, mit en mouvement tous les protestants du pays (novembre 1615). La paix ayant été faite, le nouveau gouverneur, M. de Vivonne de la Chataigneraye, veilla avec non moins de soin que son prédécesseur au maintien de la sécurité. Il aida en 1617 l'énergique David Chaigneau, lieutenant du prévôt des maréchaux, dans la répression et l'arrestation du sire de Vieillevigne et de ses complices dont les brigandages infestaient les environs de Parthenay (7). En 1618, il intervint entre protestants et catholiques que de sourdes menées tentaient de jeter dans de nouvelles luttes violentes. En 1621,

(1) Jaligny, *Hist. de Charles VIII*.

(2) Arch. nat., O. 19704.

(3) Arch. de l'hôpital de Parthenay.

(4) *La Popelinière*. — De Thou. — Journal de Généroux. — Journal de Le Riche.

(5) *Dict. des familles de l'ancien Poitou*, t. II, p. 388.

(6) Dom Fonteneau.

(7) Papiers de la famille Chaigneau de Thoiré.

il surveillait attentivement le pays et informait le gouvernement des préparatifs de révolte du parti protestant (1). Louis XIII, obligé de diriger une expédition en Saintonge contre Saint-Jean d'Angély, puis se rendant devant la Rochelle pour en activer le siège, passa par Parthenay le 19 mai 1621 et le 7 octobre 1627, ainsi qu'à son retour, le 20 novembre 1628. Pendant le siège de la Rochelle, les brigandages qui désolèrent le pays obligèrent le lieutenant du prévôt, David Chaigneau, à établir sa résidence à Parthenay, d'où il fit une chasse rude et efficace contre les voleurs de grands chemins.

La baronnie de Parthenay fut vendue par Henri duc de Longueville, le 14 juin 1641, au maréchal de la Meilleraye. Cet homme illustre, Charles de la Porte, issu d'une ancienne famille bourgeoise de Parthenay, était fils de Charles de la Porte, seigneur de la Meilleraye. Il naquit en 1602 dans cette ville ou plutôt au château de la Meilleraye. Cousin du Cardinal de Richelieu, il s'éleva à la plus haute dignité militaire, grâce, non pas tant à la faveur de ce puissant protecteur, qu'à son courage, ses talents réels et ses brillants services. Après avoir débuté comme enseigne dans les gardes de la Reine mère, en 1620, Charles de la Porte était mestre de camp d'un régiment au siège de La Rochelle où il se distingua. Il prit part aux deux campagnes de Piémont en 1629 et 1630, devint gouverneur de Nantes et grand maître de l'artillerie en 1632. L'étude particulière qu'il fit de l'art des sièges, et le succès qu'il y obtint, lui valurent le surnom de preneur de villes. Après avoir contribué par ses manœuvres d'artillerie à la victoire d'Avein, dans les Pays-Bas, sur les Espagnols, le 20 mai 1635, il prit Saint-Mihiel, en Lorraine, le 2 octobre 1635. Sa conduite au siège de Dôle, en 1636, qui ne réussit pas, mérita cependant tous les éloges. De là, il alla prendre Corbie, en Picardie, le 14 novembre. Nommé lieutenant-général, Charles de la Porte emporta Bohain le 7 juillet 1637, Landrecies le 23 juillet, Maubeuge et la Capelle le 20 septembre, Renty le 9 août 1638. La prise de Hesdin, à la suite d'un siège pénible, lui valut, le 30 juin 1639, le bâton de maréchal qu'il reçut sur la brèche des mains du roi Louis XIII en personne. Il s'empara ensuite de Ruminghen et battit l'armée du marquis de Fuentes près de Polincoque, le 5 août. La conquête de l'importante ville d'Arras, en 1640, fut un de ses plus beaux faits d'armes. En 1641, il prit Aire, la Bassée et Bapaume. La prise de Collioures, de Salces et surtout de Perpignan, en 1642, mit le comble à la gloire du maréchal de la Meilleraye. Il se signala encore en 1644, en s'emparant de Gravelines, et de Courtrai en 1646, d'où il partit pour diriger l'expédition de l'île d'Elbe et de Piombino. L'autorité royale trouva en lui un énergique défenseur contre la Fronde, à Paris en 1648, et à Bordeaux en 1650. Durant la dernière partie de sa vie, il s'occupa beaucoup de Nantes et de la Bretagne dont il était gouverneur. Il mourut à Paris le 8 février 1664. Son corps fut rapporté plus tard, en 1681, à Parthenay et déposé dans l'église de Sainte-Croix sous un tombeau de marbre érigé par son fils (2).

La baronnie de Parthenay, à laquelle avaient été réunis plusieurs autres domaines de Gâtine, avait été érigée, en duché pairie en faveur du maréchal, en 1663, sous le nom de duché de la Meilleraye. C'était le maréchal qui avait construit le magnifique château de ce nom, situé non loin de Parthenay, commencé déjà par son père. Il y faisait de fréquents séjours, et sa célébrité et son crédit y attiraient une brillante société.

Armand-Charles de la Porte, fils du maréchal duc de la Meilleraye, époux de la célèbre Hortense Mancini en 1660, et légataire universel du cardinal Mazarin en 1661, prit le titre de duc de Mazarin, conformément aux conditions du testament du cardinal. Abandonné de son épouse en 1667, il se retira en 1669 dans son château de la Meilleraye où il passa le reste de sa vie. Ce fut un grand bien pour la ville de Parthenay et ses autres domaines de la Gâtine, dont il s'occupa avec sollicitude. Il veilla surtout à la réorganisation de l'hôpital de Parthenay en 1678 et favorisa les efforts des habitants pour obtenir l'érection de cet établissement en hôpital général. C'est ce que décidèrent les lettres patentes du Roi, du mois de mars 1687, en vertu desquelles fut ordonnée la réunion de toutes les aumônes et fondations de bienfaisance de la ville et de la châtellenie. L'hôpital, ainsi augmenté, fut installé dans une maison donnée en 1686 par Armand Clabat, seigneur du Chillou, qu'il occupe encore aujourd'hui (3).

Le duc de Mazarin favorisa également l'établissement, à Parthenay, de la congrégation des religieuses de l'Union chrétienne, en 1668. Leur couvent fut construit dans la rue de la Citadelle et a été successivement transformée en sous-préfecture et en collège communal. L'église de Sainte-Croix est redevable au duc de Mazarin de plusieurs restaurations ou embellissements, et de riches libéralités. Après sa mort, arrivée au château de La

(1) Clérembault, Mém., t. 89. (Bibl. nat.).

(2) Mémoires de Richelieu, de Bassompierre, d'Omer Talon, Fontenay-Mareuil, Montglat, Puy-Séguir, Pontis, de la Valette, de Chouppes, de Motteville, etc.

(3) Arch. de l'hôpital.

Meilhaie en 1713, son cœur fut déposé, le 4 décembre, à Sainte-Croix, dans le caveau du maréchal de la Meilleraye, son père. Ce seigneur reconstruisit aussi l'auditoire du bailliage remplacé de nos jours par le tribunal.

La baronnie de Parthenay fut réunie momentanément au domaine royal par arrêt du conseil du 9 mars 1694, rendu en exécution de la clause de réversion insérée dans la donation faite jadis aux Dunois-Longueville dont le dernier héritier mâle venait de mourir. Mais à la suite d'un long procès en garantie contre la famille des vendeurs, le duc de Mazarin parvint à rentrer en possession en 1711. Le bailliage ducal de Parthenay, remplacé en 1698 par un siège royal, fut rétabli. Un maire perpétuel créé en vertu de l'édit de 1692 remplaça à Parthenay les anciens syndics qui reparurent en 1719 par suite d'un nouveau changement dans la législation. Une municipalité nouvelle composée d'un maire et de deux échevins fut inaugurée, en 1765, et fonctionna jusqu'en 1789, suivant les prescriptions des édits de 1764 et 1765. Les habitants dont les assemblées avaient lieu depuis 1700 environ, non plus à l'auditoire de la juridiction, mais à la maison de ville située sur la place de l'horloge, décidèrent durant le cours du xviii^e siècle plusieurs travaux d'intérêt public. En 1721, des réparations furent faites au pont de Saint-Jacques. L'horloge fut complètement restaurée en 1726 et 1727, le pavé refait sur plusieurs points de la ville en 1725, deux maisons acquises et aménagées pour servir de casernes aux troupes de la garnison, en 1731, l'église Saint-Paul réparée en 1747. L'enseignement du collège reçut des améliorations en 1740. Un nouveau champ de foire, existant encore, fut établi vers 1767, et la promenade connue depuis sous le nom de place du Drapeau fut commencée en 1787 et 1788 (1).

Depuis la mort du duc de Mazarin au château de la Meilleraye en 1713, les seigneurs ses descendants ou héritiers n'y habitèrent presque jamais. Ils finirent par vendre au comte d'Artois, en 1776, la baronnie de Parthenay et le duché de la Meilleraye, dont le revenu était alors estimé 51 768 livres. Le prince, aussi bien que ses prédécesseurs, en abandonna l'administration à ses officiers, intendants et agents de toutes sortes, presque tous choisis dans les familles notables de la ville et du pays. Les baillis de Gâtine, dont l'institution remonte au moins jusqu'au xii^e siècle, étaient les premiers et les plus importants de ces officiers.

Parthenay, qui était déjà chef-lieu d'une subdélégation comprenant 51 paroisses, devint chef-lieu de district en 1790, et chef-lieu d'arrondissement en l'an viii. Un tribunal y fut également institué en 1790, supprimé en l'an iii, puis rétabli le 18 prairial an viii.

(1) Anciennes délibérations du Corps de ville.

MONUMENTS

ÉGLISE DE NOTRE-DAME DE LA COUDRE

L'ÉGLISE de Notre-Dame de la Coudre, siège de l'ancien archiprêtre depuis l'origine jusqu'en 1624, est un des chefs-d'œuvre de l'architecture romane du XII^e siècle. C'est en même temps la perle monumentale de la ville de Parthenay. Démolie en partie par son acquéreur, lors de la révolution, ses ruines sont encore assez imposantes et artistiques pour inspirer l'admiration la plus méritée. Ce monument n'a conservé que deux absides, les murs latéraux et la portion inférieure de la façade, vaste et splendide bas-relief, qu'il faut examiner avec soin. Deux groupes de deux demi-colonnes accouplées la divisent en trois panneaux inégaux. Dans celui du centre, le plus large, s'ouvre la porte en plein cintre, entourée de quatre belles archivolttes aux voussures profondes, supportées par autant de colonnettes. Les panneaux de droite et de gauche sont eux-mêmes subdivisés en deux sections par un cordon horizontal sur lequel s'élèvent deux arcatures à deux archivolttes, d'une richesse égale. Sur la première archivoltte de la porte, deux personnages vêtus de longues robes aux plis onduleux soutiennent un médaillon représentant le Christ bénissant. Ils sont debout sur des maisons à pignons aigus. La deuxième archivoltte contient des anges aux ailes déployées. Deux d'entre eux tiennent un autre médaillon fort endommagé qui représentait sans doute la sainte Vierge. La troisième archivoltte est occupée par six guerriers armés d'épées et de boucliers longs et pointus. Ils foulent aux pieds des monstres hideux dans la gueule desquels ils plongent leurs épées. Cette scène est le symbole de la victoire des vertus sur les vices. Sur la quatrième archivoltte, sont sculptés six grands personnages aux robes longues et flottantes, tenant d'une main un violon et de l'autre une fiole à long col. Ce sont les vieillards de l'apocalypse. Les chapiteaux des colonnettes sont couverts de feuillages et de figurines

Les arcatures qui accompagnent la porte, à droite et à gauche, au-dessus du cordon horizontal, ne sont pas moins dignes d'attention. Des feuillages de formes variées, artistement fouillés, ornent leurs archivolttes. On remarque surtout les moulures ou coquilles flabelliformes si élégantes et si bien exécutées de l'arcature de droite. Dans le tympan de cette dernière, on aperçoit les débris d'un lion monté par un cavalier s'efforçant de le dompter. Le tympan de l'arcature de gauche contient les restes mutilés du cavalier symbolique sculpté sur tant d'autres églises, représentant, d'après des interprétations diverses, soit Notre-Seigneur Jésus-Christ, soit l'empereur Constantin (Voir pl. 8).

La disposition générale et les détails de cette façade, dont la partie supérieure ne devait pas être moins admirable, sont d'une harmonie et d'un goût irréprochables. L'imagerie en est riche et exécutée avec une rare perfection. Qu'on examine plutôt encore les deux splendides chapiteaux placés près de là, sur le portail du couvent et provenant évidemment des piliers intérieurs de l'église. Ils représentent, l'un le combat de Goliath et de David, l'autre le sacrifice d'Abraham. Rien n'est plus naïf, ni plus curieux à la fois que ces scènes bibliques figurées en costumes du XII^e siècle. Si l'on pénètre maintenant dans le jardin du couvent, on y trouve d'autres épaves de la magnifique ornementation de cette église. Deux grands bas-reliefs d'une composition vraiment magistrale représentent l'entrée de Jésus-Christ à Jérusalem et l'annonciation aux bergers. Quatre statues isolées dont la place originelle dans l'édifice ne saurait être déterminée, figurant des personnages couronnés et nimbés, peut-être les rois mages, attestent aussi le soin tout particulier qu'on avait apporté dans la décoration. Il y a dans toute cette statuaire une perfection, un art, une habileté de main qu'on ne rencontre pas souvent dans les productions de l'époque et qui semblent dénoter des artistes de choix.

L'église Notre-Dame de la Coudre fut l'objet de plusieurs fondations et donations pieuses de la part des anciens seigneurs de Parthenay, notamment une chapellenie instituée en 1357 par Marie de Beaujeu, femme de Jean Larchevêque.

Le couvent des religieuses de Chavagne, auquel appartient l'église de Notre-Dame de la Coudre et où sont recueillis les débris de son ancienne splendeur, est un monument du XVII^e siècle. Il a été construit pour des religieuses

ursulines qui s'établirent à Parthenay, en 1624, sous le patronage du seigneur, Henri II duc de Longueville, et de l'évêque de Poitiers, Chasteigner de la Roche Pozay.

ÉGLISE SAINTE-CROIX

L'église collégiale de Sainte-Croix, fondée par les seigneurs de Parthenay pour y établir un chapitre de chanoines dont l'existence est constatée à la fin du XI^e siècle, appartient néanmoins au XII^e siècle. Elle se compose de trois nefs partagées par deux rangs de piliers formés de quatre demi-colonnes engagées d'un aspect très élégant. Les voûtes de la grande nef sont légèrement en ogive et maintenues par des arcs doubleaux. Les collatéraux sont voûtés en berceau ou quart de cercle. Les transepts n'existent pas pour ainsi dire, tant ils sont peu accentués. La voûte du chœur de forme domicale, dite Plantagenet, traversée par deux nervures en diagonale est très remarquable et produit un grand effet. L'abside, éclairée par de grandes fenêtres que séparent des faisceaux élancés de jolies colonnettes n'est pas moins élégante. On y voit, sous des arceaux ou *enfeu* pratiqués dans l'épaisseur du mur, les tombeaux, recouverts de leurs statues funéraires, de Guillaume VII, l'Archevêque, seigneur de Parthenay, mort en 1401, et de Jeanne de Mathefelon, son épouse. Ils furent violés par les protestants au XVI^e siècle. Leur fils, Jean II L'archevêque augmenta le chapitre Sainte-Croix, en 1412, et lui fit plusieurs donations.

Des réparations malheureuses furent exécutées à Sainte-Croix, vers 1665-1668, grâce aux libéralités du duc de Mazarin. On allongea les absidioles que l'on mit en communication avec la grande abside, et on éleva dans celle-ci un retable sans grâce et encombrant, démoli en 1852. Mais on commit une faute plus grave en condamnant quatre fenêtres de cette abside et une maladresse compromettante en sapant le tiers des piliers du chœur pour placer les stalles des chanoines. On voyait, jadis, dans le chœur, le tombeau en marbre noir du maréchal de la Meilleraye, placé en 1681 et violé par la Révolution, en vertu d'une décision municipale du 24 frimaire an II. Il est aujourd'hui relégué bien à tort dans un coin de l'église.

La tour du clocher, de forme carrée, a été juxtaposée le long du mur méridional, en 1457. C'est une construction massive à la base, mais assez bien terminée par un étage supérieur dont les angles sont amortis par des colonnettes et sur chaque face duquel s'ouvrent deux hautes fenêtres et des arcatures séparées par des groupes de colonnettes. On la doit en partie à la munificence du comte de Richemont, seigneur de Parthenay, qui avait déjà fondé, en 1429, une chapellenie dans cette église.

Deux portes latérales de caractère parfaitement roman sont pratiquées dans les murs du nord et du sud. La façade a été entièrement reconstruite en 1781.

Des travaux de restauration exécutés tout récemment, en 1885, restituent à l'édifice une bonne partie de sa physionomie primitive. Les quatre piliers du chœur, si fâcheusement entaillés au XVII^e siècle, ont été complétés, et leurs bases apparaissent revêtues de nouveau des demi-colonnes dont elles avaient été dépouillées. Les deux fenêtres du chœur, autrefois condamnées, ont été rendues à leur ancienne destination et on en a pratiqué près d'elles deux nouvelles qui semblaient avoir toujours existé. Les tombeaux des vieux seigneurs ont été retouchés avec soin et les portions brisées par les protestants restituées dans le style de l'époque. Tous les murs de l'église ont été dégagés des peintures appliquées en 1852, et ont repris leur blancheur naturelle.

ÉGLISE SAINT-LAURENT

L'église Saint-Laurent, prieuré dépendant, dès son origine très probablement, de l'abbaye de Luçon, est la plus ancienne de la ville de Parthenay. Mais elle a subi tant de remaniements ou réparations à toutes les époques, qu'elle n'a conservé aucune partie apparente de ses premières constructions. Elle ne se composait primitivement

que d'une seule nef dont la façade, fort simple, mais empreinte d'un caractère très antique, antérieure, suivant nous, au XI^e siècle, ne s'est révélée qu'un moment, lors de la construction récente de la tour et de la flèche derrière laquelle elle est dissimulée. En effet, cette tour neuve en a remplacé une autre à deux étages datant du XI^e siècle et dénuée de flèche, juxtaposée elle-même devant cette antique muraille. La grande nef appartient au style roman du XII^e siècle, mais il n'en subsiste plus que les piliers. Sa voûte, qui s'était écroulée à la suite de l'incendie allumé par les protestants en 1569, fut reconstruite en 1572. Le clocher carré, placé sur l'intertransept datant également du XII^e siècle, a été repris et surélevé vers 1865 sur les plans de M. l'architecte Segretain. Le chevet carré remonte aussi à la même époque, mais la grande fenêtre du fond n'a été ouverte qu'au XIII^e siècle au plus tôt, et la voûte a été retouchée et régularisée récemment. Le collatéral de gauche est une construction de la fin du XV^e siècle, dont la porte ouvrant primitivement au nord a été transportée à l'occident, lors de la suppression, en 1852, du vieux cimetière remontant aux temps mérovingiens qui entourait l'église. L'antiquité de ce cimetière qui contenait trois ou quatre couches superposées de sépultures, a été démontrée par la découverte d'un très curieux vase en verre. Le collatéral de droite n'a été ajouté qu'en 1852. Enfin, la grande tour et la flèche (Voir pl. 11), œuvre de M. l'architecte Perlat, ont remplacé, en 1876, la vieille tour du XI^e siècle, dont le sommet avait déjà été remanié au XV^e siècle. Une très ancienne et très curieuse sculpture méplate, d'un relief très bas et d'un travail grossier, représentant deux personnages debout, ornait jadis un des tympan de la porte de cette tour. On l'a replacée à la même place dans la nouvelle construction.

L'église de Saint-Laurent a toujours été la paroisse la plus populeuse de la ville. Son prieuré régulier dépendant de l'abbaye de Luçon, devenu évêché en 1317, fut sécularisé comme l'évêché, en 1468, et érigé en prévôté séculière. Le prévôt était collateur de la cure.

ÉGLISE DE PARTHENAY-LE-VIEUX

L'église Saint-Pierre de Parthenay-le-Vieux a remplacé une plus ancienne église donnée en 1092 à l'abbaye de la Chaise-Dieu, en Auvergne, par Gelduin et Ebbon, seigneurs de Parthenay. Les caractères incontestables du style roman de transition dont elle est empreinte, ne permettent pas d'en placer la construction avant le XII^e siècle. Elle est donc l'œuvre des moines de la Chaise-Dieu, et ce n'est pas sans raison que M. Berthelé a reconnu dans les voûtes en quart de cercle des bas-côtés la trace de l'influence de l'école auvergnate.

L'édifice exécuté d'un seul jet, d'après un plan conçu sur de grandes proportions, se compose de trois nefs, de deux transepts sur l'intersection desquels s'élève un clocher octogone, d'une grande abside et de deux absidioles ouvrant dans les transepts. Les nefs sont divisées en cinq travées par des piliers formés de quatre colonnes engagées qui s'élancent à quinze mètres de hauteur pour supporter des voûtes ogivées maintenues par des arcs doubleaux également en ogive naissante. Les voûtes des nefs latérales sont en quart de cercle et contre-butent ainsi celles de la grande nef. Des feuillages très simples ornent les chapiteaux des colonnes de la nef. Une coupole sur trompes recouvre l'intersection des transepts. Les chapiteaux des gros piliers qui la soutiennent sont assez soignés. La corbeille de l'un d'eux est ornée de Mellusines ou plutôt de sirènes.

Au-dessus de la coupole s'élève, un clocher octogone d'un seul étage, assis sur une base carrée. Chaque angle de l'octogone est amorti par une colonnette. Une fenêtre cintrée s'ouvre sur chacune de ses faces (Voir pl. 13). L'abside centrale voûtée en cul-de-four est éclairée par trois fenêtres, dont les cintres sont entourés d'un cordon de têtes de diamant. Le pourtour extérieur est flanqué de colonnes rondes engagées dont les chapiteaux sculptés concourent, avec de nombreux modillons historiés, à supporter la corniche.

La façade est divisée en trois parties par deux colonnes engagées dont les chapiteaux historiés supportent un cordon horizontal. Au centre s'ouvre la grande porte en plein cintre, décorée de deux archivolttes. Sur la première sont sculptés de petits quadrupèdes affrontés deux à deux; sur la seconde, des personnages assis. Les chapiteaux des colonnes supportant les archivolttes représentent des cavaliers et des animaux fantastiques. Les entrecolonnements et les pieds-droits de la porte sont ornés d'étoiles. Deux arcades composées également de deux archivolttes accompagnent la porte, à droite et à gauche. Des personnages et des animaux assez difficiles à déterminer sont figurés sur ces archivolttes. Le tympan de l'arcade de gauche contient un beau bas-relief représentant un seigneur à cheval,

revêtu d'une longue robe et tenant son faucon sur le poing. Le cheval écrase de son pied gauche un petit être humain. Cette composition symbolique, que l'on retrouve sur les façades de beaucoup d'autres églises romanes de l'ouest, est à Parthenay-le-Vieux d'une allure beaucoup plus remarquable, plus artistique, plus complète. Dans le tympan de l'arcade de droite, se montre un autre bas-relief malheureusement mutilé. C'est un homme à cheval sur un lion qu'il cherche à dompter avec les plus grands efforts. Ce groupe également symbolique présente beaucoup d'analogie avec celui de l'arcature de droite de Notre-Dame de la Coudre. Un grand cordon orné de têtes de chats règne sur toute la largeur de la façade au-dessus des arcades et est soutenu par des modillons historiés. La partie supérieure de la façade est percée de trois fenêtres dont celle du centre est la plus grande. Celle de droite a disparu par suite de l'addition d'un gros contrefort et d'une réparation de la muraille, remontant probablement au xv^e siècle. Le sommet du pignon a été modifié à la même époque (Voir pl. 12).

Un des côtés du cloître du prieuré de Parthenay-le-Vieux, depuis longtemps transformé en maison, subsiste encore au nord de l'église. Il est construit à la suite du transept. On aperçoit, engagés dans les murailles, ses arceaux, ses colonnes et ses chapiteaux sculptés dont le style dénote la même époque et la même main. Il appartient donc au xii^e siècle, comme l'église.

De quelque point que l'on se place pour examiner ce beau monument, on est frappé de l'harmonie et de l'ampleur de ses proportions, de la pureté de ses lignes, de l'unité de son style. Malheureusement, la négligence coupable dont il a été presque toujours l'objet, quoique classé depuis longtemps parmi les monuments historiques, a produit dans la plupart de ses parties, surtout dans les voûtes et la façade, les désordres les plus graves. Sa restauration vient enfin d'être entreprise par la commission des monuments historiques sous la direction de M. Litch, architecte, grâce à un legs important d'une famille du pays. Les voûtes des trois premières travées de la grande nef dont la ruine était prochaine ont été démolies avec précaution. Les arcs doubleaux seront refaits avec les mêmes claveaux. Les contreforts du mur méridional seront consolidés (Voir pl. 13). La façade sera aussi l'objet de plusieurs réparations. La conservation de ce beau monument paraît donc maintenant assurée.

La charte de 1092, donnée par les seigneurs Gelduin et Ebbon, ne se borna pas à fonder un prieuré à Parthenay-le-Vieux, au profit de l'abbaye de la Chaise-Dieu. Elle y créa aussi un bourg doté de toutes sortes de privilèges, et une foire annuelle le jour de la saint Pierre-ès-liens (30 août), franche de tous droits (1). Guillaume II de Parthenay augmenta en 1119 les droits du prieur, notamment ceux de juridiction et les franchises des habitants (2). Une transaction intervenue en 1257 entre Hugues II l'archevêque et le prieur de Parthenay-le-Vieux, tout en confirmant les anciens dons et privilèges, régla minutieusement les droits du prieuré et du seigneur, de manière à prévenir tout conflit entre les parties (3). Les cures du saint Sépulcre de Parthenay, d'Allonne, d'Azay-sur-Thoué, de Chapelle Bertrand, les prieurés de Fenioux et de Brusson dépendaient du prieuré de Parthenay-le-Vieux. Quelques anciens seigneurs de Parthenay auraient été, paraît-il, ensevelis dans l'église. Les cinq tombeaux en pierre découverts sous le chœur en 1840 pourraient peut-être leur être attribués (4).

ÉGLISE SAINT-PAUL

L'église saint Paul, située dans le faubourg de ce nom, remonte au xi^e siècle. L'abbaye de Cormery, en Touraine, l'avait acquise avec le bourg environnant d'un seigneur nommé Herbert. Bientôt après, vers 1070, les seigneurs de Parthenay, Josselin et Simon, en autorisant cet acte, octroyaient au prieuré naissant tous leurs droits de juridiction, de péage, coutumes de toutes sortes sur le faubourg, avec des privilèges importants pour les habitants. Ils lui donnèrent en outre l'église de la Ferrière (5).

La reconstruction de l'église saint Paul dut suivre d'assez près l'acte de 1070. Telle qu'elle existe encore

(1) *Chronica monasterii Casæ Dei* (Bibl. nat. s. G. lat. 555). — *Dom Fonteneau*, t. IV, p. 17.

(2) *Fragmenta historiae Aquitanicæ*, par dom Estiennot. (Bibl. nat. s. G. lat. 564).

(3) *Idem*.

(4) *Mém. de la soc. de statist. des Deux-Sèvres*, t. IV, 1840. — *Monuments du Poitou*, par Arnault et Baugier, 1843. — *Dom Fonteneau*, t. 73.

(5) *Cartulaire de Cormery*, ap. *Mém. de la soc. arch. de Touraine*, t. XII. — *Hist. Cormar. monast.*, s. G. (Bibl. nat.).

aujourd'hui, elle a conservé, malgré son délabrement et son appropriation à un usage bien différent, le cachet indubitable du style roman de la fin du XI^e siècle. La porte (Voir pl. 10) qui ouvre à l'ouest sur la nef unique, est voûtée en plein cintre, et ses deux archivoltés d'ailleurs fort simples sont ornées de billettes et de palmettes; une fenêtre du même genre s'ouvre au-dessus de la porte dont elle est séparée par une rangée de modillons. Naguère encore les absides de l'église Saint-Paul étaient debout. C'était la partie remarquable du monument. L'abside centrale était décorée d'arcatures et de colonnettes surmontées de riches chapiteaux (1). Le clocher, démoli dès 1747, parce qu'il menaçait ruine, fut remplacé par une bretèche qui elle-même a disparu (2). Le cimetière ancien de la paroisse se retrouvait à l'extrémité du faubourg où se dresse encore une chapelle dite du Rosaire (Voir pl. 10 bis). Cet édifice fort simple, mais assez bien conçu et bien conservé, remonte au XV^e siècle, si l'on s'en rapporte au caractère de ses vigoureux contreforts d'angles. C'était le siège d'une confrérie et le but d'un pèlerinage.

ÉGLISES SAINT-JEAN ET SAINT-JACQUES

L'église Saint-Jean, considérée comme une des plus anciennes paroisses de la ville a été démolie au commencement de ce siècle. C'était un édifice assez remarquable du XII^e siècle, composé d'une seule nef et terminé par trois absides. Les chapiteaux des colonnes étaient sculptés avec un soin artistique. Il n'en subsiste plus que le fond de l'abside de droite et la base des deux autres absides dont les murs font partie intégrante de l'enceinte de la ville. L'église paraissant dater d'une manière presque certaine du XII^e siècle, on aurait ainsi l'âge approximatif des fortifications. Sous l'abside de gauche, existe un caveau voûté. Saint-Jean relevait de l'abbaye de Luçon dès le XIII^e siècle au moins, et très probablement depuis son origine. Au moyen âge, on y distribuait chaque année le jour de la fête de l'invention de la Sainte Croix, une aumône publique connue sous le nom de *Tréçain de saint Jean* dont l'origine inconnue remonte sans doute très haut. Augmentée d'une rente de blé en 1404 par la libéralité de Jean II L'archevêque, seigneur de Parthenay, cette aumône fut réunie à l'hôpital vers 1681 (3). Une femme d'une haute vertu, Louise de Bellère du Tronchoy qui s'était vouée au service des pauvres à l'hôpital de Parthenay, fut ensevelie en 1694 dans l'église Saint-Jean, dans la chapelle des Garnier de Fénéry, famille de magistrats à laquelle elle appartenait. Son tombeau fut longtemps l'objet de la vénération publique (4). Un beau retable en bois sculpté qui ornait l'église Saint-Jean fut transporté après sa démolition dans l'église de Lhoumois.

L'église Saint-Jacques, indiquée comme paroisse dès le XIII^e siècle, fut reconstruite en grande partie au XV^e siècle. Elle est transformée en maison depuis 1808. Du Pont-Neuf, on aperçoit son chevet plat, soutenu par de gros contreforts d'angles et éclairé par une large fenêtre ogivale. Le faubourg dans lequel elle est située jouissait depuis un temps immémorial du privilège d'exemption de péage, ainsi que le reconnaît formellement un acte de 1297.

ÉGLISE DE LA MAISON-DIEU

Le prieuré de la Madeleine, auquel fut bientôt annexée une aumônerie située primitivement devant l'église du Sépulcre, d'où lui vint son surnom de Maison Dieu, fut fondé en 1174 par le seigneur de Parthenay (5). Il était de

(1) *Mém. de la soc. de statist. des Deux-Sèvres*, t. IV, p. 207, 1840.

(2) Arch. de la Vienne, c. 1, liasse 14.

(3) Archives de l'hôpital de Parthenay.

(4) *Vie de M^{me} de Bellère du Tronchoy*, par le P. Maillard, 1732.

(5) *Hist. gééral. des seig. de Parthenay*, par J. Aubert (Bibl. de Poitiers). — Archives de l'hôpital de Parthenay.

l'ordre de Saint-Augustin. L'église, qui date certainement de l'époque de la fondation de l'établissement et dont tous les caractères dénotent le style roman de transition, existe encore tout entière. Quoique transformée en écurie, elle n'a pourtant pas subi d'altérations profondes. Elle se compose d'une seule nef terminée par une abside circulaire. Ses voûtes sont élégantes. Les arcs doubleaux et les nervures retombent sur des colonnes engagées dont les chapiteaux sont ornés de feuillages fouillés d'une manière remarquable. Une porte surmontée d'une fenêtre, toutes deux cintrées en ogive avec archivoltas sans ornements reposant sur des colonnettes, s'ouvrent sur la façade de l'ouest. Le cloître du prieuré aujourd'hui détruit était appliqué le long du mur nord de l'église.

La Maison Dieu reçut au XIII^e siècle de nombreuses donations confirmées en 1284 par le seigneur de Parthenay. Les religieux et leurs vassaux jouissaient de plusieurs exemptions avantageuses. L'une d'elles, portant sur un droit fiscal perçu au profit du seigneur sur la vente des denrées à Parthenay, fut limitée et réglée en vertu d'une transaction curieuse au point de vue de la topographie de la ville, passée le 11 février 1450, entre le comte de Richemont et le prieur Jean Hamelin⁽¹⁾. Plus tard, au XVI^e siècle, deux procès surgirent entre l'administration municipale de Parthenay et le prieuré au sujet de l'assistance des malades pauvres dont les religieux de cet établissement étaient chargés. Ils se terminèrent au mois de mai 1562 par une transaction qui opéra la distraction des biens de l'aumônerie d'avec ceux du prieuré, et les remit entre les mains des officiers municipaux auxquels demeura désormais la direction de l'hôpital⁽²⁾. Le prieuré de la Madeleine fut réuni, en 1720, au collège des clercs séculiers de la doctrine chrétienne de Brives-la-Gaillarde. Puis, par lettres patentes de 1769, il fut attribué au séminaire Saint-Charles de Poitiers. Enfin, en 1788, il fut supprimé, ses biens réunis à l'hôpital de Parthenay, et l'église attribuée à la paroisse de Châtillon-sur-Thoué⁽³⁾.

ÉGLISE DES CORDELIERS

De toutes les églises de Parthenay, celle des Cordeliers est la seule qui appartienne au style gothique du XIII^e siècle. C'est un ample vaisseau composé d'une seule nef, très longue et très large. Elle est recouverte de voûtes élevées, sillonnées de nervures retombant sur des faisceaux bien groupés de colonnes engagées. Le chevet carré a été percé au XV^e siècle d'une immense fenêtre à meneaux flamboyants. De hautes fenêtres à lancettes, pratiquées dans chaque travée, laissaient pénétrer une abondante lumière dans l'intérieur de l'édifice. Le mur de la façade, à l'ouest, où il n'y avait d'ailleurs qu'une porte et une fenêtre peu remarquables, a été reconstruit sans goût, il y a environ vingt ans. Une chapelle voûtée, due probablement à une fondation particulière, fut construite dans la première moitié du XVI^e siècle, au plus tard, sur le côté nord de l'église. On y remarque un beau retable en pierre, œuvre fort élégante et bien exécutée de sculpteurs de la Renaissance. Il représente l'enlèvement et le transport à Lorette, par les anges, de la *santa casa* de la Vierge. La scène est encadrée de pilastres et d'une frise, ornés de délicates arabesques. L'entablement est surmonté d'une arcature en plein cintre qu'accompagnent et terminent trois clochetons, munis de niches et entre chacun desquels sont sculptés des rinceaux et des anges. Des traces très apparentes de couleurs indiquent que la peinture avait ajouté son éclat à la finesse de la sculpture. Le cloître du couvent, qui était construit sur le côté méridional de l'église, a été démoli lors de l'appropriation de l'édifice en écurie et en caserne de gendarmerie, au commencement de ce siècle. Il n'avait conservé, paraît-il, et n'avait peut-être jamais eu aucune partie remarquable.

L'église et le couvent des Cordeliers doivent en grande partie leur fondation à la munificence de Hugues II L'archevêque, seigneur de Parthenay, qui y fut enseveli le 11 avril 1271. Le comte Alphonse de Poitiers, mort dans la même année, n'avait point oublié ce monastère dans les immenses libéralités dont il gratifia par son testament tous les établissements religieux de ses domaines. D'autres membres de la famille seigneuriale de Parthenay ont reçu la sépulture aux Cordeliers. Le 26 mars 1291, c'est le tour de Jeanne de Montfort, épouse de Guillaume IV L'archevêque. Le 26 mai 1326, c'est celui de Marguerite, épouse de Jean I L'archevêque, puis de ce seigneur lui-même, le

(1) *La Gâtine historique et monumentale*.

(2) Archives de l'hôpital.

(3) Arch. nat. O. 567, 573. — Anc. règ. munic. de Parthenay.

1^{er} mai 1358. Leurs tombeaux et leurs épitaphes existaient encore au xvi^e siècle, dans le chœur de l'église, et les moines célébraient exactement leurs anniversaires (1). Ils ont disparu sans aucun doute sous les coups des protestants, soit en 1562, soit en 1568 et 1569. L'église des Cordeliers fut transformée en salle de réunions pour les assemblées électorales pendant la Révolution.

LE CHATEAU

De cette antique forteresse féodale, séjour d'une petite cour parfois brillante, durant près de cinq cents ans, il ne reste plus que deux tours en ruines très anciennes, dont la plus grosse sert de poudrière, et un bastion du xv^e siècle. Naguère encore, en 1831, le château de Parthenay se composait de ruines assez considérables et très intéressantes, tant au point de vue archéologique qu'en raison des souvenirs historiques. Cinq tours avec plusieurs étages de chambres voûtées étaient debout. Les ruines d'un corps de logis se dressaient sur la courtine du levant, au-dessus du moulin. Une grande partie d'un des massifs de la porte d'entrée, contigu au bastion du xv^e siècle, subsistait également (2). Plus anciennement, en 1694, un curieux procès-verbal de visite donne l'état du château qui d'ailleurs tombait déjà en ruines. On y constate l'existence du vieux logis situé au levant entre deux tours, composé de plusieurs chambres basses et hautes dont la charpente, les portes et les fenêtres étaient dans le plus grand délabrement. Près de ce bâtiment et y attenant était la chapelle. La tour de la porte d'entrée, dite Donjon, paraissait très vieille et était en fort mauvais état. Toutes les parties supérieures de l'enceinte ou courtines du château, parapets et gros murs avaient été démolies dans des proportions plus ou moins considérables. La tour dite actuellement de la poudrière avait encore une charpente, mais fort dégradée et des crevasses existaient dans la voûte et les murs. La tour située à l'angle nord (Voir pl. 7) avait aussi sa charpente, mais elle menaçait ruine de toutes parts. Malgré cela, la moitié a survécu jusqu'à nos jours. Le bastion du xv^e siècle, adjacent à la porte, était en meilleur état et avait conservé intacts tous ses créneaux. L'artillerie composée de trois canons et de cinq fauconneaux fut enlevée par ordre du roi (3).

Le château, qui n'était pas encore complètement inhabité en 1694, puisqu'il y avait un concierge, nommé Thomas Moyne, ne tarda pas à être exploité comme une carrière. Les religieuses de l'Union chrétienne furent autorisées, en 1698, à prendre dans la cour les matériaux nécessaires à la construction de leur couvent et de leur chapelle (4). En 1711, l'avocat ducal, François Chaboceau, constatait avec douleur dans une harangue au duc de Mazarin, que le château et les murs de ville en général n'étaient plus que de tristes mesures. En 1781, on y prit aussi des pierres pour la reconstruction de la façade de l'église Sainte-Croix et on démolit dans ce but une portion considérable de la voûte de la porte d'entrée ou Donjon. Le procureur ducal, agent du comte d'Artois, éprouvait toutes sortes de difficultés pour défendre contre les déprédations ces vénérables ruines que le prince ordonna néanmoins de conserver, en 1782. Mais elles devinrent alors l'asile des vagabonds et des mendiants, si bien qu'en 1789 la ville demanda qu'on y mit des clôtures destinées à en interdire l'accès (5).

Aujourd'hui les ruines du château de Parthenay ne présentent même plus l'ombre de sa grandeur passée. La tour de la poudrière et celle à moitié écroulée située à l'angle nord de l'esplanade, si on en juge par leur appareil extérieur, leurs voûtes et leurs étroites arches, doivent remonter au moins au xii^e siècle (Voir pl. 7). Leur physiologie rappelle parfaitement le style de l'architecture militaire de cette époque guerrière du moyen âge où l'on cherchait surtout à pourvoir aux besoins de la défense. On peut en dire autant des autres tours, et de la grande porte détruites en 1831. Quant au bastion flanqué de tours, placé près de la porte, il fut construit par l'ordre du comte de Richemont, seigneur de Parthenay, en 1442 et 1443, sur l'emplacement d'une vieille tour qui venait de s'écrouler (6). On aperçoit encore des embrasures de bouches à feu pratiquées dans ses murailles.

(1) Lettre de F. des Landes, gardien des Cordeliers de Parthenay, à Madame de Soubise, du commencement du xvi^e siècle.

(2) Vue du château de Parthenay, en 1831, dans la *Revue anglo-française*, par M. de la Fontenelle de Vaudoré. Ce dessin a été reproduit et amélioré d'après nature dans notre *Gâtine historique et monumentale*.

(3) Arch. nat., Q¹. 1591, 1592.

(4) Arch. nat., P. 2106.

(5) Idem, O. 19 708.

(6) Arch. nat., O. 19 704, 19 706.

L'origine du château est certainement antérieure au XI^e siècle. Il fut fondé par les premiers ancêtres de la grande famille des Parthenay-L'archevêque. Le plus ancien dont le nom ait été conservé par l'histoire, s'appelait Josselin et vivait vers l'an 1012-1020 au château de Parthenay, dont il était le seigneur (1). Des constructions de cette époque éloignée, il ne subsiste très probablement aucune trace. Sa position, habilement choisie à l'extrémité d'un promontoire enveloppé par le Thoué, en avait fait une importante place forte au moyen âge. Cette forteresse qui, sous l'action du temps et des hommes, n'a laissé que de si misérables débris, a été le théâtre de bien des événements. Elle fut prise le 28 mars 1122 par Guillaume IX, comte de Poitou. Augmentée par Hugues I^{er} l'archevêque, grâce aux subsides du roi Jean sans Terre, en 1202, elle tomba néanmoins au pouvoir du roi de France, Philippe-Auguste, en 1207 (2). Jean sans Terre fit plusieurs séjours au château de Parthenay en mai et septembre 1214. Il y tint une cour nombreuse et brillante et y négocia, avec son rival Philippe-Auguste, la trêve qui mit fin à la guerre. Il y reparut encore un instant en 1215 (3). C'est au château de Parthenay, au mois d'août 1241, que se tint, sous la présidence du célèbre Hugues de Lusignan, comte de La Marche, une grande réunion des seigneurs poitevins, dans laquelle fut ourdie la révolte qui éclata peu de mois après dans tout l'Ouest contre le roi Louis IX. La guerre ayant éclaté en 1242, Henri III, roi d'Angleterre, y envoya une garnison anglaise commandée par Raoul de La Haye et Aimery de Sacy, qui évacua la place à la fin d'août, après les victoires de Louis IX à Taillebourg et à Saintes. Elle fut remplacée en 1243 par une garnison française soldée par Alphonse, comte de Poitou, frère du roi (4). Lorsque le traité de Brétigny eut fait rentrer de nouveau le Poitou sous la domination de l'Angleterre, le célèbre Jean Chandos, lieutenant du nouveau souverain, chargé de prendre possession des provinces acquises, vint dans ce but à Parthenay, le 1^{er} novembre 1361. Ce jour-là eut lieu, dans la chapelle du château, une triste et solennelle cérémonie. Aimeri d'Argenton, procureur du seigneur, la dame de Parthenay elle-même, Jean Ojart, sénéchal et tous les notables habitants de la ville prêtèrent serment à Chandos, en présence des commissaires du roi de France, maréchal Boucicault, Louis de Harcourt et Guichard d'Angle (5). Plus tard, en 1412, le seigneur de Parthenay, ayant pris parti pour les Bourguignons contre les Armagnacs, reçut dans son château une garnison picarde que lui amena le sire de Heilly. Assiégée vainement par Richemont en 1415, la place fut sérieusement investie au mois d'avril 1419 par l'armée du Dauphin aux ordres du comte de Vertus. En raison des stipulations de la capitulation de Parthenay, du 31 août, Regnier Pot fut installé en qualité de capitaine gardien du château (6). En 1423, Jacques d'Harcourt, neveu de Jean L'archevêque, seigneur de Parthenay, tenta de s'emparer par trahison de son château et de sa personne. Ayant placé des gens en embuscade près d'une issue qui sortait dans la campagne, il entra avec des apparences toutes pacifiques et amicales, et mit subitement la main sur son vieil oncle, déclarant que ses biens lui appartenaient. Plusieurs gens du seigneur se précipitèrent aussitôt dans la tour du donjon, où ils se renfermèrent, appelant à grands cris à leur secours. Le peuple de la ville accourut et envahit le château. Jacques d'Harcourt, se voyant perdu, se réfugia dans une tour, où il fut tué avec tous ses gens (7).

Devenu seigneur de Parthenay en 1427, le fameux connétable de Richemont fit du château de cette ville sa demeure ordinaire. Il n'en sortait que pour vaquer aux graves devoirs de sa charge et diriger les expéditions militaires contre les Anglais, dont l'expulsion définitive est due en grande partie à son habileté et à sa valeur. C'était son séjour de prédilection. Les trois femmes qu'il épousa successivement, Marguerite de Bourgogne, Jeanne d'Albret et Catherine de Luxembourg, vinrent y établir leur résidence. La seconde mourut à Parthenay, en 1444; aussi le château se transforma-t-il jusqu'en 1456 en cour brillante, rendez-vous de tous les grands personnages de l'époque. Richemont le fit réparer en 1442. Il construisit aussi le bastion situé près de la porte ou *boulevard*, suivant l'expression du compte, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Une tour, dite tour de *Viète*, fut aussi restaurée (8). L'illustre Dunois, successeur de Richemont à Parthenay, en 1458, séjourna parfois au château, mais non d'une manière continue. Son fils, François d'Orléans, y résida davantage et fit exécuter, en 1474, des réparations assez importantes dans l'intérieur des appartements (9). Ayant pris part à la révolte du duc d'Orléans en 1487, le seigneur de Parthenay mit sa place en état de défense. Mais, dès l'apparition devant ses murs de l'armée de Charles VIII, le 28 mars

(1) *Bibliothèque manuscrite*, par le P. Labbe, t. II, 185.

(2) *Chronique de Saint-Maixent ou de Mailleçais*. — *Rotuli litt. patent*, I, 11. — Rigord, *De gestis Philip.-Aug.*

(3) *Rymer Fœdera*, etc., t. I. — *Rot. litt. patent*. — *Rot. litt. claus.* — *Rotul. chart.*

(4) *Bibl. de l'école des Chartes*, 4^e série, t. II. — *Doc. inéd. sur l'Hist. de France*.

(5) Procès-verbal de délivrance à Jean Chandos..., ap. *Mém. de la soc. de stat.*, 2^e série, t. VI.

(6) *Hist. de Bretagne*, par Lobineau. — *Mém. de Guill. Gruel*. — Arch. munic. de Poitiers, J. 554. — *Juvénal des Ursins*. — *La Gâtine hist. et monum.*

(7) *Chron. de la Pucelle*. — Monstrelet. — P. de Fenin.

(8) *Mémoires de Gruel*. — Arch. nat., O. 19 704, 19 706. — *Compte de Robin Denisot* (f. fr. 8818, 8819).

(9) Arch. nat., O. 19706.

1487, le sire de Joyeuse qu'il y avait laissé comme capitaine, rendit au roi la ville et le château. Charles VIII s'y arrêta quelques jours et en confia la garde à Jacques de Beaumont (1).

Pendant les guerres de religion, le château fut la demeure des gouverneurs militaires. L'un d'eux, le brave Malo Thonnellier, tenta de s'y défendre le 21 septembre 1568, contre l'armée protestante de d'Andelot, bien supérieure en nombre. Obligé de se rendre, le malheureux fut inhumainement mis à mort. Un autre gouverneur, le sire de la Baubetière, qui appartenait au calvinisme et le faisait prêcher au château, en fut chassé, le 3 septembre 1572, par le capitaine La Salle, envoyé à cet effet par le gouverneur de Poitou (2). En 1589, Malicorne, gouverneur de la province, établit son quartier général au château de Parthenay, d'où il dirigea jusqu'à la fin du xvi^e siècle des courses incessantes contre les ligueurs. Il y eut des gouverneurs particuliers résidant au château jusque vers le milieu du xvii^e siècle, époque à laquelle il semble avoir été complètement abandonné et peut-être même démantelé, comme tendrait à le démontrer la visite de 1694.

MURS ET PORTES DE VILLE

Juvénal des Ursins disait au xv^e siècle que Parthenay avait trois enceintes de murailles et était réputée imprenable. Si cette dernière assertion est contestable, les trois enceintes indiquées par le vieil annaliste témoignent de son exactitude. Elles sont encore debout et ont conservé des portions assez considérables. La première et la plus étendue, c'est l'enceinte urbaine proprement dite. Tout son front occidental, qui commence au château, couronne de la manière la plus pittoresque, jusqu'à la porte du Sépulcre, les escarpements du coteau au pied duquel coule le Thoué. Il est flanqué de onze tours. On doit remarquer la grosse tour placée à l'angle de la rampe de Saint-Paul (Voir pl. 10 bis) et de la nouvelle voie d'accession. Elle est construite en forme de bec ou d'éperon. Sa hauteur était jadis beaucoup plus considérable. La tour dite *Bouchollière*, qui domine le moulin de Saint-Paul, présente un énorme développement, mais a été remaniée à diverses reprises (Voir pl. 9). Celle placée plus loin, en allant vers le château, est également très grosse. Son appareil primitif est parfaitement conservé. Une poterne accompagnée de deux archères s'ouvre à sa base sur un rocher taillé à pic. Au fond de la poterne, on aperçoit le passage et l'escalier aujourd'hui encombrés de terre qui conduisaient à la plate-forme de la tour et dans l'intérieur de la place.

Le front méridional de l'enceinte, de la porte du Sépulcre à la porte du Marchioux, n'offre rien de notable. La porte du Sépulcre, qui tirait son nom du voisinage de l'église du Saint-Sépulcre, détruite à l'époque de la Révolution, a été démolie il y a soixante ans. Celle de Marchioux a subi le même sort à la même époque. Elle était précédée, au moyen âge, d'une barbacane flanquée de tours, dont on voyait les traces au dernier siècle, et qu'a remplacée l'esplanade actuelle, dite du Donjon. Le front oriental de l'enceinte, sur lequel s'ouvre la porte du bourg Belay ou de Poitiers, a conservé encore plusieurs tours rondes. Il était précédé de deux fossés transformés en boulevards et en promenade appelée place du Drapeau, par des travaux commencés en 1787 et achevés en 1812. La porte du bourg Belay, tour carrée percée d'une large arcade ogivale, a été démolie en 1866. L'enceinte atteint la rivière à un angle saillant défendu par une tour en forme de bec. De là elle rejoint la porte Saint-Jacques et le château en côtoyant la rivière (pl. 1).

La porte Saint-Jacques, qui s'ouvre au nord, est un monument tout à fait remarquable. C'est un des plus beaux modèles de l'architecture militaire du xiii^e siècle. La baie, légèrement ogivale, est flanquée de deux tours saillantes s'allongeant en forme de bec ou d'éperon, comme la grosse tour du château Salbart, possession des seigneurs de Parthenay, comme la porte Narbonnaise de Carcassonne et comme plusieurs tours du château de Loches. Ces deux tours s'élèvent en diminuant d'une manière progressive, mais sensible, jusqu'au crénelage. Une large plate-forme bordée de créneaux soutenus par d'élégantes consoles formant machicoulis, couronne le sommet de la porte. Une herse, dont la coulisse est reconnaissable, en fermait l'entrée. Du côté de la ville, elle a subi des remaniements au xvi^e siècle, et, du côté extérieur, deux piliers ont été ajoutés à la même époque pour fixer des vantaux.

(1) *Hist. de Charles VIII*, par Jaligny.

(2) *Journal de Denis Généroux. — La Popelinière. — De Thou.*

Au-dessus du passage voûté existe une chambre voûtée munie d'une meurtrière du côté du faubourg et d'une fenêtre du côté de la ville; une porte et un escalier la mettaient en communication, d'une part avec la plate-forme, et de l'autre avec le chemin de ronde de la courtine voisine. La porte Saint-Jacques, au-dessus de laquelle brillaient naguère les armoiries des L'archevêque seigneurs de Parthenay, sculptées sur une pierre rapportée évidemment après coup, et encore reconnaissables, malgré le martelage qu'elles ont subi, plonge ses pieds dans la rivière. Un pont de pierre souvent remanié et reconstruit, et dont la dernière arche devait être munie, à l'origine, d'un tablier mobile, met en communication la ville et le faubourg. L'aspect de ce monument est véritablement imposant. Le regard s'y attache et s'y complait. La majesté, la simplicité, la force, l'élégance et l'harmonie des proportions s'y trouvent à la fois réunies (pl. 3, 4, 6).

La seconde enceinte, qui est une enceinte intérieure plus restreinte, enveloppe le promontoire à l'extrémité duquel s'élève le château. Elle porte depuis longtemps le nom de citadelle. D'une part, elle se relie à la muraille extérieure, de l'autre, elle suit la crête qui domine le vallon où est bâtie la basse ville et rejoint ensuite le château. Plusieurs tours la flanquent de ce côté à des intervalles inégaux. L'une d'elles, très grosse et ronde, qui semble très ancienne, s'élève non loin de la porte de la citadelle, au milieu de maisons. Elle contient une casemate inférieure et un étage voûté percé d'étroites archères. Une autre tour plus petite, placée à un angle non loin du château, munie de deux archères dans une chambre voûtée, dénote l'architecture du *xii^e* siècle. On pénètre dans la citadelle par une porte énorme accompagnée de tours saillantes terminées en bec aigu, comme celles de la porte Saint-Jacques. Le passage voûté en ogive était fermé à ses deux extrémités par deux herses. Au-dessus règne une vaste chambre voûtée, dans laquelle on parvient par un escalier et une porte s'ouvrant du côté de la citadelle. Elle est éclairée par deux petites fenêtres percées du même côté. De là, on pénètre de plain pied dans les chambres voûtées des deux tours où sont pratiquées deux archères qui battent les abords de la porte, du côté de la ville. De ces chemins, on communique avec le chemin de ronde de la muraille. Un escalier tournant, ménagé dans l'épaisseur de la maçonnerie, conduit à la plate-forme, d'où l'on jouit d'une vue délicieuse. La porte de la citadelle était autrefois plus élevée et recouverte d'une charpente sous laquelle les habitants firent placer, en 1454, une horloge dont la magnifique cloche sert encore au même usage et porte une belle inscription gothique rappelant son origine. En 1727, la charpente menaçant ruine, la ville fit abaisser la tour de la hauteur de deux assises de pierres et construire le pavillon carré sous lequel est suspendue la cloche, tel qu'il existe encore aujourd'hui (Voir pl. 11 bis). Cette mauvaise réparation a privé la porte de son crénelage originaire.

Le château, qui formait la troisième et dernière enceinte et auquel se rattachaient les deux autres, les a nécessairement précédées. Il doit remonter, nous l'avons dit, au *x^e*, peut-être même au *ix^e* siècle. Quant aux enceintes de la ville et de la citadelle, nous avons tout lieu de croire qu'elles datent du *xii^e* siècle. Mais d'importantes réparations et reconstructions y furent faites au *xiii^e* siècle. On sait que les rois d'Angleterre Jean sans Terre et Henri III, par leurs lettres des 17 mai 1202 et 18 décembre 1226, accordèrent aux seigneurs de Parthenay des subsides réguliers, destinés à fortifier leurs ville et châteaux. C'est donc pendant cette période que furent construites les portes Saint-Jacques et de la Citadelle, ainsi que beaucoup de tours de l'enceinte urbaine. Leurs murailles ont conservé des caractères certains de l'architecture militaire du *xiii^e* siècle, notamment les tours à becs saillants. Des réparations moins considérables et dont il n'est guère possible de constater la trace furent évidemment exécutées dans les siècles suivants. Lors de la prise de Parthenay par Charles VIII, en 1487, les fortifications de la ville furent démantelées (1). Mais, en 1523-1524, les habitants aidés par le seigneur les firent complètement rétablir (2). Devenues inutiles au *xviii^e* siècle, on chercha à s'affranchir des dépenses continuelles auxquelles elles donnaient lieu. Une ordonnance de l'intendant de la province, de 1748, autorisa la municipalité à abandonner les remparts de la ville à divers particuliers, à charge de les entretenir (3).

ANCIENNES MAISONS DE PARTHENAY

Plusieurs anciennes maisons subsistent encore à Parthenay. La plus curieuse remonte au *xiii^e* siècle. Elle est située dans la rue Tête-de-Cheval. Elle se composait primitivement de deux étages éclairés par des fenêtres en ogive

(1) Jaligny, *Hist. de Charles VIII*.

(2) Arch. nat., O. 19 704.

(3) Idem, O. 19 708.

géménées, aujourd'hui mutilées et réduites au nombre de cinq, dont trois au premier étage et deux au second. Modifiée au xv^e ou au xvi^e siècle, on pratiqua dans sa façade une grande fenêtre carrée à croisillons de pierre. Les portes du rez-de-chaussée appartiennent aussi à des transformations postérieures sans caractère.

Une maison du xv^e siècle, située dans la Grand'rue, est précédée d'une petite cour dont la porte en granit est fort intéressante. L'ouverture carrée est encadrée de montants et d'un linteau ornés de moulures. Un arc en accolade garni de choux frisés est inscrit au-dessus, et dans le tympan sont sculptées deux fleurs de lis sous un autre petit arc ogival accompagné de meneaux, assez semblable aux fenêtres d'église de style flamboyant. Le mur de la porte est couronné par un crénelage.

Une autre maison de la même époque, située dans la rue de la Citadelle, est également précédée d'une petite cour dont la porte voûtée en ogive est surmontée d'un écusson martelé entouré du collier de l'ordre du roi et qui a été ajouté plus tard, au xvii^e siècle. La porte de la maison ouvrant sur la cour a bien tous les caractères de la fin du xv^e siècle. Son ouverture carrée, accompagnée de bonnes moulures, est surmontée d'un cordon sculpté dans la muraille, qui, après avoir décrit un arc en accolade, descend en formant deux angles droits jusqu'à la hauteur des montants. Une petite fenêtre carrée s'ouvre dans le tympan pour éclairer l'escalier tournant.

C'est dans la basse ville principalement que s'est conservé le plus grand nombre de vieilles maisons. La rue de la Vault-Saint-Jacques en est presque entièrement composée. Généralement construites en bois, leurs étages surplombent les uns sur les autres. Plusieurs sont très élevées et terminées en pignons aigus. Les poutres de quelques-unes sont sculptées ou ornées de moulures. Les portes et les boutiques des rez-de-chaussée ont conservé leurs formes primitives. Elles remontent presque toutes au xv^e et surtout au xvi^e siècle. L'aspect de cette rue longue et tortueuse depuis la place du Vauvert jusqu'à la porte Saint-Jacques rappelle de la manière la plus fidèle celui d'une ville du moyen âge. C'est un quartier presque intact, auquel ne manquent que les vieux bourgeois qui l'ont élevé et habité (pl. 4 et 5).

FAIENCES DE PARTHENAY

Nous terminerons notre notice sur Parthenay et ses curiosités en signalant à nos lecteurs la fabrique de faïence d'art décoratif créée à Parthenay par M. Jouneau, statuaire aussi habile que céramiste distingué, dont les produits ont été couronnés tout dernièrement par la médaille d'or à l'Exposition universelle d'Anvers. Il nous suffira d'emprunter à la *Gazette des Beaux-Arts*, n^o de janvier 1885, un passage d'une critique fort intéressante sur la Verrierie et la Céramique modernes à la 8^e exposition des Arts décoratifs à Paris.

« ... Nous devons constater le succès bien légitime obtenu par un jeune artiste, M. Jouneau, de Parthenay, qui envoyait ses produits pour la première fois dans une Exposition et qui a su trouver, pour la décoration de la faïence, des procédés qui n'avaient pas été employés jusqu'à présent.

» Établi à quelques kilomètres d'Oiron et ayant à sa disposition l'argile ivoirée, si pure et si fine avec laquelle les artistes dirigés par Hélène de Hangest avaient fabriqué ces œuvres charmantes qu'on ne peut se lasser d'admirer, M. Jouneau a eu l'heureuse idée d'appliquer également à la décoration de ses produits les procédés d'incrustations colorées dont s'étaient servis ses habiles devanciers du xvi^e siècle. Mais c'est seulement par l'emploi de ce procédé que ses faïences ressemblent à celles d'Oiron; elles ont, en effet, une originalité de forme et d'ornementation qui les distingue absolument de tout ce qui a été fait jusqu'à présent en céramique et qui témoigne d'un sentiment décoratif très particulier. M. Jouneau a su adjoindre à ce procédé celui des pâtes blanches, auxquelles il est arrivé, par une extrême délicatesse et une grande habileté de facture, à donner de la transparence malgré l'opacité de l'argile, et dans l'association de ces deux modes de décoration, il a su trouver des effets nouveaux d'un art distingué et qui donnent des résultats remarquables. »

CHATEAU DE LA MEILLERAYE

UN petit manoir féodal ou maison forte s'élevait jadis sur l'emplacement de ce magnifique château de la Meilleraye dont les ruines pittoresques et désolées provoquent l'attention de l'artiste et rappellent tant de souvenirs à l'historien (Voir pl. 14). Il relevait de la baronnie de Parthenay et se trouvait en la possession de Charles de Liniers, dès l'année 1348. Jean de Liniers, son neveu, lui succéda, et sa veuve, Jeanne du Fouilloux, qui continua à y résider, rendit son aveu féodal au seigneur de Parthenay le 11 décembre 1387. Amaury de Liniers et Maubruny de Liniers rendirent l'hommage de la Meilleraye, le premier, le 21 juillet 1407 à Jean L'archevêque, le second, le 28 février 1428 au comte de Richemont. Ce domaine passa ensuite dans la famille de Marafin. En 1473, il appartenait à Louis de Marafin, écuyer, puis à François de Marafin en 1522. Marguerite de Maillé était veuve en 1563 d'un autre Louis de Marafin sire de Netz et de la Meilleraye. François de Marafin vendit pour la somme de 23 400 livres, le chastel maison forte et seigneurie de la Meilleraye, à Jean de la Porte, de Parthenay, le 12 novembre 1574 (1). Le nouvel acquéreur y résida fréquemment. L'un de ses amis, Michel le Riche, de Saint-Maixent, qui y fut reçu au mois de novembre 1584, rapporte que l'on y réunissait fort bonne compagnie (2). Après la mort de Jean de la Porte, arrivée à Parthenay le 19 janvier 1585, son neveu, Charles 1^{er} de la Porte, qui devint plus tard gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri IV, hérita de la Meilleraye et en fit également sa demeure ordinaire, ainsi que l'établit une quittance signée de sa main le 27 octobre 1593. Il est donc permis d'admettre que ce château fut le berceau du célèbre maréchal de France, fils de Charles de la Porte et de Claude de Champlais, quoique la plupart des biographes et des généalogistes le fassent naître en 1602 à Parthenay, ce qui d'ailleurs ne serait pas impossible, puisque la maison paternelle des la Porte était située dans cette ville. L'enfance du futur *Preneur de villes* s'écoula obscurément au milieu de ces bois, dans cet humble castel dont il devait faire briller le nom d'un si vif éclat.

C'est Charles 1^{er} de la Porte qui, dans les dernières années de sa vie, probablement vers 1620, commença la construction du nouveau château de la Meilleraye. Son fils, le maréchal, fit de grands travaux d'embellissement autour du corps de bâtiment qu'il trouva *tout nu et dépourvu de tous accompagnements*. Il en changea l'entrée placée à l'orient et l'établit à l'occident. Les terrains situés de ce côté étaient alors un marais inculte environné de bois. Il les transforma en une vaste et belle avant-cour, accompagnée de basses-cours (3). La chapelle était construite en 1638 et l'orangerie existait en 1649 (4). Il paraît que les travaux n'étaient pas entièrement terminés en 1670 (5). Mais cela ne peut s'entendre que de certains bâtiments extérieurs et des embellissements de toute nature dont on se plut à enrichir les appartements de la principale habitation évidemment antérieure à cette époque. Quel fut l'architecte de ce château ? M. Thomas Arnauldet, bibliothécaire de la ville de Niort, a dit récemment que c'était Clément Métezeau, le célèbre auteur de la digue de la Rochelle. Nous regrettons qu'il n'ait pas donné plus de détails à cet égard et qu'il n'ait pas cité la source où il a puisé cette révélation intéressante (6).

Le château de la Meilleraye, construit sur un plan régulier et symétrique comme tous les châteaux du xvii^e siècle, se composait d'un corps de bâtiment accompagné de deux ailes de mêmes dimensions, formant ainsi une cour carrée

(1) Arch. nat., O. 19 700, 19 701, 19 707. *Hist. des Chasteigners*, par Duchesne.

(2) *Journal de Michel le Riche*.

(3) Arch. nat., O. 19 707.

(4) Anc. rég. d'état civil de la commune de Beaulieu.

(5) Note inscrite sur un missel ayant appartenu à la duchesse de Mazarin, Hortence Mancini.

(6) *Revue Poit. et Saintong.* 1884, t. I, p. 177.

intérieure dont le quatrième côté exposé au midi était clos par une balustrade en pierre. Des fossés larges et profonds remplis d'eau vive l'entouraient de toutes parts. Deux ponts de bois aboutissant à des portes percées dans les deux ailes établissaient des communications, d'un côté avec le jardin, de l'autre avec la grande cour d'entrée. Les murailles du château construites en granit magnifique et admirablement taillé, plongent dans l'eau des fossés, ce qui double leur élévation et leur donne une imposante majesté. Des caves voûtées règnent sous toute l'étendue des bâtiments. Puis vient un rez-de-chaussée d'une grande élévation, sur lequel règne un premier étage de même hauteur, que surmontait une toiture en ardoises à mansarde, reposant sur une belle corniche. D'immenses fenêtres à doubles croisillons éclairaient les appartements. L'escalier, placé au milieu du bâtiment principal, est à rampe droite, à plusieurs paliers; ses marches étaient en pierre, sa voûte rampante en briques. On arrivait de la cour sur le palier du rez-de-chaussée par une porte cintrée assez simple, au-dessus de laquelle sont sculptées les armoiries des la Porte; à gauche, sur le même palier, s'ouvre l'entrée de la grande salle. La porte donnant issue de l'aile droite sur la cour intérieure est accompagnée de deux magnifiques colonnes en pierre, d'ordre toscan. (Pl. 14). C'est très probablement dans la cour intérieure qu'on avait érigé au cardinal de Richelieu, l'illustre parent et protecteur du maréchal de la Meilleraye, la belle statue en marbre blanc, brisée par la Révolution et dont le tronc se trouve aujourd'hui au musée de Niort. Un compte de réparations faites en 1682 donne la date de la pose de la statue dont le soubassement en pierre de taille coûta 4^l 16^s.

Outre la grande salle, il y avait de nombreux appartements portant chacun leur nom particulier : la chambre de M. le grand prieur, ainsi nommée parce qu'elle était destinée à Amador de la Porte, grand prieur de l'ordre de Malte en France et marin distingué, oncle du maréchal; la chambre des sibylles; la chambre de velours; la chambre du grand-maître. Cette dernière était évidemment réservée à Charles de la Porte qui, avant d'avoir conquis le bâton de maréchal, était revêtu de la dignité de grand-maître de l'artillerie depuis 1634. Le premier étage contenait une chapelle domestique. La grande salle était tendue de tapisserie de Flandre, représentant les travaux d'Hercule. Des tapisseries d'Aubusson ornaient quelques chambres (1). Certains appartements, notamment sans doute la chambre du grand-maître, étaient garnis de boiseries peintes qui ne manquaient pas de mérite. Une grande partie de ces boiseries, retrouvées dans un grenier, il y a plusieurs années, ont été acquises par un amateur du pays. Plusieurs panneaux offrent encore distinctement au regard du curieux des sujets variés dont les couleurs sont vives et brillantes et le dessin bien exécuté. Ce sont des combats navals entre turcs et chrétiens, des guerriers romains, des cavaliers, des vases de fleurs fort remarquables, un saint Jérôme, des ornements de toutes sortes d'une grande élégance, au milieu desquels sont prodigués des faisceaux d'armes et de canons, attributs de la dignité de grand-maître de l'artillerie, et les armoiries de la Porte, *de gueules au croissant d'argent chargé de trois mouchetures d'hermine*. Deux charmants panneaux, ornés de gracieuses arabesques sur fond gris, portent chacun un médaillon central doré, sur lequel se détache une délicieuse tête de femme vue de profil.

Deux grandes cours précédaient le château de la Meilleraye. Dans la première, des pavillons et bâtiments de service, une ferme, un colombier et une chapelle pour le public, dédiée à saint Cloud, avaient été élevés à droite et à gauche. La seconde s'étendait jusqu'au bord des fossés. On y avait creusé à chaque extrémité deux vastes pièces d'eau entourées, comme les fossés, de balustrades élégantes en pierre et de terrasses plantées de tilleuls. L'orangerie, située un peu en arrière, à gauche et au nord du château, contenait 104 pieds d'orangers. Un parc de 80 arpents et une forêt qui n'en comprenait pas moins de 763 environnaient cette résidence princière (2).

Pendant que Charles II de la Porte conduisait les armées de Louis XIII à la victoire et élargissait les frontières de la France, Marie de Cossé, son épouse en deuxième noces depuis 1637, habitait ordinairement la Meilleraye avec le jeune Armand de la Porte, son beau-fils, issu d'une première union de Charles de la Porte et de Marie d'Effiat. Elle surveillait les travaux du château et y recevait nombreuse et brillante compagnie. Ainsi on y rencontre successivement, Gabrielle de Coustault, veuve de Charles de Granges, sire de la Gort; Rénée Légier de la Sauvagère, épouse du sire de la Sayette (novembre 1638); Jean du Pin et Suzanne Chaigneau, son épouse; Diane Chasteigner de la Roche-Pozay (août 1642); Charles et Élisabeth de Cossé et Pierre de Chouppes, gouverneur de la ville et château de Parthenay (mai 1645); Louis d'Aviau, sire de Pioland, gouverneur de Loudun et Dorothee Gaultier, son épouse (novembre 1649); André de Chastillon, baron d'Argenton et son épouse Marie Marguerite Gouffier (août 1651), M. Latour-Lamet était gouverneur du château en 1659. Durant les courts moments de loisir que lui laissaient

(1) État des meubles du château de la Meilleraye, 1738.

(2) Terres et seigneuries composant le duché de la Meilleraye, 1775.

parfois ses laborieuses campagnes et ses importantes fonctions, le maréchal de la Meilleraye s'empressait d'accourir à son château. Parmi les séjours plus ou moins longs qu'il vint y faire, on peut en signaler un en novembre 1638, un autre en août 1643, un autre en novembre 1649, un quatrième en juillet et août 1651 et un autre en septembre 1652. Malgré les absences fréquentes de son mari, que son titre de gouverneur de Nantes retenait souvent alors dans cette grande cité, où il encourageait le commerce et la navigation, la duchesse Marie de Cossé habitait presque toujours la Meilleraye. On y constate encore sa présence au mois d'août 1659.

Après la mort du maréchal arrivée à l'arsenal de Paris, le 8 février 1664, le nouveau duc de la Meilleraye, Armand-Charles de la Porte, déjà duc de Mazarin, par suite de son mariage avec Hortense Mancini, nièce du cardinal (28 février 1661), voulut montrer le château paternel à sa jeune et brillante épouse. Il l'y conduisit dans le cours de l'été 1665. Mais le charmant séjour de la Meilleraye n'était point capable de conserver au pauvre duc le cœur de cette femme aussi volage que belle. M. de Mazarin était fort laid ; telle doit être, au dire de M^{me} de Sévigné, la justification d'Hortense Mancini. Quoiqu'il en soit, de retour à Paris, elle jugea à propos de s'enfuir, accompagnée d'un galant chevalier, et après maintes aventures elle se réfugia en Angleterre (1672) où elle vécut jusqu'à sa mort, en 1699, dans l'intimité de l'aimable Saint-Evremond. Homme d'un caractère bizarre et d'une dévotion austère, le duc de Mazarin ne tarda pas à quitter la cour pour venir vivre modestement dans son château de la Meilleraye. Il y passa les trente dernières années de sa vie, sinon sans tracasseries et sans chagrins, du moins sans ambition et en faisant le bien autour de lui. Il perdit au mois de juin 1711 un de ses familiers, Julien de Villebouin, décédé au château à soixante-douze ans, et aux derniers moments duquel il assista. Il mourut peu de temps après, dans les sentiments de la piété la plus vive, le 9 novembre 1713, sur les trois heures du matin, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. L'évêque de Poitiers et Jacques-François Chaboceau, avocat ducal de Parthenay, qu'il aimait beaucoup, assistèrent à ses derniers moments. M. Poirier, son médecin, homme très instruit, au dire de ses contemporains, procéda à l'ouverture du cadavre et l'embauma. Les entrailles furent inhumées dans l'église de Beaulieu. Puis, le 11 novembre, on l'exposa sur un lit de parade dans la grande salle du château, où la messe fut célébrée par l'évêque de Poitiers. Ce fut le 3 décembre seulement que le corps du duc de Mazarin fut transporté à Paris pour y être enseveli dans la chapelle du collège des Quatre-Nations. Mais on déposa son cœur à Sainte-Croix-de-Parthenay, dans le caveau du maréchal de la Meilleraye, son père (1).

Le duc de Mazarin laissait trois filles et un fils, Paul-Jules de la Porte, qui se distingua dans les armées de Louis XIV, à Steinkerque et à Nerwinde, en 1692 et 1693. Paul-Jules avait épousé, en 1685, Charlotte-Armande de Durfort, dont il eut une fille, mariée à Louis de Maillé, en 1709, et un fils, Guy-Paul-Jules de la Porte, né en 1701, qu'il institua son héritier. Dès l'année 1731, Guy-Paul-Jules était en possession de la Meilleraye par suite de la mort de son père. Mais, loin de songer à habiter cette résidence, il l'abandonna complètement et en confia la garde à Claude-François Gallas. Les lettres par lesquelles il le nomme concierge et le charge de veiller aux meubles et aux réparations, moyennant cinq cents livres de gages annuels, sont datées de Paris en février 1731. Un peu plus tard, en 1734, il lui donne les fonctions de garde-marteau et inspecteur des gardes-pêche, bois et chasse de la Meilleraye, aux gages de trois cents livres (2).

La seconde duchesse de Mazarin, c'est-à-dire Charlotte-Armande de Durfort, qui avait survécu à son mari, parut un instant à la Meilleraye, en septembre 1732. Elle y signala son passage par le don qu'elle fit à la femme du concierge Gallas, d'un livre d'heures provenant de la bibliothèque de la belle Hortense Mancini.

Guy-Paul-Jules de la Porte mourut le 30 janvier 1738. Sa fille unique, Charlotte-Antoinette de la Porte, mariée au duc de Duras, était veuve depuis 1735, et n'avait également qu'une fille mineure, Louise-Jeanne de Durfort de Duras. C'était donc à cette jeune duchesse que revenait le domaine de la Meilleraye et tout l'héritage de Guy-Paul-Jules, comme le déclarent des lettres de la chancellerie du 12 mars 1738. Son tuteur, M. de Beauregard, ordonna de faire l'inventaire des meubles du château. On possède cette pièce datée du château de la Meilleraye, le 29 octobre 1738 ; mais elle ne donnerait pas une haute idée du mobilier des ducs de la Meilleraye, si l'on n'admettait pas qu'après la mort du duc de Mazarin, en 1713, ses enfants, qui semblent avoir dès lors abandonné le château, en enlevèrent, selon toute vraisemblance, la meilleure partie. Parmi les objets énumérés dans l'inventaire, citons des tentures assez nombreuses de tapisserie de Flandre et d'Aubusson, déjà indiquées plus haut ; une grande glace encadrée d'ébène ; des lits garnis de rideaux de tapisserie, aux armes des Cossé ; une table de marqueterie ;

(1) Journal manuscrit de François Chaboceau. — Rég. d'état civil de Beaulieu.

(2) Papiers communiqués par feu Mad. Gallas, de Parthenay.

un bureau à écrire ; dix-sept chaises couvertes de tapisserie à fleurs *en façon de fauconnerie* ; un bois de lit à colonnes ; un lit de camp avec sa housse ; douze pliants, etc. Il est surprenant de ne pas voir figurer dans cet inventaire les tableaux du château, parmi lesquels se trouvaient les portraits de Paul Mancini et d'Hortense Mancini, ce dernier peint par Mignard (1). Deux autres tableaux, provenant de la galerie de la Meilleraye, sont aujourd'hui dans une maison à Poitiers. L'un est une très bonne peinture, représentant la duchesse de la Meilleraye, Marie de Cossé, dont la beauté justifie l'éloge qu'en a laissé M^{me} de Motteville. L'autre est une bonne copie du portrait du cardinal de Richelieu par Philippe de Champagne.

L'année même de l'inventaire, en 1738, la grande glace de la chambre du grand prieur se détacha et se brisa en quatre morceaux, dont on fit autant de miroirs, qui passèrent entre les mains de M. de la Porte de la Rembourgère, de François Gallas et d'un M. Dubreuil. Un peu plus tard, la table de marqueterie, rongée de vétusté, fut mise au rebut ; le bureau fut transporté dans la chambre du Trésor à Parthenay ; et, en 1775, à la demande de M. Chaboceau, lieutenant-général du bailliage à Parthenay, on utilisa deux pièces de tapisserie pour orner la salle d'audience de cette ville (2).

Devenu la propriété de Louise-Jeanne de Durfort de Duras, le château de la Meilleraye fut plus délaissé que jamais. François Gallas, chef des gardes, Jean Faulcon, orangiste, et autres serviteurs, s'occupaient seuls avec quelque sollicitude de son entretien. Les chapelains continuaient le service religieux dans la chapelle. Un intendant de la duchesse, M. Pialat, y vint en 1745. Il prit quelques mesures administratives d'assez peu d'importance et donna divers ordres aux concierges, jardiniers, gardes, etc. Le mariage de la jeune duchesse de Mazarin et de la Meilleraye avec Louis-Marie-Guy d'Aumont, vers l'an 1750, n'apporta aucun changement à la situation. Pierre-François Gallas, fils de François, nommé par eux concierge, garde-marteau et inspecteur des forêts du duché de la Meilleraye, le 1^{er} août 1754, établit son logement dans la chambre du grand maître. L'abandon devint encore plus complet, si c'est possible, par suite de l'arrêt du Parlement du 23 février 1758, déclarant les demoiselles de Maillé et la duchesse de Mazarin copropriétaires par indivis du duché de la Meilleraye. Ce château était donc entré dans une période de décadence qui ne pouvait que s'accroître et à laquelle devait bientôt succéder une période de ruine. Bientôt les débris de l'ameublement déjà si délabré et si diminué furent jugés inutiles. Un sieur Durand, fondé de procuration de la duchesse, vint en opérer la vente le 18 août 1771. On ne conserva que cinq lits, qu'on plaça dans trois appartements. Quant aux réparations des bâtiments, on ne faisait que celles regardées comme indispensables pour leur conservation. Lorsque des fermetures venaient à tomber de vétusté, au lieu de les renouveler, on se contentait de clore les fenêtres au moyen de maçonnerie en briques (3).

Tel était l'état du château de la Meilleraye lorsque le comte d'Artois en fit l'acquisition, le 28 février 1776, en vertu d'une sentence du Châtelet de Paris, rendue sur licitation. Mais ce prince ne songea point à lui rendre sa splendeur passée. S'il y parut un instant lors de son voyage en Poitou, en 1777, ce ne fut que pour lui dire un éternel adieu. La cupidité acheva l'œuvre de destruction commencée par l'indifférence. Le duché de la Meilleraye ayant été séquestré par la Révolution, comme bien d'émigré, ce qui restait de mobilier au château et les titres du Trésor furent saisis et mis sous scellés au mois d'avril 1792. Le procureur syndic du district de Parthenay désigna Gallas pour remplir les fonctions de garde-séquestre. Il fit fermer la porte de la chapelle, parce qu'un prêtre non assermenté osait encore y dire la messe (4). Vendue nationalement, la magnifique demeure des ducs de la Meilleraye devint une carrière que tous les propriétaires qui s'y sont succédé depuis cette époque ont exploitée avec plus ou moins d'activité. Au commencement de la Révolution, un garde national en goguette coupa la tête de la belle statue en marbre du cardinal de Richelieu, l'emporta à Parthenay et trouva plaisant de la condamner à devenir le contre-poids de son tourne-broche. Cette tête passa entre les mains du peintre Bernard d'Agescy, puis dans la collection du célèbre antiquaire Visconti. Offerte, en 1840, au pape Grégoire XVI par Delaroy-Delorme, de Niort, aujourd'hui elle se trouve dans la collection d'un marchand de Rome (5). Le tronc de la statue, jeté sans précaution dans la cour de la ferme, y est resté durant de longues années misérablement foulé aux pieds par les animaux. Le musée de Niort vient, enfin, il y a une dizaine d'années, de le recueillir dans ses galeries.

Rien n'est plus attristant que l'aspect actuel des ruines silencieuses de la Meilleraye. Le principal corps de

(1) Catalogue de la collection Delaroy-Delorme, de Niort, en 1840.

(2) Papiers de Mad. Gallas.

(3) Papiers de Mad. Gallas.

(4) Arch. nat., O. 19 702.

(5) Bull. de la soc. de statist. des Deux-Sèvres, 1885, p. 3.

bâtiment et une portion considérable de l'aile gauche se dressent encore avec quelque fierté; les murailles n'ont même pas perdu leur aplomb; mais, si la main de l'homme n'y touche plus guère, la végétation parasite qui les enlace de toutes parts finira par les disloquer. Les marches de l'escalier sont arrachées, sa voûte seule subsiste. Les belles colonnes toscanes de la porte ont été jusqu'à présent respectées, et les armoiries de la Porte figurent toujours au-dessus de l'entrée principale. Les douves sont remplies d'eau comme autrefois, mais elles sont tellement envahies par les herbes et les arbres de toute espèce, qu'elles ressemblent plutôt à un marécage. Les cours et les pièces d'eau ont été transformées en prairies. De l'orangerie, il ne reste plus que le souvenir. La porte extérieure de la grande cour et la chapelle située dans un pavillon de droite sont encore debout. En un mot, ce château, qui n'a pas vécu deux cents ans et que les souvenirs du grand siècle et de l'homme illustre qui en est le principal fondateur auraient dû protéger, n'est même plus l'ombre de ce qu'il fut. C'est le squelette incomplet d'une construction renversée avant l'âge, mais d'où n'a pu complètement disparaître la trace de sa jeunesse et de sa grandeur passées (Voir pl. 14).

CHATEAU DE TENNESUE

Le château de Tennesue (commune d'Amaillou) est une épave presque intacte des temps féodaux. L'aspect guerrier de sa haute tour carrée, précédée de deux tours rondes et entourée de larges fossés d'eau vive, présente une très fidèle image de la vie du moyen âge. Ce n'est pas seulement une demeure seigneuriale, c'est une véritable forteresse. Aussi les anciens actes le désignent-ils presque toujours sous cette dénomination caractéristique. Un aveu de 1404, le plus ancien que l'on connaisse, l'appelle : *la tour, forteresse, herbergement et village de Tennesue*. C'est la guerre évidemment qui a donné naissance à ce château. Il a dû être construit dans le cours du XIV^e siècle pendant les guerres anglo-françaises. Le caractère de son architecture ne permet guère de le faire remonter plus haut. La tour carrée bâtie sur d'amples proportions domine l'ensemble du château et en constitue presque toute la force. C'est la partie la plus ancienne, et elle était peut-être isolée à l'origine. L'angle sud-est où est logé l'escalier tournant assez étroit s'arrondit en forme de tourelle couronnée par des consoles de machicoulis. L'angle nord-est forme une saillie carrée sur la face orientale et est également surmonté de consoles. Une tourelle ronde soutenue en encorbellement par des consoles, couronne le sommet de l'angle nord-ouest, et est elle-même munie de machicoulis. Un petit moucharaby défend la face septentrionale. L'angle sud-ouest est garni simplement sur ses deux faces de plusieurs consoles de machicoulis. Le rez-de-chaussée de la tour est un cellier voûté très obscur. Au-dessus règnent deux étages divisés, jadis, par des planchers et éclairés par de rares fenêtres de forme carrée (Voir pl. 15).

La grosse tour ronde placée en avant et sur l'angle sud-est de la tour carrée n'est pas aussi ancienne. Elle date du XV^e siècle, ainsi que l'indiquent les élégantes et à la fois vigoureuses consoles de machicoulis dont elle est couronnée. Un escalier tournant, très vaste, placé dans une tour bâtie en arrière, conduit dans les divers étages et appartements. L'autre tour, qui précède la tour carrée sur l'angle sud-ouest, est d'un moindre diamètre et encore moins ancienne. Si l'on en juge par ses petites fenêtres cintrées, elle pourrait bien n'appartenir qu'au XVI^e siècle et même au commencement du XVII^e. Mais elle a pu en remplacer une autre plus ancienne ou être modifiée. C'est entre ces deux tours, au midi, qu'on pénètre dans le château au moyen d'un pont-levis. Une enceinte extérieure, dont on aperçoit quelques traces, environnait les métairies qualifiées de village au moyen âge. Un portail de cette enceinte construit au dernier siècle porte les armoiries des Chasteigners, possesseurs du château à cette époque.

Quel est le fondateur de la tour de Tennesue ? on l'ignore. L'aveu du 14 janvier 1404, cité plus haut, constate qu'elle était alors possédée par Challot des Prés, seigneur du Fontenioux-Rolland, du chef de sa femme, Isabelle du Fontenioux, qui la tenait à hommage lige du seigneur d'Airvault (1). Cependant peu de temps auparavant, en 1402, Guillaume de la Court, capitaine de la ville et château de Parthenay, conduisit dans ladite forteresse de Tennesue, par l'ordre du seigneur de cette ville, un prisonnier nommé Jean Girardin, arrestation qui provoqua un conflit entre ce seigneur et le comte de Poitou (2). Plus tard, le 15 mars 1419 (1420, n. s.), Guillaume de la Court, qualifié de seigneur de Tennesue, rend hommage de ce fief au seigneur de Parthenay (3). Faut-il conclure du fait rapporté tout à l'heure, qu'il en était déjà possesseur en 1402 ? Cela semble assez logique, à moins d'admettre que ce château fût entre les mains du seigneur de Parthenay. Mais comment expliquer sa possession si peu de temps après, en 1404, par Challot des Prés, son retour à Guillaume de la Court, et, surtout, son changement de mouvance ? Les documents nous manquent à cet égard.

Lors du siège de Parthenay, en 1419, par l'armée du Dauphin, aux ordres du comte de Vertus, un détachement vint aussi attaquer le château de Tennesue. En effet, on avait confisqué les terres et ordonné d'abattre les habi-

(1) Archives du château de Moiré.

(2) Arch. nat., O, 19 703.

(3) Papiers de la Bretonnière, possédée également par Guillaume de la Court.

tations des défenseurs de Parthenay, comme rebelles à l'autorité royale. Or Guillaume de la Court en était un des principaux. Le 9 juin 1419, le comte de Vertus, par ordre donné devant Parthenay, enjoignit à un de ses officiers, Pierre Epertat, de parcourir le Poitou, d'y réunir au nom du roi un nombre suffisant de pionniers, maçons, charpentiers, manœuvres, munis de leurs outils, avec des charrettes attelées, et de les amener le plus promptement possible devant la tour de Tennesue, qu'il fallait, disait-il, *faire approcher par toutes voyes et manières possibles, réduire, démolir et remettre en l'obéissance du Roy et du Régent* (1). Mais cette forteresse résista aussi longtemps que Parthenay. Elle tenait encore au moment de la capitulation du 31 août, dans les stipulations de laquelle elle fut comprise (2).

On ne sait combien de temps la famille de la Court conserva le château de Tennesue, qu'on trouve en 1486 entre les mains de Catherine de Luxembourg, veuve du connétable de Richemont, ancien seigneur de Parthenay, mort en 1458. Peu de temps après, ce domaine passe à Regnault de Grany, écuyer, à la mort duquel, en juin 1494, le domaine royal, par l'organe d'Etienne de Bonnay, receveur du roi en Poitou, ordonne de l'affermir, dans le but d'en toucher le droit de rachat (3). Cela prouve que dès lors la mouvance féodale de Tennesue avait été changée de nouveau et attribuée à la tour Maubergeon de Poitiers. Tennesue devint la propriété des Bodet de la Fenêtre au commencement du XVI^e siècle. Ses fortifications offraient de trop précieux moyens de résistance pour ne pas être utilisées pendant les guerres de religion. Un parti de ligueurs s'y cantonna en 1590 et se mit en relations avec les ligueurs de Poitiers. La garnison de Tennesue avait à sa disposition une grosse couleuvrine pesant 2,500 livres. Au mois de juillet, elle fit proposer à la ville de Poitiers de la lui échanger contre des arquebuses, de la poudre et des hallebardes qui lui semblaient plus utiles. Le conseil des échevins répondit, le 23 juillet, qu'il était tout disposé à lui donner des armes et des munitions, à la condition qu'on amènerait la pièce de canon à Poitiers. Toutefois, pour se conformer aux ordres du vicomte de la Guerche, le Conseil décida qu'on fournirait de suite cent livres de poudre aux défenseurs de Tennesue (4). On ne sait pas combien de temps les ligueurs s'y maintinrent, mais ils causèrent sans aucun doute de graves soucis au sieur de Malicorne, gouverneur de Poitou, qui avait établi son quartier général tout près de là, à Parthenay. Toutefois, Malicorne, suivant toute probabilité, parvint à les déloger de Tennesue, comme du château de Saint-Loup, qu'il leur enleva en janvier 1591.

Une sentence du présidial de Poitiers, du 12 mars 1607, ayant ordonné la vente par justice de Tennesue pour payer François Mothais, curateur de François Bodet, ce château devint la propriété d'une branche de la grande famille des Chasteigner. Les nouveaux seigneurs y résidèrent jusqu'à la Révolution. Leurs derniers descendants, Alexandre-Marie-Roch Chasteigner de Tennesue, maréchal de camp, René-Bonaventure-François Chasteigner de Tennesue et Jean-Gabriel-Alexandre Chasteigner de Tennesue, major des canonniers gardes-côtes, émigrèrent en 1792. Leur homme d'affaires, Jean Voyer, demeuré à Tennesue, fut condamné à la déportation comme complice d'une émeute à Amaillou, au mois de frimaire an II, par le tribunal criminel de Niort. Le château lui-même fut condamné à la démolition par arrêté du directoire des Deux-Sèvres, du 25 mars 1793. Mais cette tour célèbre dans l'histoire du pays et si souvent menacée dans le cours de sa belliqueuse existence échappa heureusement à ce nouveau danger, car l'arrêté révolutionnaire ne fut jamais exécuté.

(1) Bull. de la soc. des antiq. de l'Ouest, 3^e trim. 1854.

(2) Gâtine historique et monumentale.

(3) Arch. des Deux-Sèvres.

(4) Arch. munic. de Poitiers, rég. 50, f^o 7.

HÉRISSEON

HÉRISSEON, qui n'est même plus une commune ni une paroisse, mais une annexe de Pougnes, fut au moyen âge une bourgade très florissante. Dès le milieu du XI^e siècle on y constate l'existence d'un château (1). L'église Saint-Georges, à la même époque, était un prieuré dépendant de l'abbaye de Bourgueil (2). Au point de vue féodal, Hérissseon était une châtellenie relevant de la baronnie de Parthenay. La famille d'Argenton la possédait dès le commencement du XIII^e siècle, en 1218, époque à laquelle Geoffroi d'Argenton est qualifié de seigneur de ce fief. L'existence du château est encore signalée par un titre de la même année. Aimeri d'Argenton, seigneur de Hérissseon concéda à l'abbaye de Bourgueil, en 1275, une partie du bois de Clerzons et le bois des Diableres, situés l'un dans cette paroisse et l'autre dans celle de Neuvi (3). Un autre Aimeri d'Argenton, seigneur de Hérissseon, de 1357 à 1385, fut le conseiller le plus dévoué et le plus puissant de Guillaume VII L'archevêque, seigneur de Parthenay. Il en reçut, en 1358, un don considérable, la moitié des droits de vente et de poids perçus dans cette ville sur les denrées et objets qui s'y vendaient. Il le représenta le 1^{er} novembre 1361, lors de la prise de possession de la baronnie par Jean Chandos au nom du roi d'Angleterre, et traita plusieurs affaires en son nom, notamment en 1372, avec les habitants de Parthenay.

Le bourg de Hérissseon avait acquis dès lors une certaine importance. On y constate en 1345 l'existence d'un marché qui s'y tenait tous les samedis. Plusieurs actes, notamment un aveu de 1400, lui donnent le nom de ville. Il y avait un château, deux églises, Saint-Georges et Saint-Jean, une halle, deux auberges, le Mouton et Saint-Georges, un cimetière avec une lanterne des morts. Tout cela n'est plus que des ruines et n'offre qu'un aspect désolé. La châtellenie de Hérissseon passa vers 1405 à Jean de Torsay, grand maître des arbalétriers et sénéchal de Poitou, par son mariage avec Marie d'Argenton. Durant les guerres civiles des Armagnacs et des Bourguignons en 1417, le château fut occupé par une garnison qui était probablement au service du parti armagnac, car Jean de Torsay était un des officiers les plus fidèles du Dauphin. Quoi qu'il en soit, cette garnison, aussi bien que celles des places environnantes, quel que fût le parti auquel elles appartenissent, répandit dans les campagnes par ses courses dévastatrices la terreur et la désolation. Les paysans exaspérés se réunissaient parfois en armes pour courir sus aux ravageurs. On signale un rassemblement de ce genre qui eut lieu à Villefranche, paroisse de Boismé, au mois de mai 1417, dans le but de résister aux agressions de la garnison de Hérissseon (4).

La châtellenie passa, par alliances successives, aux de la Rochefoucault-Montbazou vers 1440, aux du Fou vers 1467, aux de Rohan-Guéméné vers 1500, au maréchal Artus de Cossé, de 1570 à 1580, aux Montmorency-Danville en 1598, et aux Sauvestre de Clisson en 1640. L'un de ces derniers, Jacques Sauvestre, épousa Charlotte d'Escoubleau de Sourdis, qui mourut le 5 juillet 1704 au château d'Hérissseon. Elle fut ensevelie dans l'église Saint-Georges, où l'on voit son inscription funéraire gravée sur une pierre du pavé. Un Lescure épousa en 1746 Agathe-Geneviève Sauvestre, et lors de la Révolution c'était cette famille qui possédait Hérissseon.

Le château construit sur une motte se compose d'une petite enceinte demi-circulaire de murailles flanquées, au couchant, de trois tours rondes (Voir pl. 16). Tout cet ensemble très délabré remonte au XII^e siècle, sauf les remaniements et modifications pratiqués dans les parties supérieures. Le bâtiment d'habitation non moins délabré, adossé au mur d'enceinte dans l'intérieur, date seulement du XV^e siècle. Près de là s'élève l'église de Saint-Georges composée d'une nef unique terminée par une abside à trois pans coupés, dont les angles sont amortis par des colonnettes avec chapiteaux sculptés. Cette abside appartient à l'époque romane. La nef plus récente ne remonte qu'au

(1) *Dom Fonteneau*, t. XXXVI, p. 244, 245.

(2) *Cartulaire de Bourgueil*.

(3) *Cartul. de Bourgueil*.

(4) Arch. nat., JJ. 170, n° 54.

xv^e siècle, ainsi que le clocher carré à un seul étage, ajouté évidemment après coup et soutenu par des contreforts bâtis sur les angles. Le clocher contenait encore tout récemment une des deux anciennes cloches, fondue en 1571. L'abside, mieux conservée, a été appropriée d'une manière très sommaire pour le service religieux. La nef et le clocher dont une grande partie des voûtes était effondrée, sont malheureusement menacés de destruction totale. La partie centrale de la nef vient d'être abattue pour en utiliser les matériaux à la construction d'une école. Il n'eût été guère plus coûteux de trouver des pierres ailleurs, dans l'intérêt de ces ruines qu'il aurait fallu respecter si l'on ne pouvait pas les restaurer (Voir pl. 16).

L'église Saint-Jean d'Hérisson, située plus loin dans le bourg, est plus petite et semble remonter au xiii^e siècle. Ses voûtes et sa muraille septentrionale sont renversées. Mais la portion antérieure et le clocher ont été ajoutés, en 1422, ainsi que l'indique l'inscription gravée sur le cintre de la porte : L'an MIIIIXXII fut fait. Cette addition a sensiblement allongé l'église et est en meilleur état de conservation. Le clocher carré, placé sur la façade occidentale, est soutenu par de gros contreforts d'angle.

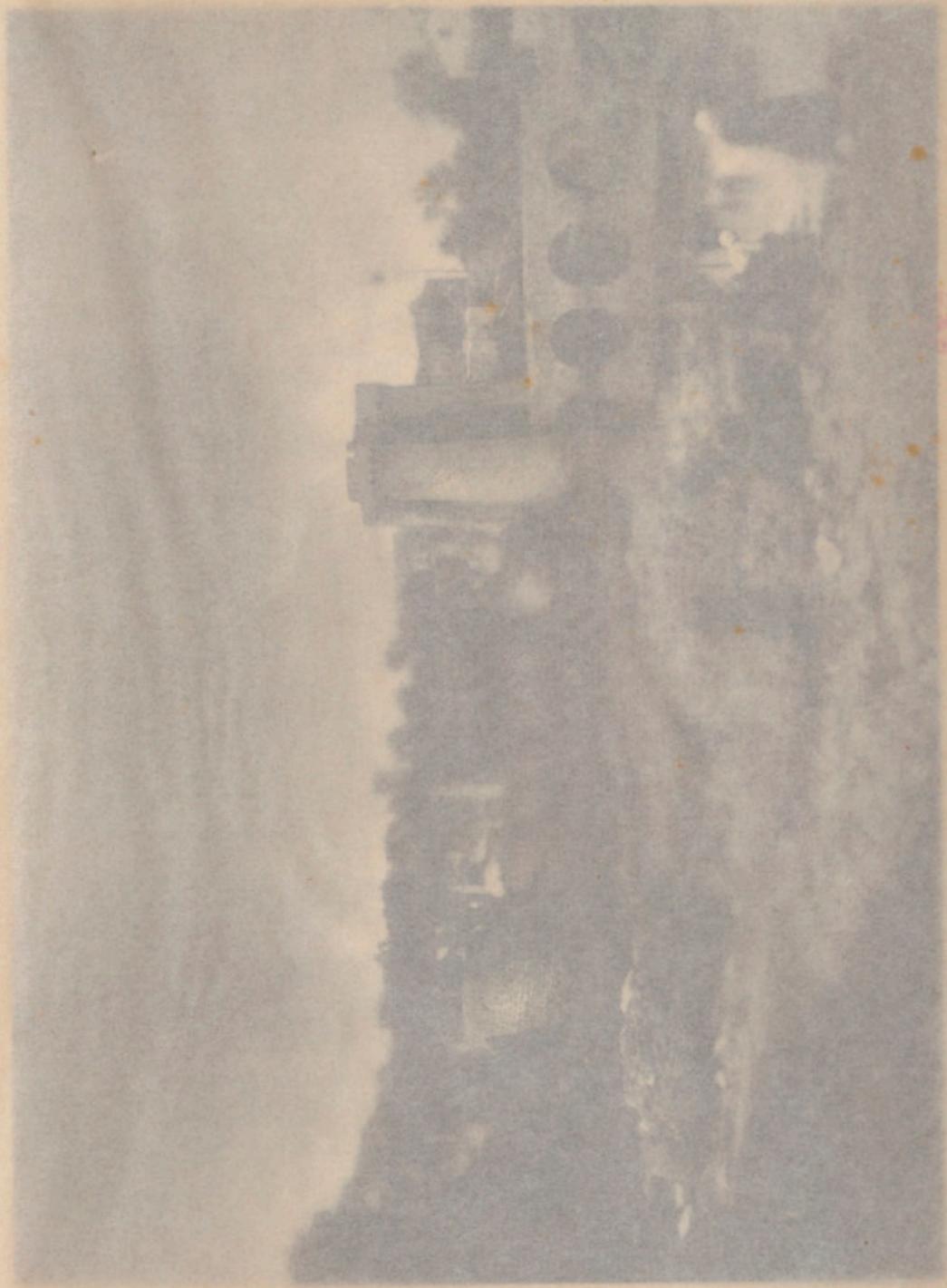
Trois piliers de la halle de Hérisson étaient encore debout il y a plusieurs années. La rue qui conduisait de ladite halle au bas bourg s'appelait très anciennement rue de la Maugie. L'auberge du Mouton, destinée aux marchands qui fréquentaient les marchés du samedi, existe toujours avec ses grandes fenêtres à croisillons, ornées de moulures prismatiques des xv^e et xvi^e siècles. On avait respecté jusqu'à ces dernières années l'antique cimetière. Des tombes muettes sous lesquelles dormaient des générations inconnues se pressaient en rangs serrés autour d'une lanterne des morts à moitié renversée du xiii^e siècle. Tout cela a été rasé sans souci des souvenirs historiques ni du respect dû aux morts (1).

Une pierre branlante, connue sous le nom de *Merveille* de Hérisson, mérite un instant d'attention. C'est un énorme bloc de granit posé en équilibre sur la partie saillante d'un autre bloc, et auquel un homme peut imprimer un mouvement sensible d'oscillation. On a attribué aux Gaulois ces singuliers monuments dont l'explication est impossible. Il semble plus logique et plus prudent de les considérer tout simplement comme un jeu de la nature.

BÉLISAIRE LEDAIN.

(1) Les dessins insérés dans notre *Gâtine historique et monumentale* conserveront le souvenir fidèle de l'église Saint-Georges de Hérisson et du lampadaire du cimetière.

PARIS - 10, RUE DE LA HARPE



PARTHENAY (DEUX-SÈVRES)

VIEILLE ENCEINTE DE LA VILLE

Vue prise sur la rive droite du Thouet

... ajouté évidemment après coup et soutenu par des contreforts
... fondue en
... La nef
... malheureusement menacés de destruction
... à la construction d'une école.
... dans l'intérêt de ces ruines qu'il aurait fallu respecter

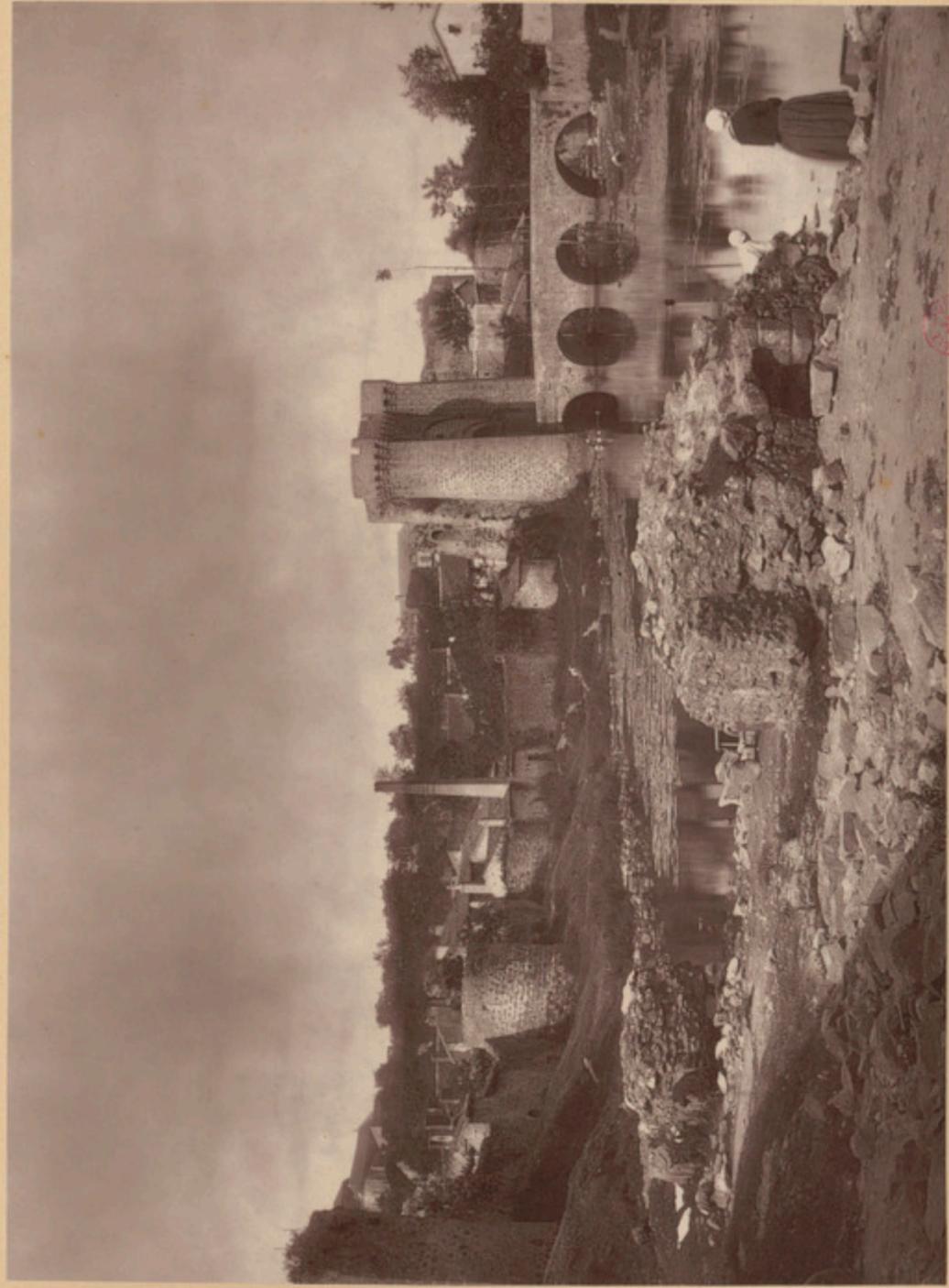
... est plus petite et semble remonter au XIII^e siècle.
... Mais la portion antérieure et le clocher ont été ajoutés, en
... L'an MIIIHXXII fut fait. Cette addition a
... Le clocher carré, placé sur la façade occidentale,

... il y a plusieurs années. La rue qui conduisait de
... L'auberge de W. ... ornées de
... Des
... sans aucun des souvenirs historiques ni du

... mérite un instant d'attention. C'est un
... et auquel un homme peut supporter un
... dont l'explication est
... un jeu de la nature.

BELISAIRE LEDAIN.

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



PARTHENAY (DEUX-SÈVRES)

VIEILLE ENCEINTE DE LA VILLE

Vue prise sur la rive droite du Thouet

MAISON CHAI
1880
LUTTIERRE

MAISON CHAI
1880
LUTTIERRE

MAISON CHAI
1880
LUTTIERRE

W. H. & C. O.

W. H. & C. O.

W. H. & C. O.



PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



PARTHENAY (DEUX-SÈVRES)

VUE PRISE SUR LE THOUET

Sous le Pont de la route Nationale

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



PARTHENAY (DEUX-SÈVRES)

VUE PRISE SUR LE THOUET

Sous le Pont de la route Nationale

Édition
1906



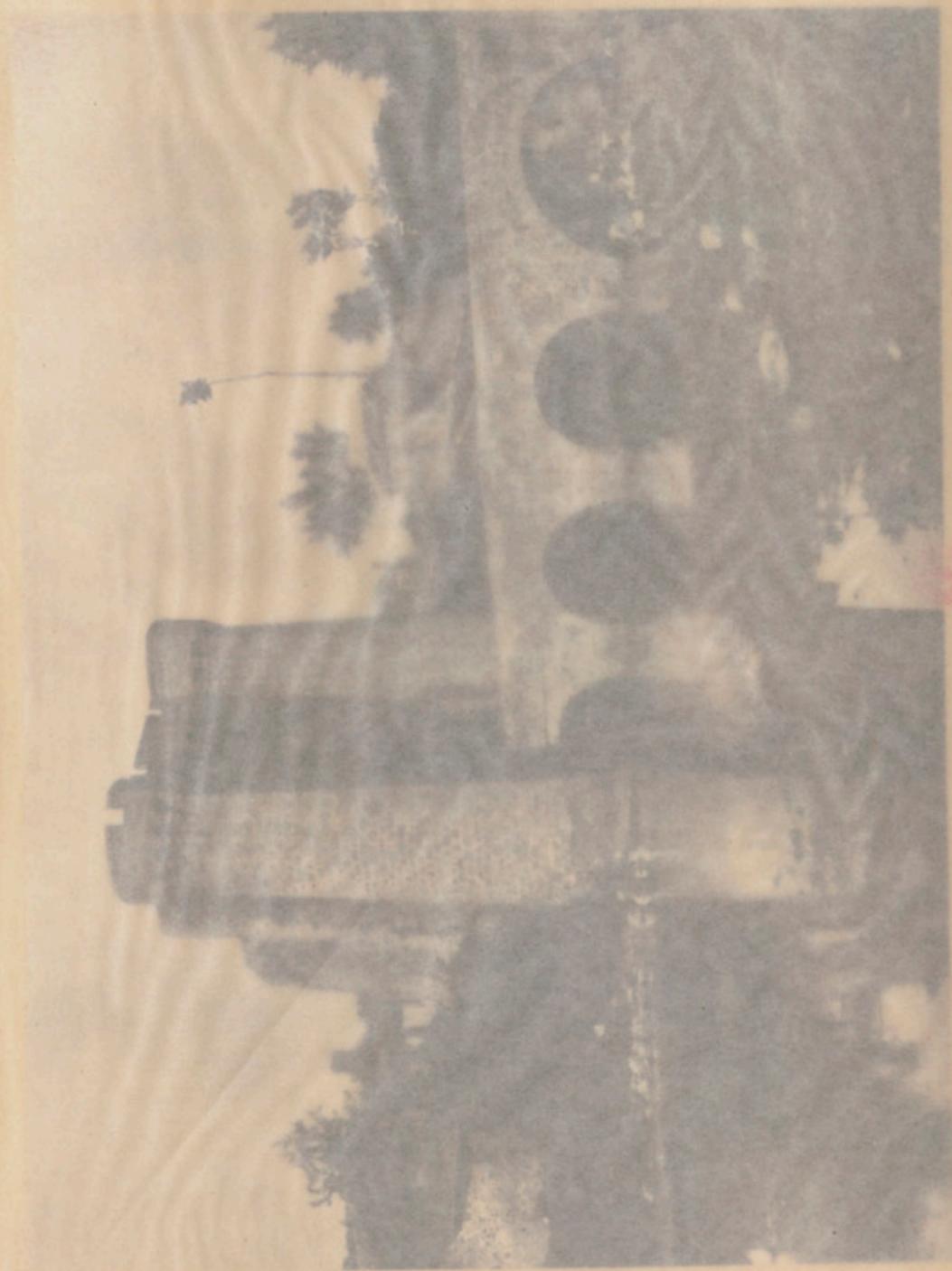
L. J. B. B. B.

L. J. B. B. B.

L. J. B. B. B.

PAYABLES ET MONTANTS DU PORTO

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU

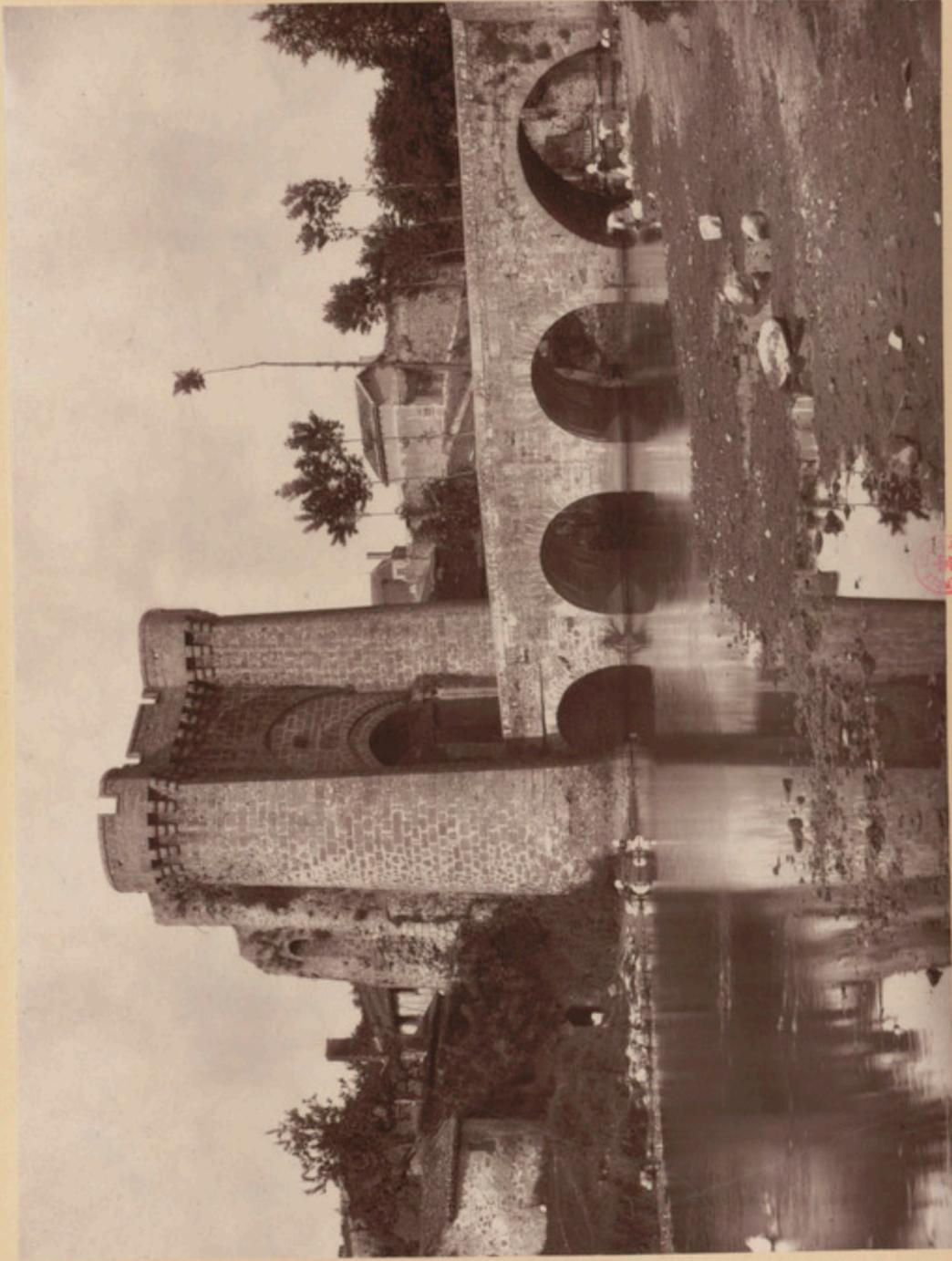


PARTHENAY (DEUX-SÈVRES)

PORTE À PONT SAINT-JACQUES

Vue prise sur la rive gauche du Thouet

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



PARTHENAY (DEUX-SÈVRES)

PORTE & PONT SAINT-JACQUES

Vue prise sur la rive gauche du Thouet

ALBON
PHOTOGRAPISTE



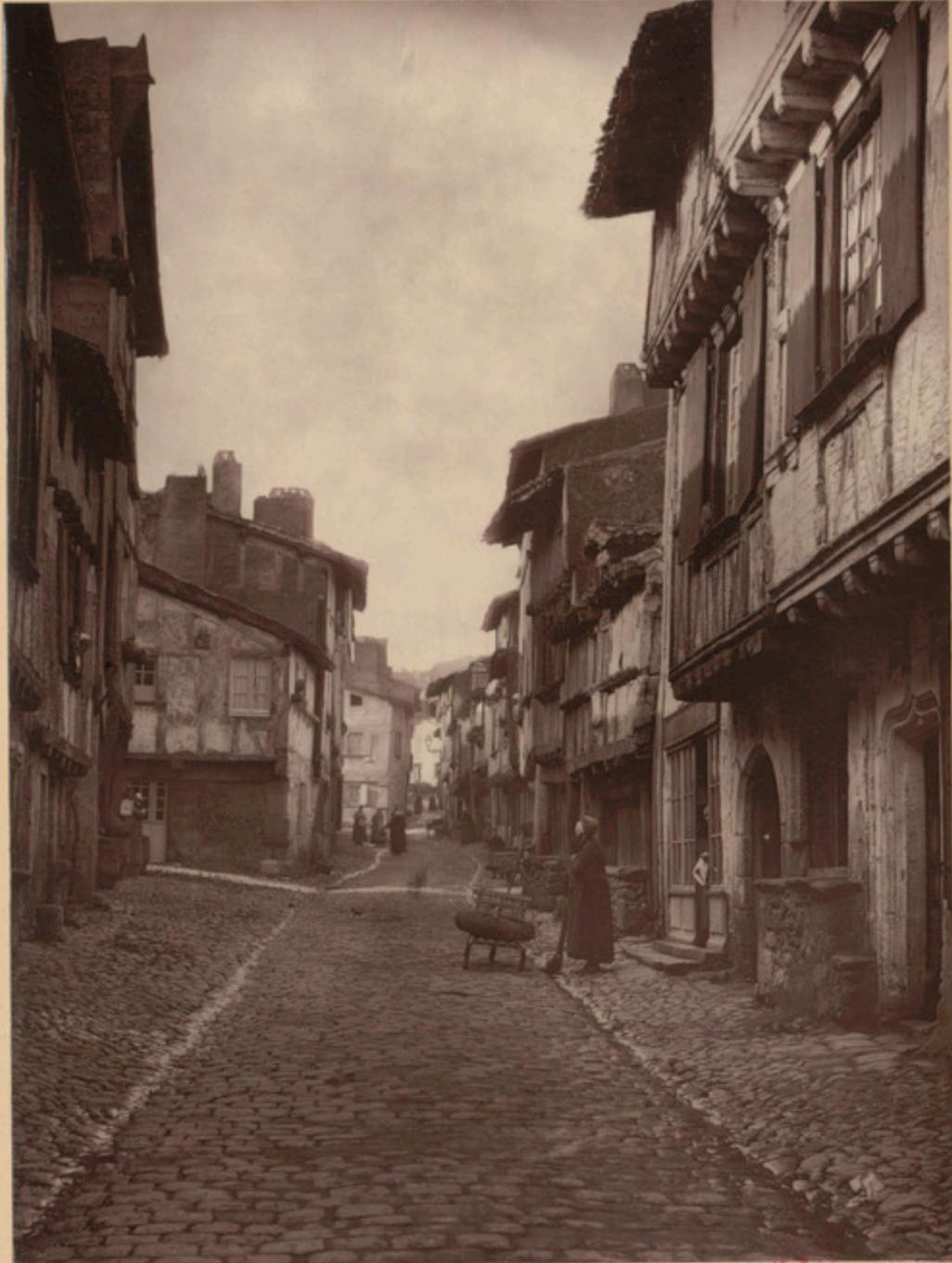
PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



PARTHENAY (DEUX-SÈVRES)

LA RUE DE LA VAU-SAINT-JACQUES

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



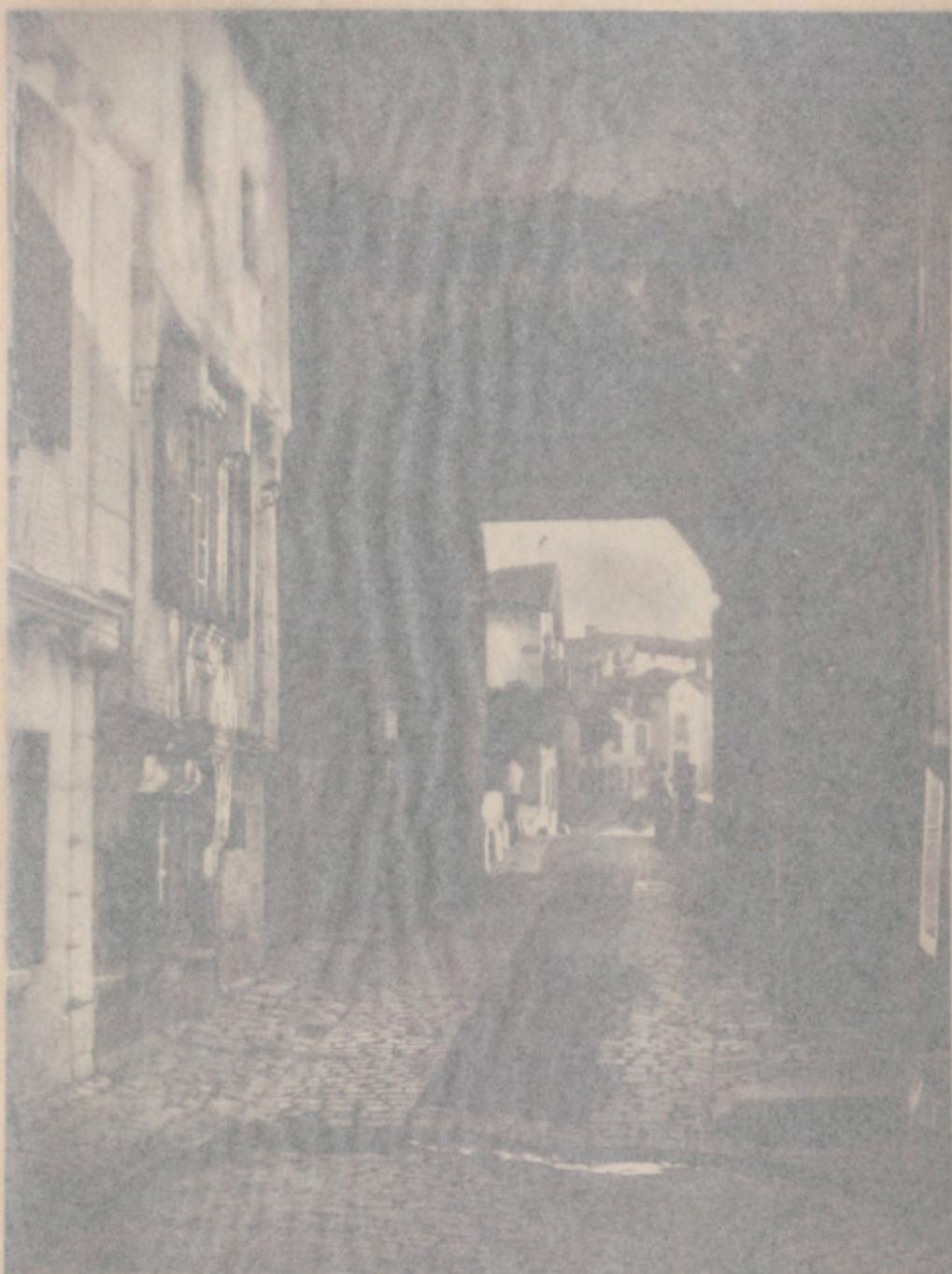
PARTHENAY (DEUX-SÈVRES)

LA RUE DE LA VOU-SAINTE-JACQUES





PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



PARTHENAY (DEUX-SÈVRES)

PORTE SAINT-JACQUES

Vue prise à l'intérieur de la Ville

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



PARTHENAY (DEUX-SÈVRES)

PORTE SAINT-JACQUES

Vue prise à l'intérieur de la Ville





PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



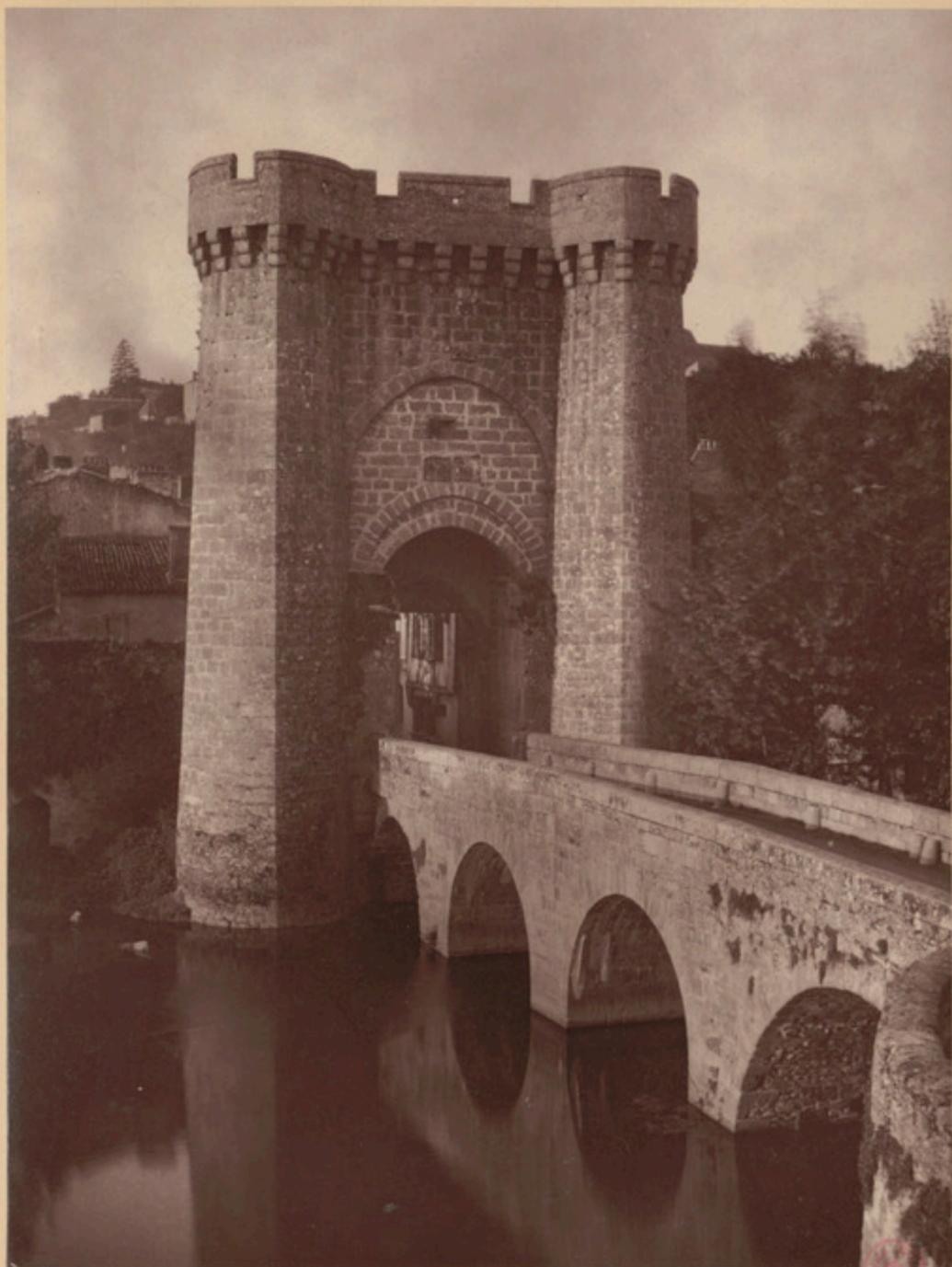
PARTHENAY (DEUX-SÈVRES)

PORTE SAINT-JACQUES

Vue extérieure prise à l'entrée du Pont



PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



PARTHENAY (DEUX-SÈVRES)

PORTE SAINT-JACQUES

Vue extérieure prise à l'entrée du Pont





PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



PARTHENAY (DEUX SEVRES)

LE CHATEAU

Ruines de la Tour du Nord-Ouest.

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



PARTHENAY (DEUX-SÈVRES) .

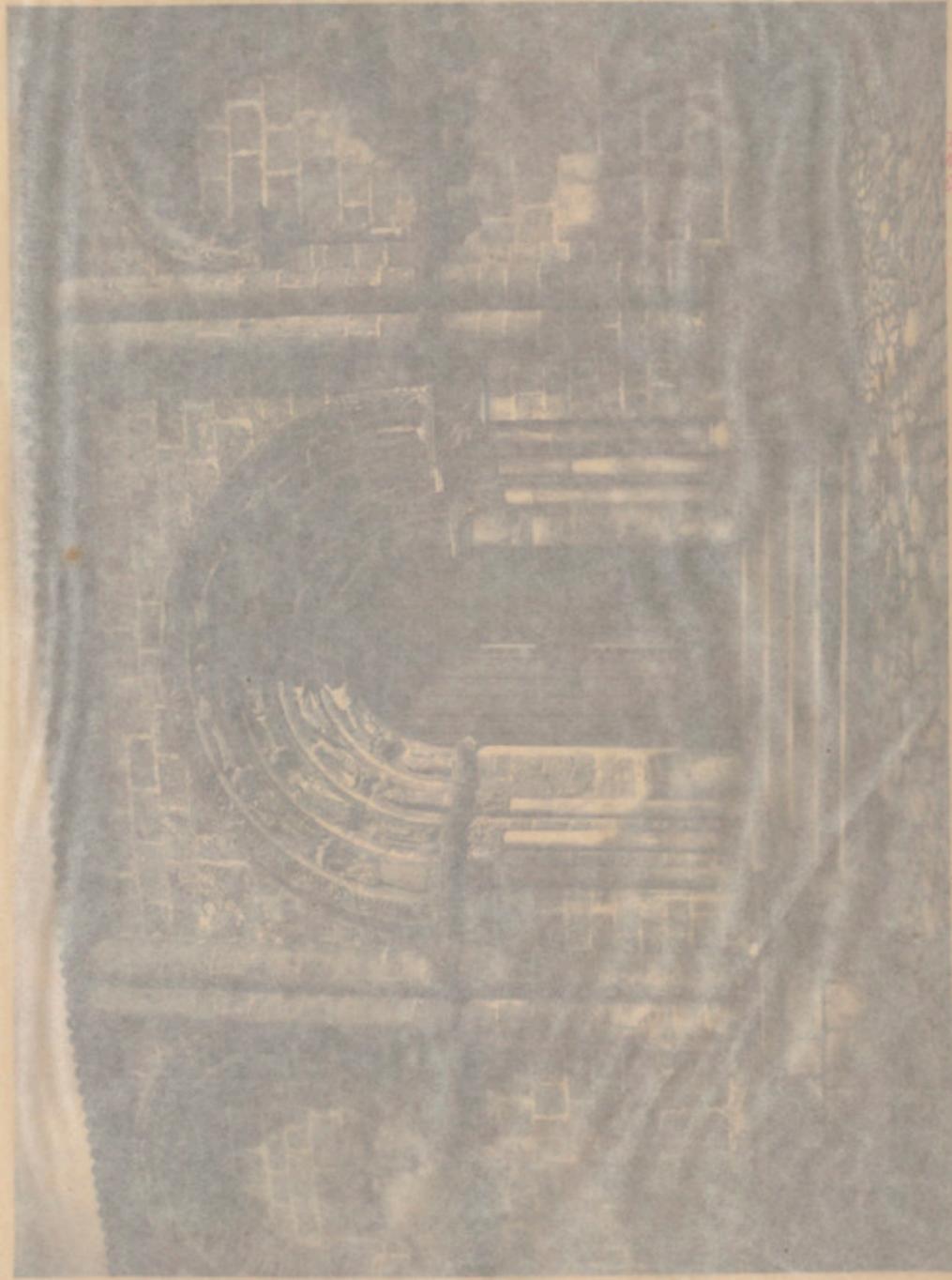
LE CHATEAU

Ruines de la Tour du Nord-Ouest.





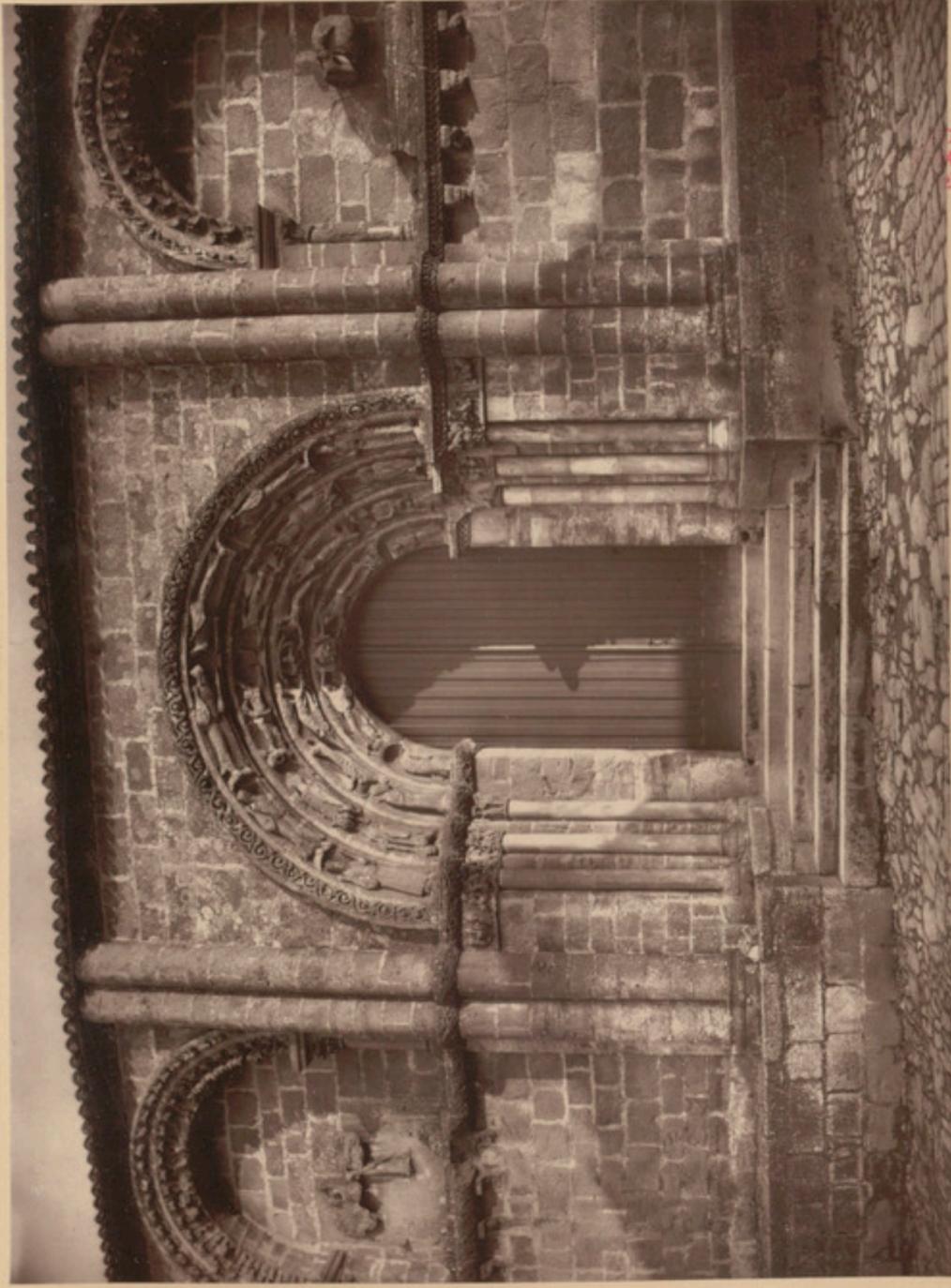
PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



PARTHENAY (DEUX-SÈVRES)

PORTAIL DE L'ANCIENNE ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-LA-CROIX

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



PARTHENAY (DEUX-SÈVRES)

PORTAIL DE L'ANCIENNE ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-LA-COUDRE





ALPHABETICALLY ARRANGED

INDEX

1870

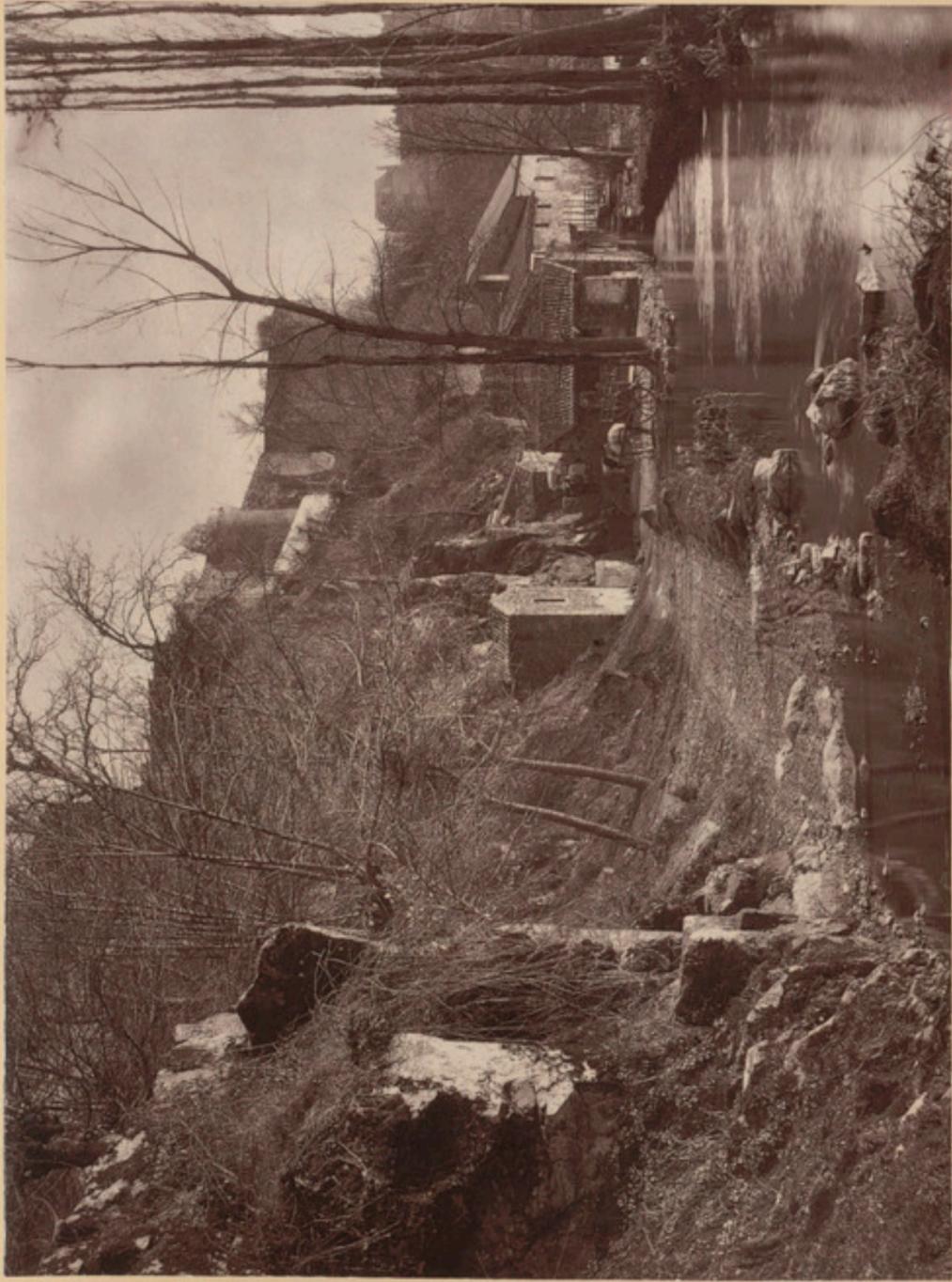
PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



PARTHENAY (DEUX-SÈVRES)
FAÇADE OUEST DE L'ANCIENNE ENCEINTE DE LA VILLE
Vue prise au Moulin de Saint-Paul.



PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



PARTHENAY (DEUX-SÈVRES)

FAÇADE OUEST DE L'ANCIENNE ENCEINTE DE LA VILLE

Vue prise au Moulin de Saint-Paul.

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF TORONTO

1877

1877

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



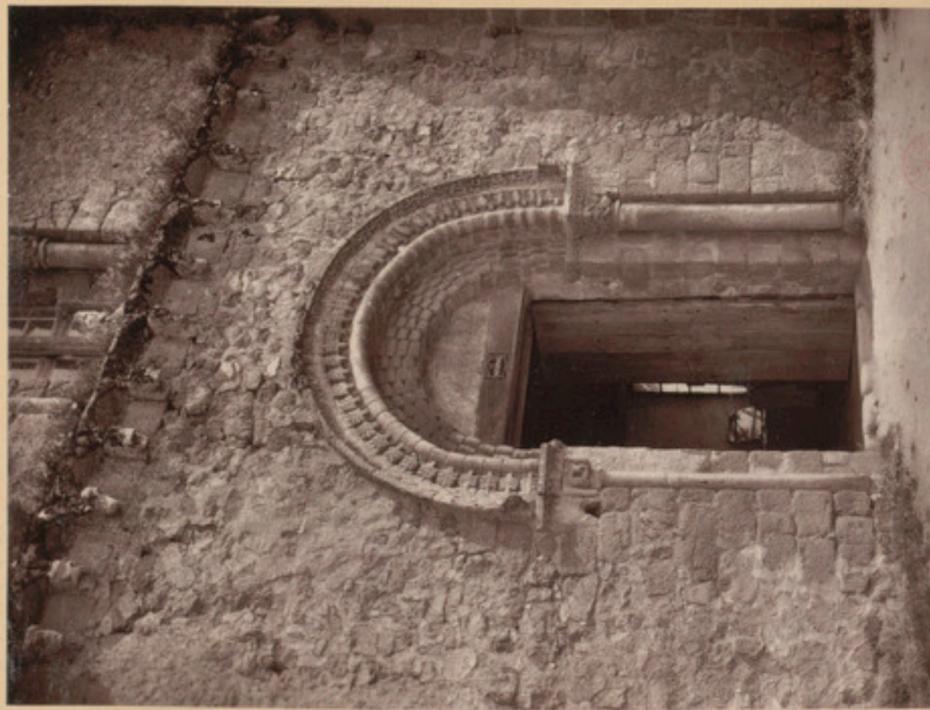
POINTE DE L'ÉGLISE SAINT-PAUL



PARTHENAY (DEUX-SÈVRES)

RUE DU FAUBOURG-SAINT-PAUL

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



PORTE DE L'ÉGLISE SAINT-PAUL



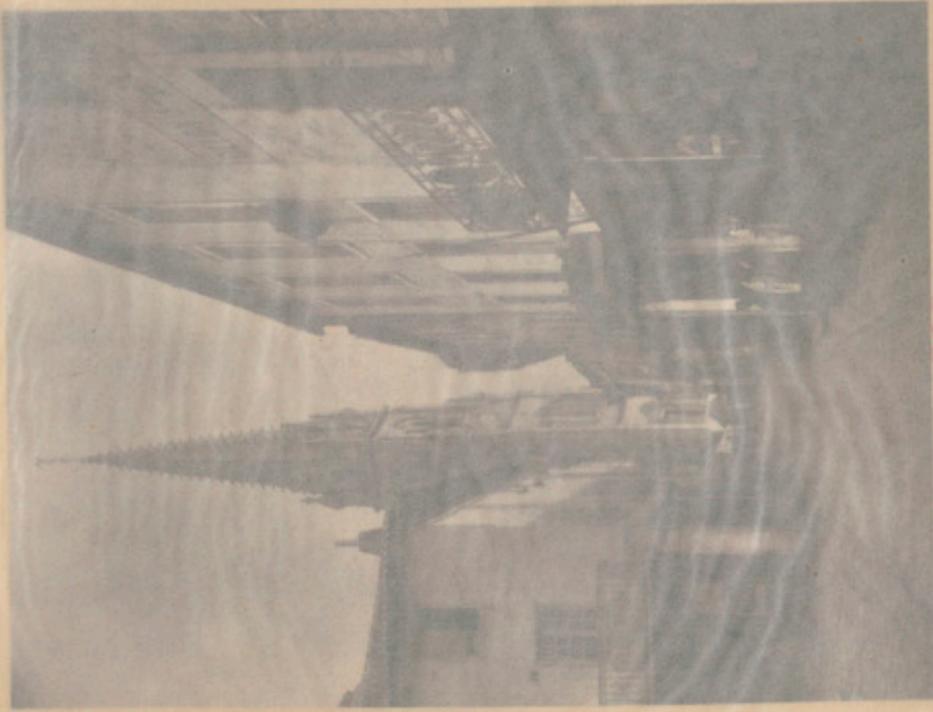
PARTHENAY (DEUX-SÈVRES)

RUE DU FAUBOURG-SAINT-PAUL





PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



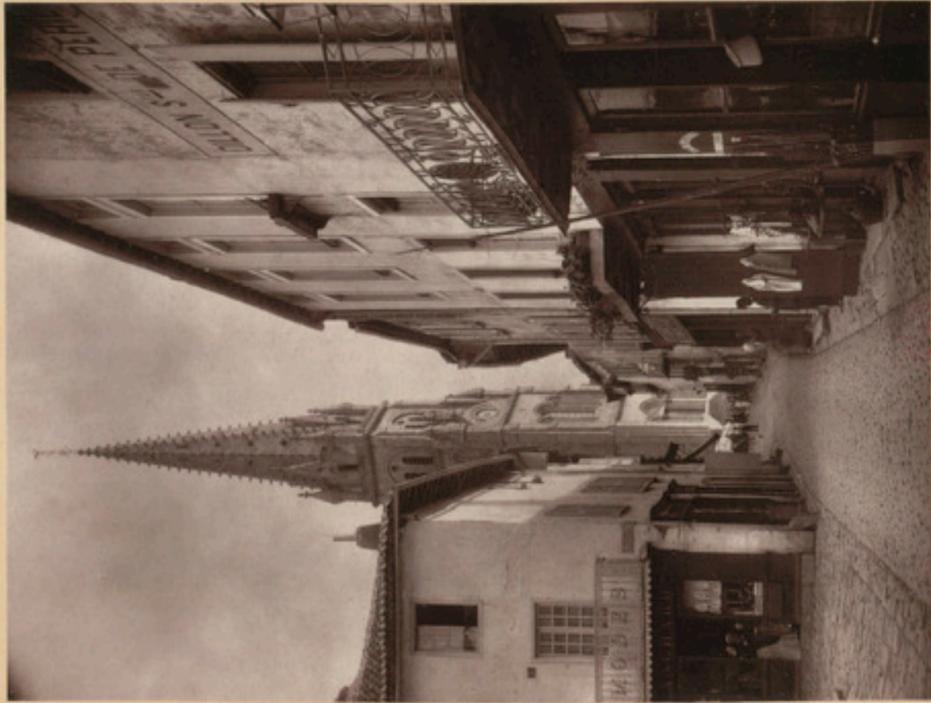
GRANDE RUE ET ÉGLISE SAINT-LAURENT



PARTHENAY (DEUX-SÈVRES)

PORTE DITE DE L'HORLOGE ANCIENNE PORTE DE LA CITADELLE

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



GRANDE RUE ET ÉGLISE SAINT-LAURENT



PARTHENAY (DEUX-SÈVRES)

PORTE DITE DE L'HORLOGE (ANCIENNE PORTE DE LA CITADELLE)



L. J. D. D. S. L. ?
LAINGHILL - JOURNALIST & C.
L. J. D. D. S. L. ?

1801

W. B. J. B.



W. B. J. B.

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



PARTHENAY-LE-VIEUX (DEUX-SÈVRES)

FAÇADE PRINCIPALE DE L'ÉGLISE

FOOTNOTES

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHILIP H. FRANKLIN

619



PARTHENAY-LE-VIEUX (DEUX-SÈVRES)

FAÇADE PRINCIPALE DE L'ÉGLISE





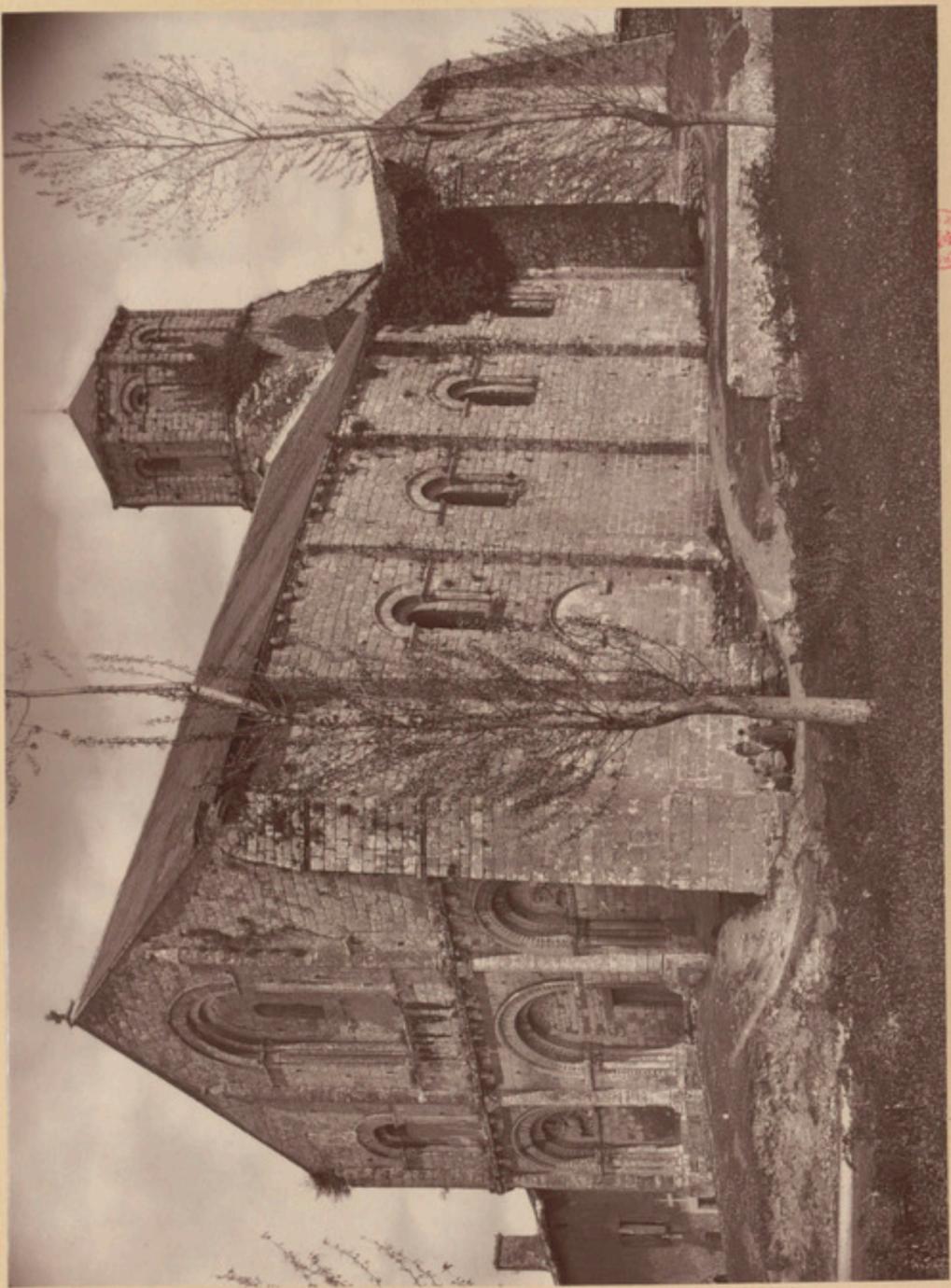
PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



PARTHENAY-LE-VIEUX (DEUX-SÈVRES)

FAÇADE LATÉRALE SUD DE L'ÉGLISE

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



PARTHENAY-LE-VIEUX (DEUX-SÈVRES)

FAÇADE LATÉRALE SUD DE L'ÉGLISE

Édition
1910



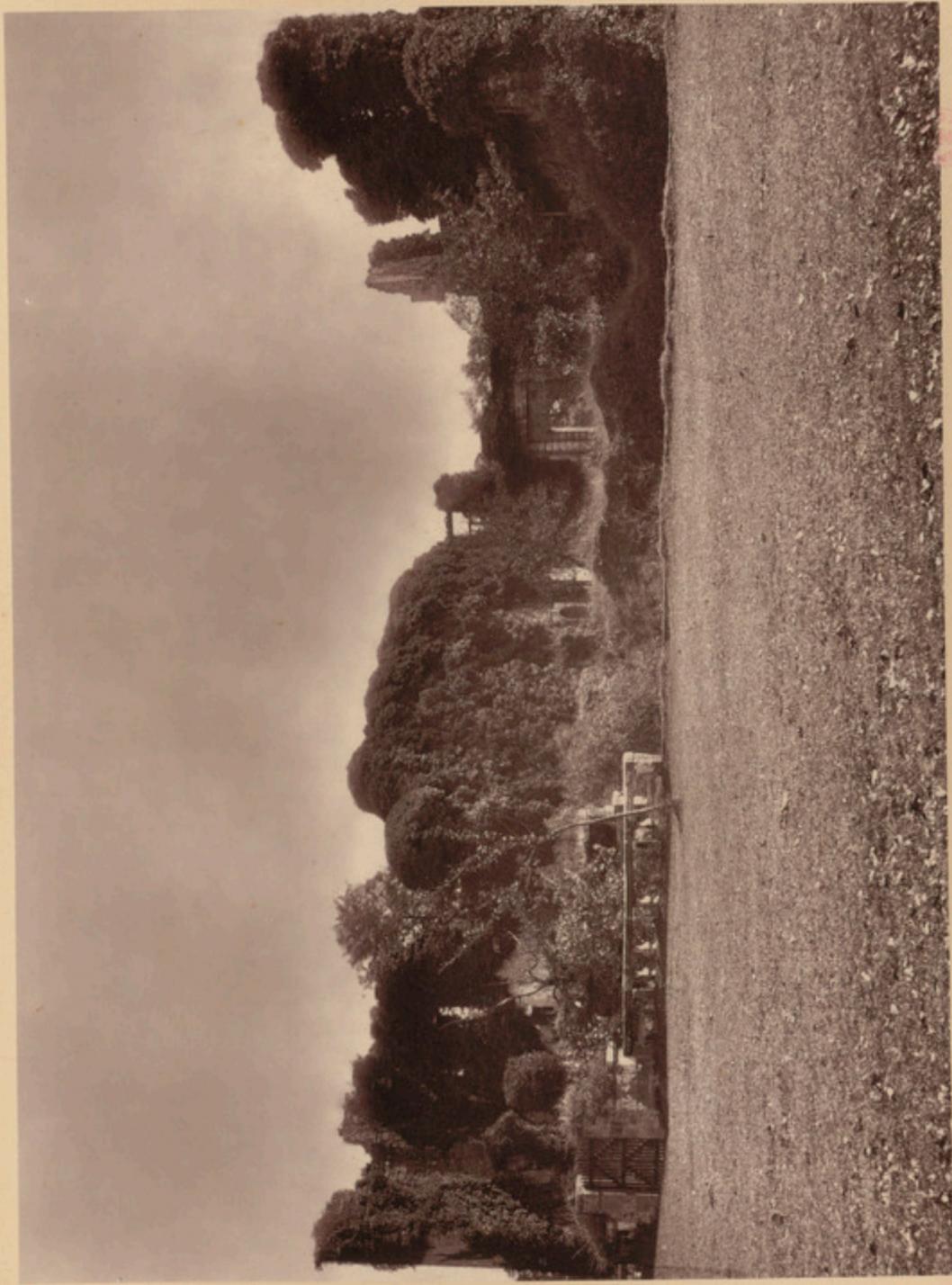
PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



BEAULIEU-SOUS-PARTHENAY (DEUXIÈME)

RUINES DU CHATEAU DE LA MEILLERAYE

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



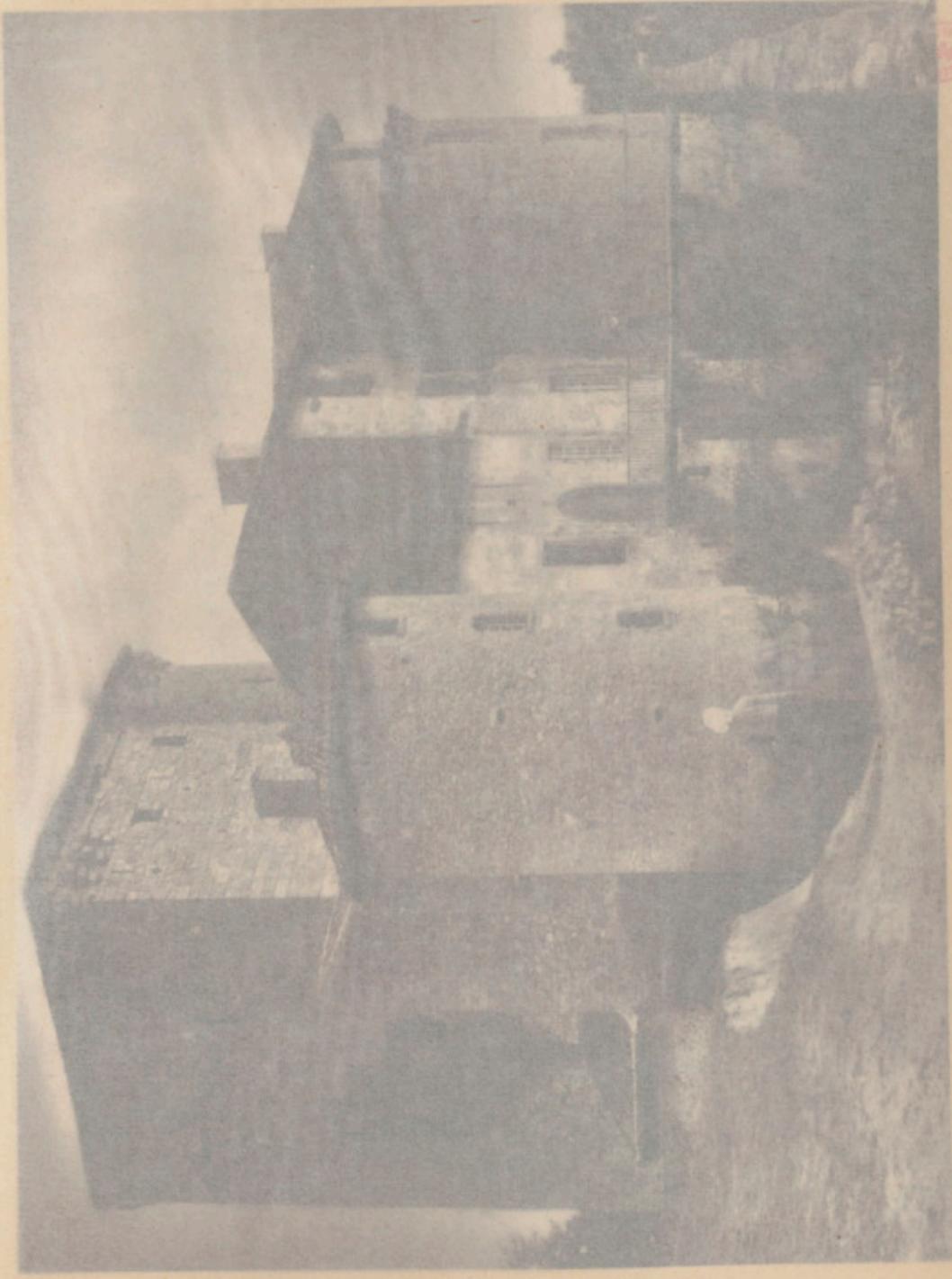
BEAULIEU-SOUS-PARTHENAY (DEUX-SÈVRES)

RUINES DU CHATEAU DE LA MEILLERAYE





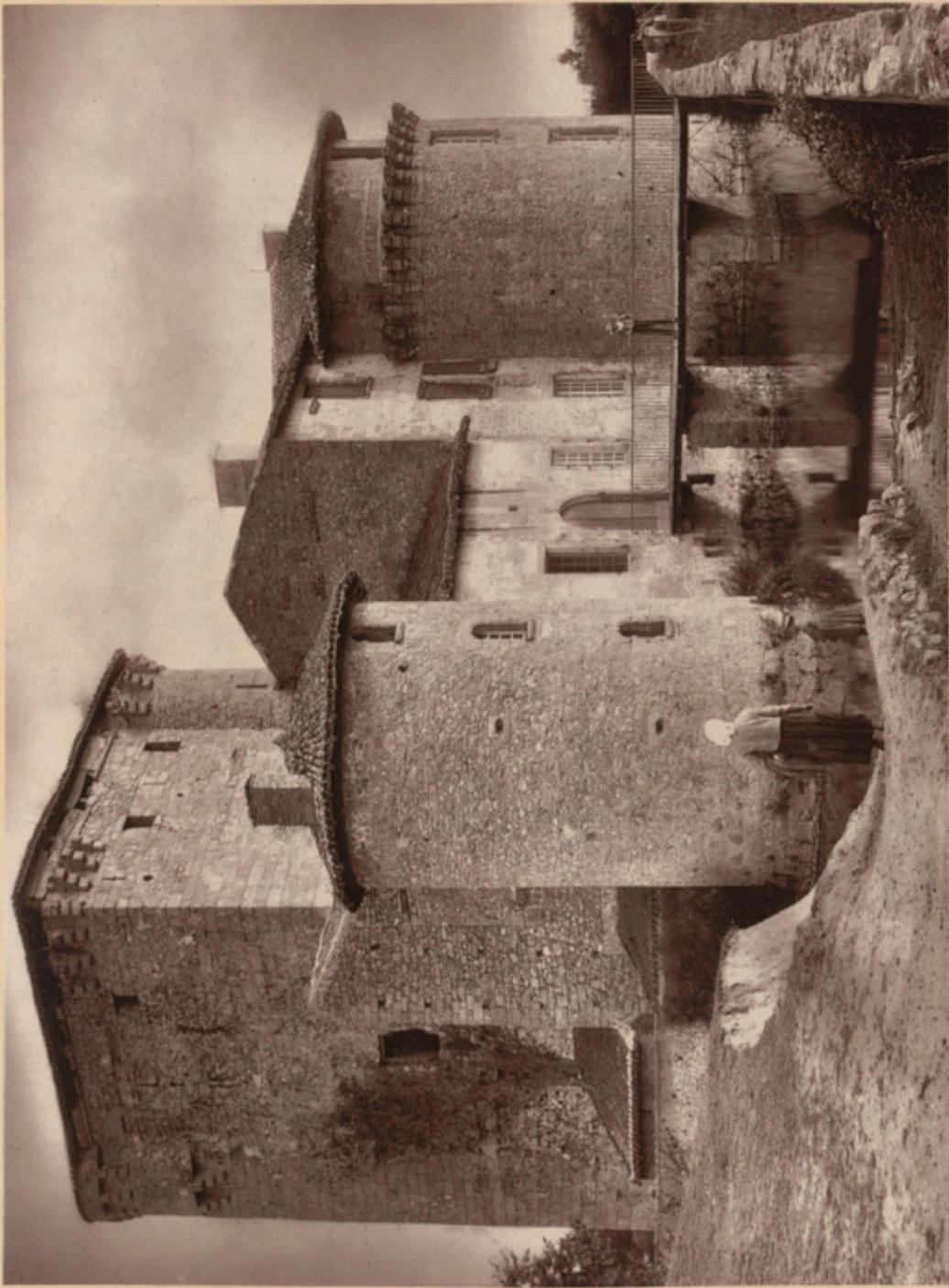
PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



AMAILLOUX (DEUX-SÈVRES)

CHATEAU DE TENESUE

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



AMAILLOUX (DEUX-SÈVRES)

CHATEAU DE TENNESUE

MAISON CHATEL
1880



AD. 11. D. 11. 11. 11. 11.

J. V. F. O. C. C. H. E. R. + G. I. O. U. R. N. A. L. 18. 0. 0. 2.

11. 11. 11.

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



FOUGNES (Deux Sèvres)
CHATEAU D'HERISSON

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



POUGNES (DEUX-SÈVRES)

CHATEAU D'HERISSON



SAINT-LOUP-SUR-THOUET

(DEUX-SÈVRES)

- 1° *Le Château. Façade principale sur la Cour d'honneur, au sud;*
- 2° — *Le Donjon, vue prise au sud-ouest;*
- 3° — *Façade sur la Douve, à l'est;*
- 4° — *La Chambre dorée, cheminée et peintures Louis XIV;*
- 5° — *Salle de l'étage supérieur du Donjon, cheminée du xv^e siècle;*
- 5° bis — *Fenêtre du xv^e siècle;*
- 6° *La Maison du Parquet, ancienne sénéchaussée de Saint-Loup.*

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES

LA petite ville de Saint-Loup, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Parthenay, est située sur un des points les plus pittoresques de la jolie vallée du Thoué. Profondément encaissée entre de verdoyants coteaux, cette vallée partout fort étroite s'élargit, au confluent du Cébron, tout juste assez pour lui laisser une place à peine suffisante. Aussi, Saint-Loup ne forme guère qu'une seule rue s'étendant du sud au nord, entre le Thoué d'un côté et un canal de l'autre. On y arrive de Parthenay et d'Airvault par deux chemins de grande communication, n^{os} 29 et 46. La route de Parthenay, après avoir franchi deux beaux ponts construits en 1849 sur le Cébron et le Thoué, débouche immédiatement sur la place de l'Église. Avant cette importante amélioration on arrivait par deux anciens ponts du moyen âge, signalés dès le xiii^e siècle, également jetés sur le Cébron et le Thoué presque à leur confluent, et dont on aperçoit encore les restes. Mais ils étaient placés si bas et leurs arches avaient si peu de largeur, que les eaux inondaient fréquemment la ville. Sur la place de l'Église, près de cet édifice et des halles qui lui font face, vient aboutir la rue principale venant de l'ancien pont détruit. Elle se développe ensuite depuis l'église jusqu'au pont de la route d'Airvault sur le canal, et présente dans cette partie un aspect tout à fait pittoresque et archaïque. Presque toutes les maisons qui la bordent remontent aux xv^e et xvi^e siècles et sont demeurées intactes avec leurs étages surplombant les uns sur les autres, leurs pignons élevés et pointus surmontés de girouettes. Une maison, où est aujourd'hui l'hôtel du Parquet, en face des halles, servait autrefois d'auditoire à la sénéchaussée et avait été construite dans ce but au xv^e siècle par les seigneurs de Saint-Loup. (Voir pl. 6.) La rue dont elle forme le coin descend à la rivière et à une promenade qui portait au xvi^e siècle le nom de Poulies, parce que les fabricants, alors très nombreux à Saint-Loup, y vendaient leurs draps. Le château est situé à l'extrémité nord de la ville, dans la partie la plus resserrée de la vallée, qui s'élargit ensuite au milieu de belles prairies en descendant vers Airvault. La ville était fortifiée au moyen âge. On reconnaît le long du canal, non loin du pont, les restes de murailles et de quelques tours qui pourraient bien dater du xv^e siècle.

La population totale de la commune s'élève, d'après le recensement de 1886, à 1,435 habitants, dont 686 sont agglomérés dans le chef-lieu. En 1720, Saint-Loup comptait 364 feux, c'est-à-dire environ 1,500 habitants. L'industrie des gros draps de laine et celle de la tannerie furent longtemps florissantes et enrichirent beaucoup de

familles (1). Aujourd'hui ces industries ont, pour ainsi dire disparu. Le commerce consiste en grains, graines, vin, cuirs et laines. Il y a quatre foires annuelles et un marché le samedi.

La superficie de la commune de Saint-Loup est de 1,756 hectares. Son sol schisteux ou argileux produit un vin connu sous le nom de véron qui, sans avoir une qualité supérieure, est néanmoins très estimé dans le pays.

Saint-Loup, comme chef-lieu de canton, est le siège d'un juge de paix, d'un curé doyen, d'un percepteur et de deux notaires. Il y a un hospice, un bureau de bienfaisance, deux écoles primaires, une brigade de gendarmerie. Le canton compte neuf communes, Saint-Loup, Assais, le Chillou, Gourgé, les Jumeaux, Lamairé, Louin, Maisontiers et Tessonnières.

La ligne ferrée de Niort à Saumur, après avoir franchi le Thoué, près d'un moulin, côtoie Saint-Loup le long du canal, puis traverse le parc du château. Elle a été ouverte à la fin de 1882. La gare est située à environ 600 mètres, sur le chemin de Gourgé.

HISTOIRE

L'EXISTENCE du bourg de Saint-Loup n'est révélée qu'au XI^e siècle par les documents écrits. Mais il est bien clair qu'il y a eu, dans cette vallée, un point habité à une époque antérieure qu'on ne saurait d'ailleurs préciser. L'église, dédiée à Saint-Loup et à Saint-Pancrace, dépendait de l'abbaye d'Airvault. C'est ce que constate la charte de réforme de cette abbaye, donnée le 10 février 1096 par Pierre II, évêque de Poitiers. On ignore par quel donateur et à quel moment elle lui fut concédée. On pourrait inférer des termes de la charte que l'évêque est l'auteur même de la donation. Quoi qu'il en soit, l'église de Saint-Loup a toujours été depuis un bénéfice à la nomination des abbés d'Airvault (2). Le pouillé du diocèse, connu sous le nom de Grand-Gauthier, ne la désigne plus à la fin du XIII^e siècle que sous le vocable de Saint-Loup, sans ajouter celui de Saint-Pancrace, qui figure aussi dans la charte de 1096. Plus tard, au XVII^e siècle, l'église figure sous le vocable de Notre-Dame (3).

Une ancienne tradition rapporte que la primitive église paroissiale de Saint-Loup était située dans l'enclos du château. Elle désigne même le grand bâtiment adjacent à l'aile gauche du nouveau château, dans lequel se voient, en effet, les restes très caractérisés d'une église du XII^e siècle dont nous parlerons plus loin. La paroisse aurait été transférée dans l'église située sur la place du bourg, laquelle date tout entière du XV^e siècle seulement. Cette tradition, conforme à la mention d'un ancien inventaire du château, de 1748, décrivant le vieux bâtiment qui, dit-il, fut autrefois une église, est justifiée par l'existence de nombreuses maisons, qui au XVI^e siècle étaient situées dans l'enclosure même de l'ancien château et d'un chemin conduisant du pont levé à l'église dudit château. Les seigneurs se rendirent acquéreurs en 1533 et surtout en 1564 de toutes ces maisons qui encombraient les abords de leur habitation (4). Cela prouve que la paroisse n'était plus dès lors dans cette vieille église, noyau primitif du bourg de Saint-Loup, et qu'elle était transférée, depuis le XV^e siècle, dans l'église actuelle. Les seigneurs transformèrent alors pour leur usage l'édifice devenu inutile et se débarrassèrent des maisons qui l'entouraient. La nouvelle église du XV^e siècle était tout naturellement devenue le point central autour duquel se développa une population beaucoup plus considérable et plus riche que celle groupée d'abord dans la primitive enclosure du château. Il y eut dès lors un château et une ville distincts.

Les seigneurs demeurèrent inconnus jusqu'à Drogon de Saint-Loup, au commencement du XIII^e siècle ou à la fin du XII^e. Drogon donna à l'abbaye de Fontevraud une rente de six setiers de seigle sur sa dime de Thénézay, qu'il tenait en fief de Hugues I^{er}, l'archevêque seigneur de Parthenay. Celui-ci autorisa par ce motif la donation et y apposa son sceau (5).

Il résulte d'un aveu de 1422 rendu au roi, comme comte de Poitou, par Jean de Dercé, pour la châtellenie de Saint-Loup, que cette châtellenie portait anciennement le nom de Fief Franc. Un autre aveu de 1659 mentionne le même fait (6). C'est évidemment le même fief franc qui est désigné dans l'enquête de 1258, ordonnée par Alphonse,

(1) Arch. de la Vienne, c. 1, liasse 8. En 1756, Pierre Bonnet, fabricant et teinturier, était garde juré de la manufacture de Saint-Loup.

(2) *Recherches sur Airvault*, par Beauchet-Filleau, p. 280. — Besly, *Évêques de Poitiers*.

(3) *Pouillé du dioc. de Poit.*, par Beauchet-Filleau. — *Recherches sur Airvault*, 343.

(4) Archives du château de Saint-Loup.

(5) Cartul. de Fontevraud, *op. fonds lat.* 5480, t. II, p. 421 (Bibl. nationale).

(6) Arch. de la Vienne, c. 2.

comte de Poitou, comme étant enclavé dans le pays Thouarsais. Le comte y avait droit de haute justice, à l'exclusion du vicomte de Thouars, qui y percevait alors une taille injuste contre laquelle protesta l'enquête (1). Un peu plus tard, en 1263, l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers cède à l'abbaye d'Airvault, moyennant un cens annuel de 35 sous, le Fief Franc situé, dit l'acte, dans les paroisses de Saint-Loup, de Louin et du Chillou, et pour lequel Geoffroy de Chausseraye (seigneur d'Airvault), qui en était détenteur, lui rendait hommage (2). Ce fief, dont il est d'ailleurs difficile de déterminer la nature et la consistance aussi bien que l'origine, paraît donc alors distinct de la seigneurie de Saint-Loup, à laquelle il fut ensuite annexé. Confondus dans la même main, ils auront conservé le nom de Fief Franc. Le nom de Saint-Loup ne tarda pas à prévaloir. Mais dans beaucoup d'actes subséquents, celui de Fief Franc l'accompagne encore.

La seigneurie de Saint-Loup passa à la famille de Dercé, originaire du Loudunais, vers la fin du XIII^e siècle. Gauvain de Dercé, époux de Jeanne Frétart en 1278 et seigneur de Saint-Loup, possédait aussi, comme son prédécesseur Dregon, la dime de Thénézay, pour laquelle il rendait hommage au seigneur de Parthenay. Il rendait hommage à Geoffroy de Chausseraye, seigneur d'Airvault en 1287 et 1294, pour cinq mesures de terre sises à Puyterray, paroisse de Saint-Loup, *tenant au grand pont et au petit pont comme l'on va de Saint-Loup à Parthenay jusque à la moitié du pont du Serron (Cébron) à main droite, et au fief de Guillaume de Liniers, vers la vieille route et jusqu'au Serron*. Il rendait hommage au seigneur de la Rochefaton pour cinq borderies de terre sises à Noeroles (3).

Un autre Gauvain de Dercé prête serment au prince de Galles, à Saint-Maixent, le 13 septembre 1363 (4). Ses biens de la sénéchaussée d'Anjou, c'est-à-dire du Loudunais, furent confisqués par Charles V, au mois d'août 1369, comme étant partisan des Anglais (5). Mais la terre de Saint-Loup ne dut pas y être comprise, parce qu'elle se trouvait alors hors des atteintes du roi de France qui n'avait pas encore reconquis le Poitou.

On constate l'existence à Saint-Loup, vers le milieu du XIV^e siècle, d'une aumônerie fondée par feu maître Guillaume Audoin, avant 1356. Elle était située dans un courtilage dont la dime appartenait à un certain Huet Eschalart par donation de Guillaume Moreau, de Chourses (6). Cette aumônerie était un bénéfice dépendant de l'abbaye d'Airvault, et dont frère Jean Robert fut plus tard titulaire en 1422 (7).

Jean de Dercé, seigneur de Saint-Loup dès 1383, époux de Marguerite Rolland, avait une fille, Béatrix, qui épousa, le 2 juin 1385, Guyon Goullard, seigneur de la Geffardière (8). Il était parent de la famille Chasteigner, car il assista en cette qualité, le 17 avril 1396, à Parthenay, à une réunion de parents qui avait pour but de choisir un curateur aux enfants de Hélie Chasteigner, seigneur de Saint-Georges de Rexe, et de Philippe de la Rochefaton (9). Les bons services rendus par Jean de Dercé, chevalier, seigneur de Saint-Loup, à Guyart de Rougemont, seigneur de Vernay, lui valurent de la part de ce dernier, le 27 septembre 1407, la donation des hommages que Perrot Frouaut de Boussay faisait audit Guiart pour des biens situés à Boussay (10). C'est probablement dans son château que se réunirent, le 1^{er} mai 1413, les trois États de Poitou convoqués à Saint-Loup pour discuter sur les intérêts de la province, alors profondément troublée par les luttes intestines des Armagnacs et des Bourguignons. Le maire de la ville de Poitiers et le seigneur de Barbazan y assistèrent (11). Jean de Dercé assista au siège de Parthenay, en 1419, dans l'armée du dauphin Charles, avec une compagnie de dix-huit écuyers (12). Il mourut au siège d'Orléans, le 11 février 1429 (13).

Jacques de Dercé, fils de Jean, lui succéda comme seigneur de Saint-Loup. Il transige en 1437 avec Guillaume de Rougemont, seigneur de Vernay, pour la restitution de soixante écus d'or et de plusieurs hommages. Le 16 mars 1444, une sentence de la sénéchaussée de Poitiers l'autorisa à ériger des fourches patibulaires et à exercer tous autres droits appartenant aux seigneurs châtelains. Il existait encore en 1449 et en 1454 (14). Louise de Dercé, dame de Crans, et Jeanne, qui sont très probablement ses filles, avaient concédé à cens ou rente, en 1443, à André

(1) *Notice sur les seigneurs de Vernay*, par B. Ledain. — *Histoire d'Alphonse de Poitou*, par B. Ledain.

(2) Arch. de la Vienne, H, 1. — *Recherches sur Airvault*, par Beauchet-Filleau.

(3) Arch. de Saint-Loup. — *Arch. hist. du Poitou*, XVII, 398, note.

(4) *Documents français en Angleterre*, par Delpit.

(5) *Archives historiques du Poitou*, XVII, 398.

(6) Bibl. nation., f. Blondeau, 26418.

(7) Dom Fonteneau, t. XVIII, 169.

(8) *Dict. des familles de l'anc. Poitou*, par Beauchet-Filleau, II, 838. — Arch. nation., accords.

(9) *Hist. des Chasteigners*, par Duchesne, p. 134.

(10) Archives de Vernay.

(11) Arch. munic. de Poitiers, reg. I, f. 27, 31.

(12) *Histoire de Bretagne*, par Dom Morice, II, 992, preuves.

(13) Bibl. nation., f. franç. 8819.

(14) Arch. de Vernay. — Arch. de la Vienne, c. 2.

Fromentin, taillandier de Saint-Loup, dans un fief qu'elles y possédaient, un terrain situé sur la rue conduisant de la porte du château à la porte de l'église (1). C'est la première fois que l'on rencontre la mention du château de Saint-Loup, évidemment bien antérieur à cette époque, mais bien différent du château actuel et même du donjon, qui n'existait pas encore.

Jean de Dercé, probablement frère de Louise, était seigneur de Saint-Loup en 1463. Le 30 avril de cette année, il figure dans le partage de la succession de Louise et de Jeanne de Dercé, comme possesseur d'une partie de la dime de Thénézay par indivis avec François des Francs. Ce partage avait lieu entre François et Aubert des Francs, fils de feus Jean des Francs et Marguerite de Dercé, sœur de Louise et de Jeanne. François recueillait dans son lot l'hôtel de Meisglé, un hôtel à Gourgé, la Vrignois, paroisse de Saint-Loup, des terres à la Croix-Chabot, paroisse de Lamairé, une partie de la dime de Thénézay, le fief des Huguetières, près de Crémilles, paroisse de Saint-Loup. Aubert des Francs recevait un hôtel à Saint-Loup, qu'avait possédé jadis, avant Louise, un certain Guillaume de Dercé, plus une bonne partie de la dime de Thénézay. Dans cet acte, Saint-Loup est désigné sous le nom de *château et forteresse de Saint-Loup* (2).

Jean de Dercé était encore seigneur de Saint-Loup en 1470, époque à laquelle il rend hommage, le 13 juillet, à Nicolas d'Anjou, marquis du Pont, vicomte de Thouars, pour un hôtel qu'il possédait à Boussay (3). Louis XI, auquel il avait eu le malheur de déplaire, reprocha beaucoup à Jacques de Beaumont, seigneur de Bressuire, de ne pas s'être emparé de sa personne (4). Jean de Dercé avait épousé Catherine de Velourt, dont il eut un fils, Amaury, et une fille, Charlotte. Cette dernière épousa, le 16 janvier 1487, Brient de Grany, fils aîné de Guillaume, et reçut en dot de son père, 3,000 livres de rente. Comme son mari était occupé au service du roi en la ville de Béthune, en qualité de capitaine de gens d'armes, elle demeura à Saint-Loup avec ses père et mère. Brient de Grany survécut à sa femme qui mourut assez peu de temps après leur mariage, laissant deux enfants, François, mort en bas âge, et Catherine (5).

Amaury de Dercé succéda à son père comme seigneur de Saint-Loup. C'est certainement à l'un des deux que l'on doit attribuer la construction du beau donjon du château, dont l'architecture est en parfaite harmonie avec celle de la fin du xv^e siècle. Les armoiries de la famille de Dercé sont sculptées à la clef de voûte de la salle supérieure. On les retrouve aussi sur la cheminée d'une maison du xv^e siècle située dans le bourg, au coin de la place et de la grande-rue, où est aujourd'hui l'hôtel du Parquet. C'était l'auditoire de la sénéchaussée seigneuriale de Saint-Loup, dont la construction est due par conséquent aux soins des Dercé. L'escalier de cette maison est fort remarquable. Amaury et sa mère, Catherine de Velourt, soutinrent un procès, en 1498, à la sénéchaussée de Poitiers, contre la famille de Grany, au sujet de la dot et des droits de Charlotte de Dercé. Le 28 avril 1501, un sergent royal, Pierre Esquot, se transporta au château et place forte de Saint-Loup, et fit commandement à Amaury et à sa mère de payer aux héritiers de Grany la rente de 260 livres à laquelle ils avaient été condamnés par arrêt du Parlement. Sur leur refus, le sergent opéra la saisie de la terre de Saint-Loup et de leurs autres biens, c'est-à-dire de l'hôtel de Boussay, de Villeneuve, paroisse d'Assay; de Veluché, paroisse des Jumeaux, des deux tiers de la dime de Thénézay et de l'hôtel de Dercé, près de Loudun. Après la mort d'Amaury de Dercé, une de ses sœurs, Françoise, et son mari Jean Fleury, seigneur de Cossay, agissant tant en leur nom qu'en celui de leur mère Catherine de Velourt, pour laquelle ils se portèrent forts, vendirent la châtellenie de Saint-Loup avec toutes ses dépendances, pour le prix de 36,000 livres, à Artus Gouffier de Boissy, seigneur d'Oiron, baron de Maulévrier, chambellan du roi, grand maître de France. Cet acte passé devant les notaires du Châtelet de Paris, le 22 mai 1517, fut sans doute annulé par suite des embarras financiers de la famille de Dercé. Quoi qu'il en soit, la terre de Saint-Loup n'en demeura pas moins à Artus Gouffier, auquel elle fut adjugée en Parlement, le 8 février 1518, comme dernier et plus fort enchérisseur (6).

Après la mort d'Artus Gouffier, fondateur de la célèbre église collégiale d'Oiron, sa veuve, Hélène de Hangest-Genlis, semble avoir habité quelque temps le château de Saint-Loup, d'où elle écrivit à M. de la Trémouille, vicomte de Thouars, les 22 mars et 1^{er} avril 1531, deux lettres relatives aux enfants de ce dernier, dont elle eut un instant la garde. Le 27 juin 1533, elle acheta, dans le but évident de la détruire, une petite maison contiguë au pont-levis dudit château et au chemin de la vieille église dont nous avons parlé (7).

(1) Archiv. de la Bretonnière de Chalandray.

(2) *Idem.*

(3) *Histoire de Thouars*, par Imbert, p. 176.

(4) *Hist. de Bressuire*, par B. Ledain, 2^{me} édit., 175.

(5) Archiv. de Saint-Loup.

(6) *Idem.*

(7) Lettres du xv^e siècle tirées des archiv. du duc de la Trémouille, par Marchegay et Imbert, p. 101. — Archiv. de Saint-Loup.

Claude Gouffier, fils d'Artus, fondateur du château d'Oiron, fut aussi seigneur de Saint-Loup, où il ne dut d'ailleurs presque jamais habiter. Il rendit hommage en 1538 à la baronnie d'Airvault pour des terres sises à Puyterray, dépendant depuis longtemps de la seigneurie de Saint-Loup (1). En 1547, il chargea Jean Montault, son receveur à Saint-Loup, de rendre au roi l'hommage de ladite châtellenie (2). C'est lui qui, en 1564, acheta plus de trente maisons situées dans l'enclos du château. Il préparait ainsi la construction du nouveau château, dont il eut peut-être la pensée (3). Son troisième fils, Claude, eut dans son partage cette dernière seigneurie en 1570. Saint-Loup demeura entre ses mains jusqu'en 1612 au moins. Il était qualifié de comte de Caravas, comte de Passavant, baron de Pouzauges, baron de Saint-Loup et Cremilles, chevalier de l'ordre du roi. Son fils Louis Gouffier, comte de Caravas, hérita des mêmes domaines. Il est encore désigné comme seigneur de Saint-Loup en 1639 (4).

Le château de Saint-Loup fut le théâtre de deux événements militaires pendant les guerres de la Ligue. Le seigneur de la Trémouille, commandant de l'armée protestante du roi de Navarre en Poitou, en 1588, chercha à s'en emparer vers le premier jour de septembre. On ignore les noms des gens du parti catholique qui s'y étaient fortifiés. Ce que l'on sait, c'est qu'ils étaient tous du pays environnant et qu'ils y avaient mis leurs biens en sûreté, car la campagne était sans cesse exposée aux pillages des gens de guerre. Ils devaient donc être tous résolus à défendre vigoureusement leur vie et leur fortune. C'est ce qui explique la résistance acharnée que rencontra le seigneur de la Trémouille dans l'attaque du château de Saint-Loup. De son côté, il déploya les plus grands efforts pour s'en rendre maître, comme le prouvent les pertes cruelles qu'il éprouva. Mais ses assauts victorieusement repoussés lui coûtèrent quatre capitaines et soixante soldats tués et quarante-deux blessés, qui furent envoyés à Thouars le 5 septembre (5).

Deux ans plus tard, en 1590, le château de Saint-Loup fut occupé par une garnison du parti de la Ligue, sous les ordres de Jean de Tusseau, seigneur de Malespine. Cette garnison opérait de fréquentes sorties et faisait des prises sur tous ceux qui n'avaient pas de passeports du vicomte de la Guerche, commandant pour la Ligue à Poitiers. Le seigneur de Malicorne, gouverneur du Poitou pour le roi, résidant alors à Parthenay, résolut de l'en expulser. Il vint donc assiéger le château de Saint-Loup vers le mois de février 1591, et réussit à s'en emparer. Le capitaine de Malespine, fait prisonnier, fut délivré plus tard sur parole par le seigneur de Malicorne, et se retira à Poitiers, où il fut échangé en 1592 contre des prisonniers du parti royal (6).

Nous avons dit que Claude Gouffier, dont on ne connaît point le rôle dans les derniers événements qui se déroulèrent dans son château, était encore seigneur de Saint-Loup en 1612. C'est à lui que l'on doit attribuer bien certainement la construction du nouveau château. L'incroyable légende rapportant que ce monument est dû à la magnificence du cardinal de Sourdis, qui l'aurait fait bâtir en forme d'un H pour une de ses nièces, sa maîtresse, nommée Henriette, est digne du plus profond dédain. M. le baron de Wismes en a fait depuis longtemps justice. Elle n'a même pas la moindre vraisemblance, car jamais la famille d'Escoubleau de Sourdis n'a possédé Saint-Loup. C'étaient alors les Gouffier qui l'avaient entre leurs mains. Aussi M. de Wismes a-t-il parfaitement raison de leur restituer l'honneur de cette magnifique construction. Mais il se trompe en l'attribuant à Louis Gouffier, duc de Rouannais (7). Claude Gouffier, comte de Caravas, son oncle, était baron de Saint-Loup et de Crémilles en 1608. Le 18 septembre de cette année, il fait, dans ce château, un échange avec Jean Guignard, seigneur de la Salle-Guibert (8). Or, M. de Wismes a découvert la date de 1609, inscrite sur le méridien de la façade du pavillon central, où il existe encore, et qui doit être celle très approximative du château. D'un autre côté, Claude Gouffier reçoit divers hommages dus à la baronnie de Saint-Loup en 1612. Il paraît donc impossible de ne pas lui attribuer ce monument, dont l'ensemble et les détails présentent d'ailleurs, d'une manière indéniable, les caractères bien connus de l'architecture du commencement du XVII^e siècle. Malheureusement, les archives locales ne contiennent aucuns documents qui fassent connaître le nom de son architecte, ni la durée des travaux, ni le prix qu'il a coûté. Louis Gouffier, fils et successeur de Claude, n'est pas le duc de Rouannais dont parle M. de Wismes, et qui ne fut jamais seigneur de Saint-Loup. Il n'est que le cousin de ce dernier et est qualifié, en 1639, de comte de Caravas, Passavant et baron de Saint-Loup (9).

La baronnie de Saint-Loup fut vendue par Louis Gouffier et Angélique de Bruilhard, sa seconde femme, le 5 février 1645, à Nicolas Lepage, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, trésorier général de l'extraordi-

(1) Archiv. de la Vienne, E, 1, liasse 16.

(2) Archiv. de la Vienne, c. 2.

(3) Archiv. de Saint-Loup.

(4) Le P. Anselme, v. 610, 613. — *Dict. des familles de l'anc. Poitou*, II. — Archiv. de Vernay.

(5) *Des inhumanités de l'armée du roi de Navarre en Poitou, conduite par le seigneur de la Trémouille, 1588.*

(6) Archiv. municip. de Poitiers, reg. 52 des délib.

(7) *La Vendée*, par le baron de Wismes.

(8) Archiv. du château de la Salle-Guibert.

(9) Archiv. de Vernay. — *Dict. des familles de l'anc. Poitou*, II.

naire des guerres et cavalerie légère de France, et à Diane Chataigner, son épouse. En 1659, Nicolas Lepage en rend hommage au roi, à cause de sa tour Maubergeon de Poitiers (1). En 1666, 29 mai, il rend hommage à la seigneurie de la Ronde, pour ses terres de Puyterray, et, en 1670, à l'abbaye de Saint-Jouin, pour sa seigneurie de Cremilles. Voici les titres dont il est qualifié : baron de Saint-Loup et Fief-Franc, châtelain de Cremilles, Boussay, Veluché et grande dime de Thénezay, membres dépendants et annexés de la baronnie de Saint-Loup et Fief-Franc (2).

Louis Lepage et Marie-Louise Fouart, son épouse, vendirent la baronnie de Saint-Loup, le 29 octobre 1708, pour la somme de 120,000 livres, à Jacques le Boyer, seigneur de la Boissière, receveur général des finances de Bretagne, époux de Marie Tiraqueau (3). Jacques le Boyer fonda, en 1710, à Saint-Loup, un hôpital qu'il dota de 20,000 livres par testament. Le legs avait en même temps pour but l'entretien d'un chapelain chargé de l'instruction gratuite des enfants de la paroisse. Plusieurs assemblées des habitants réglèrent l'administration de l'école et de l'hôpital. Le bureau de l'hôpital devait être composé du sénéchal et du procureur fiscal de la baronnie, du syndic de la ville, du curé et de trois bourgeois (4). Le revenu était évalué à la somme de 762 livres (5). La vieille aumônerie de Saint-Jean, bénéfice à la nomination de l'abbaye d'Airvault, continuait à subsister simultanément. En 1743, son chapelain, nommé Mineau-Duchiron, signait un traité avec le seigneur, M. de la Boissière, au sujet d'une rente due à ladite aumônerie (6).

M^{me} de la Boissière, devenue veuve, rendit hommage en 1715, au nom de ses enfants mineurs, à la Chambre des Comptes pour la baronnie de Saint-Loup, dont on avait obtenu cette même année de nouvelles lettres d'érection (7). La ville, à cette époque, en 1720, comptait 364 feux (8). Jean-Baptiste-Simon le Boyer de la Boissière devint seul possesseur de la baronnie, en vertu d'un partage du 24 mars 1727 entre lui, sa mère Marie Tiraqueau et ses frères et sœur. Il fut, comme son père, receveur général des finances des États de Bretagne. Il fit construire les écuries et les remises du château, sur les plans de M. de Vigny, architecte des bâtiments du roi. Il fit également dessiner le jardin. Louis-Hyacinthe le Boyer de Crémilles, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur d'Aire, légataire universel de son frère Jean-Baptiste, vendit, le 25 mars 1767, la baronnie de Saint-Loup à Jean de Haran de Borda, fermier général pour la somme de 460,000 livres. Celui-ci en fit don, en 1771, à son neveu Jean d'Abbadie, ancien président du Parlement de Béarn, qui transmit ce domaine à son fils Laurent d'Abbadie, député et membre du conseil général des Deux-Sèvres pendant la Restauration (9). M. Charles d'Abbadie, fils de ce dernier, est actuellement propriétaire du château et de la terre de Saint-Loup.

La ville de Saint-Loup, comprise dans le doyenné de Bressuire, après avoir fait partie dans l'origine du diocèse de Poitiers, suivit le sort de son doyenné en 1317, et fut attribuée au diocèse de Maillezais, puis de la Rochelle jusqu'à la Révolution. Elle dépendit, au point de vue financier, du siège de Thouars durant tout le xv^e siècle. Elle fit partie, au xv^e siècle, de l'élection de Parthenay, puis de celle de Poitiers. Pendant la Révolution, elle prit le nom de Voltaire, aux ancêtres duquel elle se glorifiait d'avoir donné le jour. Le 7 brumaire an VIII, une troupe d'insurgés royalistes commandée par Renou et Beauvolliers, l'occupa un instant et pilla quelques maisons.

Les Arouet, ancêtres du célèbre Voltaire, véritable roi de la littérature et de la philosophie du xviii^e siècle, sont originaires de Saint-Loup. Hélénius Arouet, seigneur du Pas du Cygne, descendant d'une famille de tanneurs qui vivait à Saint-Jouin et à Airvault, au xvi^e siècle, était, au commencement du xvii^e siècle, marchand à Saint-Loup, où il avait épousé Jacqueline Marcheton, qui décéda veuve le 27 décembre 1621 et fut ensevelie dans l'église dudit Saint-Loup. Leur nombreuse postérité se composait de : 1^o Hélénius Arouet, dit le jeune, marchand tanneur, né en 1599, marié le 13 août 1630 avec Perrine Macé, fille d'André Macé, avocat, mort le 15 juin 1631 et enseveli dans la même église; 2^o Jean Arouet, seigneur de Villeneuve, marchand apothicaire à Saint-Loup, époux de Renée Bertrand, dont un fils Hélénius, marchand à Paris, y épousa en 1670 Marie Demion; 3^o Héléne, femme de René Suyre, notaire et greffier à Saint-Loup, décédée le 24 avril 1677 et ensevelie dans la même église; 4^o Françoise, femme de Vincent Bailly, seigneur de la Cantière, marchand-fabricant de draps à la Châtaigneraye, décédée

(1) Bibl. de Poitiers, mss. 141. — *Notice sur Saint-Loup*, par M. Touchard. Cet auteur commet une grave erreur en attribuant aux Trémouille la possession de Saint-Loup aux xiv^e et xv^e siècles. Cette assertion n'a aucun fondement. — Arch. de Saint-Loup.

(2) Arch. de Vernay. — Dom Fonteneau, t. LXIII, p. 905.

(3) Bibl. de Poitiers, mss. 141. — *Notice sur Saint-Loup*. — *La Vendée*, par Devismes. — Arch. de la Vienne, c. 2. — Arch. de Saint-Loup.

(4) Arch. des Deux-Sèvres, H, 286.

(5) *Pouillé du diocèse de Poitiers*, par Beauchet-Filleau, 385.

(6) *Pouillé du diocèse*. — Arch. des Deux-Sèvres, H, 287.

(7) Bibl. de Poitiers, mss. 141. — *La Vendée*, par de Wismes.

(8) *Nouveau dénombrement de la France*, 1720.

(9) *Notice sur Saint-Loup*, par Touchard. — *La Vendée*, par de Wismes. — Arch. de la Vienne, c. 2. — Arch. de Saint-Loup.

en 1680; 5° François Arouet, seigneur de la Motte-aux-Fées, qui s'enrichit dans le commerce et alla s'établir à Paris, dès 1625, rue Saint-Denis, paroisse de Saint-Merry. Il épousa en 1626 Marie Mallepart et mourut entre 1668 et 1670; 6° Mathieu Arouet, notaire à Saint-Loup, mort en 1643; 7° Pierre Arouet, procureur fiscal à Bressuire, décédé en 1664; 8° Samuel Arouet, seigneur de la Coudre (1). Les tombes de Jacqueline Marcheton, de Hélénius Arouet, le jeune, et de Hélène Arouet, qui se voyaient naguère dans le pavé de l'église de Saint-Loup, ont été transportées en 1868 au musée de Niort (2).

François Arouet et Marie Mallepart, son épouse, eurent de nombreux enfants. Le dernier, nommé aussi François, naquit en 1651, mais on ignore si ce fut à Paris ou à Saint-Loup. Il est plus probable cependant que ce fut à Paris. Ce François eut pour marraine sa tante Françoise. Il fut notaire au Châtelet de Paris, de 1675 à 1692, puis receveur des épices de la Chambre des Comptes en 1694. Il avait épousé, le 7 juin 1683, Marie-Marguerite Daumard, fille de Nicolas, greffier criminel du Parlement de Paris, famille que l'on a considérée sans motif comme étant d'origine poitevine et de condition noble. Le cinquième des enfants de François Arouet et de Marie Daumard fut François-Marie, né à Paris et baptisé à Saint-André des Arts, le 22 novembre 1694. C'est l'écrivain philosophe, si célèbre sous le nom de Voltaire, qui n'est qu'un pseudonyme, et nullement le nom d'un fief de la famille Daumard, qui n'a jamais existé (3).

Voltaire n'ignorait pas que sa famille était originaire de Saint-Loup, mais c'était là une question qui le laissait très froid, ainsi que le prouve sa lettre à Dumoustier de Lafont, historien de Loudun, qui prétendait le faire descendre d'un René Arouet, savant Loudunois du xv^e siècle.

« Monsieur, lui répond-il, l'île de Délos eut son Apollon, la Sicile ses muses et Athènes sa Minerve. Les villes
« de Loudun et de Saint-Loup, à l'exemple des sept villes qui combattirent autrefois pour la naissance d'Homère,
« voudraient-elles aujourd'hui combattre pour être le lieu de naissance de mes ancêtres? Je n'ai aucune voie de
« conciliation à leur proposer. Si cette découverte les intéresse, elles ne manquent pas de moyens pour la faire. Les
« vers que fit Antoine Dumoustier, un de vos ancêtres, sur la mort de René Arouet, qui peut être aussi un des
« miens, sont animés d'un caractère d'amitié qui fait honneur à celui qui les a écrits...

« Votre très humble et très obéissant serviteur,
« Arouet de Voltaire. » (4).

Un autre personnage de moindre célébrité, Jean de la Quintinye, directeur général des jardins fruitiers et potagers du roi en 1670, aurait, dit-on, reçu le jour à Saint-Loup. Rien n'est moins certain. On l'a fait naître aussi à Poitiers. Mais il est à peu près démontré qu'il est originaire de Chabanais (Charente), en 1626. Il mourut à Versailles, le 11 novembre 1688 (5).

La ville de Saint-Loup peut revendiquer d'une manière incontestable une autre gloire plus moderne, d'une nature toute différente. C'est dans une des antiques maisons de la grande rue, signalée au regard du passant par une plaque commémorative, que naquit, le 21 novembre 1829, l'abbé Théophile Vénard, fils de Jean Vénard et de Marie Guéret, l'héroïque martyr du Tonkin. Sa vocation précoce pour le sacerdoce et l'apostolat engagea son père à lui donner l'instruction nécessaire. Après avoir commencé ses études au collège de Doué, en 1841, Théophile Vénard alla les terminer au petit séminaire de Montmorillon, puis il entra au grand séminaire de Poitiers en 1848. Il y témoigna de suite le désir d'entrer au séminaire des Missions étrangères, où il fut, en effet, admis en 1851, après son sous-diaconat. Mais avant son départ, il alla passer quelques jours à Saint-Loup, dans sa famille. Le 26 février 1851, il lui faisait des adieux éternels et se dirigeait vers Paris. Ordonné prêtre en 1852 au séminaire des Missions étrangères, il partit presque aussitôt pour la Chine par le port d'Anvers, où il s'embarqua le 23 septembre. Arrivé à Hong-Kong, il séjourna quinze mois à la Procure générale des Missions de l'Asie, étudiant la langue chinoise et se préparant aux luttes de l'apostolat. Ce fut au mois de février 1854 qu'il reçut sa destination pour le Tonkin occidental, où il arriva au mois de juillet. Là il travailla avec zèle à la conversion des païens sous la direction de Mgr Retord, vicaire apostolique, dont la résidence était au village de Vinh-Tri. Après plus de six ans de labeur et de misères de toutes sortes, Théophile Vénard, découvert par les persécuteurs au village de Ké-Béo, fut condamné à mort et décapité, le 2 février 1861, à Kécho. Il endura le supplice avec un calme et une foi admirables (6).

(1) *Dictionnaire de Biographie et d'Histoire*, par Jal, 1263. — *Lettres à M. Anatole de Montaiglon*, par Benj. Fillon, p. 110. — Généalogie manuscrite des Arouet dans les archives du château d'Orfeuille.

(2) *Catalogue du Musée lapidaire de Niort*, par Roy.

(3) *Dict. de Biogr. et d'Hist.*, par Jal, 1283.

(4) *Lettres à M. de Montaiglon*, par B. Fillon, p. 115.

(5) *Dict. de Biogr. et d'Hist.*, par Jal, 736.

(6) *Vie et correspondance de Théophile Vénard*. Poitiers, 1864.

MONUMENTS

ÉGLISE DE SAINT-LOUP

LA construction de l'église de Saint-Loup est tout entière de la dernière moitié du xv^e siècle. Avant les réparations très importantes dont elle a été l'objet il y a une dizaine d'années, mais qui n'ont toutefois modifié en rien son plan primitif, son architecture était beaucoup plus simple et plus modeste. L'église affecte la forme d'une croix latine terminée par un chevet droit. Tous les angles à l'extérieur sont flanqués de robustes contreforts, suivant l'usage pratiqué au xv^e siècle. Il n'y avait et il n'y a encore qu'une seule nef très large. Elle était éclairée par deux fenêtres flamboyantes et voûtée en bois. Le chœur, composé de deux travées, avait une voûte assez basse et déprimée en pierre, appuyée sur des nervures prismatiques se confondant avec celles des colonnes. Les transepts sont voûtés dans le même genre. Dans la façade s'ouvrait une porte très sobre d'ornementation dont l'arc en tiers-point se terminait à son sommet par une console destinée à recevoir une statue. Une fenêtre semblable à celles de la façade latérale de la nef était pratiquée au-dessus de la porte. La façade se terminait par un pignon très élevé dont le sommet formait une bretèche percée de trois baies ouvertes, posées une et deux, où devaient être primitivement suspendues trois cloches. Les pignons aigus des transepts, du chœur et du chevet, dépouillés de leurs charpentes primitives, détruites probablement pendant les guerres de religion, dominaient une toiture basse en tuiles dont on s'était contenté par économie (1).

Les réparations modernes ont été exécutées en 1877 et années suivantes, sur les plans de M. l'abbé Brisacier. La façade démolie, à l'exception des contreforts, a fait place à une nouvelle façade percée d'une porte et d'une fenêtre plus ornementées, dans le style du xv^e siècle. Au-dessus s'élève une tour munie d'une flèche en pierre qui remplace ainsi l'ancienne bretèche. Ce nouveau clocher ne manque pas d'une certaine élégance, quoiqu'on puisse peut-être lui reprocher un défaut de proportion entre la flèche et la tour. Les parties supérieures des murs de l'église ont été reprises et des fenêtres plus vastes ont été ouvertes. Une voûte de briques a remplacé la voûte en bois de la nef. Celle du chœur a été également refaite en briques. Il n'y a que la voûte ancienne du transept gauche qui n'ait pas été touchée. De nouvelles charpentes ont été naturellement remontées à la hauteur des anciens pignons sur lesquels elles s'appuient.

L'église contient un fort beau retable d'autel en pierre, de l'époque de Louis XIV. Il est divisé en trois grands panneaux encadrés par des colonnes autour desquelles s'enroulent en spirale des guirlandes de feuilles sculptées et dorées. Il est peint en blanc et les sculptures et moulures sont dorées. Le panneau central, plus grand que les deux autres, est subdivisé en deux compartiments. Dans le compartiment inférieur est un tableau représentant la Vierge du Rosaire. Le compartiment supérieur, dominant l'ensemble du retable et couronné d'un fronton, contient une Notre-Dame de Pitié. Une statue de saint Bernard orne le panneau de gauche et une statue de sainte Thérèse le panneau de droite.

LE CHATEAU

L'aspect général du château de Saint-Loup frappe tout d'abord par l'élégance de sa façade, qui se développe au fond de la cour et que font ressortir, d'une manière fort heureuse, le vieux donjon campé fièrement à droite au premier plan, comme une sentinelle d'un autre âge, et un bâtiment d'un caractère indéfini, contigu à l'aile gauche, où se cachent les restes d'une vieille église, dont nous avons déjà parlé. Il y a là, en effet, deux châteaux bien distincts qui, loin de se nuire, forment un contraste avantageux, à la fois historique et architectural. D'une part, c'est la féodalité turbulente et guerrière, retranchée derrière d'épaisses murailles dans des salles froides et à peine éclairées. D'autre part, c'est le luxe et la richesse d'une époque plus heureuse, s'étalant en toute sécurité dans une demeure princière, largement ouverte au soleil et à la société polie du grand siècle. L'ensemble de ces diverses constructions est compris dans un vaste terrain renfermé de toutes parts par le Thoué, par le canal et par un vaste fossé plein d'eau communiquant de l'un à l'autre. (Voir pl. 1-2 et 3.)

(1) *Notice sur Saint-Loup*, par M. Touchard, ap. *Bull. des Antiq. de l'Ouest*, VIII.

L'ANCIEN CHATEAU

Le vieux château du xv^e siècle, que l'on rencontre à droite en entrant dans la cour, réclame à cause de son âge notre première visite. Il consiste principalement en un gros et robuste donjon d'une grande élévation, affectant la forme d'un rectangle irrégulier. Placé sur le bord du fossé, le mur de la face la plus large de cette tour, construit en belles pierres de taille dont le pied plonge dans l'eau, s'élève jusqu'à son couronnement de mâchicoulis avec une inclinaison très sensible, désignée sous le nom de fruit en termes d'architecture. Les trois autres côtés sont construits en gros moellons. Les pierres de la partie supérieure du mur de face, depuis l'unique fenêtre qui y est pratiquée jusqu'à la naissance des mâchicoulis, sont ornées de bossages bruts semblables à ceux des pierres de la porte de ville de Montreuil-Bellay. Le couronnement du donjon est une réfection ou addition visiblement postérieure à sa construction, et qui doit dater du commencement du xvi^e siècle. Il se compose d'une rangée de larges consoles de mâchicoulis reposant aux angles de la tour sur des encorbellements arrondis et peu saillants ornés de petites arcatures trilobées s'amortissant sur des masques grimaçants. (Voir pl. 2.)

La salle basse du donjon, voûtée en berceau, communique à la cour par une porte munie d'une herse. Des archères étroites s'ouvrent au fond de profondes embrasures du côté du fossé. La chambre du premier étage est éclairée par une fenêtre ouvrant sur la cour. On y voit encore les armoires qui contenaient les archives de la baronnie de Saint-Loup. Les titres de chaque fief étaient placés dans des tiroirs soigneusement étiquetés (1). Une tour à pans coupés, juxtaposée sur l'angle nord du donjon dans la cour, contient le grand escalier en colimaçon qui conduit à la fois dans la chambre du premier étage et dans les appartements de deux corps de bâtiments de la même époque, c'est-à-dire du xv^e siècle. L'un, directement contigu au donjon, côtoie le fossé jusqu'à une tour ronde. L'autre, formant un angle droit, s'étend entre la cour et le fossé jusqu'à l'aile droite du nouveau château. Ils n'offrent rien de remarquable.

La salle supérieure du donjon, à laquelle on arrive par un escalier tournant très étroit pratiqué dans l'épaisseur de la muraille, est digne de toute l'attention. (Voir pl. 5 et 5 bis.) Elle est recouverte d'une ample voûte soutenue par deux larges nervures taillées en chanfrein, se croisant en ogive à une clef centrale où est inscrit un écusson vide. Les nervures retombent dans les angles sur des consoles où sont sculptés des personnages. L'une, au-dessus de la porte, représente un buste d'homme coiffé du chaperon. L'autre représente une Mellusine. La fenêtre carrée et à croisillon s'ouvre au sud, au fond d'une profonde embrasure dont les angles sont taillés en colonnettes. L'embrasure est voûtée comme la salle en croisée d'ogive et l'intersection des nervures porte les armoiries des de Dercé, fondateurs de ce donjon, qui sont un écu à deux fasces accompagnées de neuf merlettes en orle. La cheminée est une œuvre curieuse. Son manteau droit, à pans coupés sur les angles, repose sur des colonnettes dont les chapiteaux sont chargés de feuillages. Un cordon de feuilles frisées court sur toute sa longueur. Sa surface est ornée d'arcatures, de roses et d'ornements simulant des fenêtres gothiques. Le couronnement du manteau forme un petit crénelage semblable à celui d'une forteresse, et, dans les créneaux, apparaissent de petits personnages. Au centre s'élevait une fleur de lys. Dans un angle de cette belle salle s'ouvre une petite porte conduisant dans un oratoire très restreint ménagé dans l'épaisseur de la muraille. De l'autre côté se trouve une garde-robe. C'était donc là, il n'en faut pas douter, l'appartement seigneurial habité au xv^e siècle par Jean et Amaury de Dercé.

CHATEAU DU XVII^e SIÈCLE

La physionomie du nouveau château de Saint-Loup porte en elle-même l'indice révélateur de son origine. L'ensemble et les détails en fixent clairement la date au début du xvii^e siècle. Toutefois on préférerait un document écrit fournissant quelque renseignement précis sur son fondateur, son architecte et sa construction. C'est probablement parce que l'on en manquait que tous les auteurs de guides, de géographies, de statistiques, de notices quelconques, à l'exception du seul M. de Wismes, ont inventé ou plutôt répété de confiance le joli conte qui attribue sa création au cardinal de Sourdis dans le but de plaire à sa maîtresse. Quelle est la source de cette légende galante? Nul ne saurait l'indiquer. Nul n'est donc obligé d'y ajouter foi. Il sera même beaucoup plus sage de l'abandonner définitivement, comme tant d'autres histoires anéanties par la critique. En effet, le cardinal de Sourdis est absolu-

(1) Les pièces relatives à Saint-Loup qui ont échappé à la destruction sont mélangées avec les riches archives de Bressuire apportées dans le nouveau château de Saint-Loup vers 1780, par ordre de Jean d'Abbadie, possesseur des deux baronnies.

ment étranger à la construction de ce château. Et d'abord, de quel cardinal de Sourdis prétend parler la légende ? Il y a eu, en effet, deux cardinaux de Sourdis archevêques de Bordeaux : François d'Escoubleau de Sourdis, de 1599 à 1628, et Henri d'Escoubleau, son frère et successeur, décédé en 1645. Or, ni l'un ni l'autre n'ont aucun droit au titre de fondateur du château de Saint-Loup. Un seul argument suffit pour les en dépouiller, c'est qu'ils n'étaient point possesseurs de cette baronnie. Il est absolument certain, nous l'avons exposé plus haut, qu'elle était alors entre les mains de Claude Gouffier, comte de Caravas, qui vivait encore en 1612. Lui seul doit donc être considéré comme le véritable fondateur de ce joli monument, avec d'autant plus de certitude que la date de 1609 inscrite sur le petit méridien encastré dans le mur du pavillon central, suppose nécessairement l'achèvement du gros œuvre. Il est possible et même probable que son fils Louis Gouffier ait continué la construction peut-être inachevée, ou plutôt ait fait exécuter les embellissements intérieurs. Mais le principal devait être terminé à la mort de Claude. Louis Gouffier fut d'abord abbé commendataire d'Airvault en 1628, quoiqu'il ne soit jamais entré dans les ordres (1). Mais son frère aîné, Charles, étant mort sans alliance, il épousa en 1631 Madeleine de Gaucourt (2). La légende aurait-elle confondu ce Louis Gouffier avec le cardinal de Sourdis, qui fut aussi abbé commendataire d'Airvault immédiatement avant lui ? Peut-être. Quoi qu'il en soit, elle n'a pas la moindre valeur. Le château de Saint-Loup ne saurait devoir son existence qu'à ses riches seigneurs, les Gouffier.

Le château se compose d'un long bâtiment rectangulaire terminé à chacune de ses extrémités par un pavillon perpendiculaire, ce qui donne à son ensemble la forme d'un H. (Voir pl. 1.) Au centre s'élève un pavillon très élégant faisant saillie sur les deux façades, et surmonté d'un léger campanile qui domine le tout. Les toitures en ardoises sont très élevées. Il y a un soubassement et deux étages éclairés par de nombreuses fenêtres hautes et carrées, sans parler des mansardes où sont pratiquées des lucarnes du même genre, couronnées de frontons arrondis. Les angles des bâtiments, les cordons et corniches, les encadrements des portes et des fenêtres sont construits en pierres de taille séparées par des joints larges et profonds, qui leur donnent l'apparence de bossages. Les pleins des murs sont revêtus d'un enduit peint imitant des briques. La porte du pavillon central, accompagnée de pilastres couronnés de triglyphes, est surmontée d'un fronton brisé, dans le tympan duquel est sculpté un écusson surmonté d'un heaume, représentant les armoiries du seigneur, c'est-à-dire des Gouffier, possesseurs de la baronnie de Saint-Loup. Elles sont malheureusement martelées, ainsi que les deux lions qui les soutiennent. Le pavillon, éclairé par trois fenêtres placées successivement l'une au-dessus l'autre, et dont la première est munie d'un fronton brisé, se termine par un grand fronton arrondi, interrompu au milieu par la dernière fenêtre. Des niches, destinées à des statues, sont pratiquées dans la muraille à droite et à gauche des dites fenêtres. Dans les angles rentrants, formés par le bâtiment central et les pavillons, s'ouvrent deux petites portes à voûtes rampantes. Sur la clef de l'arc de l'une d'elles est sculptée une très belle tête de faune ou satyre coiffé d'une tête de lion; sur l'autre la sculpture n'a pas été faite.

Le grand escalier occupe le pavillon central. Il est droit et divisé en plusieurs paliers soutenus par des voûtes rampantes. Au lieu d'être bordé d'une rampe à balustres, suivant l'usage ordinaire, il est enfermé le long du limon par une muraille percée d'arcatures, qui supporte en même temps chacune de ses volées. Il en résulte un vide rectangulaire existant de bas en haut au centre, entre les volées. Les parois des murs de la cage de l'escalier sont décorées de peintures tellement dégradées par l'humidité, qu'il est impossible de deviner les sujets de leurs représentations. La légende, qui attribue le château au cardinal de Sourdis, prétend qu'elles étaient fort licencieuses, et que plus tard on les fit retoucher et modifier. Il paraît beaucoup plus probable qu'elles représentaient des sujets mythologiques, où le nu est souvent prodigué sans avoir un caractère de licence deshonnête. On ne saurait se prononcer sur les modifications qu'elles auraient subies. Les couleurs, principalement des personnages, ont complètement poussé au noir, si bien qu'il est aussi impossible de déterminer leur aspect primitif que les retouches dont ils auraient été l'objet.

Le nombre des appartements du château est considérable. Un inventaire de 1748, et un autre incomplet de 1787, en énumèrent et en décrivent au moins une trentaine. Une seule chambre a conservé sa physionomie primitive, vraiment curieuse et intéressante, malgré son état de délabrement. (Voir pl. 4.) Les poutres apparentes du plafond sont dorées et revêtues de cuirs estampés sur lesquels sont peints, avec beaucoup de délicatesse, des petits amours, des fleurs et des fruits. Les lambris des plinthes existant tout autour de l'appartement sont également recouverts d'habiles peintures représentant des paysages, des vases de fleurs, des personnages vêtus à l'antique. La cheminée, très saillante, placée entre deux portes, est surchargée de dorures et de peintures. Le trumeau du manteau, encadré dans une forte moulure dorée, contient un remarquable portrait de femme. Voici

(1) *Recherches sur Airvault*, par Beauchet-Filleau, 316.

(2) *Dict. des familles de l'anc. Poitou*, II, 165.

la description que donne de cette chambre l'inventaire de 1748 : *Une cheminée à l'antique de menuiserie peinte et dorée avec un portrait de femme au-dessus dans son cadre de bois doré. Ladite chambre parquetée, ornée d'un lambris d'appui et corniche de menuiserie peinte et dorée; plafonnée en cul-de-lampe peint et doré.* » Le type de ce portrait, le costume, la place qu'il occupe, le style des décorations de la chambre, tout indique qu'il doit nécessairement représenter une baronne de Saint-Loup du xvii^e siècle. Un cartouche placé au-dessus du portrait, répété sur d'autres parties de la cheminée, contient un chiffre doré composé de deux G enlacés. Un autre cartouche sculpté, au bas du portrait, contient deux A enlacés et se répète sur les montants. Que signifient ces monogrammes ? Louis Gouffier, comte de Caravas, seigneur de Saint-Loup, épousa en premières noces, en 1631, Madeleine de Gaucourt; puis en secondes noces, en 1635, Angélique de Bruilhart (1). Ne serait-il pas très naturel et très logique de voir dans le chiffre A la désignation d'Angélique, et dans le chiffre G celle de Gouffier ? Le portrait d'Angélique de Bruilhart est bien là à sa place légitime, dans son château, dans la chambre qu'elle habitait. Les parois de cette chambre luxueuse sont tendues de tapisseries de haute lisse d'Aubusson représentant, d'après l'inventaire de 1748, l'histoire de Cléopâtre et d'Antoine. Mais elles n'y ont été placées qu'en 1755, en remplacement de tapisseries de Flandre représentant les amours de Vénus.

Les autres appartements du château n'offrent plus aujourd'hui aucun intérêt. On n'y retrouve plus le mobilier ni les nombreuses tapisseries indiquées dans les inventaires de 1748 et de 1787, si ce n'est toutefois plusieurs tableaux et quelques tapisseries qu'il n'est pas inutile d'examiner. Enumérons d'abord les objets les plus curieux existant dans le château en 1787. Dans le cabinet de Monsieur : six fauteuils dont quatre cintrés avec leurs carreaux garnis de plume. Deux petits fauteuils à la reine. Une grande table de marbre avec son bois de console doré. Un coin de bois d'amaranthe avec son dessus de marbre de Rancé. Un miroir orné d'une sculpture de bois doré. Un lit à tombeau d'indienne bleue garni d'un sommier. Dans la chambre n° 2 : quatre pièces de tapisserie de toile peinte bleu et blanc, doublée de grosse toile. Un lit à la romaine. Une commode de bois de palissandre à deux grands et deux petits tiroirs et son dessus de marbre de Rancé. Trois portraits, celui de M. de la Boissière, celui de M. de Langlade et celui de M^{me} de Langlade, sa femme, peinte en Madeleine. Dans la garde-robe du n° 2 : une tapisserie de damas de Caux bleue et jaune; trois chaises de maroquin rouge. Dans la chambre n° 3 : quatre pièces de tapisseries représentant le triomphe de Pompée; un lit à la duchesse. Dans la salle à manger, dans le passage de ladite salle, une pièce de tapisserie de cuir doré et une grande carte de la ville de Paris. Dans ladite salle : trois pièces de tapisserie de cuir doré, vingt-quatre chaises à mocquette. Deux bras de bronze doré à une branche. Trois portraits, l'un de M. de la Boissière, les deux autres de M. et de M^{me} Le Page. Dans le buffet de la salle à manger : trois pièces de tapisserie de cuir doré; une fontaine de cuivre rouge; un bas d'armoire faisant le tour dudit buffet avec onze battants; quatre tables pliantes à manger. Dans la chambre n° 4 : six pièces de tapisserie à point de Hongrie bleu et blanc; un lit à pavillon garni de siamoise bleu et blanc. Dans la garde-robe du n° 4 : une tapisserie de Bergame rayée; un lit à tombeau de serge bleue. Dans la chapelle : un autel à la romaine, un calice et sa patène en argent, quatre ornements complets, un vieux ornement de toutes couleurs, un missel. Dans la chambre n° 5 : trois pièces de tapisserie représentant le triomphe de Pompée; quatre fauteuils de tapisserie de gros point; trois portraits dans leurs cadres de bois doré au-dessus des trois portes. Dans le cabinet du n° 5 : un petit bahut ou cassette de bois de violette. Dans la chambre n° 6 : tapisserie de verdure Flandre; lit à la duchesse de moire verte à bandes de point de Hongrie; un sofa à clous dorés; grande table couverte d'un tapis aux armes de Gouffier (2). Dans la chambre n° 9 : un grand cabinet ou armoire d'ébène à l'antique avec ses tiroirs. Dans la chambre n° 10 : tapisserie représentant le jugement de Salomon. Dans la chambre n° 11 : tenture de tapisserie de haute lisse représentant les Cléopâtres. Dans la garde-robe du n° 11 : tapisserie de Bergame; lit à colonnes. Dans la chambre n° 14 : tapisserie de drap aurore à fleurs en bandes de tapisserie. Dans le chartrier : armoires où sont les titres. Dans l'ancienne chapelle : beaucoup de meubles; quatre anciens portraits sans cadres.

Cet inventaire, du 16 octobre 1787, est signé du président d'Abbadie, seigneur de Saint-Loup, et de Tonnet l'aîné, qui devait être un des officiers de la baronnie. De tous les objets qu'il mentionne, il ne subsiste plus que plusieurs tapisseries et quelques portraits. Cinq pièces de ces tapisseries, représentant l'histoire de Cléopâtre, sont tendues dans la chambre dorée du xvii^e siècle, décrite plus haut. Les tapisseries de verdure de Flandre, fort belles et bien conservées, se trouvent dans d'autres appartements. Dans la grande salle sont suspendus six tableaux qui faisaient bien partie de ceux indiqués par les inventaires de 1748 et de 1787. Le plus grand et le plus remarquable est le portrait de M. de la Boissière (Jacques le Boyer), acquéreur de la baronnie de Saint-Loup en 1708. Deux

(1) *Dict. des familles de l'ancien Poitou*, II, 165.

(2) Ces armoires étaient : *d'or à trois jumelles de sable*. (*Dict. des fam. de l'anc. Poitou*, II, 167.)

autres portraits, l'un d'homme, l'autre de femme, ne semblent devoir représenter ni M. et M^{me} Le Page (Louis Le Page et Marie Fouart), prédécesseurs à Saint-Loup de M. de la Boissière, ni M. et M^{me} de Langlade, mentionnés également par l'inventaire. Les Langlade étaient probablement parents des la Boissière, et c'est sans doute à ce titre que Simon Boyer de la Boissière, seigneur de Saint-Loup, nomme, le 13 octobre 1732, à une des huit places de jeunes clercs fondées au petit séminaire de Poitiers par M^{me} de Langlade (1). Ces deux tableaux sembleraient plutôt devoir représenter Marie Tiquereau, épouse de M. de la Boissière, et Simon Boyer de la Boissière, leur fils. Un portrait d'homme en costume militaire est peut-être celui de Louis-Hyacinthe le Boyer de Crémille, lieutenant général des armées du roi, qui vendit en 1768 la baronnie de Saint-Loup. Un autre portrait plus ancien représente, vu de profil, un personnage revêtu du costume ecclésiastique, du temps de Louis XIII. Ne serait-ce point Louis Gouffier, qui fut abbé d'Airvault avant de se marier et de devenir seigneur de Saint-Loup? On a remarqué sans doute dans l'inventaire le tapis aux armes des Gouffier, preuve nouvelle de la possession du château de Saint-Loup par cette famille.

L'ancienne chapelle mentionnée par les inventaires, où l'on avait accumulé les vieux meubles mis au rebut et les anciens portraits, peut-être ceux des Gouffier, ne saurait être que le grand bâtiment perpendiculaire à l'aile gauche du château, dans la cour des servitudes. Rien, à première vue, ne laisse soupçonner la destination primitive de cet édifice assez maussade, recouvert d'une haute toiture en ardoise et évidemment remanié plusieurs fois. Cependant les contreforts appliqués contre ses murailles, les ouvertures carrées pratiquées dans de plus spacieuses fenêtres ogivales, sa forme rectangulaire, son orientation, le pignon de l'ouest soutenu par deux contreforts, provoquent un examen plus approfondi. Dès que l'on a pénétré dans l'intérieur, on y découvre immédiatement une véritable église, très ancienne, transformée en servitudes et divisée depuis longtemps en plusieurs étages. Le clocher, placé sur l'entrée du pignon de l'ouest, subsiste encore jusqu'à la naissance de la tour. Une coupole romane, du genre Plantagenet, repose sur quatre gros piliers. Huit larges nervures la sillonnent, partant d'une ouverture ronde centrale par où passaient les cordes des clochers et retombant sur des encorbellements taillés en têtes humaines ou d'animaux. Un grand arceau, voûté en tiers-point, met le clocher en communication avec l'église. Au-dessus, on aperçoit la base de la tour carrée, démolie pour le placement de la charpente qui recouvre tout l'édifice. Le reste de l'église a perdu tout caractère. Les murailles latérales portent la trace des arcs formerets de la voûte disparue, lesquels semblent plus jeunes que le clocher. L'abside a dû être démolie pour faire place à l'aile gauche du château du xvii^e siècle. Les proportions et la forme de cette église du xii^e siècle, tout à fait inusitées dans une simple chapelle de château féodal, son éloignement relatif du château du xv^e siècle, ne laissent guère supposer que telle ait été sa destination primitive. Elle ressemble plutôt à une église paroissiale rurale. Cette considération archéologique, jointe à quelques indications écrites mentionnées plus haut, donne donc quelque consistance à la tradition, dont nous avons parlé, qui place là l'ancienne église de Saint-Loup. Le nom d'ancienne chapelle du château, qu'elle portait au dernier siècle, laisserait simplement supposer qu'elle fut affectée quelque temps à cet usage, après la construction de l'église du bourg au xv^e siècle.

La façade septentrionale du château de Saint-Loup ressemble entièrement, sauf quelques légères différences dans les ouvertures du pavillon central, à celle de la cour d'entrée, décrite plus haut. Un pont jeté sur le fossé, rempli d'eau vive, la met en communication avec une terrasse d'où l'on descend dans le jardin et d'où l'on communique à une longue allée de marronniers qui s'étend au loin sur le bord du canal jusqu'au Thoué. De l'autre côté du canal se trouve l'orangerie, puis le grand parc sur le penchant du coteau. Contemplé de l'angle formé par la grande avenue de marronniers et la terrasse qui sépare le fossé du jardin, le château produit un effet merveilleux. Mais ce sentiment de satisfaction artistique est douloureusement traversé par la tristesse que son état d'abandon et de délabrement ne peut manquer d'inspirer. On regrette que la noble famille qui le possède, retenue dans ce beau pays du Béarn, son berceau, ne vienne pas lui rendre la vie et la splendeur passée dont il est toujours si digne. Elle ne voudra pas laisser périr cette charmante œuvre architecturale. L'art français qui l'a enfanté, et la ville de Saint-Loup, dont il est le plus bel ornement, en seraient inconsolables.

BÉLISAIRE LEDAIN,

Officier de l'Instruction publique, Lauréat de l'Institut.

(1) Archiv. de la Vienne, G. 4, liasse 21.

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



SAINT-LOUP-SUR-THOUET (DEUX SEVRES)

LE CHÂTEAU

Facade principale sur la Cour d'honneur, au Sud.

autres portraits, l'un d'homme, l'autre de femme, ne semblent devoir représenter ni M. et M^{me} Le Page (Louis Le Page et Marie Fouart), prédécesseurs à Saint-Loup de M. de la Boissière, ni M. et M^{me} de Langlade, mentionnés également par l'inventaire. Les Langlade furent probablement parents des la Boissière, et c'est sans doute à ce titre que Simon Boyer de la Boissière, seigneur de Saint-Loup, nomma, le 15 octobre 1732, à une des huit places de jeunes ciers fondées au petit séminaire de Saint-Loup par M^{me} de Langlade (1). Ces deux tableaux sembleraient plutôt devoir représenter Marie Tiquet, épouse de M. de la Boissière, et Simon Boyer de la Boissière, leur fils. Un portrait d'homme en costume militaire est peut-être celui de Louis-Hyacinthe le Boyer de Crémille, lieutenant général des armées du roi, qui vendit en 1706 la baronnie de Saint-Loup. Un autre portrait plus ancien représente, en de profil, un personnage revêtu du costume ecclésiastique, du temps de Louis XIII. Ne serait-ce point Louis Gouffier, qui fut abbé d'Airvaux avant de se marier et de devenir seigneur de Saint-Loup? On a remarqué sans doute dans l'inventaire le tapis aux armes des Gouffier, preuve nouvelle de la possession du château de Saint-Loup par cette famille.

L'ancienne chapelle mentionnée par les inventaires, où l'on avait accumulé les vieux meubles mis au rebut des anciens portraits, peut-être ceux des Gouffier, ne saurait être que le grand bâtiment perpendiculaire à l'aile principale, dans la cour des servitudes. Bien, à première vue, ne laisse soupçonner la destination primitive de cet édifice, sans caractère, recouvert d'une haute toiture en ardoise et évidemment remanié plusieurs fois. Cependant, les sculptures appliquées contre ses murailles, les ouvertures carrées pratiquées dans de plus spacieuses parties de sa façade triangulaire, son orientation, le pignon de l'ouest soutenu par deux contreforts, provoquent une attention plus approfondie. Dès que l'on a pénétré dans l'intérieur, on y découvre immédiatement une nef à trois nefs, très ancienne, transformée en serritoies et divisée depuis longtemps en plusieurs étages. Le clocher, placé sur l'entrée du pignon de l'ouest, subsiste encore jusqu'à la naissance de la tour. Une coupole romane, du genre Plantagenet, repose sur quatre gros piliers. Huit larges nervures la sillonnent, partant d'une ouverture ronde centrale par où passaient les arcs des deux clochers et retombant sur des encorbellements taillés en têtes humaines ou d'animaux. Un grand arc en ogive en tiers-point, met le clocher en communication avec l'église. Au-dessus, on aperçoit la base de la tour carrée, démolie pour le placement de la charpente qui recouvre tout l'édifice. Le reste de l'église a perdu tout caractère. Les murailles latérales portent la trace des arcs formerets de la voûte disparue, lesquels semblent plus jeunes que le clocher. L'abside a dû être démolie pour faire place à l'aile gauche du château du xvii^e siècle. Les proportions et la forme de cette nef du xii^e siècle, tout à fait inusitées dans une simple chapelle de château féodal, son développement relatif de clocher du xii^e siècle, ne laissent guère supposer que telle ait été sa destination primitive. Elle ressemble plutôt à une église paroissiale rurale. Cette considération archéologique, jointe à quelques indications locales mentionnées plus haut, donne donc quelque consistance à la tradition, dont nous avons parlé, qui place la ancienne église de Saint-Loup. Le nom d'ancienne chapelle du château, qu'elle portait au dernier siècle, laisserait simplement supposer qu'elle fut affectée quelque temps à cet usage, après la construction de l'église de Saint-Loup au xv^e siècle.

La façade septentrionale du château de Saint-Loup ressemble entièrement, sauf quelques légères différences dans les ouvertures du pavillon central et vers la cour d'entrée, décrite plus haut. Un pont jeté sur le fossé, rempli d'eau vive, la met en communication avec une terrasse d'où l'on descend dans le jardin et d'où l'on communique à une longue allée de marronniers qui s'étend si loin sur le bord du canal jusqu'au Thoué. De l'autre côté du canal se trouve l'orangère, puis le grand parc sur le penchant du coteau. Contemplé de l'angle formé par la grande avenue de marronniers et le chemin qui longe le fossé du jardin, le château produit un effet merveilleux. Mais ce sentiment de satisfaction s'évanouit, on douloureusement traversé par la tristesse que son état d'abandon et de délabrement ne peut manquer d'éprouver. On regrette que la noble famille qui le possède, retenue dans ce beau pays du Beauce, son berceau, ne veuille pas lui rendre la vie et la splendeur passée dont il est toujours si digne. Elle ne voudra pas laisser périr une œuvre de son architecture. L'art français qui l'a enfanté, et la ville de Saint-Loup, dont il est le plus bel exemplaire, ne seront inconsolables.

BÉLISAIRE LEDAIN,

Officier de l'Instruction publique, Lauréat de l'Institut.

(1) Arch. de la Ville, B. 2, 1486 v.

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



PHOT. JULES REBISSON

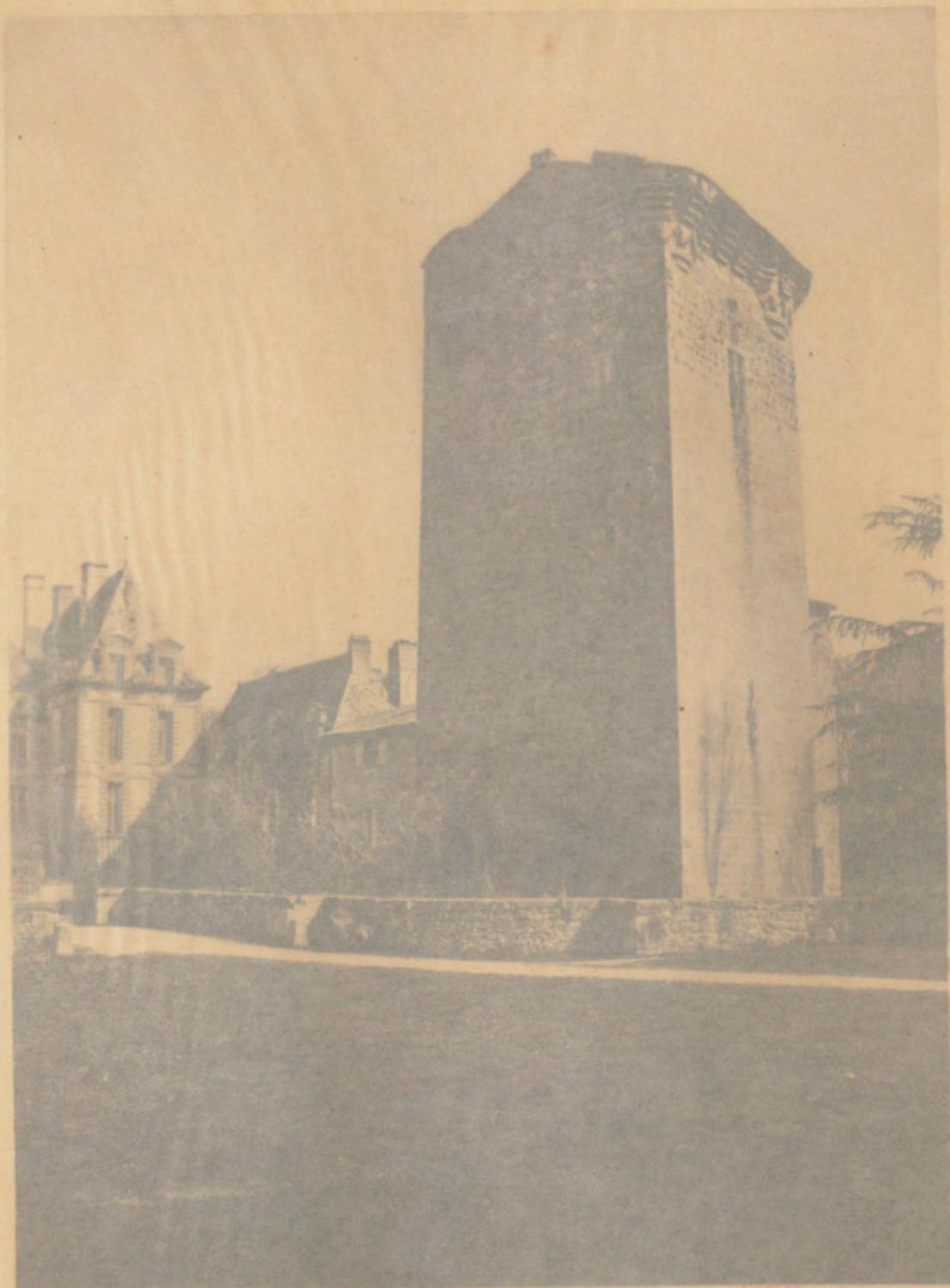
RELIQUAIRE P. COLLETON

SAINT-LOUP-SUR-THOUE (DEUX SEVRES)

LE CHATEAU

Façade principale sur la Cour d'honneur, au Sud.

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



SAINT-LOUP-SUR-THOUBET

LE BONJON DU CHATEAU

Vue prise au Sud-Ouest

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



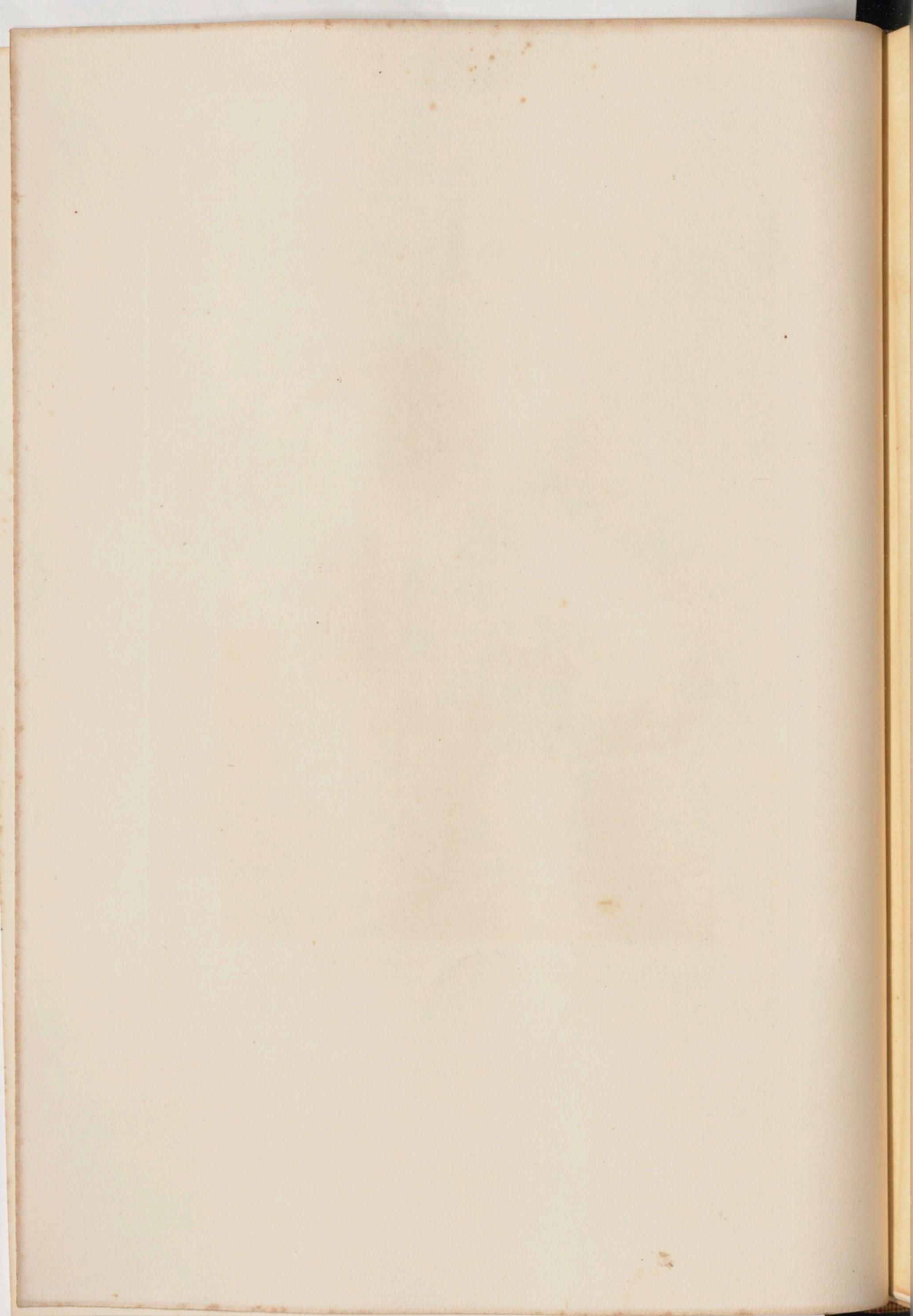
PHOTOGRA. BOUQUIN

HÉLIOGRAPHIE P. GUARDIER

SAINT-LOUP-SUR-THOUET

LE DONJON DU CHÂTEAU

Vue prise au Sud-Ouest



PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



SAINT-LOUP-SUR-THOUET (DEUX-SÈVRES)

LE CHÂTEAU

Façade sur le Doune à l'Est.

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



PHOTO JULES REBERG

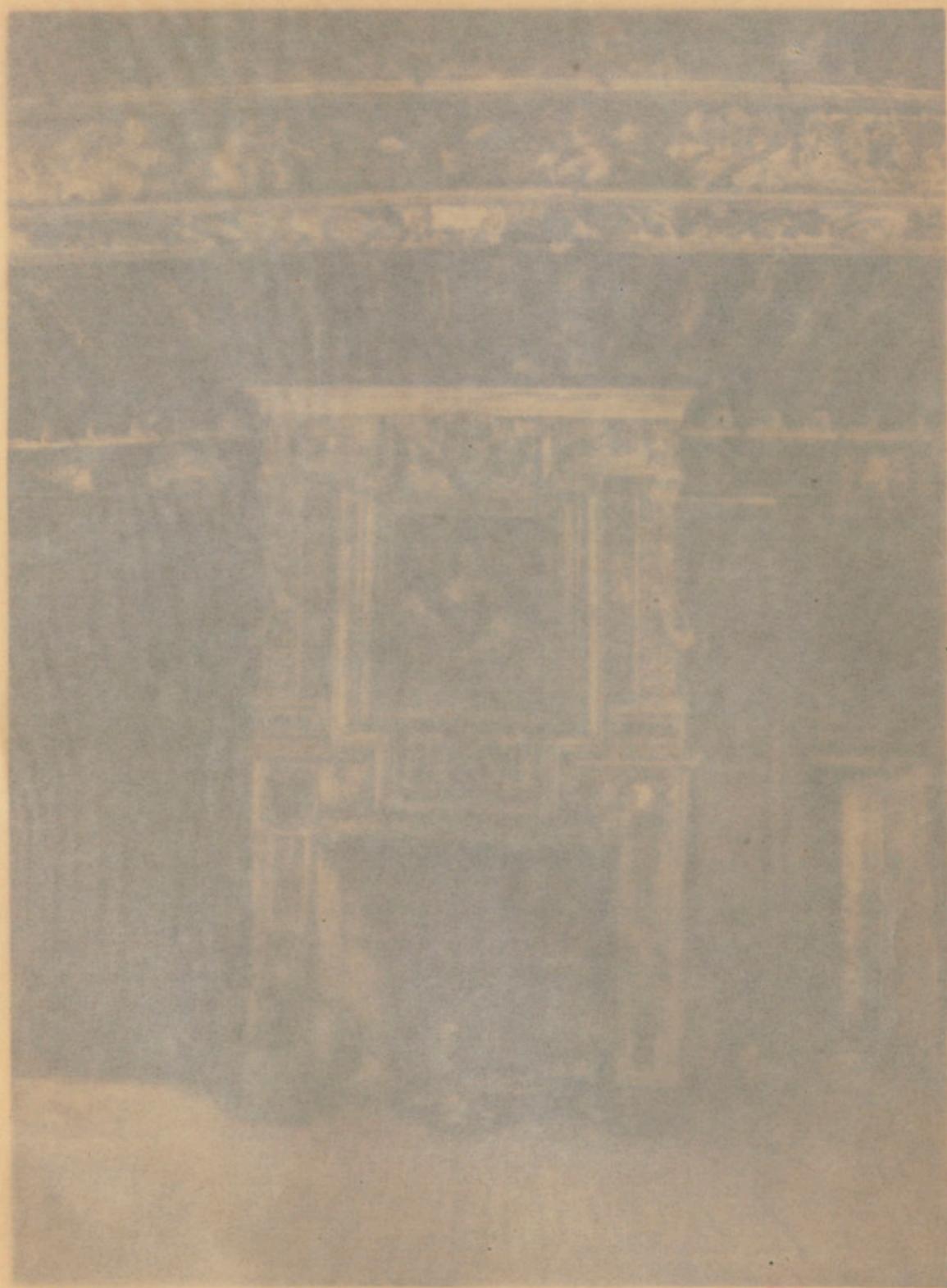
MÉMOIRE R. DUJARDIN

SAINT-LOUP-SUR-THOUET (DEUX-SÈVRES)

LE CHÂTEAU

Façade sur la Douve à l'Est.

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



SAINTE-LOUP-SUR-THOUET (DEUX-SEVRES)

LE CHATEAU

Photographie prise par M. L. L. L.

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



PHOT. JULES BOUCHON

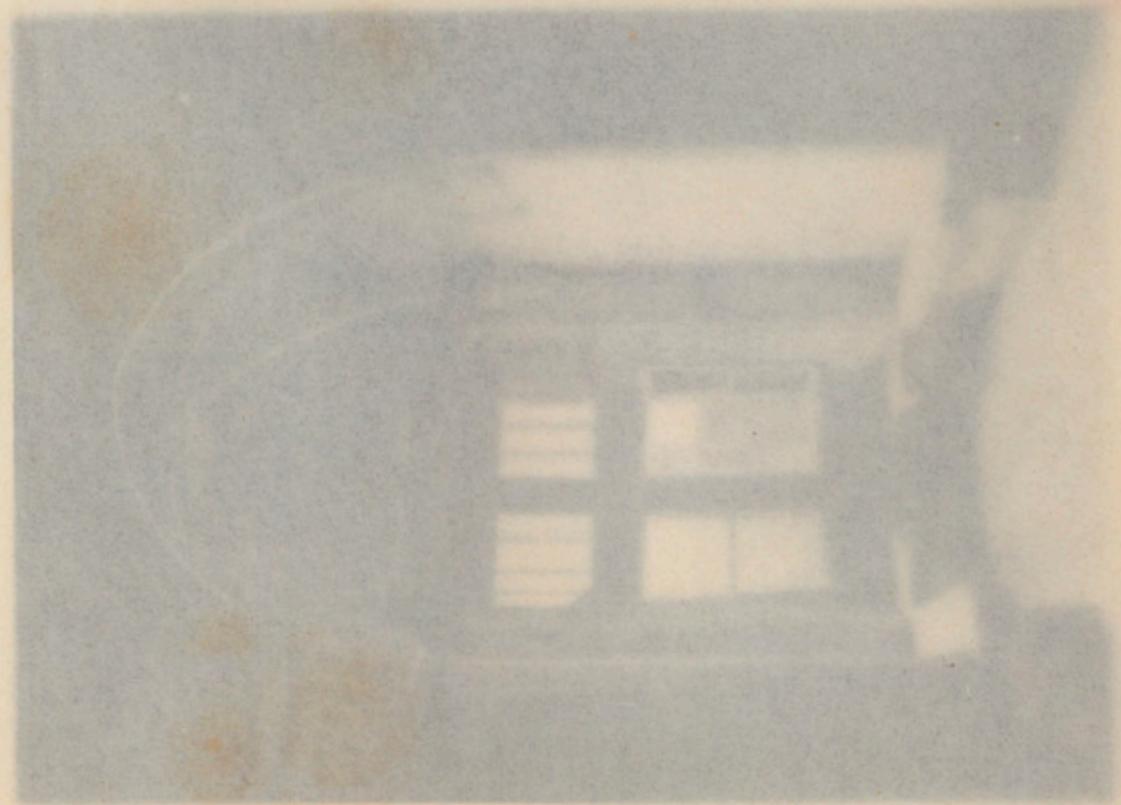
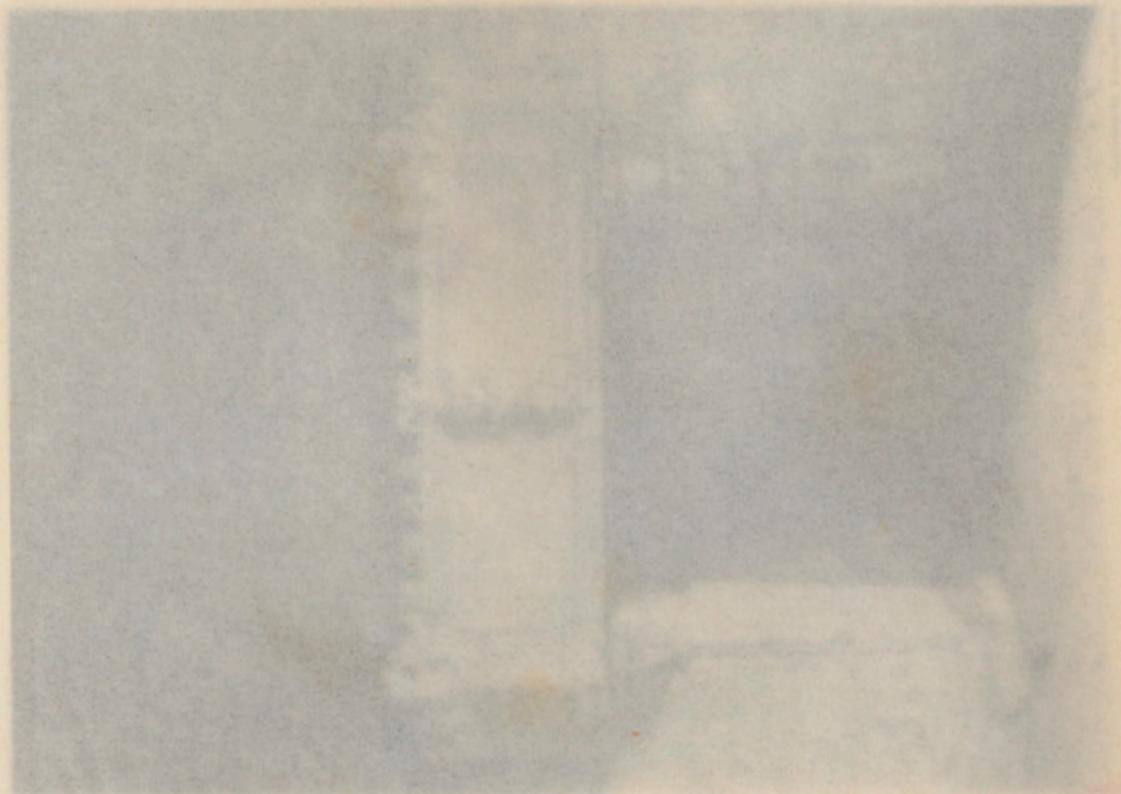
ÉLÉVÉ PAR
1880
HÉLIOGRAVURE P. GUARDIN

SAINT-LOUP-SUR-THOUET (DEUX-SÈVRES)

LE CHÂTEAU

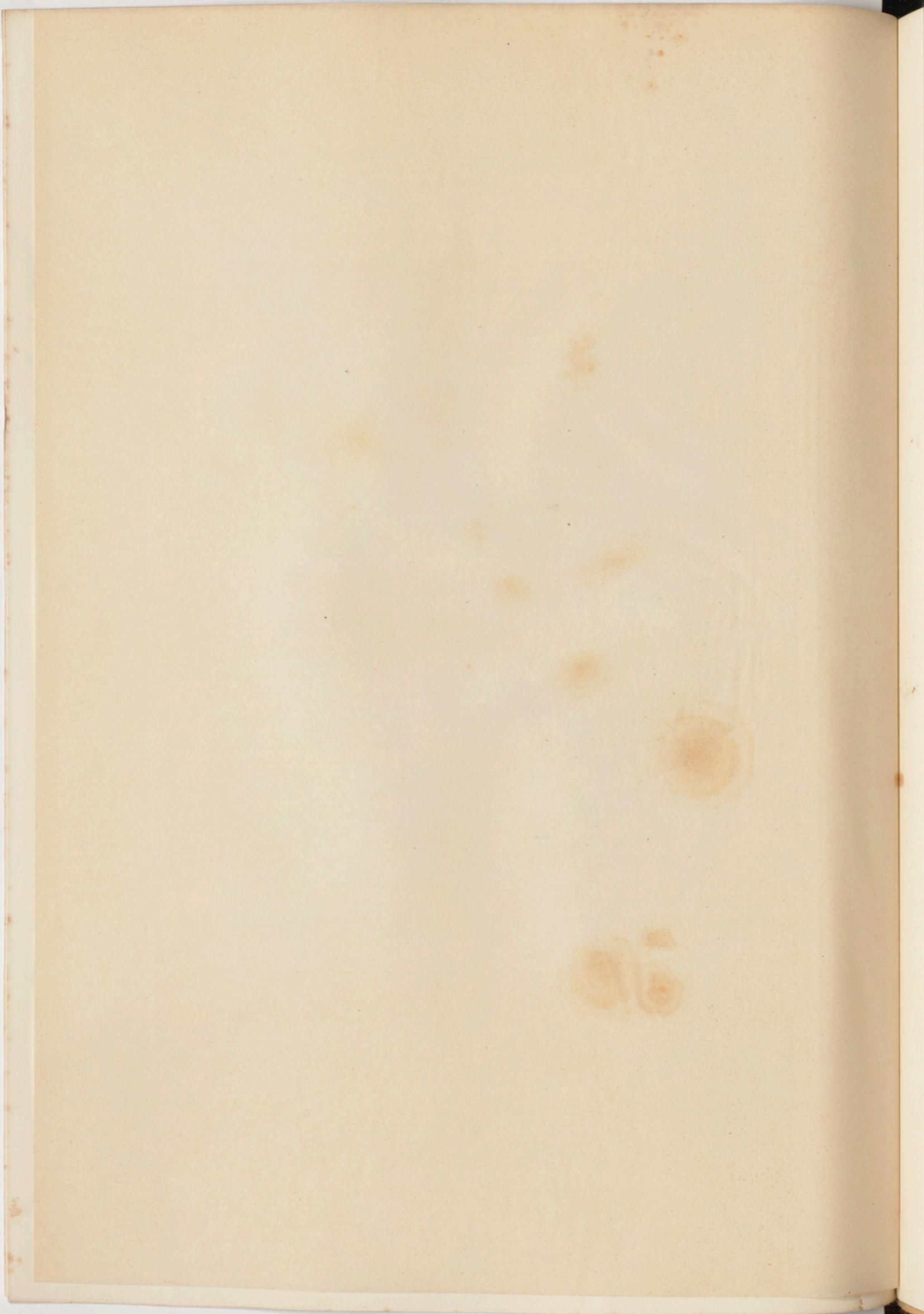
Chambre dorée cheminée et peintures Louis XIV

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU

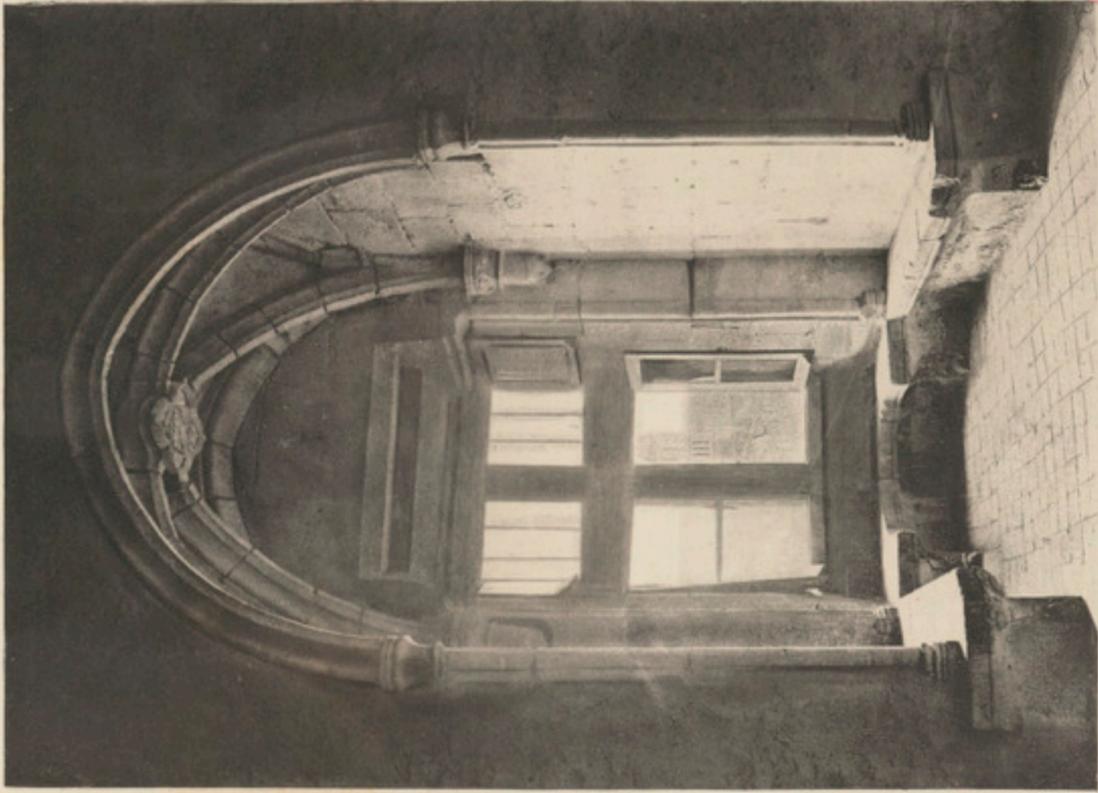


Église de Saint-Jean d'Angoulême

1895

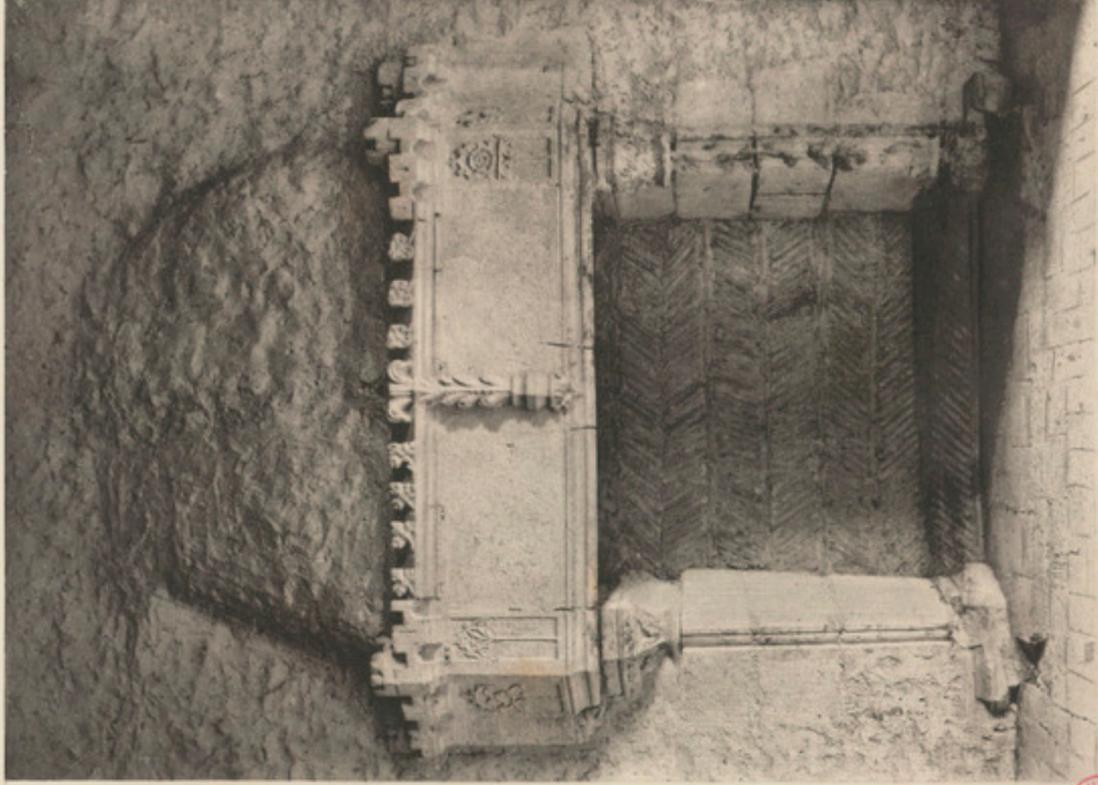


PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



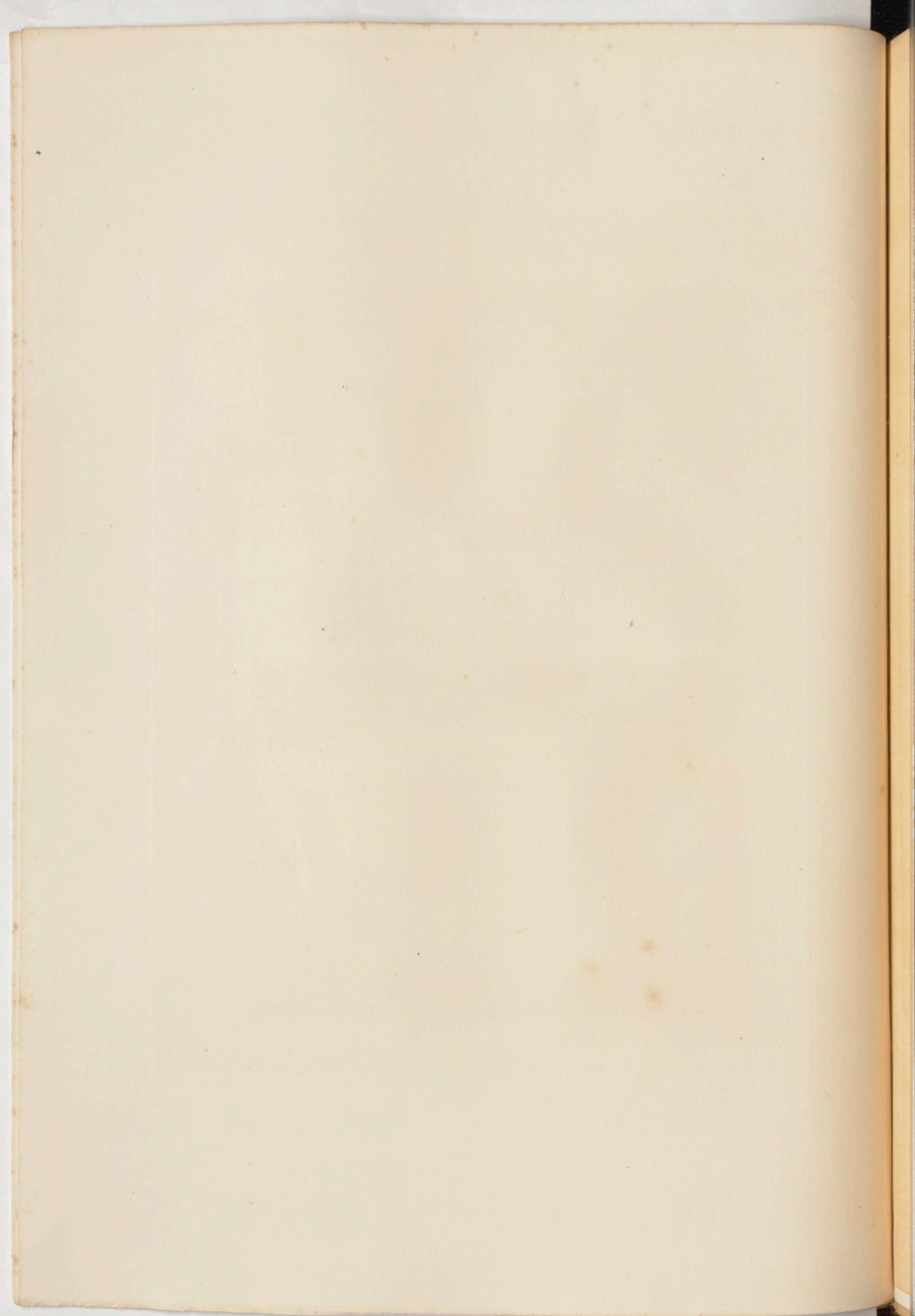
PROF. J. B. BOUQUIN

SAINT-LOUP-SUR-THOUET (DEUX-SÈVRES)
DONJON DU CHÂTEAU
Fenêtre de la Salle de l'étage supérieur.

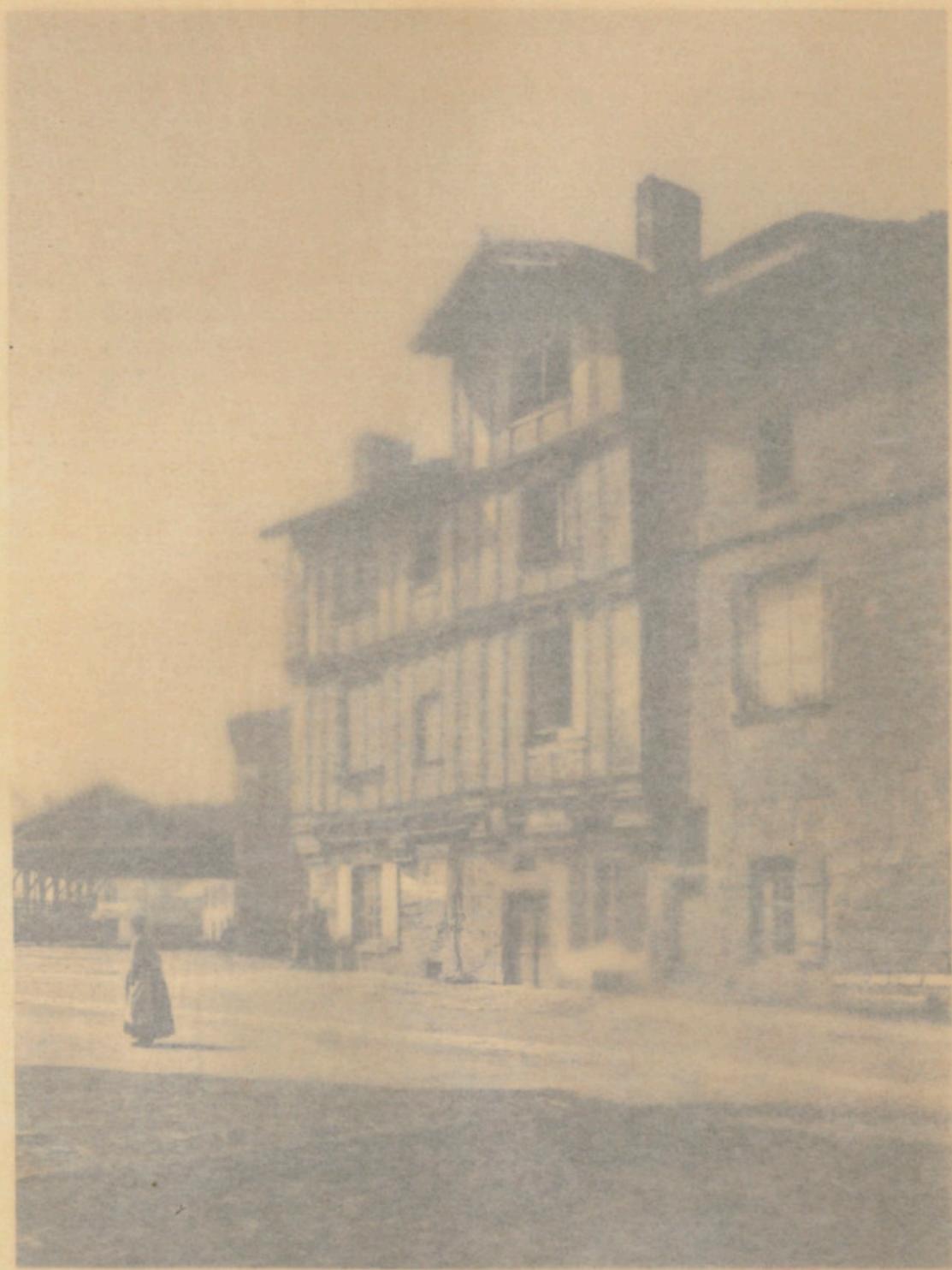


HELLOUARD & P. DOLLARDIN

SAINT-LOUP-SUR-THOUET (DEUX-SÈVRES)
DONJON DU CHÂTEAU
Cheminée XV de la même Salle.



PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



SAINT-LOUP-SUR-THOUCET (DEUX-ÈVRES)

LA MAISON DU PAROISSIEN

Ancienne Sénéchaussée de Saint-Loup

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



PHOT. JULES ROBUCHON

Héliogravure R. DUJARDIN

SAINT-LOUP-SUR-THOUET (DEUX-SÈVRES)

LA MAISON DU PARQUET

Ancienne Sénéchaussée de Saint-Loup.





THOT - JULES ROBUCCON

HÉLIOGRAVURE P. GUARDON

ÉGLISE SAINT PIERRE D'AIRVAULT (DEUX-SÈVRES)

Les Voûtes de la Grande Nef

AIRVAULT

(DEUX-SÈVRES)

- 1° *L'Église Saint-Pierre, façade principale ouest ;*
- 2° *Le Clocher de l'Église et la rue de la Porte-Caillon ;*
- 3° *L'Église, vue intérieure ;*
- 4° — *le Narthex et la Porte d'entrée ;*
- 5° *Le Château, Donjon de la Porte d'entrée ;*
- 6° *Le Pont de Vernay.*

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES

LA PETITE VILLE D'AIRVAULT, sise à quelques centaines de mètres seulement de la jolie rivière du Thouet, est le chef-lieu du moins peuplé des huit cantons qui composent l'arrondissement de Parthenay.

Ce canton, qui compte 7,205 habitants, d'après le recensement de 1886, représente approximativement la quarante-neuvième partie de la population totale du département des Deux-Sèvres. Il se compose de neuf communes : Airvault, Availles-Thouarsais, Borcq-sur-Airvault, Boussais, Irais, Marnes, Saint-Généroux, Saint-Jouin-les-Marnes et Soulièvres. La population d'Airvault est de 2,014 âmes.

Le canton d'Airvault est, au point de vue de ses antiquités, un des plus importants des Deux-Sèvres. Il compte cinq monuments historiques classés, dont quatre : l'église de style carlovingien de Saint-Généroux, l'église en majeure partie romane de Saint-Pierre d'Airvault, le pont roman de Vernay (aux portes d'Airvault), et l'église, également en majeure partie romane, de Saint-Jouin-les-Marnes, comptent parmi les restes archéologiques du Poitou les plus dignes d'attention. L'église de Marnes présente, elle aussi, son intérêt, de même que la vieille tour (non classée monument historique) de Châtillon, commune de Boussais.

La ville d'Airvault est desservie par deux gares de la ligne de Paris à Bordeaux, par Chartres, Saumur, Niort et Saintes, administrée par l'État : Airvault-ville et Airvault-gare, qui la mettent en communication directe, d'une part, avec Saint-Varent et Thouars (où la ligne de Bordeaux à Paris rencontre la ligne de Tours aux Sables-d'Olonne, par Bressuire); d'autre part, avec Saint-Loup, Gourgé, Parthenay et Niort. A Airvault-gare se détache un embranchement qui, après avoir desservi Saint-Jouin-les-Marnes, va rejoindre à Moncontour (Vienne) la ligne de Poitiers à Angers, puis à Loudun la ligne de Tours aux Sables.

Les routes traversant Airvault ou en partant sont : 1° les chemins de grande communication, d'Airvault à Moncoutant, d'Airvault à Chiché, d'Airvault à Coulonges-Thouarsais, de Bressuire à Châtellerault, de Moncontour à la route nationale n° 138 (par Saint-Jouin-les-Marnes et Saint-Loup), et de Poitiers à Airvault; 2° les chemins vicinaux d'intérêt commun : d'Airvault à Marnes et à Saint-Jean-de-Sauve, d'Airvault à Pas-de-Jeu, d'Airvault à Maulévrier, et d'Airvault à Chalandray.

Géologiquement, « le canton d'Airvault, dans sa partie sud-est et le long de la vallée du Thouet, est assis sur des roches éruptives, granulites et microgranulites, traversées par places de filons de diabase. Ces roches enclavent des lambeaux de terrains primitifs (amphibolites, leptinites, quartzites). Au-dessus de ces roches, dans la partie moyenne du canton (Airvault, Availles-Thouarsais, Saint-Généroux, Soulièvre), se superpose la partie supérieure des terrains du lias et l'oolithe inférieure, dont les deux principaux niveaux sont caractérisés par des rognons siliceux, l'inférieur (bajocien inférieur) à silex noirâtres, l'autre (bathonien inférieur) à silex plus clairs, parfois rougeâtres. Ces mêmes terrains renferment deux niveaux fossilifères, qui sont supérieurs aux couches à silex; pour le bajocien, ils sont formés de calcaires oolithiques et grès calcaires; pour le bathonien, de grès calcaires et dolomitiques. La partie est (Marnes, Borecq-sur-Airvault, Irais et Saint-Jouin) est principalement formée de l'oolithe moyenne (callovien), qui, dans cette région, présente fort peu d'épaisseur, ce qui permet l'affleurement en bien des endroits des couches de l'oolithe inférieure (bathonien). Enfin, à Saint-Jouin, à la partie supérieure de la butte, on rencontre des lambeaux de terrain crétacé (cénomaniens inférieurs). Sur tous ces terrains, par places, on trouve des dépôts, plus ou moins puissants, d'argile sableuse et bariolée, de l'époque tertiaire. On exploite, notamment, à Airvault, pour le four à chaux voisin de la gare d'Airvault-ville, les couches supérieure et moyenne du bajocien » (1).

Airvault possède un comice agricole, une brigade de gendarmerie, un bureau de bienfaisance, deux notaires, trois médecins, un juge de paix, etc. — Il s'y tient des foires importantes : le lundi gras, le lundi de la Passion, le lundi des Rogations, le 30 juin, le premier lundi d'août, les premier et dernier lundis de septembre, le lundi avant la Toussaint, le lundi avant Noël. En outre de ces foires, il convient de citer les marchés aux bestiaux du quatrième jeudi de janvier, du jeudi saint, des troisièmes jeudis d'avril, de mai et de novembre.

Airvault est situé à 65 kilomètres de Niort et à 24 de Parthenay.

Les formes anciennes du nom d'Airvault sont *Aurea Vallis*, *Aurevallis* (?), *Oyreveau*, *Oyrvau*, *Oirvault*. On trouve aussi *Oirvaux*, *Orvaux*, *Airvaux*, *Ervault*, *Hervault*, etc.

(1) Communication de M. Alph. Fournier, préposé aux collections d'histoire naturelle du musée de Niort, directeur de la *Bibliothèque scientifique de l'Ouest*.

HISTOIRE ⁽¹⁾

Le bourg d'Airvault paraît devoir son origine à la fondation d'une église, faite en ce lieu, vers le milieu du x^e siècle, par Aldéarde, *alias* Hildéarde d'Aulnay, épouse d'Herbert I^{er}, vicomte de Thouars.

A part Simon d'Airvault, — qui contribue, en 1099, à la dotation du prieuré de Saint-Nicolas de La Chaize-le-Vicomte (près La Roche-sur-Yon), en compagnie des puissants seigneurs de Parthenay, de Bressuire, de Mauléon, d'Argenton, de Doué, de Montaigu, de la Garnache, d'Aprémont, etc., — on ne connaît le nom d'aucun seigneur d'Airvault antérieur au xiii^e siècle.

Une charte de 1246, au profit de l'abbaye de La Blanche, dans l'île de Noirmoutiers, est le dernier acte dans lequel on voit intervenir les vicomtes de Thouars comme seigneurs immédiats d'Airvault. Cette terre sortit de la maison de Thouars, selon toute vraisemblance, par le mariage de Marie de Thouars avec Geoffroy (?) de Chausseroye, mariage qui doit se placer entre les années 1246 et 1294.

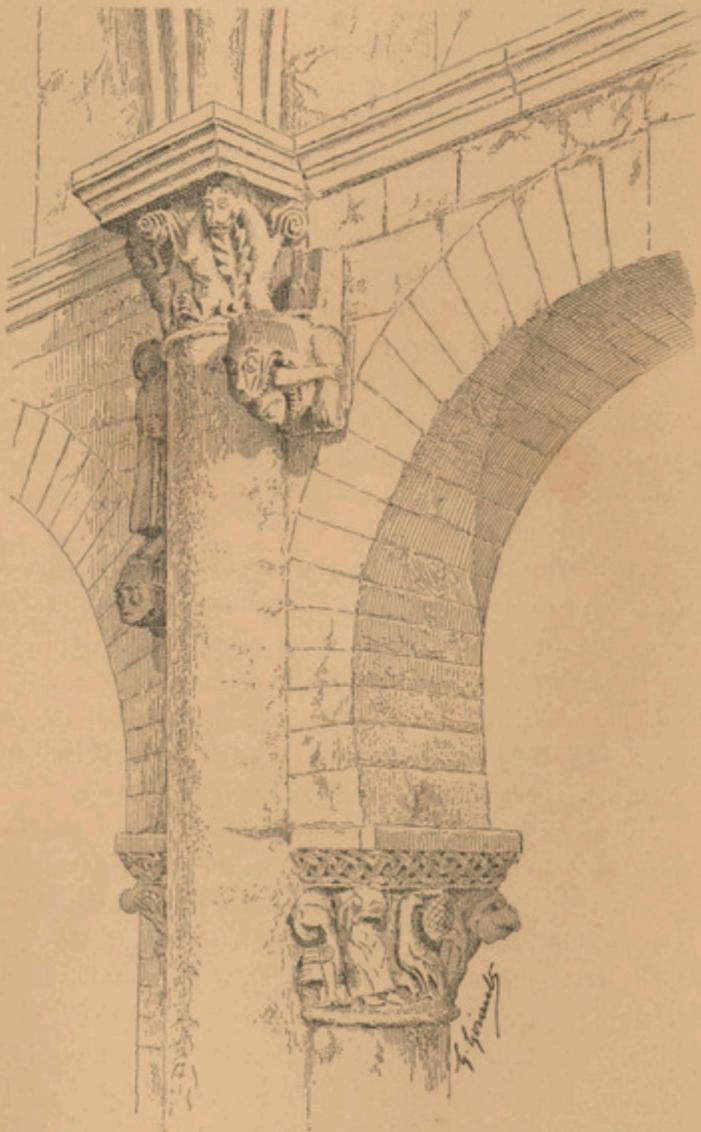
Geoffroy de Chausseroye eut pour fils (?) et pour successeur Guyard, qui était mort dès avant 1329, et dont le fils, également nommé Guyard, était mineur à cette date de 1329 et vivait encore en 1345. — Le premier acte que l'on ait de Payen de Chausseroye, est de 1358; le dernier est de 1380. « Le 8 avril 1362, il y eut une transaction entre l'abbé et religieux et messire Payen de Chausseroye, seigneur d'Oyreveau, par laquelle il fut reconnu que l'abbaye n'avait aucuns droits à une juridiction ni à une chastellenie à Airvau. »

De son mariage avec Marguerite de La Porte, Payen de Chausseroye eut trois filles, dont l'une, Marie, eut en partage la châtelainie d'Airvault, qu'elle apporta à son premier mari, Amaury de Liniers, déjà seigneur de Liniers, La Meilleraye et Saint-Pompain. Après la mort d'Amaury de Liniers, Marie de Chausseroye épousa, en secondes noces, Louis Chenin, seigneur de l'Île-Bapaume. Elle dut mourir de 1438 à 1440.

Jean, dit Maubruny de Liniers, fils aîné de Marie de Chausseroye, lui succéda. Il fut d'abord un des plus dévoués défenseurs de la domination anglaise, et guerroya pour elle en Poitou et en Castille. En 1390, il accompagna le duc de Bourbon dans son expédition avec les Génois contre les pirates de Tunis. En 1438, on le trouve

(1) Pour toute la partie historique de cette notice, nous nous bornons à résumer les *Recherches sur Airvau, son château et son abbaye*, publiées en 1859, par M. Beauchet-Filleau, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (tome XXIV, p. 177 à 369, avec deux planches hors texte). Ce travail de M. Beauchet-Filleau a été tiré à part à vingt-cinq exemplaires (in-8^o de 193 p. et deux planches).

Les documents dont s'est servi M. Beauchet-Filleau étaient pour la plupart la propriété de M. le comte C. de Tusseau. Ils ont été donnés, il y a quelques années, aux archives du département de la Vienne.



qualifié de conseiller et chambellan du roi Charles VII. C'est à cette époque qu'il obtint du roi, pour les habitants d'Airvault, la permission de fortifier leur ville de murs, tours, fossés, portes, ponts-levis, etc.

Ces fortifications déplurent à la duchesse de Thouars, Marie de Rieux, épouse de Louis d'Amboise. A la tête de quinze cents hommes armés, elle vint attaquer Airvault, s'en empara, en détruisit les remparts et vint assiéger le château de Maubruny. Au lieu de répondre au fer par le fer, le seigneur d'Airvault en appela d'abord aux officiers de justice de Marie de Rieux elle-même, puis au roi. Il eut gain de cause. La couronne avait trop à craindre de la puissance du vicomte de Thouars pour ne pas saisir avec empressement l'occasion qui se présentait d'amoindrir son influence et d'habituer ses vassaux à trouver dans le roi un protecteur et un défenseur. — Maubruny survécut peu au gain de ce procès, si même il en vit l'heureuse issue. Les dernières pièces qui le concernent sont de 1452. Il devait être alors âgé de près de cent ans.

Michel de Liniers, fils de Maubruny et de Sibylle Taveau, prenait, dès 1449, le titre de seigneur d'Airvault. Il posséda cette terre de 1452 à 1489. — Jacques de Liniers, fils du précédent, se dit seigneur d'Airvault dès 1486. Il était mort en 1519. — L'un des fils de Jacques, Gilles, posséda Airvault de 1520 à 1548. Ce fut en sa faveur que cette *châtellenie* fut érigée en *baronnie*. La date de cette érection n'est pas connue d'une manière précise, mais elle doit se placer entre 1527 et 1529.

Après la mort de Gilles, la baronnie demeura indivise pendant quelques années, entre ses deux filles, Marguerite et Louise; finalement elle resta à Louise, qui épousa, au mois d'avril 1545, Jean Ysoré, seigneur de Rossay, Plumartin, etc., et mourut avant 1562. — Avec Louise finit la branche des de Liniers, seigneurs d'Airvault. Ils avaient possédé cette terre pendant cent soixante-dix ans environ.

Jean Ysoré fut baron d'Airvault jusque vers 1567.

Le 22 septembre 1565, Charles IX, revenant de ce long voyage durant lequel il dota la France des ordonnances de Roussillon et prépara celle de Moulins, vint dîner à Airvault, « qui est une belle petite ville », dit Abel Jouan dans son itinéraire. Le roi était accompagné du petit prince de Navarre, alors l'espoir du parti protestant, plus tard, Henri IV.

René Ysoré succéda à son père vers 1567. — Après un siècle environ de tranquillité, Airvault va de nouveau être ravagé par la guerre. Sans un retard de quelques heures et l'indiscipline de quelques troupes, la bataille de Moncontour (3 octobre 1569) eût été la bataille d'Airvault. Cette bataille se donna sur le territoire de la seigneurie de René Ysoré. Dans leur retraite, les protestants incendièrent le château d'Airvault. Un motif de vengeance personnelle pouvait bien les avoir animés en la circonstance. René Ysoré occupait une haute position à la cour de Charles IX. Il était aimé et estimé du duc d'Anjou. Il combattait dans les rangs des catholiques et avait contribué d'une manière efficace à la défaite des protestants.

René Ysoré eut pour successeur, en 1581, son fils Honorat, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de Blaye, vice-amiral de Guyenne, Poitou et Aunis, qui mourut en 1586.

René, fils de Honorat et de Madeleine Babou de La Bourdaisière, obtint du duc de Thouars, vers 1650, que la *baronnie* d'Airvault fût élevée au rang de *marquisat*. Georges Ysoré, fils et successeur de René II, fit valider par Louis XIV le titre dont Henri de La Trémoille avait bien voulu favoriser sa terre (1660). Il avait épousé Marie de Rocherolles, dont il eut, entre autres enfants, Jean Ysoré, sous lequel le marquisat fut saisi réellement et adjugé à Thérèse Charron, veuve de René-Élisée Darrot, seigneur de La Poupelinière, et mère de Jacques-Claude Darrot, qui suit. Thérèse Charron obtint, en 1678, confirmation des lettres patentes de 1660.

Jacques-Claude Darrot ne posséda que peu d'années le marquisat d'Airvault. Il mourut vers 1683 ou 1684. Sa veuve, Louise-Françoise Laugeois d'Imbercourt, épousa, en secondes noces, en 1690, Anne-Hilarion de Cotentin, vice-amiral et maréchal de France, comte de Tourville, l'émule des Jean-Bart, des Du Quesne et des Duguay-Trouin, le glorieux vaincu de la Hogue. Plusieurs aveux furent rendus à l'illustre marin, comme seigneur d'Airvault. Peut-être a-t-il habité l'ancien château des de Liniers et des Ysoré.

Jean-Baptiste Darrot, fils aîné de Jacques-Claude, agit comme marquis d'Airvault, dès 1697, et meurt sans postérité avant 1736. Le marquisat, qui valait 3,000 livres de rente, passa alors aux enfants de sa sœur, Marie-Louise Darrot, qui avait épousé Auguste Poussard, comte du Vigean. Nous voyons alors, comme seigneurs d'Airvault, Marie-Jean-Baptiste et Bertrand-Anne Poussard.

Ce dernier étant mort sans alliance, en 1741, sa succession passa à ses tantes, sœurs de son père. Louise-Françoise-Jeanne-Marie Poussard eut Airvault en partage; elle était alors épouse de Joseph Duchilleau, lieutenant au régiment des gardes françaises. Le 7 juillet 1744, Duchilleau accorda à l'abbé d'Airvault les droits de moyenne et basse justice sur une certaine partie de la ville; cette concession toute gratuite n'empêcha pas son fils Marie-Charles Duchilleau de se voir refuser tous les droits honorifiques qui lui étaient dus. D'où procès, dans lequel l'abbé fut condamné (1770). — Duchilleau fut nommé, quelques années après (1777), commandant particulier de l'île de Saint-

Domingue, à la prise de laquelle il avait glorieusement contribué. Le 1^{er} janvier 1785, il vendait son marquisat à René de Richeteau, capitaine de cavalerie, chevalier, seigneur de Moiré, époux de dame Gabrielle-Henriette Chasteigner de Rouvre. — René de Richeteau fut le dernier des seigneurs d'Airvault.

La juridiction du marquisat comprenait, en outre de la ville et des faubourgs d'Airvault, les bourgs et paroisses d'Amailloux, Saint-Germain-de-Longue-Chaume, Clessé, Neuvy, Adilly, partie du bourg de Saint-Généroux, Availles, Tessonnières, Auboué (commune de Maulais), La Guichardière, etc. — Le seigneur avait droit de haute, moyenne et basse justice; il possédait « fourches patibulaires à quatre piliers, construites et érigées au lieu appelé La Mothe-de-Leipron, .. prisons et droit de conciergerie, basse-fosse et cachots pour les délinquants. »

Les fiefs relevant d'Airvault s'élevaient à deux cent quarante-deux, au moins, mais, en majeure partie, n'étaient tenus qu'en arrière-fief. Le seigneur d'Airvault ne recevait les aveux que d'environ cinquante de ces seigneuries; il était dominant des autres.

La charte de fondation de l'église d'Airvault n'existe plus. Elle manquait autrefois dans le chartrier de l'abbaye. On ne l'a pas retrouvée ailleurs. Toutefois, le nom de la fondatrice n'est pas douteux. Les textes anciens désignent unanimement Hildéarde d'Aulnay, femme d'Herbert I^{er}, vicomte de Thouars. — Hildéarde fut vicomtesse de Thouars depuis 950 ou 960. Elle ne mourut qu'au commencement du XI^e siècle, peut-être seulement après 1014. — Il y a un certain laps de temps de 950 à 1014. En quelle année, ou au moins vers quelle année, placer la fondation ?

Charles Arnould, Hugues Imbert, M. B. Ledain ont opiné pour 971 ou environ. — Thibaudeau donnait 975, année initiale de l'épiscopat de Gislebert I^{er}. — Dreux du Radier indiquait simplement l'épiscopat de Gislebert (de 975 aux environs de 1020). — L'abbé Auber s'est prononcé pour l'année 973. — M. Beauchet-Filleau et M. de Longuemar, pour la fin du X^e siècle.

Il serait trop long de reproduire ici l'examen critique, auquel nous nous sommes livré (1), des documents invoqués par les différents auteurs. Nous nous bornerons à dire que la charte qui a fait accepter par plusieurs la date de 971, — bien que portant, dans le recueil de dom Fonteneau, la rubrique « première fondation de l'église d'Airvault », — n'est en aucune façon un acte dressé pour constater cette fondation. C'est purement et simplement une donation, où se trouve rappelée une fondation antérieure. Cette charte n'est pas datée; elle peut se placer dans la seconde moitié du X^e siècle aussi bien qu'au début du XI^e.

La chronique de Saint-Maixent contient cette mention à la date de 1064 : « *Benedictio sancti Petri Aureæ vallis fuit de crucifixo. Tunc primum canonici cæperunt esse ibi.* » Or les chanoines sont mentionnés dans la charte de donation émanant d'Hildéarde et attribuée à 971. Il serait possible que le moine de Maillezais, lorsqu'il ajouta à sa copie de la chronique de Saint-Maixent les renseignements qu'il avait recueillis sur Airvault, se soit trompé d'un siècle et ait inscrit, à la rubrique 1064, ce qui devait appartenir à la rubrique 964. Cette hypothèse n'est pas en contradiction avec les documents postérieurs que l'on possède. Au contraire, elle les concilie.

La charte de réforme de l'abbaye d'Airvault, à la fin du XI^e siècle, rappelle que, lorsque la construction de l'église fut convenable, *ædificata decenter*, Hildéarde y installa des chanoines et dota l'église. Le complet achèvement de l'édifice, jusqu'à l'autel du crucifix, jusqu'à la première travée de la nef en d'autres termes, permettait parfaitement l'entrée en fonctions des chanoines. Il serait facile de citer nombre d'églises qui furent ainsi livrées au culte aussitôt après l'achèvement du sanctuaire et du transept.

Les chanoines installés par Hildéarde n'ayant pas de chef, dit encore cette charte de réforme, se relâchèrent de la discipline et finirent par abandonner leur église. Le sanctuaire de Dieu et les propriétés qui en dépendaient passèrent entre les mains de leurs héritiers. Les pères les transmirent à leurs enfants. Cette désolation dura longtemps. L'abbaye perdit ses ressources et le service du culte cessa de s'y faire convenablement.

C'est alors que, à la sollicitation d'Aimery, vicomte de Thouars, et de son fils Herbert, et aussi de quelques chanoines qui avaient survécu à ces malheurs, l'évêque de Poitiers, Pierre II, se décida à mettre à la tête de la fondation d'Hildéarde un homme qui réparerait les désastres passés et assurerait la prospérité dans l'avenir. Il choisit Pierre de Saine-Fontaine, moine de l'abbaye de Lesterps, en Limousin, et le nomma abbé d'Airvault. — Le commencement de la réforme de l'évêque Pierre II et de l'abbé Pierre de Saine-Fontaine se place entre l'année 1093 et le début de l'année 1096, date de la charte à laquelle sont empruntés les détails que nous venons de rapporter.

(1) JOS. BERTHELÉ, *La date de l'église d'Airvault*, apud *Revue poitevine et saintongeaise*, tome III, 1887, n° 33, p. 257 à 272. — Tiré à part, in-8° de 16 p. (Melle, Ed. Lacuve, libraire-éditeur).

Pierre de Saine-Fontaine reconstruisit, on peut dire en entier, l'église d'Airvault, mais en conservant et en réemployant un certain nombre de fragments sculptés, et peut-être aussi deux piliers, de l'église du x^e siècle. Le gros œuvre était achevé en l'an 1100, époque où fut faite la consécration.

Nous ne reproduirons pas ici la liste de tous les abbés d'Airvault, dont les noms ont été donnés par M. Beauchet-Filleau. Ce que l'on connaît de l'histoire de ces divers personnages est généralement de peu d'importance. Le dernier abbé régulier mourut en 1551. Le premier abbé commendataire fut Jacques d'Escoubleau de Sourdis, évêque de Maillezais, et, en outre, abbé de Mauléon (Châtillon-sur-Sèvre) et de Preuilly.

Au xviii^e siècle, Airvault eut pour abbé le fameux cardinal Dubois. M. Beauchet-Filleau a publié le texte du serment qu'il prononça lors de sa nomination à l'abbaye. Serment d'homme politique ! En rapprochant les obligations qu'il contracta dans cette occasion, et les faits et gestes de son administration, « on voit que la trop célèbre Éminence ne mérite pas plus d'éloges comme abbé que comme premier ministre. »

Sous l'administration de l'abbé Aimard Robert de Prie, les aumônes que l'abbaye distribuait aux pauvres d'Airvault et aux voyageurs malheureux furent réunies à l'hôpital général de Poitiers, en vertu de déclarations du roi, et conformément à une ordonnance de l'intendant du Poitou (1725). Voici en quoi consistaient ces aumônes :

1^o Tous les jours de dimanches et fêtes, à quarante-huit personnes ayant assisté à la procession et à la grand'messe, se confessant et communiant une fois par mois, — une certaine quantité de pain, d'argent et de vin ;

2^o Tous les ans, le jour de l'Annonciation, au sacristain, au procureur, au barbier et à chacun des verdiers ou garde-bois, — une pinte de vin et cinq sols en argent ;

3^o Le jeudi saint, une aumône générale en pain et en fèves, à tous les pauvres qui se présentaient à l'occasion de la cérémonie du lavement des pieds de la Cène ;

4^o Une aumône, primitivement distribuée le jeudi gras, commuée, par arrêt du Parlement de janvier 1668, en quatre-vingts pains de trois livres et un quarteron distribués, tous les jeudis de l'année, tant aux habitants d'Airvault que de plusieurs autres paroisses ;

5^o Aux passants, deux cents livres de pain par semaine, soit dix mille quatre cents livres de pain par an.

Le chapitre d'Airvault se composait de douze canonicats ; ces places, dont le nombre ne pouvait être augmenté ni diminué, étaient toutes à la nomination de l'abbé. Les religieux étaient tenus d'assister à trois grands offices par jour. Ils portaient l'habit séculier et ne formaient ni communauté, ni congrégation, chacun vivant et jouissant de son revenu séparément (les lieux réguliers détruits pendant les guerres de religion n'avaient jamais été reconstruits).

En dehors de ce qui concerne la seigneurie et l'abbaye, on sait peu de chose sur Airvault. Au point de vue de l'histoire du commerce, nous rappellerons que les halles existaient dès l'an 1370 ; — que la foire, qui se tient encore aujourd'hui le 30 juin, remonte au moins à 1429 ; — que, dès 1445, les marchands affluaient de toutes parts au marché hebdomadaire ; — qu'en 1789 neuf foires se tenaient à Airvault (1), dont le principal objet était, comme aujourd'hui, les laines et les moutons.

Quant à l'industrie, il convient de citer d'abord l'horlogerie, branche pour laquelle Airvault était autrefois « en réputation. » Airvault possédait également autrefois des tanneries florissantes et des métiers pour la fabrication des serges et des toiles.

(1) Aux mêmes dates qu'aujourd'hui, à l'exception d'une.



MONUMENTS

Nous passerons successivement en revue : 1° l'église Saint-Pierre, ancienne abbatiale, aujourd'hui église paroissiale, classée depuis longtemps parmi les monuments historiques; — 2° le pont de Vernay, également classé comme monument historique, ce qui ne lui a pas, tant s'en faut, porté bonheur; — 3° le château d'Airvault; — 4° les autres constructions anciennes qui ont survécu à Airvault.

L'ÉGLISE SAINT-PIERRE

L'église d'Airvault, qui est peut-être, avec sa voisine de Saint-Jouin-les-Marnes (1), la plus curieuse du département des Deux-Sèvres, au point de vue iconographique, est en même temps une des plus belles, au point de vue architectural, que nous possédions en Poitou.

Elle appartient surtout aux XI^e, XII^e et XIII^e siècles; mais les périodes antérieure et postérieure y sont aussi représentées, et non de la façon la moins intéressante.

Signalée dès 1840, par de Caumont, dans le *Bulletin monumental* (2), citée bien des fois dans les congrès de la Société française d'Archéologie, notamment à Niort en 1840, à Angers en 1841 et à Poitiers en 1843 (3), elle a été étudiée, en 1843, par Charles Arnauld, dans un chapitre spécial des *Monuments des Deux-Sèvres* (4), et, en 1857, par M. Beauchet-Filleau, dans ses *Recherches sur Airvau, son château et son abbaye* (5). Il y a quelques années, MM. de Longuemar et B. Ledain s'en sont encore occupés, mais très rapidement, à l'occasion de la fouille

(1) Cf. B. LEDAIN, *Saint-Jouin-les-Marnes*, apud *Paysages et Monuments du Poitou*, liv. XX et XXI. — B. LEDAIN, *Notice historique et archéologique sur l'Abbaye de Saint-Jouin-les-Marnes*, apud *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2^e série, tome VI, année 1883; tiré à part. — JOS. BERTHELÉ, *l'Église de Saint-Jouin-les-Marnes*, apud *Bulletin monumental*, tome LI, année 1885, tiré à part. — G. de COUGNY, *la Façade de l'église de Saint-Jouin-les-Marnes*, apud *Revue poitevine et saintongeaise*, tome III, année 1886, n^o 32.

(2) DE CAUMONT, *Note sur l'église d'Airvault*, apud *Bulletin monumental*, tome VI, p. 209 à 211.

(3) Cf. *Bulletin monumental*, passim.

(4) ARNAULD, *Monuments des Deux-Sèvres*, 1^{re} édition, p. 122 à 129, deux planches hors texte; 2^e édit., p. 161 à 171, une planche hors texte.

(5) Tirage à part, p. 176 à 186.

opérée par le R. P. de La Croix dans le tombeau de l'abbé Pierre de Saine-Fontaine (1). Plus récemment encore, dans deux articles, auxquels nous ferons bientôt plusieurs emprunts (2), nous nous sommes efforcé, d'une part, de préciser les dates des trois constructions qui se sont succédé du x^e au xii^e siècle, d'autre part de déterminer l'origine de l'étonnant et rarissime système de voûtes que l'époque gothique est venue adapter à cet édifice, dont l'ensemble se rattache à la période romane.

Malgré toutes ces publications, la monographie complète que mériterait l'église d'Airvault est encore à faire. Inutile d'ajouter que les pages que nous donnons aujourd'hui aux *Paysages et Monuments du Poitou* ne sont en aucune façon l'ébauche de cette monographie. Un travail de ce genre exigerait beaucoup plus de planches et remplirait beaucoup plus de livraisons que M. J. Robuchon ne peut en consacrer à Airvault.

L'église d'Airvault se compose essentiellement d'un porche s'étendant sur presque toute la largeur de l'édifice, d'une nef et de deux bas côtés, d'un transept avec absidioles, d'un chœur avec déambulatoire et chapelles absidiales. Le clocher est placé sur le carré du transept.

Le porche est voûté d'arêtes; ces voûtes s'appuient, à leur partie centrale, sur deux piliers carrés, aux angles abattus, n'ayant d'autre décoration, aux impostes et à la base, qu'un biseau rudimentaire. Le porche ne se relie pas parfaitement avec la nef. L'axe n'est pas absolument le même. Les dimensions dans œuvre et hors œuvre sont différentes. (*Voir Pl. 4.*)

Les nefs mesurent chacune sept travées, de largeur inégale. — La nef principale n'était pas voûtée à l'époque romane. Ce détail mérite d'être relevé, car les églises de la fin du xi^e siècle ou du commencement du xii^e, qui n'aient pas été voûtées, sont rares en Poitou. Il en existe un fort curieux exemple à La Chaise-le-Vicomte (Vendée), dont l'église est contemporaine de celle d'Airvault (3). C'était également le cas de l'église Saint-Laon de Thouars. — Les voûtes à nervures s'entre-croisant et à clefs de voûtes chargées de bas-reliefs, que l'on voit aujourd'hui au-dessus de la grande nef et du chœur, datent du xiii^e siècle. (*Voir Pl. 3 et l'Héliogravure du frontispice en tête de cette Notice.*)

Les bas côtés, voûtés dès l'époque romane, sont recouverts d'un berceau complet, de même que les églises de Saint-Jouin-les-Marnes, Saint-Pierre et Saint-Hilaire de Melle, Javarzay, dans les Deux-Sèvres, — Sainte-Croix de Loudun, Nouaillé, Lusignan, Civray, Saint-Maurice-en-Gençay, dans la Vienne, — Nieul-sur-l'Autize, en Vendée, — Aulnay-de-Saintonge, dans la Charente-Inférieure, — Cellefrouin, Lesterps, dans la Charente, etc. — A Airvault, ces berceaux sont absolument plein cintre. — Dans d'autres églises poitevines, les bas côtés sont voûtés d'arêtes, exemples : Champdeniers (Deux-Sèvres), Notre-Dame la Grande et Montierneuf, à Poitiers, Saint-Savin, Saint-Pierre-de-Chauvigny, Villesalem (Vienne), Vouvent (Vendée). — Exceptionnellement et par suite d'une influence auvergnate (constatée par des textes historiques et par d'autres particularités de l'architecture ou de la sculpture), on trouve, en Poitou, des bas côtés voûtés en quart de cercle. Exemples : l'église de Parthenay-le-Vieux et ses dérivés directs Sainte-Croix de Parthenay et Secondigny (Deux-Sèvres).

Le procédé caractéristique de l'école d'architecture religieuse du Poitou et de la Saintonge à l'époque romane, qui consiste à contrebuter la voûte de la nef centrale par les voûtes des bas côtés (4), n'étant pas appliqué à Airvault, cette église présentait, de même que Saint-Nicolas de La Chaise-le-Vicomte, des fenêtres ouvrant au-dessus des bas côtés et éclairant la nef centrale, tandis que toutes les autres églises romanes à trois nefs, du Poitou, ne reçoivent le jour que par les fenêtres percées dans les murs des bas côtés. A Airvault, les fenêtres percées dans le mur de la grande nef, à l'instar des habitudes des écoles d'architecture de l'Île-de-France, de la Bourgogne, etc., ont été déformées, au xiii^e siècle, lors de l'établissement de la voûte. (*Voir l'Héliogravure du frontispice.*)

Les piliers qui séparent la nef centrale des collatéraux se composent de quatre colonnes groupées en forme de quatre-feuilles, comme dans le chœur de Saint-Jouin-les-Marnes et dans la nef de Saint-Hilaire de Poitiers, Saint-Hilaire de Melle, Sainte-Croix de Parthenay, Champdeniers, Gourgé, etc. — On trouve ailleurs un massif carré flanqué de quatre colonnes. Exemples : les nefs de Saint-Jouin-les-Marnes, Notre-Dame-la-Grande, à Poitiers, Parthenay-le-Vieux, etc. — Le roman poitevin présente quelques autres variétés de piliers.

Le transept d'Airvault, qui a été, en grande partie, refait au xiii^e siècle, était primitivement conçu selon les

(1) DE LONGUEMAR, *Une Tombe de l'église d'Airvault*, apud *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 2^e série, t. III, année 1880, p. 355 à 364. — B. LEDAIN, *Fouille du tombeau de Pierre, premier abbé d'Airvault*, ibid., p. 365 à 372; deux planches.

(2) JOS. BERTHELÉ, *La date de l'église d'Airvault*, loc. cit., et *Les Voûtes Plantagenet de l'église d'Airvault*, apud *Revue poitevine et saintongeaise*, t. IV, 1887, p. 1 à 5. — Cf. JOS. BERTHELÉ, *Recherches pour servir à l'histoire des Arts en Poitou* (sous presse à Melle, chez Ed. Lacuve).

(3) Cf. JOS. BERTHELÉ, *Recherches critiques sur trois architectes poitevins de la fin du xi^e siècle*, apud *Bulletin monumental*, 1887; tirage à part, p. 28.

(4) Cf. JULES QUICHERAT, *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, t. II, passim; — etc.

traditions presque universelles : sur chacun des bras s'ouvrait une absidiole, précédée d'une petite travée. Le remaniement de l'époque gothique a transformé la partie antérieure des absidioles et la première travée du chœur en une sorte de bas côté transversal.

Le chœur est entouré d'un déambulatoire, comme à Saint-Jouin-les-Marnes, à Saint-Savin, à Notre-Dame la Grande, à Saint-Hilaire et à Sainte-Radegonde de Poitiers, à Saint-Pierre de Chauvigny, à Saint-Hilaire de Melle, etc. Trois chapelles absidales se détachent à l'extrémité du chevet. Le chœur est séparé du déambulatoire par des colonnes, selon la formule ordinaire et contrairement à l'exemple exceptionnel de Saint-Jouin-les-Marnes. Les voûtes du chœur sont du XIII^e siècle et analogues à celles de la nef.

La sacristie accolée au flanc de l'église, sous le bras nord du transept, ne remonte qu'au XV^e siècle. C'est à cette date qu'appartiennent aussi les arcatures, seuls restes du cloître, qui sont encore visibles dans le jardin du presbytère, au midi.

La salle capitulaire, qui sert aujourd'hui de cave au presbytère, a été construite dans la seconde moitié du XII^e siècle.

Le clocher et les piles qui le supportent sont du XIII^e siècle, comme les voûtes de la nef et du chœur. La tour, de forme carrée, percée sur chaque face de quatre baies en arc brisé assez élégantes, est surmontée d'une flèche en pierre à huit pans, refaite postérieurement, qu'accompagnent quatre clochetons d'angles. (Voir Pl. 2.)

La façade est la partie la moins harmonieuse de l'édifice. Elle date de l'époque romane, mais elle a été remaniée durant la période gothique. La façade d'Airvault possède une de ces statues équestres, qui ont tant fait discuter les archéologues depuis un demi-siècle, et dans lesquelles il semble bien qu'il faille reconnaître des représentations de Constantin (1). Ce motif ornemental, dérivé de l'antiquité romaine, se retrouve sur un certain nombre de monuments de la région de l'Ouest. Nous citerons, parmi les spécimens encore existants en totalité ou en partie, ceux de Parthenay-le-Vieux, de Sainte-Croix de Parthenay, et celui si ridiculement restauré de Saint-Hilaire de Melle. A Airvault, cette statue équestre, ce « cavalier » était regardé comme la figure du fondateur, ou plutôt de la fondatrice de l'église. (Voir Pl. 1.)

Les fragments de sculpture provenant de l'église d'Aldéarde se trouvent à l'intérieur dans le bas côté nord, près du transept. Un plâtre badigeonné en a recouvert longtemps la plus grande partie. Aujourd'hui, ce plâtre tombe peu à peu et les sculptures de la primitive église d'Airvault apparaissent de plus en plus. Nous regardons également comme un reste de l'édifice du X^e siècle les deux piliers carrés placés sous le porche. (Voir Pl. 4.)

Dans le même bas côté nord, on voit encore les restes d'une peinture murale.

Les voûtes aux nervures multiples, aux croisées d'ogives chevauchant les unes sur les autres, aux trois rangs de clefs parallèles, qui recouvrent la nef et le chœur, méritent de nous arrêter un instant. Ce sont, avec les similaires que présente l'église de Saint-Jouin-les-Marnes, les seules de ce genre que présente le département des Deux-Sèvres. Elles représentent aujourd'hui, en Poitou, l'apogée de l'architecture Plantagenet. Nous avons pu établir qu'elles ont été copiées sur les célèbres voûtes de Toussaint d'Angers, démolies en 1815, mais dont d'anciens auteurs nous ont conservé la description et le dessin. L'imitation, à Airvault, du chef-d'œuvre de Toussaint n'a rien qui doive étonner. Toussaint était en quelque sorte la fille d'Airvault : c'étaient des chanoines d'Airvault qui avaient initié ceux de Toussaint à la vie régulière. Il devait y avoir des rapports constants entre les deux maisons. Le voisinage explique que Saint-Jouin ait emprunté à Airvault ce que cette dernière église avait elle-même emprunté à Toussaint.

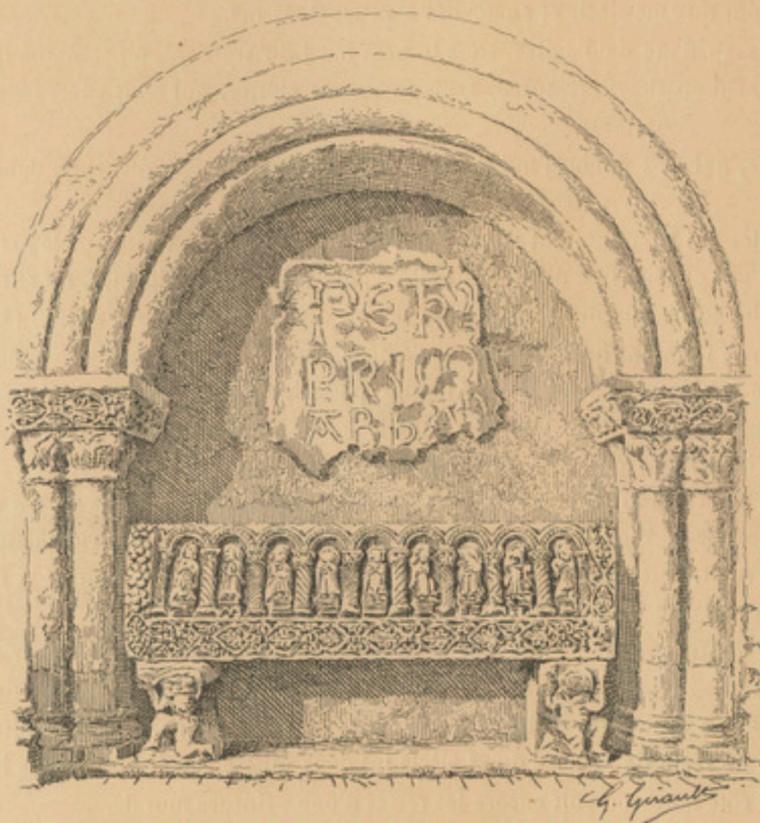
On voit, dans l'absidiole s'ouvrant sur le bras du transept du côté de l'Évangile, un curieux tombeau roman sculpté, présentant, entre autres motifs de décoration, d'une part, quelques figurines abritées sous des arcatures, d'autre part, une petite église. Ce dernier bas-relief, qui rappelle le tombeau de Hugues Le Bergier et d'autres maîtres maçons du moyen âge, est un hommage rendu au talent d'architecte de Pierre de Saine-Fontaine. Ce tombeau, que la tradition locale attribuait à la fondatrice Hildéarde, est celui du réformateur et du reconstruteur de la fin du XI^e siècle. Au mois d'août 1880, des fouilles, opérées par le R. P. de La Croix, en compagnie de plusieurs membres de la Société des Antiquaires de l'Ouest, ont fourni l'épithaphe sur plomb du défunt, etc. L'épithaphe qui portait ces mots : *Petrus primus abbas*, est aujourd'hui conservée au musée des Antiquaires de l'Ouest (2). (Voir le dessin page 10.)

(1) Cf. sur la question des « Cavaliers » : l'abbé ARBELLOT, apud *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, tome XXXII, 1885, p. 1 à 34; — Jos. BERTHÉLÉ : *De Niort à Ruffec et de Ruffec à Angoulême, promenade archéologique*, p. 17 à 22 et 75 à 77; la *Revue poitevine et saintongeaise*, passim (voir notamment, tome III, n^o 27, p. 65).

(2) C'est à tort que ce *pitacium* a été récemment daté de l'an 1081. Il est postérieur à cette date d'une trentaine d'années et se rapporte aux environs de l'an 1112, époque probable de la mort de Pierre de Saine-Fontaine.

L'église d'Airvault ne possède guère d'ancien, en fait de mobilier, qu'un aigle-lutrin en bois sculpté, et deux cloches. L'une de ces cloches, datant de 1784, est anonyme; l'autre a été fondue en 1776, par deux fondeurs des Aubiers (Deux-Sèvres): Charles Aubry et son beau-frère Antoine Peltier (1).

Au mois de décembre 1888, M. l'abbé Beaudet, curé-doyen d'Airvault, a découvert dans le chevet de son église un devant d'autel du commencement du XII^e siècle, représentant le Christ entouré des symboles des quatre évangélistes et accompagné des quatre grands prophètes, curieuse page de sculpture dont M. Gaston Girault donne un dessin page 7.



LE CHATEAU

Le château, dont le voyageur débarquant à la gare d'Airvault-ville aperçoit les restes assez pittoresques dominant le coteau sur lequel sont étagées une partie des maisons du vieux bourg, est une construction des diverses époques du moyen âge. Il forme en plan un carré aux angles arrondis.

L'entrée, autrefois garnie d'une herse et protégée par des moucharabys, est située à l'angle sud-ouest. On y remarque, entre autres détails archaïques, des privés donnant sur l'extérieur, analogues à ceux que l'on trouve aux donjons de Moncontour, de Niort, de Trèves-Cunault, au château Salbart, etc. — Quelques ouvrages avancés protégeaient la porte. (Voir Pl. 5.)

Des trois tours défendant les autres angles, deux seulement subsistent. Elles sont supportées par des arceaux reliant les courtines et formant en plan avec l'angle arrondi de la muraille la corde d'un arc, soit foncièrement le même procédé qui était en usage au XII^e siècle pour l'établissement des trompes destinées à supporter les coupes à huit pans.

Les matériaux ayant servi à la construction des murs ont été pris à pied d'œuvre. Les anciennes carrières forment aujourd'hui les fossés de trois des côtés, le quatrième côté étant à pic sur le coteau.

Le château d'Airvault n'a rien de l'appareil correct que l'on admire dans tant de constructions du moyen âge. Les murs sont faits de moellons assez grossièrement équarris. Néanmoins, les assises sont établies régulièrement.

(1) Sur les deux cloches d'Airvault et sur les fondeurs Charles Aubry et Antoine Peltier, voir les *Recherches pour servir à l'Histoire des Arts en Poitou*, que nous publierons très prochainement. (Melle, Ed. Lacuve, éditeur.)

NOTE DE L'ÉDITEUR. — L'inscription placée dans le dessin ci-dessus est la reproduction fidèle du *pitacium* trouvé sur le corps de Pierre de Saine-Fontaine, lors des fouilles de son tombeau, en août 1880.

CONSTRUCTIONS DIVERSES

Nous citerons en premier lieu les restes de l'abbaye (xiii^e siècle et fin du xii^e), aujourd'hui occupés par la gendarmerie. On y remarque notamment : 1^o une chapelle avec piscines dont une trilobée, ornée de sculptures, fort intéressante (une analogue existe dans l'église abbatiale, bas côté du sud); — 2^o d'importantes caves voûtées sur croisées d'ogives, et des celliers également voûtés; — 3^o le local servant aujourd'hui d'écurie; — 4^o un grenier communiquant avec l'étage inférieur par un conduit servant à la descente des grains (un *tuyau* analogue existe dans la grange-grenier du logis du Gazeau, commune de Sainte-Ouenne).

La chapelle des Trois-Maries (située au milieu des promenades du champ de foire), autrefois précédée d'un *ballet*, est un monument du xv^e siècle, dont nous signalerons les voûtes à six nervures prismatiques, présentant des analogies avec celles de l'église Saint-Médard de Thouars. Le sol renferme plusieurs pierres tombales, avec inscriptions; on y voit également une dalle trapézoïdale qui semble un couvercle de sarcophage remployé.

Les vieilles maisons ne sont pas rares à Airvault, quoiqu'on en ait démoli un grand nombre depuis quelques années. Un certain nombre présentent des étages en bois en encorbellement. Néanmoins, au point de vue des maisons de la fin du moyen âge, Airvault est inférieur à Saint-Loup et à Parthenay.

LE PONT DE VERNAY

De tous les ponts du moyen âge qui ont survécu en France, le pont de Vernay est l'un des plus anciens et des plus intéressants. Il remonte au moins au xii^e siècle, sinon au xi^e. (Voir Pl. 6.)

Les piles sont flanquées en amont d'épis triangulaires, en aval de contreforts plats. Les arches, au nombre de onze, sont soutenues chacune par trois arcs-doubleaux. Deux de ces arches, détruites lors des guerres de la Révolution (?), ont été remplacées jusqu'à ces dernières années par une passerelle en bois. Elles viennent d'être restituées en pierre par les soins de la Commission des Monuments historiques. Nous devons ajouter que cette restauration n'est en aucune façon digne d'être louée. Au lieu de suivre la pente normale du pont, qui est établi en dos d'âne, les deux arches en question ont reçu une élévation disproportionnée. Elles ont, de plus, été couronnées de modillons en vue d'un élargissement de la chaussée. Le tout, absolument en contradiction avec l'état de choses préexistant (1).

(1) Nous croyons devoir citer ici quelques-unes des appréciations portées sur ces travaux dans les séances du Conseil général des Deux-Sèvres :

« Le rapport du nouvel architecte dit que les réparations faites au pont de Vernay par M. Loué, constituent une véritable tache architectonique. » (M. DUPUIS, session d'août 1886, procès-verbaux, p. 237.)

« M. Loué a fait dépenser au département 28,000 francs pour la restauration d'une seule arche du pont de Vernay, qui n'est pas praticable. » (M. TAUDIÈRE, session d'août 1887, procès-verbaux, p. 151.)

« Le pont de Vernay faisait autrefois un dos d'âne et aujourd'hui présente, au point où il se raccorde avec le sol, un véritable seuil qui interdit le passage des voitures. » (M. TAUDIÈRE, session d'août 1888, procès-verbaux, p. 120.)

Les travaux du pont de Vernay sont une des causes qui ont fait révoquer M. Loué de ses fonctions d'architecte des monuments historiques.

LOUIN

LOUIN est un petit village du canton de Saint-Loup qui ne présente d'intéressant que ses antiquités. On y remarque : 1° les restes d'une église en petit appareil, remontant probablement à l'époque carlovingienne; — 2° une intéressante croix de cimetière, de l'époque romane (dont le dessin page 13); — 3° divers autres restes que nous énumérerons plus bas.

L'ANCIENNE ÉGLISE

Le pan de mur en petit appareil, semé de cordons de briques, qui sert aujourd'hui de clôture au jardin du presbytère, est, avec un clocher et une portion de chevet (de la fin du XII^e siècle ou du commencement du XIII^e), tout ce qui a survécu, au point de vue architectural, de l'ancienne église de Louin.

Ce débris porte à douze le nombre des églises ou parties d'églises de style latin, antérieures ou postérieures à l'an 1000, encore existantes ou disparues depuis peu de temps, que l'on peut citer dans le département des Deux-Sèvres.

Les onze églises ou parties d'églises qui avaient été signalées jusqu'ici, sont :

1° Saint-Généroux, une pièce célèbre décrite par de Caumont, par Lenoir, par Gailhabaud, par Arnould, etc., et sur laquelle nous reviendrons dans une des prochaines livraisons;

2° Tourtenay, décrite par Arnould;

3° Saint-Marc-la-Lande, signalée par M. Léo Desaivre;

4° La crypte de Saint-Léger, à Saint-Maixent, découverte et décrite par M. Alfred Richard;

5° 6° 7° Châtillon-sur-Thouet, Saint-Clémentin et Voultegon, étudiés par M. B. Ledain;

8° Saint-Hilaire-des-Echaubrognes;

9° Le chevet de l'église de Gourgé,

auxquelles il faut ajouter :

10° Les sculptures, certainement du X^e siècle, de l'église d'Airvault, et probablement aussi les deux piliers du porche de la même église;

11° Les sculptures méplates, très probablement carlovingiennes, de Saint-Florent, près Niort.

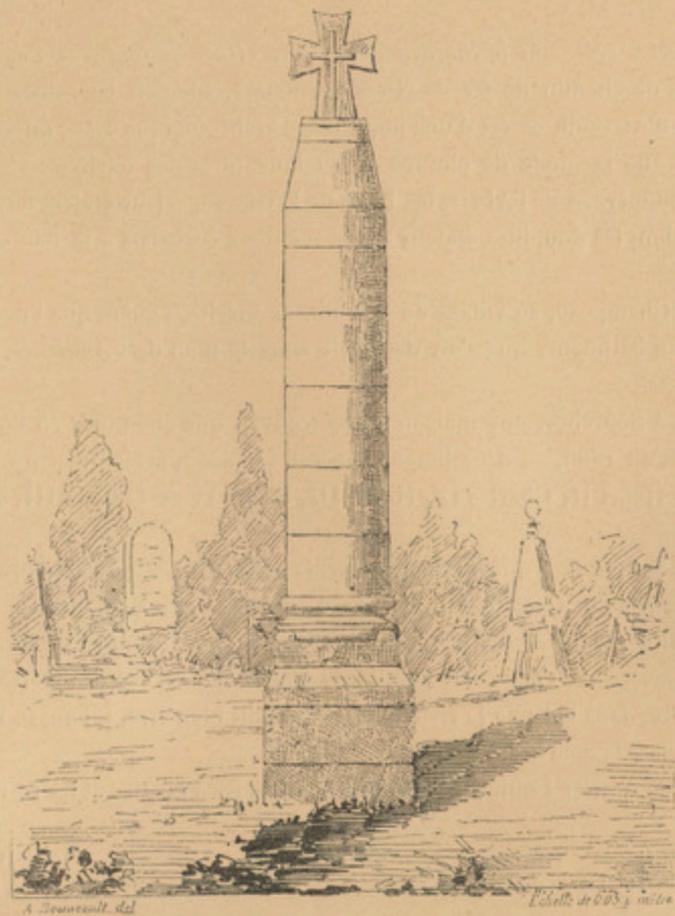
En Poitou, les églises romanes sont assez nombreuses pour que l'on puisse se dispenser de les compter. En revanche, les restes de l'époque latine sont rares et il n'est pas inutile d'en dresser l'inventaire.

LA CROIX DE CIMETIÈRE

Cette croix appartient au type monocylindrique, qui est également représenté dans les Deux-Sèvres par les croix plus ou moins élégantes des cimetières de Pamplie, de Saint-Christophe-sur-Roc, de Prahecq, etc.

Nos autres croix hosannières de l'époque romane affectent la forme, soit d'un quatre-feuilles (exemple à Aiffres et à Gourgé), soit d'un massif carré flanqué de quatre colonnes (exemple à La Peyratte).

En creusant les fosses du cimetière de Louin, on a rencontré, à plusieurs reprises, des tuiles, des carrelages, des substructions remontant à l'époque romaine, et plus d'une sépulture récente présente cette particularité rare d'être recouverte, en guise de pierre tombale, par de vastes tuiles à rebords.



ANTIQUITÉS DIVERSES

L'ancien four banal du prieuré de Louin existe encore. Il fait partie de la propriété de MM. Prest frères. Sur le linteau de l'ancienne porte de ce four (1), on lit cette inscription :

FOVE · BANAL · DV · P^E

Une autre inscription, aujourd'hui réemployée comme moellon et placée la tête en bas, fournit la date :

1711 · C · LA
VRENCE
CONSTRV
XIT · 1711

C. Laurence est le prieur qui fit refondre, par Pierre et Nicolas Aubry, la vieille cloche encore existante.

Le moulin de Louin, *alias* moulin de Toutes-Voies, qui a conservé une de ses roues anciennes à simple cordon, porte gravée sur un de ses murs la date de 1764.

Ce moulin fut vendu, le 17 germinal an XII, par « le citoyen Duvergier-Larochejacquelein, propriétaire, demeurant ordinairement à Citron, commune d'Avinsau, département de la Gironde, de présent à Clisson, commune de Boismé, canton dudit Bressuire, au nom et comme fondé de pouvoir de dame Marie-Louise-Victoire Donnissan, son épouse », à « la citoyenne Jeanne Cornuault, veuve Joseph Poirault, meunier, demeurante au moulin de Louin, tant pour elle que pour ses quatre enfants mineurs et dudit feu son mari » (2).

(1) Ce linteau n'est plus à sa place primitive.

(2) Communication de M. Vernault, propriétaire actuel du moulin de Louin.

La vieille mesure appelée ci-devant le château de Louin, située et joignant l'église dudit lieu (1), dont le voyageur, qui suit la ligne de chemin de fer de Niort à Thouars, aperçoit les ruines assez pittoresques entre les stations de Saint-Loup et d'Airvault, — est d'une importance archéologique assez mince.

Nous n'y signalerons que le mode de clôture de quelques-unes des fenêtres. Comme aux fortifications des églises de Gourgé (2), du Boupère et de l'Absie, les baies de l'étage supérieur étaient fermées au moyen de volets se soulevant et se rabattant, dont les goupilles étaient fixées sur deux corbelets à la hauteur du linteau.

Les restes du logis de Champeau, au village de ce nom, ne méritent guère que l'honneur d'être cités. — A la Ronde, existait autrefois un bâtiment, que l'on désignait sous le nom de l'*Audience*. Il a été démoli ainsi que le vieux logis.

On a démoli, en 1883, à Sourches, une maison où se trouvait une cheminée en bois portant la date de 1677.

A Sourches également, en 1886, en démolissant une autre maison, MM. Prest frères ont découvert quarante-deux monnaies d'argent de Henri II, Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII, qui sont encore aujourd'hui en leur possession.

Louin n'est distant de Saint-Loup que de deux ou trois petits kilomètres. Une promenade. Si vous suivez la route, vous passez sur le pont de la Garotte, fait avec les anciennes pierres tumulaires du cimetière. Sur l'un des parapets, on peut encore lire plusieurs épitaphes du XVII^e siècle. — Un autre chemin, plus pittoresque, réunit Louin et Saint-Loup. On traverse le Thouet au moulin de Toutes-Voies, sur des pierres plus ou moins branlantes et posées près l'une de l'autre, dans le lit de la rivière. Ce *perré* doit bien être, lui aussi, un morceau archéologique. Mais essayez donc d'en préciser la date ?

N'oublions pas, avant de quitter Louin, de signaler le vieux fer à hosties et les restes de retable conservés à la cure.

Jos. BERTHELÉ,

Membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

(1) Acte de vente du moulin de Louin (17 germinal an XII). Le château fut vendu à cette date comme dépendance du moulin.

(2) Cf. la note du P. Ladislas sur les *Fortifications de l'église de Gourgé*, apud *Revue poitevine et saintongeaise*, t. II, p. 31.

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU

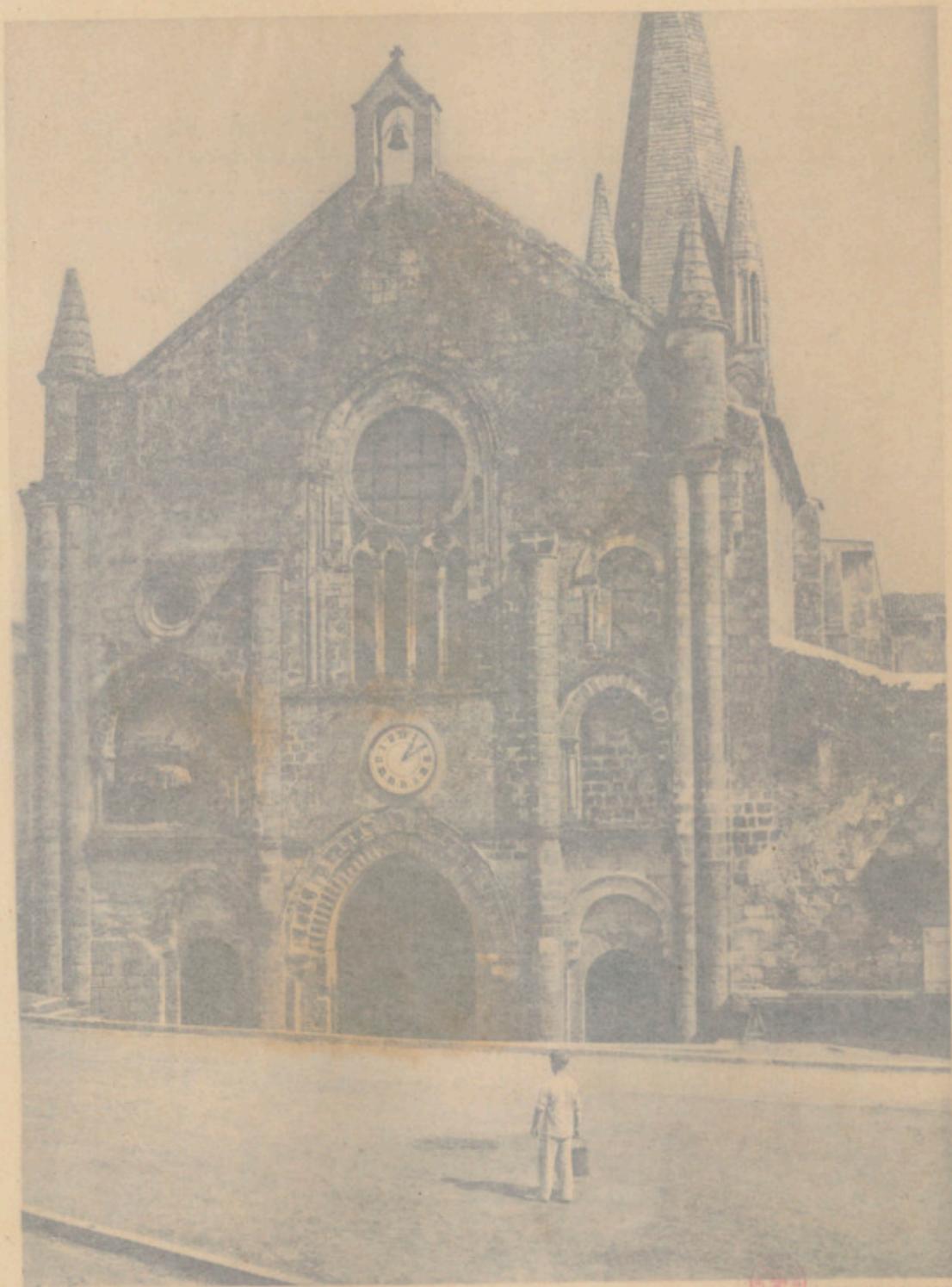


PHOTO JULES BOUQUIN

REPRODUCTION P. GUERIN

AIRVAULT (DEUX-SÈVRES)

L'ÉGLISE

Façade principale, vue prise à l'Ouest.

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



PHOT. JULES BOBUCHON

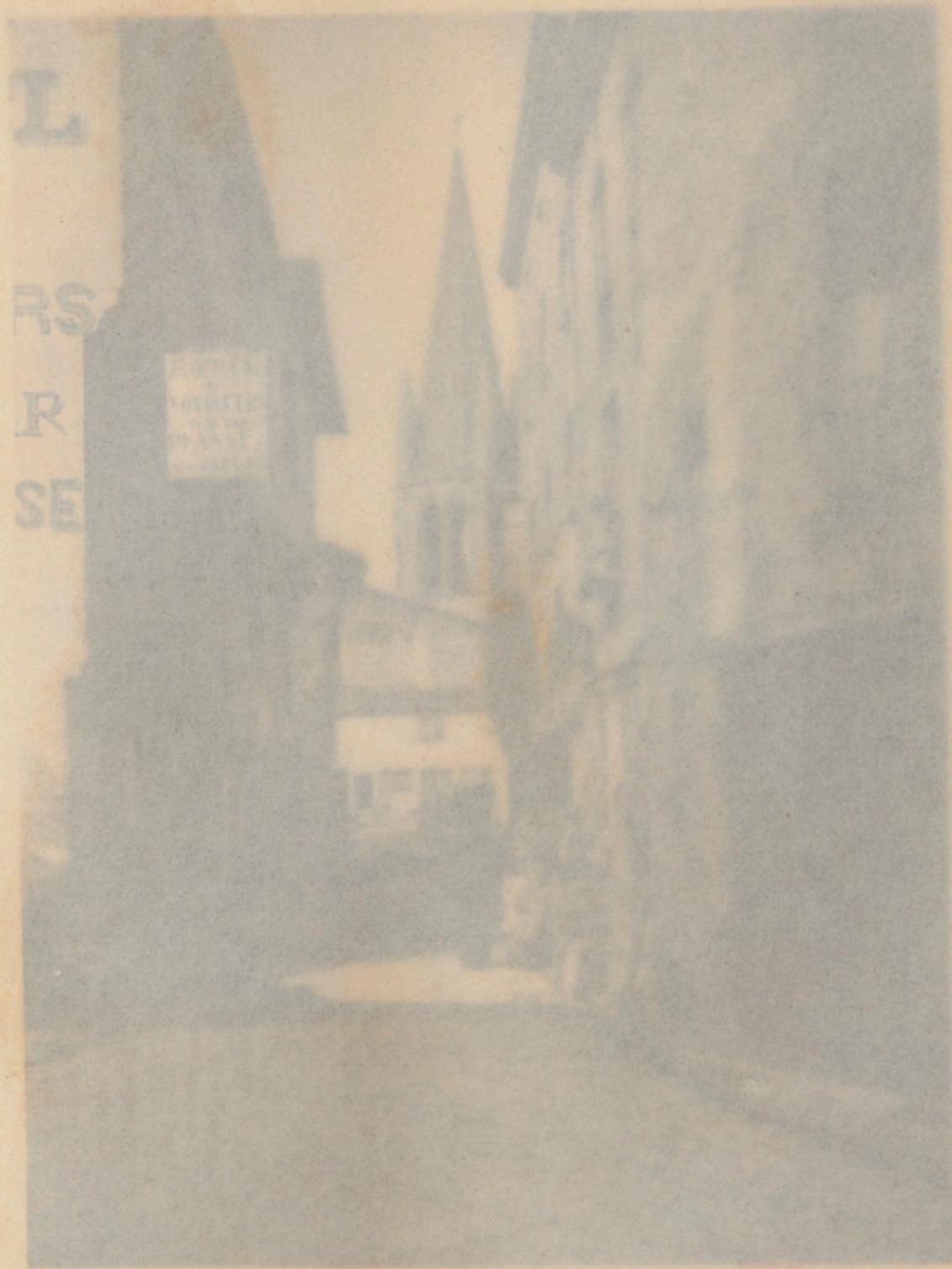
MÉTIÉRAYRE, P. GUARDIN

AIRVAULT (DEUX-SÈVRES)

L'ÉGLISE

Façade principale, vue prise à l'Ouest.

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



AIRVAULT (DEUX-SEVRES)

LE CLOCHER DE L'ÉGLISE
et la rue de la Courbe d'Orléans

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



PHOTO JULES ROBUCHON



HELIOGRAPHIE R. DUJARDIN

AIRVAULT (DEUX-SÈVRES)

LE CLOCHER DE L'ÉGLISE
et la rue de la Porte-Cailion

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



PHOT. J. J. ROBERTSON

ALPHONSE P. BARRON

AIRVAULT (DEUX-SÈVRES)

L'ÉGLISE

Vue intérieure

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU

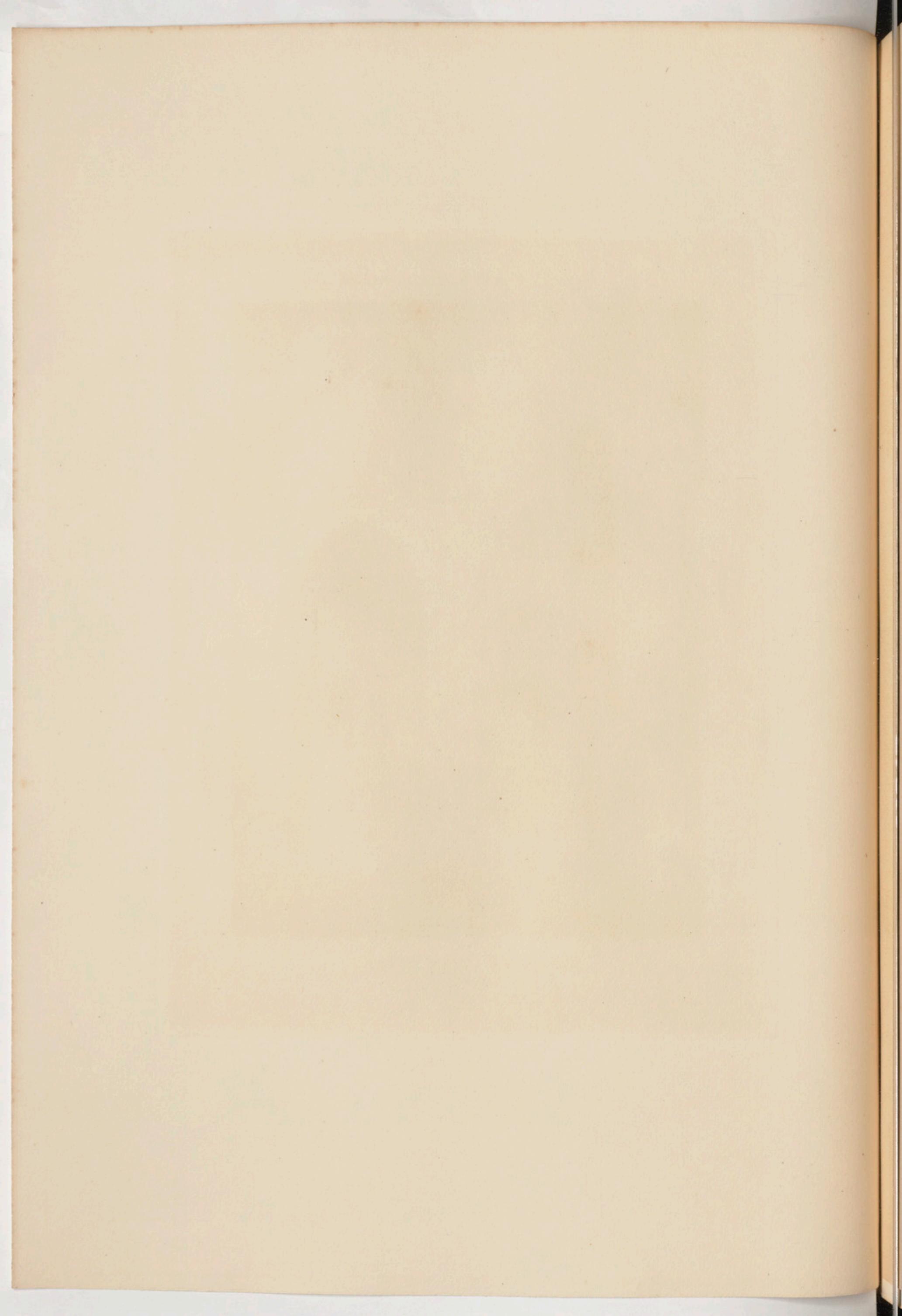


PHOT. JULES ROBUCHON

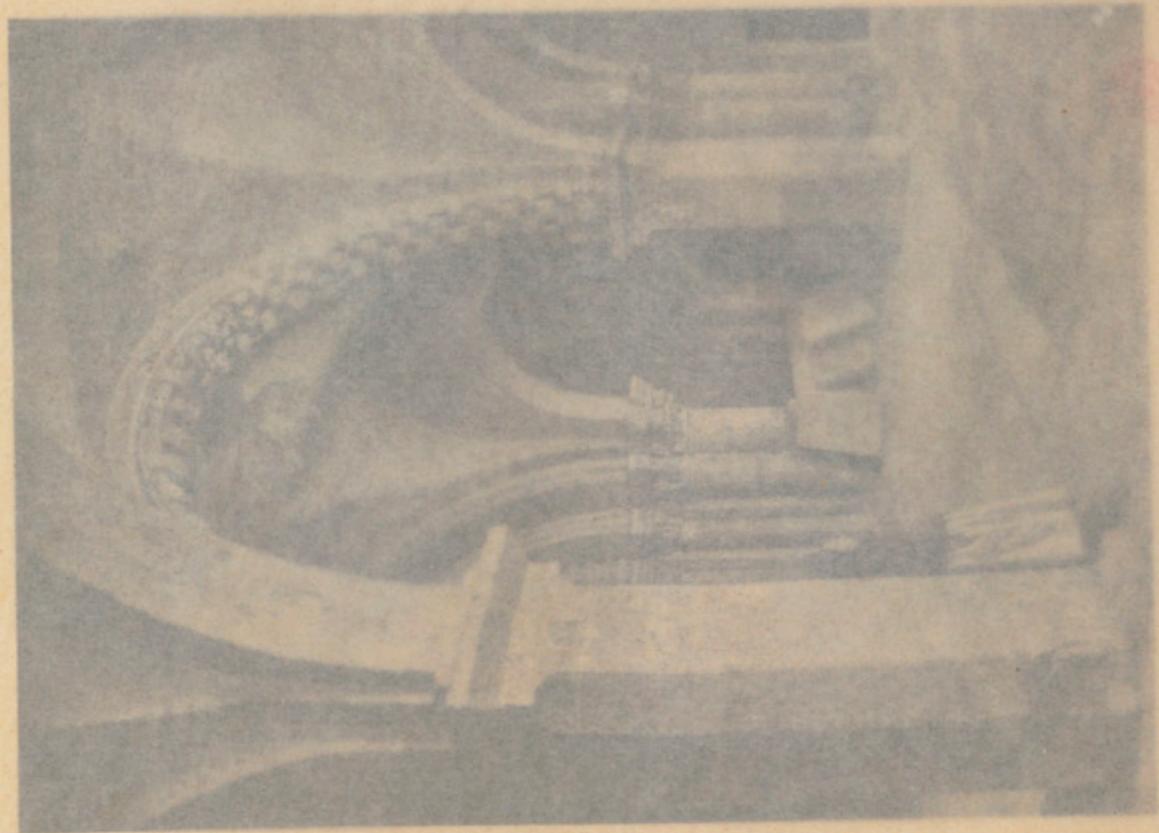
HÉLIOGRAVURE P. DUJARDIN

AIRVAULT (DEUX-SÈVRES)

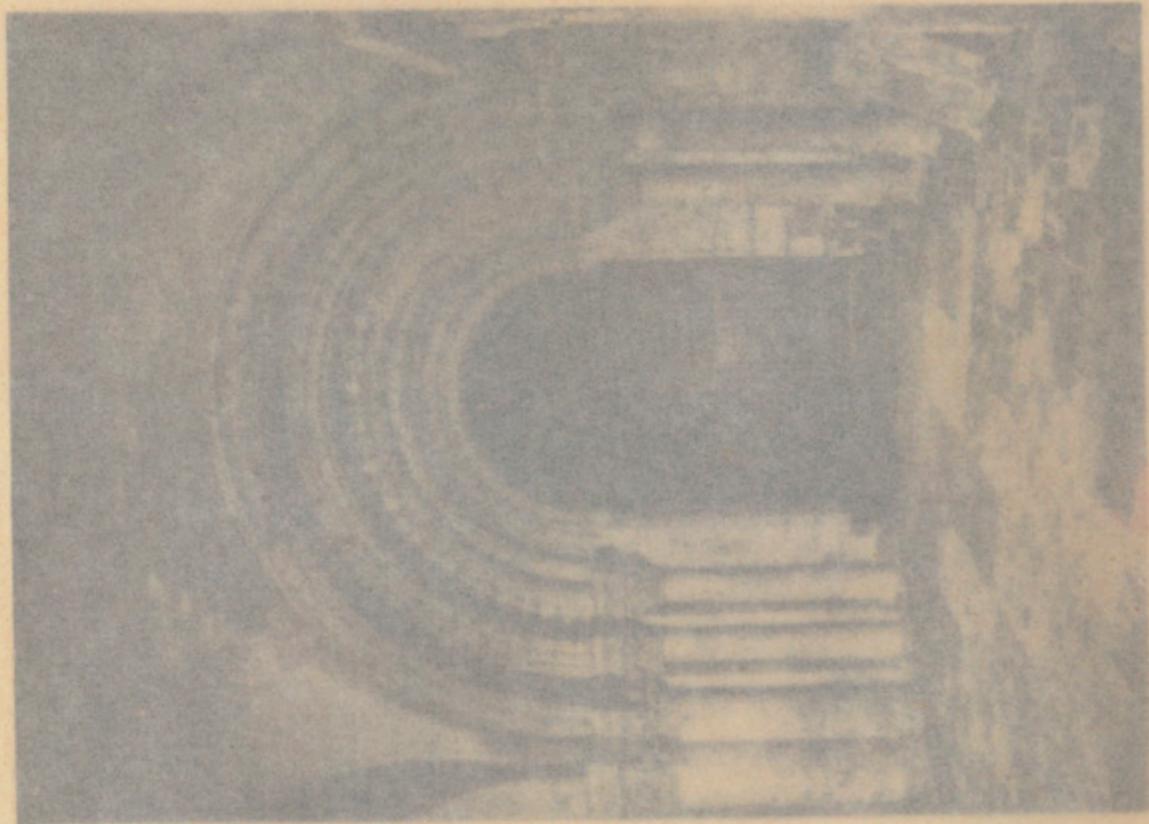
L'ÉGLISE
Vue intérieure.



PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU

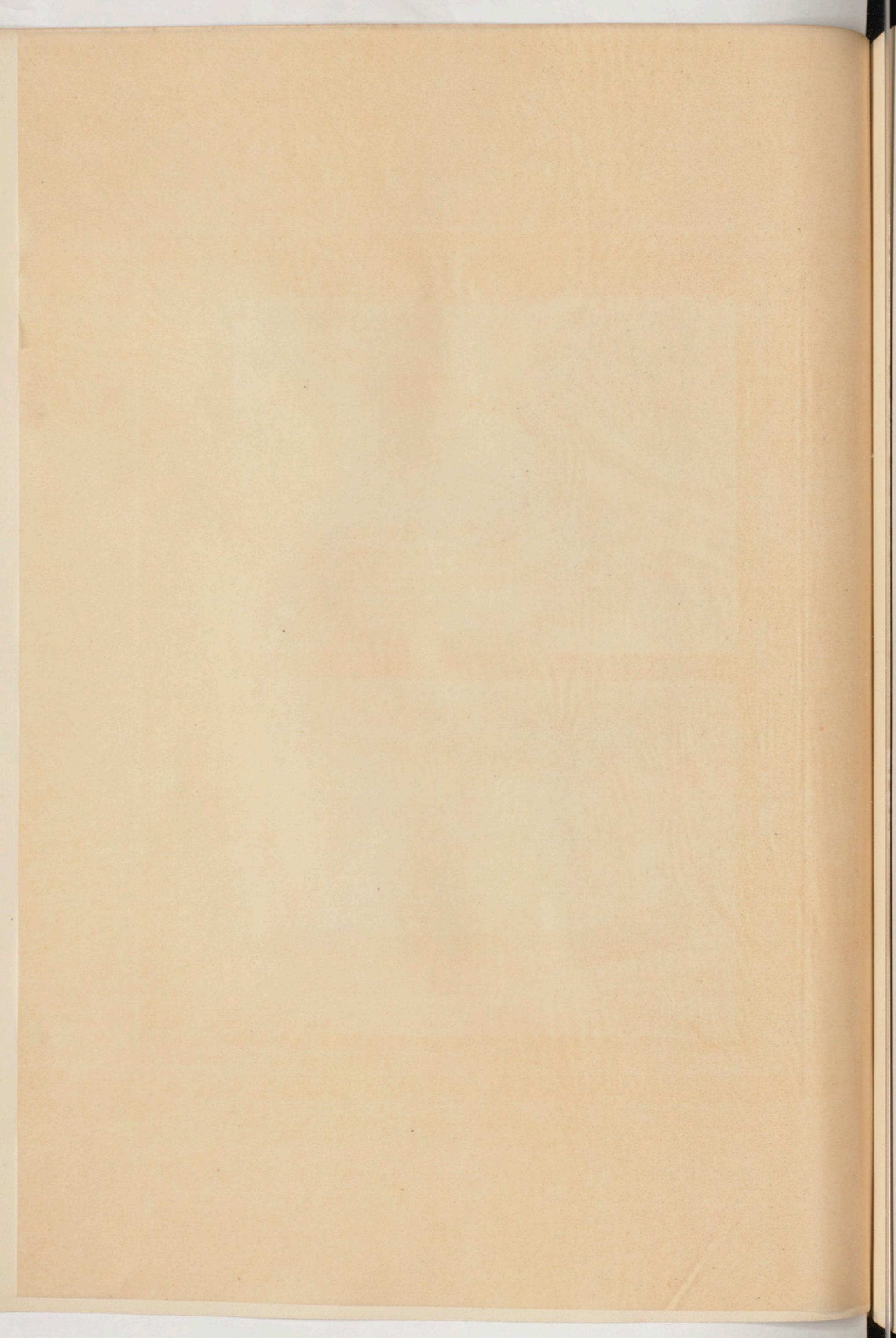


LE NARTHEX



AIRVAULT (DEUX-SÈVRES)

PORTE DE L'ÉGLISE SOUS LE NARTHEX



PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU

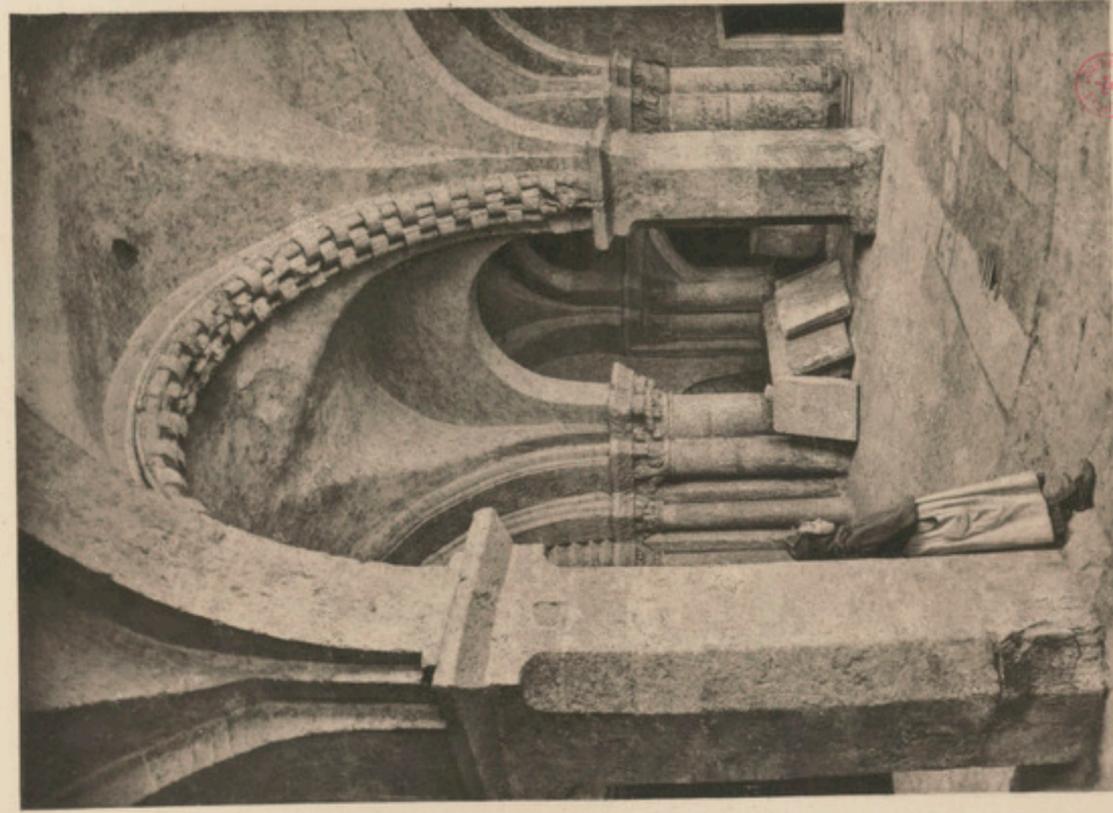
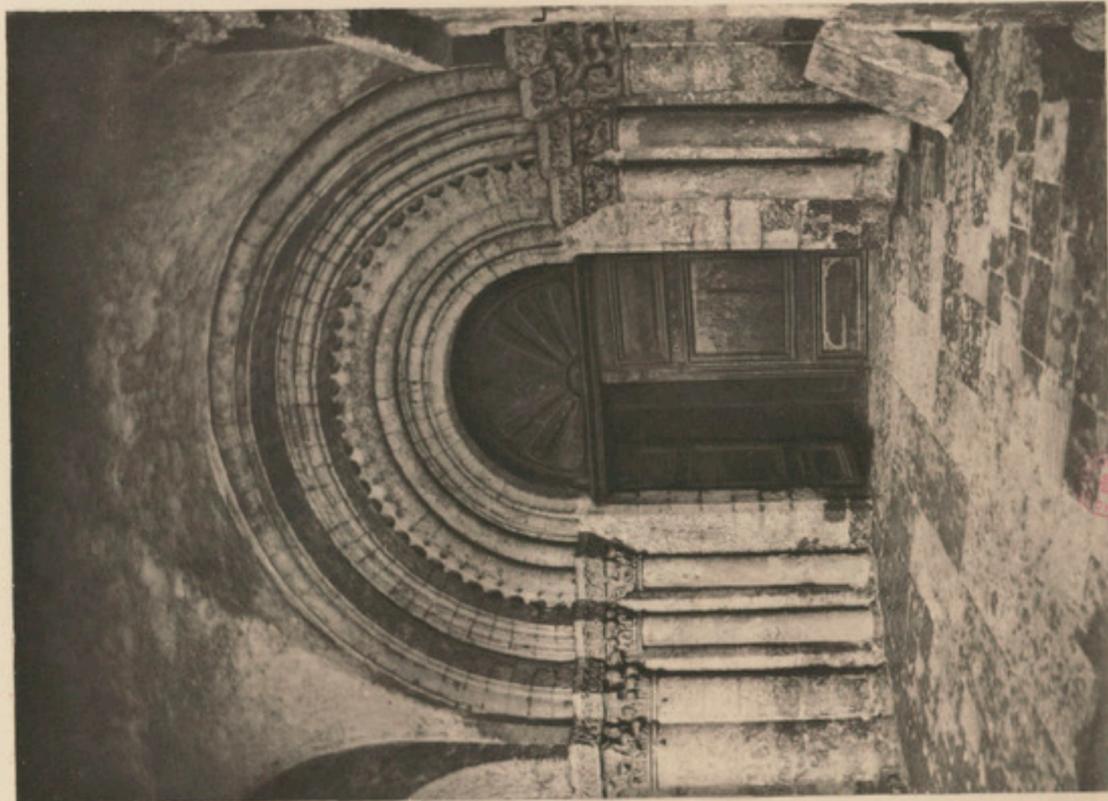


PHOTO JULES ARMOISEN

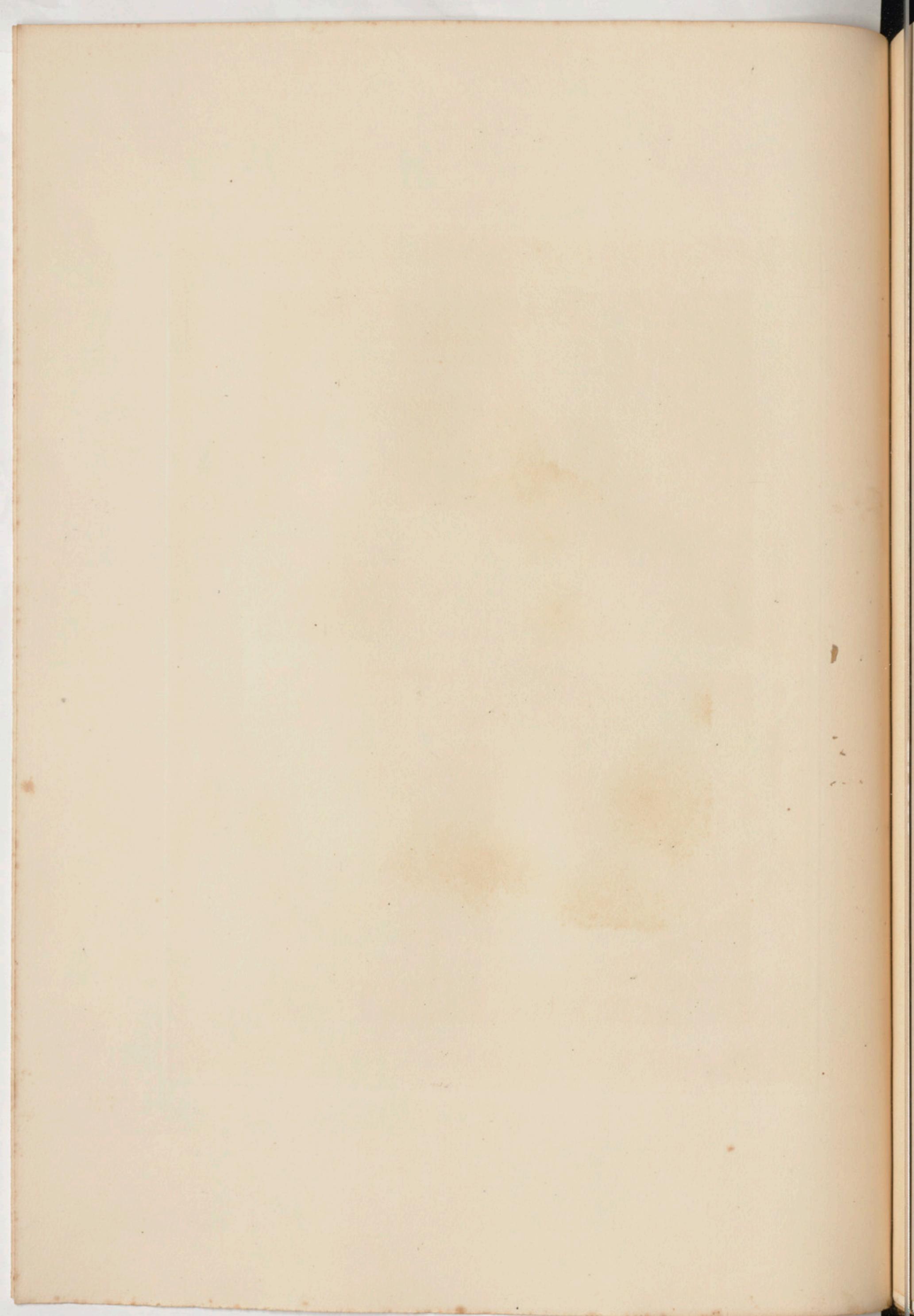
LE NARTHEX



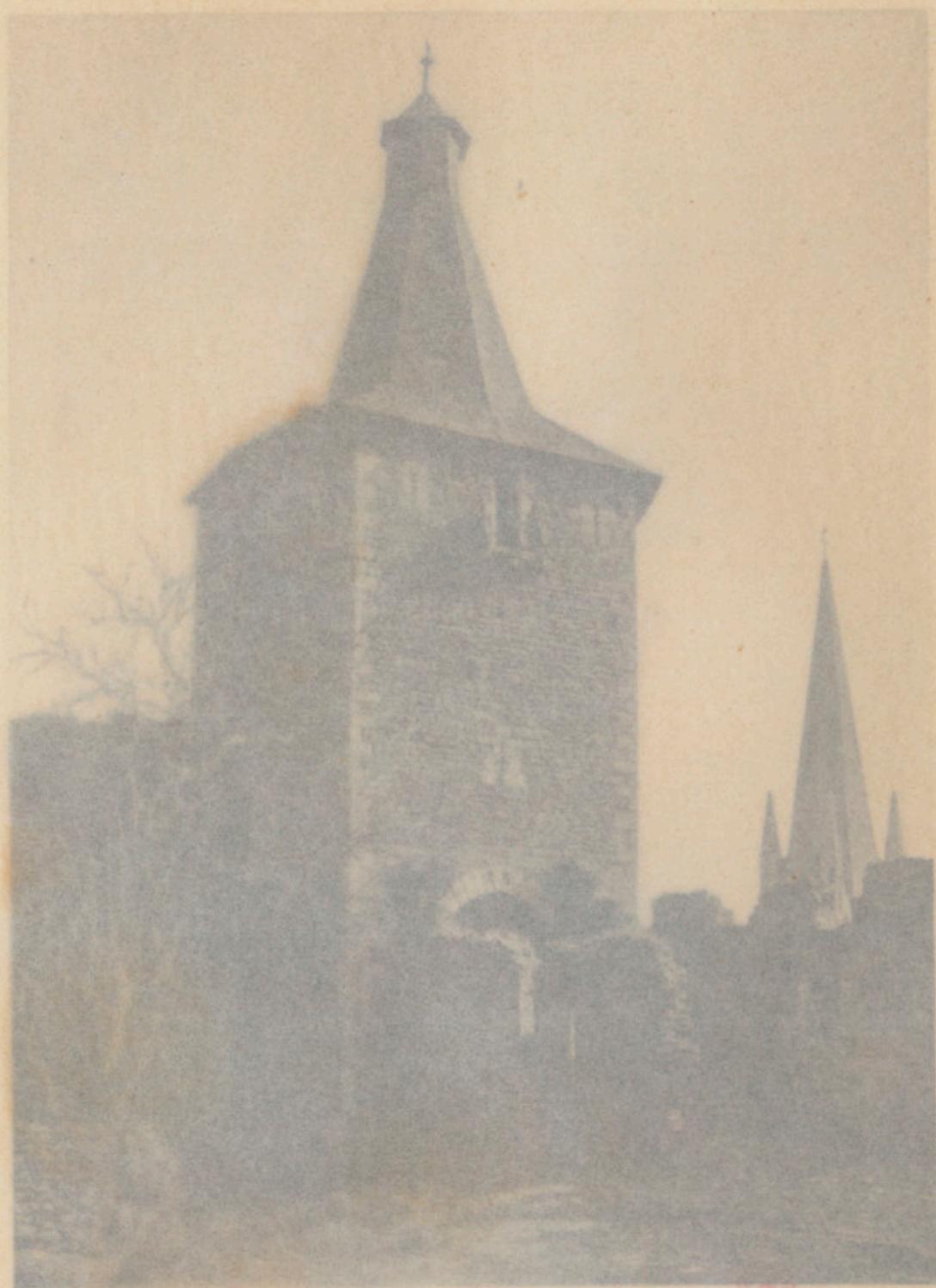
REPRODUCTION F. DUMAS

AIRVAULT (DEUX-SÈVRES)

PORTE DE L'ÉGLISE SOUS LE NARTHEX



PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



AIRVAULT (DEUX-SÈVRES)

LE CHATEAU
au Dessus de l'Église

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



PHOTO JULES ROBUCHON



REPRODUCTION P. DUJARDIN

AIRVAULT (DEUX-SÈVRES)

LE CHÂTEAU
Le Donjon de l'Entrée

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



STRAVAULT (DEUX-SEVRES)

1870

Photographie de M. J. B. de la Roche-Beaucourt, Paris, 1870

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



AIRVAULT (DEUX-SÈVRES)

LE PONT DE VERNAY

Vue prise de la rive droite au Nord-Est.



SAINT-GÉNEROUX (DEUX-SÈVRES)

LE VIEUX PONT

Vue prise en Amont

SAINT-GÉNEROUX

(DEUX-SÈVRES)

1° *Saint-Généroux. — L'Église, façade latérale sud.*

2° *Id. L'Église, vue intérieure.*

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES

PARMI les neuf bourgs ou villages qui composent le canton d'Airvault, Saint-Généroux, bâti sur les deux rives bordées d'arbres du Thouet, est un des plus pittoresquement situés. Au point de vue monumental, il partage le premier rang avec Airvault et Saint-Jouin. Sa petite église est, en effet, un des spécimens les plus célèbres de l'architecture *latine*. L'archéologue y rencontre en outre avec satisfaction un pont gothique important.

Comme population, la commune de Saint-Généroux occupe le 6^e rang dans le canton ; elle possédait, au recensement de 1891, 538 habitants, dont 338 agglomérés. Sa superficie totale est de 2,033 hectares, sur lesquels 7 hectares 85 de propriété bâtie et 970 consacrés à la culture des céréales. La vigne y a considérablement souffert du phylloxera.

La constitution géologique des environs de Saint-Généroux est sensiblement la même que celle d'Airvault et de toutes les rives du Thouet, entre Saint-Loup et Thouars.

Cette rivière y a creusé son lit à travers un massif de microgranulite gris rougeâtre (porphyre quartzifère), dans lequel sont parfois enclavés des lambeaux de micaschistes fins des terrains primitifs. Au-dessus se retrou-

vent les couches argileuses du Toarcien (Lias supérieur), ayant à leur base 0^m,50 à 1 mètre de grès grossiers représentant, dans la région, le Liasien (Lias moyen). Les calcaires du Bajocien (Oolithe inférieure) leur succèdent et sont exploités pour la construction.

Les hauteurs sont recouvertes d'un vaste et puissant manteau d'argile sableuse tertiaire, aux contours fortement déchiquetés, et à la destruction complète duquel le ruissellement continu des pluies travaillera sans cesse durant des siècles encore (1).

La commune de Saint-Généroux, qui ne possède ni foires ni marchés, expédie à Airvault, à Thouars, à Saint-Varent, etc. Elle possède trois moulins à eau et deux moulins à vent.

Saint-Généroux est desservi — approximativement — par les stations d'Airvault et par celles de Saint-Jouin et de Saint-Varent, des lignes ferrées de Niort à Paris par Thouars et de Niort à Tours. Les stations de Saint-Jouin et d'Airvault-Ville sont les plus rapprochées. — Cette commune est traversée par les deux chemins d'intérêt commun : N° 45, d'Airvault à Pas-de-Jeu, et N° 47, d'Airvault à Maulévrier.

Sous l'ancien régime, la paroisse de Saint-Généroux était une enclave de l'Anjou. Sa population se composait de laboureurs et de vigneron. — L'église était un prieuré de l'abbaye de Saint-Jouin.

HISTOIRE

Les documents, provenant des anciennes seigneuries de Saint-Généroux, qui sont conservés aux archives du département des Deux-Sèvres (2), se réfèrent, — d'une part, au fief de Thiors, qui fut possédé par la célèbre famille d'Appelvoisin, — d'autre part, aux fiefs de Velours, de Laspaix, des Granges, etc., qui se réunirent, dans la seconde moitié du XVII^e siècle, entre les mains des de Laspaix, après avoir appartenu, — Velours et Laspaix, au fameux Artus Gouffier, — les Granges, aux Cathus et à Jacques de Vieux.

THIORS. — Dès 1445, on trouve, comme seigneur de Thiors et Saint-Généroux, Jean d'Appelvoisin, époux de Marie Dobé (3). En 1477 (par l'intermédiaire de Jean Martinet, écuyer, seigneur de « la Jobretère », son chargé de procuration), noble homme Jean d'Appelvoisin, chevalier, seigneur de Thiors et de « la Jobetière », rend hommage, « pour raison de son hostel de Saint-Généroux » et de diverses « chouses assises près ledit lieu », à « Artus de Velort, escuyer, seigneur de Meulles et de la Chapelle-Berloin », à cause de son « hostel de Meulles » (4). Au commencement du XVI^e siècle, messire Hardy d'Appelvoisin acquiert de Guillaume Rimbault et annexe à Thiors « la seigneurie, fief et dépendance de Sauve, assise en la paroisse de Saint-Généroux et illec environ » et mouvant de la seigneurie de Belleville-en-Thouarsais (5). — En 1535 et 1545, le seigneur de Thiors est René d'Appelvoisin, qui en même temps que sa « seigneurie de Saint-Généroux » possède celle de « la Jobetière » et de « Pellevoysin » (6). — En 1560, ces mêmes fiefs sont aux mains de François d'Appelvoisin, que nous retrouvons également en 1565 (7). — En 1608, la « maison de Thiors » appartient à haute et puissante dame Claude de Châtillon, veuve de Charles Thiercelin d'Appelvoisin, en son vivant chevalier de l'Ordre du roi, seigneur de la Roche-du-Maine, de Chitré, de Pellevoisin et de Thiors (8).

Peu après, le « chastel dudit Thiors » changeait momentanément de famille. En 1619, les déclarations en sont rendues à messire René de Saint-Offange, chevalier, qui d'autre part était seigneur de la Frapinière et de l'Espronnière (9).

En 1650, les d'Appelvoisin sont de nouveau en possession de la « seigneurie de Thiors en Saint-Généroux ». A cette date, « haut et puissant messire Charles de Tiercellin d'Appelvoisin, chevalier de l'Ordre du Roy et gentilhomme ordinaire de sa chambre, baron de Loge-Fougereuse, seigneur dudit lieu de Pelvoizin, Chistré, Le Foux, Candé et de la Roche-du-Maine et aultres places, demeurant ordinairement en son chasteau de Candé, paroisse dudit Candé [en] Xscaintonge, estant de présent en sa maison noble de Thiors en Saint-Généroux » arrondit son domaine par l'acquisition de diverses terres (10). — Ses successeurs étaient, en 1683, « Claude de Pal-

(1) Nous devons ces notes géologiques à l'obligeance de M. Alph. Fournier.

(2) E. 917 à 1029. — Cf. notre inventaire-sommaire, pp. 148 à 178.

(3) E. 918.

(5) E. 921 et E. 1016.

(7) E. 925.

(9) E. 935, 936, 937.

(4) *Ibid.*

(6) E. 925.

(8) E. 930.

(10) E. 950.

voisin » (1); — en 1698, Charles, seigneur de la Roche-du-Maine, Le Fou, Chitré, etc., qui habitait au Pireau, paroisse de Vouneuil-sur-Vienne (2); — puis, au XVIII^e siècle, Louise-Charlotte, qui habitait en 1736 son château de l'Islette (paroisse de Chevilly en Touraine) et, en 1753, le château de la Jumellière (3).

VELOURS ET LASPAIX. — En 1654, 1655, 1664, 1668 et 1682, de nombreuses déclarations sont rendues, à cause de sa « châtellenie de Saint-Généroux et seigneurie de Velours », à Artus Gouffier, duc de Rouanais, pair de France, marquis de Boisy, comte de Maulévrier, baron des baronnies de Gonnord, la Chassée, Moncontour et Cursay, seigneur des seigneuries de Meulles, Belleville-en-Thouarsais, Oyron, Saint-Généroux et autres lieux, gouverneur et lieutenant général pour le roi en provinces de haut et bas Poitou, Châtelleraudais et Loudunais, lieutenant général des armées de Sa Majesté (4).

En 1664 et 1665, ce même Artus Gouffier reçoit les déclarations de « Laspoix » (5). Il possédait en effet les deux fiefs, et nous le voyons qualifié, en 1683, de « seigneur de la seigneurie de Saint-Généroux et Laspoix » (6).

LES GRANGES. — Ce fief relevait de la baronnie de Moncontour et Marnes. — En 1569, 1573 et 1576, noble homme Joachim Cathus, un des successeurs de Charles Cathus (7), est dit seigneur des Granges, du Vieux-Moulin, de la terre et seigneurie de Saint-Généroux, de Bois-Cathus, de la Mergellerie, etc. (8). — En 1613, les déclarations de la seigneurie des Granges sont rendues à Jeanne Rouatin ou Rouartin, veuve de Pierre Vidard, en son vivant écuyer, seigneur de la maison noble, fief, terre et seigneurie des Granges (9), qui elle-même rend hommage pour son « herbergement... [de] Saint-Généroux » à la seigneurie de Moncontour (10).

De 1653 à 1659, on voit messire Jacques de Vieux, chevalier, seigneur de Monguimier, du fief de Milleped et autres lieux, demeurant ordinairement en sa maison noble de la Bouterochère (paroisse d'Azay-sur-Thouet), acquérir d'assez nombreuses pièces de terre à des habitants de Saint-Généroux et des villages voisins (11). En 1664, 1665, 1666, ce même personnage achète encore, mais il reçoit surtout nombre de déclarations et cette fois il est dit « seigneur des Granges et de Monguimier, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, demeurant en sa maison noble des Granges Saint-Généroux » (12). En 1671, il a disparu de ce monde et c'est sa veuve, Marie Paillard, qui rend aveu et dénombrement au duc de la Feuillade, alors baron de Moncontour :

Item, tient encore et relève de moy, à cause de ma seigneurie de Saint-Généroux, mon hostel et herbergement de Monguimier, situé en la ville dudit Saint-Généroux, consistant en un grand corps de logis composé de douze chambres basses et hautes et greniers par-dessus, une fuye, haute et basse cour, granges, escuries, caves, estables, toits, jardins, garennes, clos de vignes, terres labourables, le tout se joignant l'un l'autre, tenant d'une part ledit hostel, jardins et garenne à la rivière du Thouet et au pont de Saint-Généroux, une rue entre deux, et d'autre part joignant à la seigneurie de Laspoix, aussy le chemin entre deux, et au prieuré dudit Saint-Généroux....

Item, toute juridiction de droit de coustume que mes prédécesseurs et moy avons accoustumé avoir en ladite ville et paroisse de Saint-Généroux, avecques toute moyenne et basse justice, jusqu'à sept sols six deniers d'amande, quand le cas y advient.... Item, la veuve et héritiers de feu Sébastien, demeurant à Iray, et les nommés Louis Desrages, demeurant à Monteil, sont tenus et obligés me fournir de prison en leur maison située au Grand-Puy de Saint-Généroux, anciennement appelée la maison du Portault, ainsy qu'ils ont toujours fait à mes prédécesseurs et à moy....

Droits de moulins et de fours banaux, de banc et de sépulture dans le chœur de l'église, de garenne, de fuie et de chasse. — Item les eaux et pescheries, depuis mon moulin de Saint-Généroux jusques à la chaussée de mon moulin de Monguimier, partageant la pesche avec vous, mon dit seigneur, à cause de votre seigneurie du Breuil de la Porte ou Laspoix en Saint-Généroux, lequel dit seigneur de Laspoix doit faire les partages de ladite pesche et je dois choisir, et lorsque je fais pescher, je suis tenu d'appeler mes frescheurs et choisir le premier; tenant ladite rivière, d'une part, à la garenne de ma seigneurie de Monguimier, à mon fief de Milleped....

Item, le droit de fief et de féodalité tant sur le prieur que curé de S^t-Généroux, ...mesme des lieux qui leur doibvent le quart, quint ou terrage, en quoy ils n'ont aucun droit de cens ne vantes.

Suit l'énumération des rentes diverses en nature et en argent, des « rentes communes entre le seigneur des Granges Saint-Généroux et le seigneur de Laspoix », des « terrages et quintes qui se partagent par moitié entre le seigneur des Granges et le seigneur de Laspoix », etc. (13).

En 1677, par suite d'acquisition sans doute, la seigneurie des Granges était passée à André de Laspaix, qui en 1684 se qualifiait seigneur de Montigny, de Monguimier, des Granges en Saint-Généroux et autres lieux (14); en 1695, il ajoutait le titre de seigneur de Boussais (15). — En 1720, on lui voit comme successeur Charles-André de Laspaix qui habite Limon, paroisse de Curçay (Vienne), dont il est également seigneur (16).

A la mort de Charles-André de Laspaix, ses biens furent partagés entre ses enfants, Anne-Perrine de Laspaix, veuve de René de Reigné, écuyer, seigneur de Veniers, demeurant à Loudun, et Charles-François de Laspaix, seigneur de Monguimier et du Pressoir-Bachelier (17). Ce dernier eut les Granges et y habita (1732, 1736, 1739, 1745, 1748) (18).

(1) E. 1012.

(2) E. 1016.

(3) E. 1023.

(4) E. 955 à 960, 962, 984,
994 à 1005, 1012.

(5) E. 973 à 983, 990.

(6) E. 1012.

(7) E. 923.

(8) E. 926.

(9) E. 932, 933.

(10) E. 934.

(11) E. 952, 953, 965, 967.

(12) E. 971, 972, 988, 989,
992, 993.

(13) E. 1008.

(14) E. 1010, 1012.

(15) E. 1013.

(16) E. 1020.

(17) *Ibid.*

(18) E. 1021, 1024.

En 1749, Charles-François n'est plus seulement seigneur des Granges; il est devenu « seigneur de Saint-Généroux, Bois-Savarit, Velours, Laspoix, Noirterre en Saint-Généroux (1) et autres lieux » (2).

Dès 1759, il est remplacé par Charles-Henry, qui ne prend guère que le titre de seigneur de Saint-Généroux, quoique aux fiefs ci-devant dits il ait ajouté *Thiors*, et qui en 1769 rend hommage au roi, à cause de son château de Saumur, pour

Le château dudit Saint-Généroux, de présent en mesure, ... les fiefs et seigneurie de Saint-Généroux et tous droits... accoustumez... dans ladite paroisse, ... lequel dit château est joignant... d'un bout au coteau (3) de la seigneurie des Granges, d'autre bout à la cave de la seigneurie de Monguimier.

Plus l'hotelle de Velours, consissetante en un pressoir et jardin, contenant une boisselée et demie de terre ou environ, joignant d'une heurée à la rue qui conduit du pont de Saint-Généroux à la seigneurie de Thiors à main dextre, d'autre heurée au jardin du sieur curé... (4).

Charles-Louis de Laspaix fut le dernier seigneur de Saint-Généroux. Il traversa la Révolution et en 1817 les archives de la justice de paix d'Airvault le mentionnent comme « baron et maire de Saint-Généroux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant ordinairement à sa terre de Saint-Généroux » (5).

En outre de ces fiefs de Thiors, de Velours, des Granges, de Monguimier, etc., il y avait, dans la localité qui nous occupe, une seigneurie, dite de SAINT-GÉNEROUX même, dont nous avons cité les derniers propriétaires, et sur laquelle les archives du département des Deux-Sèvres ne possèdent qu'une seule pièce. C'est une déclaration rendue en 1732 à haut et puissant seigneur Messire Gabriel Le Coigneux, chevalier, comte de Bimet (?), colonel d'un régiment de dragons, maître de camp, administrateur et ayant la garde noble de ses enfants et de la défunte dame d'Armagnac, son épouse, laquelle était héritière de feu messire Jean-Joseph d'Armagnac, en son vivant seigneur de Salvart, Saint-Généroux et autres lieux et lieutenant général des maréchaux de France en Poitou; ladite déclaration rendue à cause de la châtellenie, prévôté et seigneurie de Saint-Généroux (6).

En 1775, Henry et Jean Frère étaient « seigneurs d'Argentine, Monteil et fiefs en dépendants, siz en la paroisse de Saint-Généroux ».

Le château actuel de Saint-Généroux, construction récente édifée à main droite entre l'église et le pont, appartient depuis vingt-cinq ans environ à M. Brémond, acquéreur de M^{me} Rolland, née Delaspaye.

C'est lors de cette acquisition que les archives seigneuriales de Saint-Généroux furent dispersées.

MONUMENTS

ÉGLISE. — Le genre d'architecture qui a régné en France pendant les périodes mérovingienne et carlovingienne et encore dans une certaine mesure au XI^e siècle, et auquel les archéologues les plus autorisés ont fini par donner le nom de *style latin*, n'est plus représenté aujourd'hui que par un nombre de spécimens fort peu nombreux. Dans la majeure partie des cas, on ne possède plus que des fragments; les monuments entiers ou à peu près sont l'exception.

La petite église de Saint-Généroux était précisément, avant sa restauration, un de ces monuments que le temps avait laissés presque au complet. C'est ce qui a fait sa notoriété et lui a valu l'honneur d'être citée, d'une façon pour ainsi dire classique, dans les traités d'archéologie, et d'avoir été publiée en gravure par De Caumont, par Gailhabaud, par Quicherat, etc.

On a signalé jusqu'ici dans le département des Deux-Sèvres plusieurs restes du style latin. Ceux qui existent encore sont :

1^o La crypte de Saint-Léger, à Saint-Maixent, construite en 684, remaniée; 2^o le chevet de l'église de Gourgé, près Parthenay, vraisemblablement construit entre 889 et 942, certainement antérieur à Saint-Généroux; 3^o l'église de Tourtenay; 4^o l'église de Châtillon-sur-Thouet; 5^o l'un des murs latéraux de l'église de Voultegon; 6^o les restes de l'ancienne église de Louin; 7^o les restes de l'ancienne église de Saint-Hilaire-des-Echaubrognes; auxquels il faut joindre 8^o et 9^o les sculptures méplates, provenant des églises primitives que l'on remplaça à l'époque romane, et enchâssées à cette date dans la nef nord d'Airvault et dans la façade de Saint-Florent. En y ajoutant Saint-Clémentin et la Lande, démolis, nous arrivons (Saint-Généroux compris) au total de *douze*.

(1) Cf. sur ce fief de Noirterre, E. 946 et 986.

(2) E. 1024.

(3) Coteau.

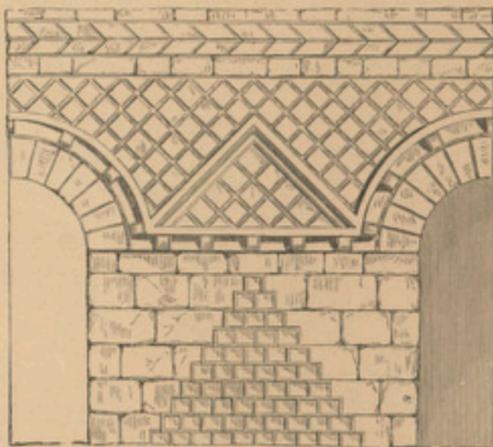
(4) E. 1026.

(5) E. 1029.

(6) E. 1020.

Tous ces édifices ou fragments d'édifices du département des Deux-Sèvres sont curieux à divers titres, fort curieux même quelques-uns; mais aucun d'eux — même les plus importants, tels que la crypte de Saint-Léger, le chevet de Gourgé et Tourtenay — ne nous offre aussi bien que Saint-Généroux l'ensemble d'une église rurale de style latin, non remaniée dans ses parties essentielles, ayant conservé dans toutes ses grandes lignes les caractères typiques de son origine, présentant à côté de son architecture rudimentaire cette décoration aussi recherchée qu'inexpérimentée, qui nous montre ce dont la moyenne des constructeurs était capable à la fin de l'époque latine. — Quel dommage dans ces conditions qu'au lieu de l'original nous n'ayons plus aujourd'hui qu'un fac-similé!

L'église de Saint-Généroux est construite en petit appareil, sans voûte sur la nef, — deux caractères dont la réunion ne laisse aucun doute sur son antériorité à l'adoption de la Renaissance romane. Mais cette Renaissance romane n'est pas éclosée universellement à la même date; de plus, elle a eu sa période de gestation, — plus ou moins longue, selon les régions. Entre l'adoption définitive du style roman et l'abandon définitif du style latin, il s'est écoulé partout un certain temps. — De par ses caractères généraux, l'église de Saint-Généroux est antérieure à l'adoption définitive du style roman. Est-elle antérieure également à sa préparation?



Bien que des opinions assez divergentes — rarement motivées, il faut le dire — aient été émises sur le siècle auquel on doit l'attribuer, — celui-ci tenant pour la période antérieure aux invasions normandes, celui-là pour l'époque de Charles le Chauve, tel autre pour le ix^e siècle, tel autre pour le x^e, — en général, on était d'accord pour se prononcer en faveur de l'époque carolingienne. Seul, au mois d'avril 1882, dans sa magistrale conférence sur l'architecture carolingienne, l'éminent et regretté M. Alfred Ramé n'a pas hésité à la descendre après l'an mille, dans le second quart du xi^e siècle (1).

Il s'est appuyé pour cela sur les analogies existant entre Saint-Généroux et Saint-Mexme de Chinon, qui fut reconstruit entre 1025 et 1050.

Nous devons savoir gré à M. Ramé d'avoir remis en lumière ces analogies, qui sont d'un puissant secours pour aider à dater Saint-Généroux. Mais deux lumières valent mieux qu'une, et dans la circonstance il y avait un autre flambeau à allumer. Il existe à quelques kilomètres de Saint-Généroux, à Saint-Jacques-de-Thouars, une église à date certaine du second quart du xi^e siècle, qui nous montre comment on bâtissait dans le pays à cette époque. Là aussi il y a des analogies avec Saint-Généroux; mais, si l'on analyse cette église de Saint-Jacques-de-Thouars — nous en dirons tout autant de Saint-Mexme — et qu'on la compare avec Saint-Généroux, on constate qu'à côté des analogies il y a des différences marquées et que ces différences marquées établissent l'antériorité de Saint-Généroux. L'espace nous manque pour entrer dans le détail.

D'autre part, Saint-Généroux est certainement postérieur au chevet de l'église de Gourgé, qui a été vraisemblablement construit entre 989 et 1042.

Nous sommes donc amenés à attribuer Saint-Généroux plutôt au x^e siècle qu'au début du xi^e et, comme déjà Saint-Généroux nous offre quelques traces de la préparation du style roman, il est probable qu'elle a été construite à une époque assez avancée du x^e siècle (2).

PONT. — Le beau pont — bien conservé — que le xiii^e siècle a construit sur le Thouet, pour réunir les deux parties du bourg de Saint-Généroux, se compose de cinq arches. Les trois arches du centre sont en plein cintre, celles de deux extrémités sont en arc brisé. Il n'y a pas là cependant deux constructions juxtaposées. Les piles sont munies selon l'usage d'un éperon triangulaire en amont et d'un contrefort rectangulaire en aval. Sur ces piles: les refuges habituels à droite et à gauche, et au milieu du pont, également selon la tradition, la croix. (Voir la planche en héliogravure du frontispice, page 1).

ANCIEN CHATEAU. — Des pans de murs, dont l'un est encore garni de quelques mâchicoulis, et une grosse tour dominant le Thouet, le tout ne remontant pas au delà de la fin du moyen âge, voilà ce qui a survécu de l'ancien château de Saint-Généroux.

(1) Alfred Ramé, *De l'état de nos connaissances sur l'architecture carolingienne*, dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques*, section d'histoire, d'archéologie et de philologie, année 1882, n^o 2, p. 187 et 207.

(2) Voir sur cette question notre dissertation spéciale, intitulée: *La date de l'église de Saint-Généroux*, lue au Congrès des Sociétés savantes de 1893, et publiée dans la *Revue Poitevine et Saintongeaise*, tome X, n^{os} d'avril et de mai 1893.

ANCIENNES MAISONS. — A l'ancienne seigneurie des Granges : une fenêtre du xv^e siècle, dont l'appui repose sur trois modillons, qui semblent des matériaux romans réemployés.

Sur la route descendant d'Irais à l'église de Saint-Généroux : un palantrage de porte, du xvi^e siècle, présentant, à droite et à gauche d'un arc en accolade, les outils distinctifs du tonnelier (fig. A).

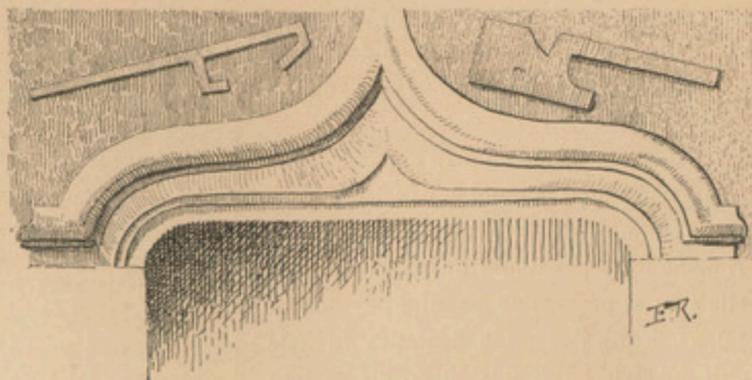


Fig. A.

De l'autre côté du Thouet, au presbytère, sur la clef de la porte charretière, l'inscription ci-dessous (fig. B).

Ça et là, dans le bourg : des restes de maisons anciennes (fenêtres, portes, etc.), méritant d'arrêter un instant l'attention du visiteur.

ARTHUR BOUNEAULT et Jos. BERTHELÉ.

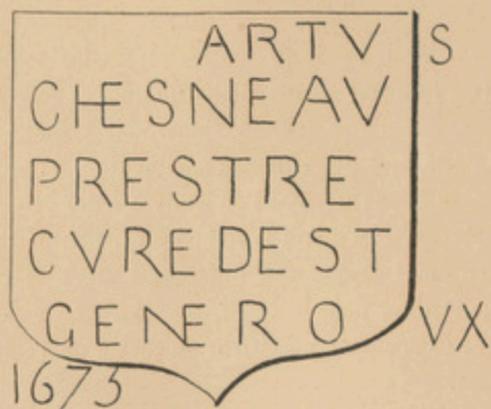
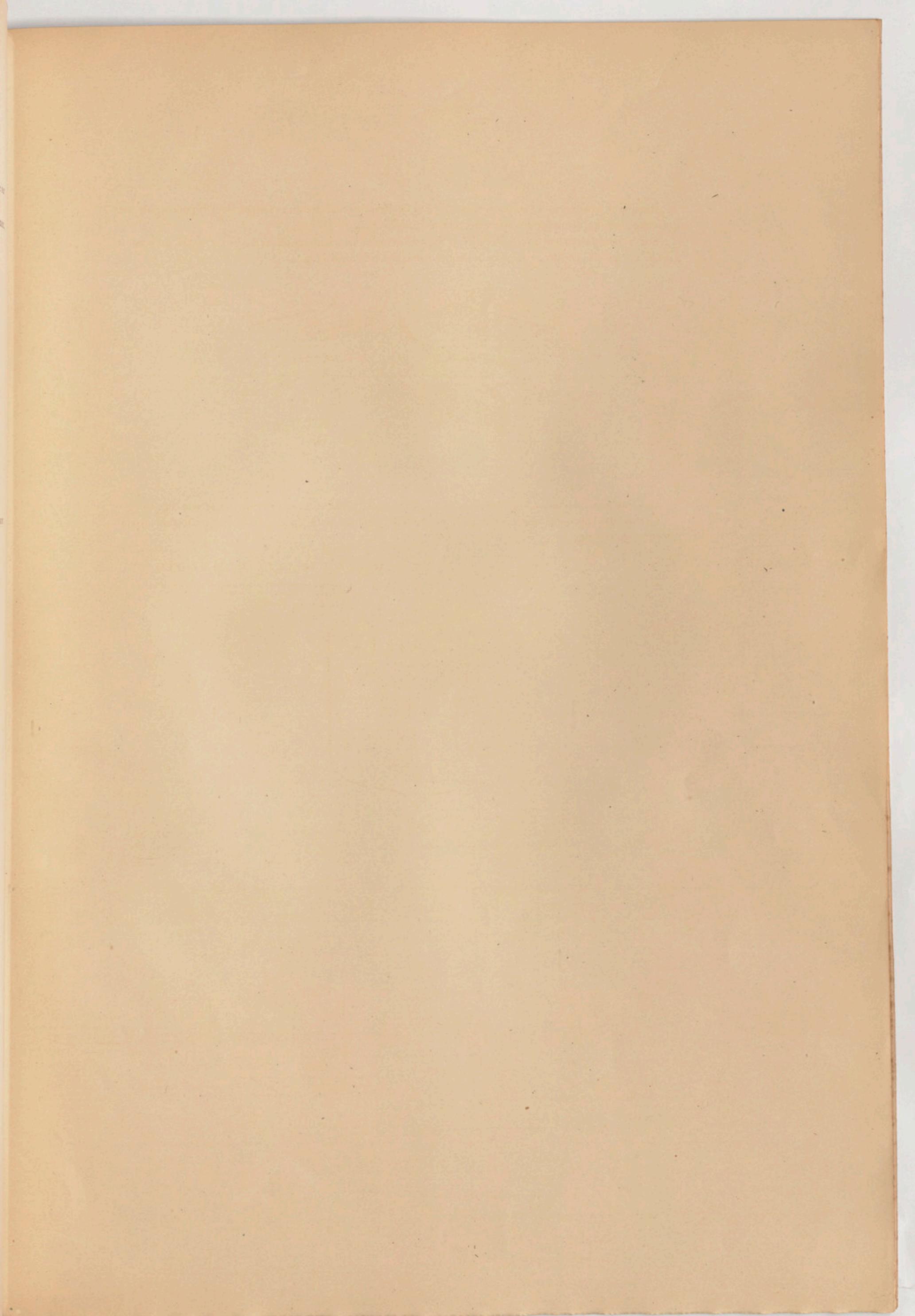
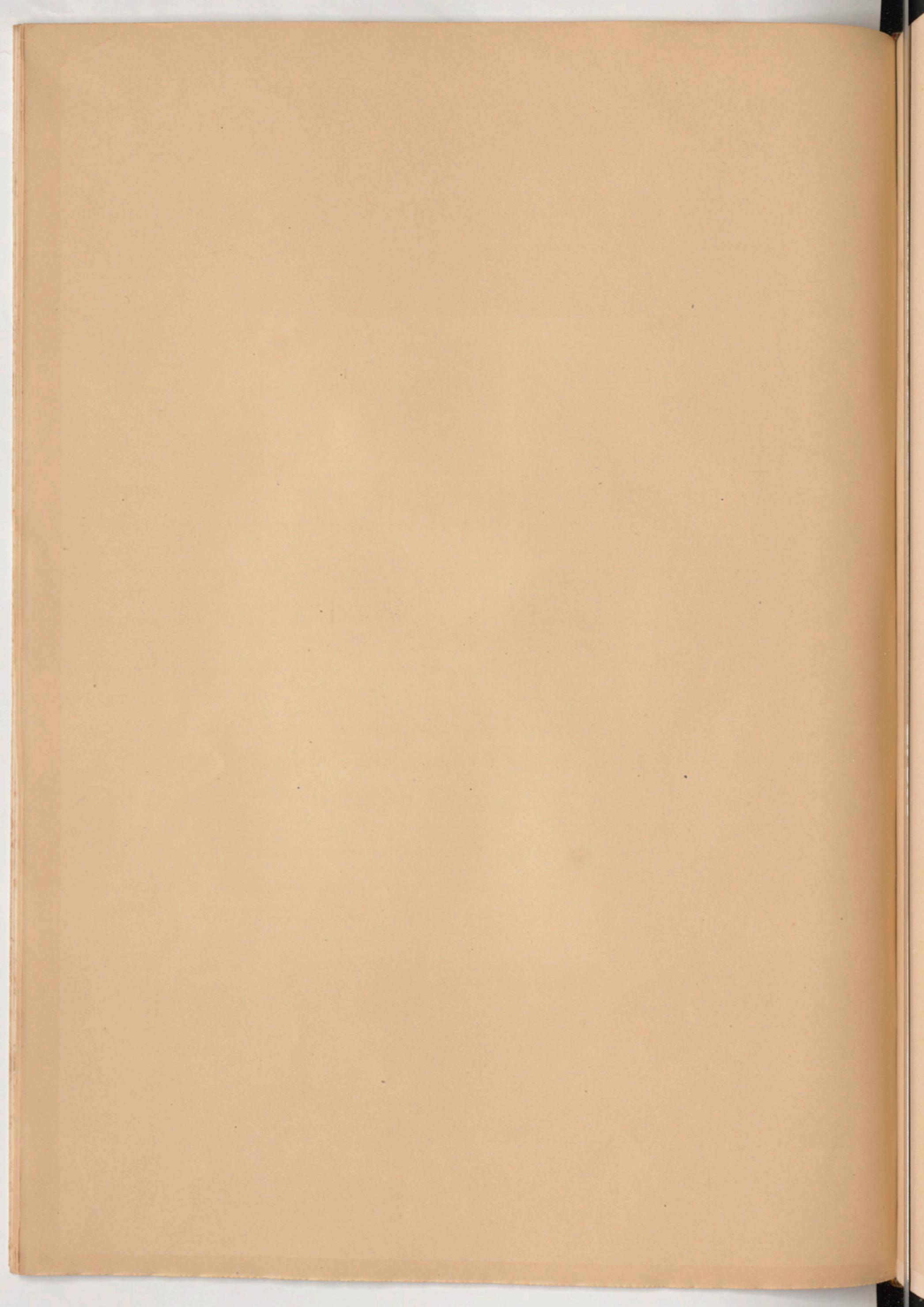
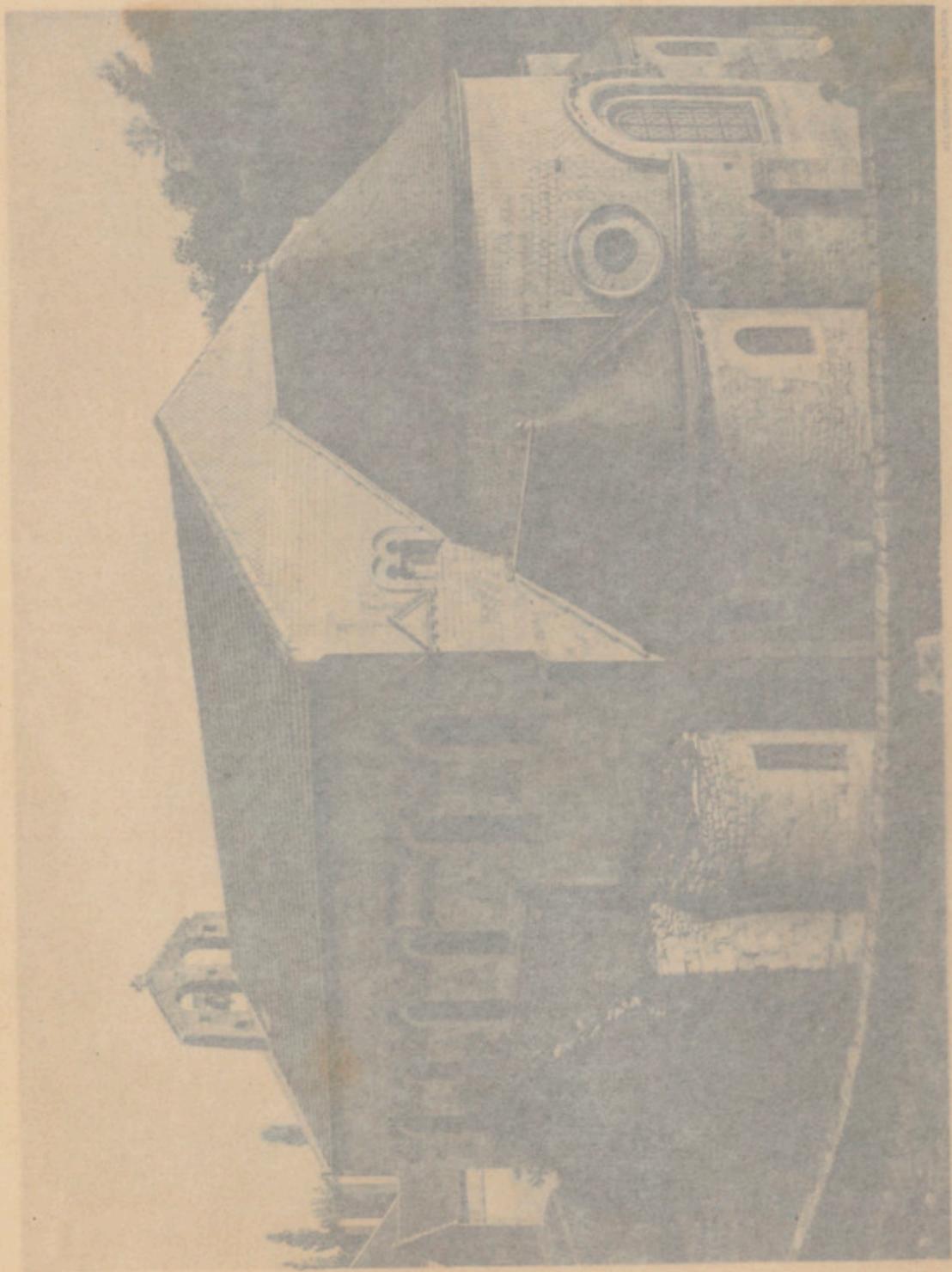


Fig. B.





PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU

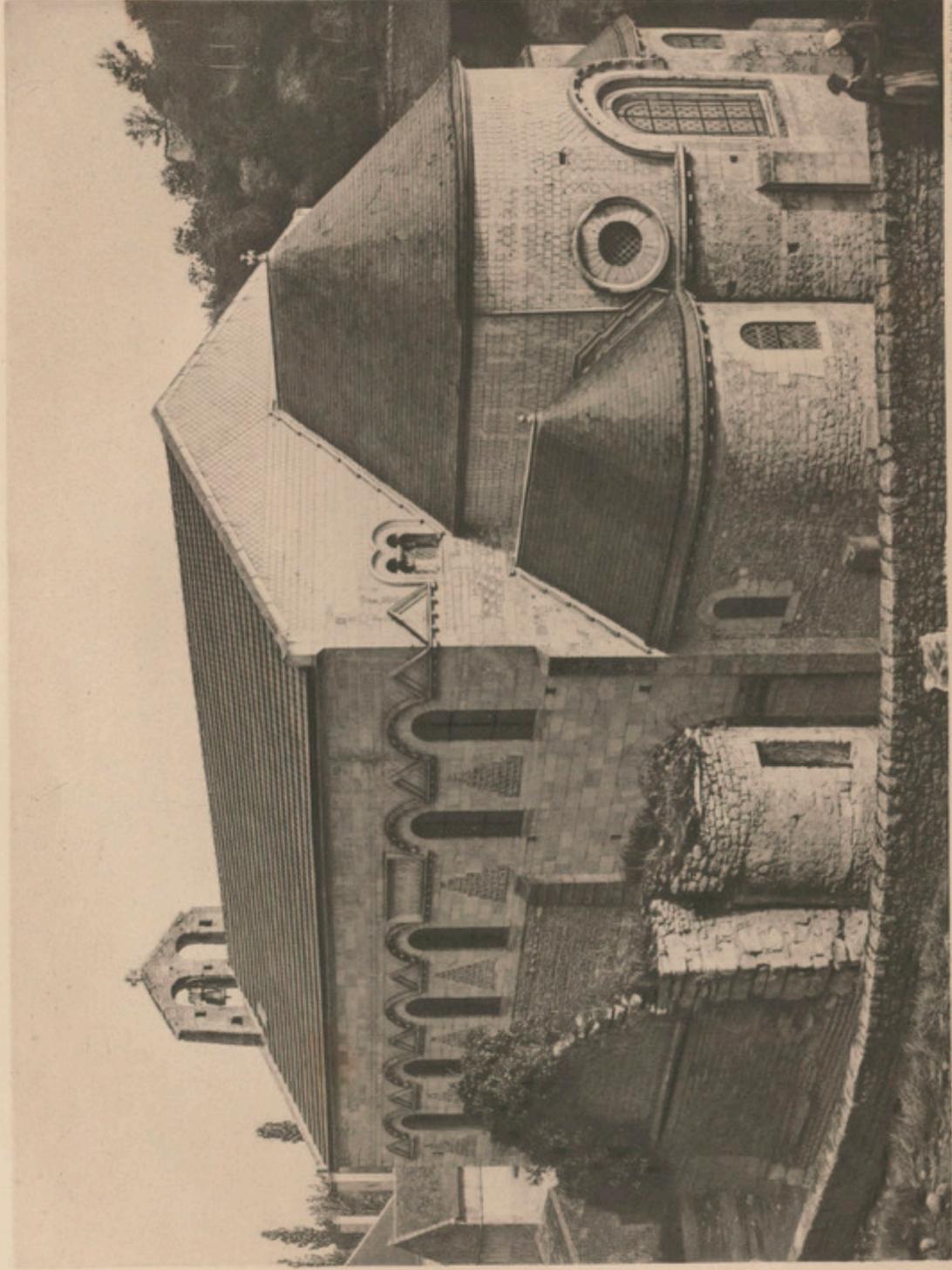


SAINT-GÉNÉROUX (DEUX-SÈVRES)

L'ÉGLISE

Paysage Intérieur Sud et le Chœur.

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



SAINT-GÉNÉROUX (DEUX - SÈVRES)

L'ÉCLISE

Façade latérale Sud et le Chevet.

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



SAINT-GÉNÉROUX (DEUX-SÈVRES)

L'ÉGLISE
Vue intérieure.



PHOT. JULES ROBUCHON

RELIÉVURE P. DUJARDIN

SAINT-GÉNÉROUX (DEUX-SÈVRES)

L'ÉGLISE

Vue intérieure.

S^T-JOUIN-LES-MARNES

-
- 1° *L'Église. — Façade principale.*
2° — *Pupitre et Stalles du Chœur.*
3° — *Le Chévet.*
4° *L'Abbaye. — Ruines du Cloître.*
-

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES

Le bourg de Saint-Jouin-les-Marnes fait partie du canton d'Airvault et de l'arrondissement de Parthenay. Il est situé à l'extrémité d'une plaine, sur une colline dominant la vallée de la Dive, et d'où l'on aperçoit la tour de Moncontour. Son nom antique, *Ensiou*, disparut vers le x^e siècle devant celui du saint anachorète, fondateur de la célèbre abbaye qui fut longtemps sa gloire et qui est encore l'objet de la juste admiration des touristes.

La commune de Saint-Jouin-les-Marnes comprend, outre le bourg, plusieurs villages. Sa population est de 1,171 habitants. L'étendue de son territoire est de 2,276 hectares. La nature du terrain est argilo-calcaire.

La commune est administrée par un maire, un adjoint et dix conseillers municipaux. L'administration religieuse est confiée à un desservant. Il y a aussi un instituteur, un percepteur et un notaire.

Le bourg de Saint-Jouin est situé à 9 kilomètres d'Airvault, 33 kilomètres de Parthenay et 74 kilomètres de Niort. Son commerce consiste en grains, mules, lin et chanvre. Il est traversé par trois chemins de grande communication : 1° le chemin n° 37 de Thouars à Doué; 2° le chemin n° 46 de Moncontour à la route nationale n° 138 (ancienne route départementale n° 9); 3° le chemin n° 14 bis de Saint-Jouin à Pas-de-Jeu.

Un embranchement de la ligne de fer de Niort à Montreuil-Bellay vient d'être construit et ouvert à l'exploitation depuis le 7 avril 1884, entre Airvault et Moncontour. Cet embranchement traverse la commune de Saint-Jouin avec station placée à trois kilomètres du bourg.

HISTOIRE

Le célèbre monastère de Saint-Jouin, qui a donné naissance au bourg, a été fondé par un saint personnage du nom de Jovinus, à la fin du iv^e siècle. Jovinus, frère de saint Maximin, évêque de Trèves et de saint Maixent, évêque de Poitiers, appartenait à une famille noble de Silly, aujourd'hui Monterre-Silly en Loudunois. Le lieu où il se retira, et où de nombreux disciples vinrent se joindre à lui pour vivre sous son obéissance, s'appelait alors *Ension* ou *Ansion* et était voisin d'un camp romain dont le souvenir a été transmis par le nom de Chateaux, village très rapproché du bourg actuel de Saint-Jouin, où se trouvent les ruines de deux églises, et qui devint, dès l'origine, une annexe de l'abbaye. Après la mort de saint Jouin, ses disciples l'ensevelirent dans l'église de Saint-Jean l'Évangéliste, élevée, paraît-il, par ses soins sur la colline d'Ension, sur l'emplacement même de l'église actuelle.

Au vi^e siècle, les religieux d'Ension reçurent la règle de saint Benoît, des mains de saint Martin de Vertou, abbé de Vertou, près Nantes, et célèbre missionnaire du bas Poitou, qui devint aussi leur chef. L'abbaye fut ensuite régie par saint Généroux. Pendant deux siècles, elle fut une pépinière de saints d'où sortirent saint Paterne, évêque d'Avranches, saint Mérault, saint Rufin et saint Achard, fondateur de l'abbaye de Saint-Benoît de Quinçay, près Poitiers.

Durant les guerres de Pépin et de Charlemagne contre Waifre, duc d'Aquitaine, au viii^e siècle, la vie régulière disparut du monastère d'Ension, sous le coup des désastres qu'il éprouva, et des chanoines y remplacèrent les moines. En 843, les religieux de Vertou, fuyant les affreux pillages des pirates normands, et emportant le corps de saint Martin de Vertou, vinrent demander asile à Ension. Indignement repoussés par les chanoines, ils parvinrent néanmoins à s'y établir, grâce à la protection de Pépin II, roi d'Aquitaine. Ils déposèrent le corps de saint Martin dans l'église de Saint-Jean, près du tombeau de saint Jouin. Il y avait alors à Ension quatre églises : Saint-Jean l'Évangéliste et Saint-Jean-Baptiste sur la colline, Saint-Pierre de Chateaux et Notre-Dame au pied de la colline (1).

Le nouvel abbé Rainaud reforma et renouvela le monastère. Il transforma l'église Saint-Jean-Baptiste en réfectoire pour les moines et reconstruisit celle de Saint-Jean l'Évangéliste. C'était dans cette dernière, la principale, que reposaient les corps vénérés de saint Jouin et de saint Martin de Vertou. Bientôt, en 878, de nouvelles reliques, celles de saint Judicaël, saint Lumine, saint Méen, saint Mérault, saint Rufin, y furent transportées de Bretagne et

(1) *Acta sanctorum*, t. X d'octobre, p. 801, 814-817.

du bas Poitou. L'importance de ce sanctuaire vénéré, où accouraient les pèlerins et autour duquel s'était formée une agglomération d'habitants, augmente chaque jour davantage. Le vieux nom d'Ension commence à disparaître pour faire place à celui de Saint-Jouin. Les donations affluent de toutes parts et une foule d'églises, soit des pays environnants, soit même de contrées éloignées, sont concédées à l'abbaye et passent sous sa dépendance spirituelle et temporelle (1).

Parmi les donateurs et les protecteurs les plus illustres de Saint-Jouin, il faut citer les premiers vicomtes de Thouars, le fameux Foulques III, Nerra, comte d'Anjou en 1016, et un de ses successeurs, Foulques IV qui, en 1069, délivra l'abbaye de l'oppression où l'avait fait gémir Geoffroi Martel, vainqueur du comte Guillaume de Poitiers, en 1033, à la bataille de Montcoué, dans le territoire même de Saint-Jouin.

Enrichis par les donations dont ils avaient été l'objet, surtout pendant le XI^e siècle, les religieux de Saint-Jouin songèrent à rebâtir leur abbaye et leur église. L'un d'eux, nommé Raoul, qui devint bientôt abbé, vers 1113, entreprit et dirigea cette grande œuvre en 1095 (2). Elle ne fut terminée qu'en 1130, époque à laquelle eut lieu la consécration du principal autel. Les persécutions et les violences du seigneur de Moncontour avaient probablement entravé les travaux. L'abbaye implora la protection de Foulques V, comte d'Anjou, qui contraignit son vassal de Moncontour à abandonner ses injustes prétentions. La charte de 1120, qui mit fin aux difficultés, confirma les droits de juridiction de l'abbaye de Saint-Jouin et son indépendance vis-à-vis des seigneurs de Moncontour (3).

L'achèvement de la magnifique église de Saint-Jouin et la dédicace du grand autel, en 1130, furent célébrés par une grande fête en l'honneur des reliques de saint Jouin, de saint Martin de Vertou et des autres saints nommés plus haut, extraites de leurs tombeaux et placées dans de riches châsses. Cette fête, qui eut lieu le dimanche après la Nativité de la sainte Vierge, 8 septembre, a toujours été depuis célébrée le même jour et attira, durant de longs siècles, un grand concours de pèlerins (4).

Les vicomtes de Thouars se firent remarquer, à cette époque, par leurs donations et leurs bienfaits en faveur de l'abbaye. Plusieurs d'entre eux, Aimeri V en 1127, Aimeri VI en 1139, Geoffroi IV en 1173, furent ensevelis dans le cloître des moines. Une bulle du pape Alexandre III, de 1179, lui accorda d'importants privilèges et plaça ses droits et ses biens sous sa puissante sauvegarde.

La prospérité de l'abbaye de Saint-Jouin continua pendant les XIII^e et XIV^e siècles, et elle fut à peine troublée par les procès qu'elle soutint à l'occasion de la juridiction contre les seigneurs de Moncontour et les vicomtes de Thouars en 1303, 1312, 1348 et 1350. Une transaction de 1350 régla définitivement ses droits de haute justice sur le bourg de Saint-Jouin et ses autres domaines de Germon, Douron, Noizé, Jeu et Availles. Les guerres des Anglais de la dernière moitié du XIV^e siècle, notamment de 1369 à 1374 et du commencement du XV^e siècle, compliquées de luttes intestines, la contraignirent de se fortifier, pour mettre à l'abri d'un coup de main ses trésors et ses vassaux.

C'est le motif des travaux de constructions militaires qu'on aperçoit encore sur le transept sud et sur l'abside de l'église, travaux qui ont gâté d'une manière si malheureuse l'élégance de ce beau monument.

Vers l'année 1450, l'abbé Bernard de Felets reconstruisit une grande partie des voûtes de l'église dans le style de son époque. Il ramena la prospérité, altérée profondément par les guerres, en obtenant du roi Charles VII, en 1450, l'établissement à Saint-Jouin d'un marché chaque samedi et de deux foires annuelles, le 1^{er} juin, fête de saint Jouin, et le 24 octobre, fête de saint Martin de Vertou. Puis, en 1458, il obtint deux nouvelles foires, les 24 février et 22 août. En vain les seigneurs de Moncontour et du voisinage s'y opposèrent; le roi les confirma en 1460. Le même Bernard de Felets obtint du pape, en 1456, le privilège pour les abbés de Saint-Jouin de porter la mitre et la crosse (5).

L'abbé Pierre d'Amboise reconstruisit l'abbaye et le cloître en 1476, au moyen d'une taxe imposée sur tous les prieurés qui en relevaient. Une portion de ce beau cloître nouveau existe encore le long de la façade latérale, au nord de l'église (6).

A partir de 1505, l'abbaye de Saint-Jouin tomba en commende, et par conséquent en décadence. L'abbé commendataire, Arthur de Cossé, qui avait embrassé le protestantisme, dilapida ses biens et enleva le trésor qu'il transporta, en 1560, dans son château de Brissac (7). Ce trésor contenait un grand nombre de vases sacrés d'un

(1) Cartulaire de Saint-Jouin, publié par M. Grandmaison, archiviste.

(2) Chronique de Saint-Maixent.

(3) Cartulaire de Saint-Jouin.

(4) Introduction au cartulaire de Saint-Jouin, manuscrit 5449 du fonds latin (Bibliothèque nationale).

(5) Dom Fonteneau, t. 63. — Cartulaire de Saint-Jouin.

(6) Dom Fonteneau, t. 63. — *Gallia Christiana*, t. II.

(7) *Gallia Christiana*. — Cartulaire de Saint-Jouin.

grand prix et de magnifiques châsses d'une grande valeur artistique, où se trouvaient les reliques de saint Jouin, de saint Martin de Vertou et de beaucoup d'autres saints. On ne sait ce que devinrent tous ces objets. La tête de saint Martin de Vertou, sauvée on ignore comment, était honorée au xvii^e siècle dans l'église Saint-Florent de Saumur (1).

Le 28 février 1568, une troupe de cent cavaliers protestants incendia et dévasta l'abbaye de la manière la plus horrible. La ruine était complète et il n'y avait plus rien à piller lors du passage de l'armée de Coligny, en 1569, qui vint se faire battre par le duc d'Anjou, le 3 octobre, sur le territoire même de l'abbaye et de la paroisse, du côté de Douron. Le lendemain de cette sanglante bataille, les habitants de Saint-Jouin reçurent l'ordre d'enterrer les morts, besogne pénible qui fut accomplie en grande partie par la confrérie de Saint-Nicolas (2).

L'abbaye ne se releva sérieusement que sous l'administration bienfaisante des abbés François et Augustin Servien. François y introduisit en 1655 la réforme dite de la congrégation de Saint-Maur. Il rétablit tous les autels de l'église et fit plusieurs autres réparations. Son neveu et successeur, Augustin Servien (1659-1716), reconstruisit entièrement l'abbaye. Le cloître, du xv^e siècle, fut seul conservé. Une gravure, datée de 1690, qui existe dans le *Monasticum gallicanum*, représente à vol d'oiseau l'ensemble de ces beaux bâtiments neufs et de l'antique église tels qu'ils étaient après leur restauration. L'abbaye, au xvii^e siècle, brille d'un nouvel et dernier éclat. La discipline y refleurit; les archives sont reconstituées; une riche bibliothèque y est fondée. Les moines se livrent avec succès aux arts et à la science. On leur attribue, non sans raison, les tableaux que l'on voit encore dans l'église, les stalles et le lutrin, véritable chef-d'œuvre de sculpture (3).

Les habitants de Saint-Jouin furent dotés, en 1716, d'une école de filles, grâce à la libéralité d'une pieuse femme, Gabrielle Morin, veuve de David Ferrand, sieur de la Prairie (4).

D'autres réparations furent exécutées à l'abbaye sous les successeurs de Servien. L'infirmerie fut reconstruite en 1725 et le logis abbatial restauré en 1734. Néanmoins Saint-Jouin tombait de nouveau en décadence. L'abbaye fut donc réunie au chapitre de Saint-Florentin d'Amboise par arrêt du conseil de 1770. Cependant des religieux y résidèrent toujours jusqu'à la Révolution, sous la direction d'un prieur. Le service paroissial se faisait dans la nef de l'église (5).

Vendus nationalement, les bâtiments abbatiaux tombèrent peu à peu sous le marteau des démolisseurs. Il n'en subsiste plus qu'une faible portion dénuée d'intérêt, excepté un côté du beau cloître du xv^e siècle. L'église seule est demeurée debout, mais dans un état de délabrement qui fait mal à voir. Pourtant elle est classée parmi les monuments historiques.

(1) Dom Estiennot.

(2) Dom Fonteneau, t. 63. — *Journal de Gêneroux*. Archives de la fabrique.

(3) *Gallia Christiana*. — Cartulaire de Saint-Jouin.

(4) Archives de la fabrique.

(5) Archives de la Vienne.

MONUMENTS

L'ÉGLISE ABBATIALE DE SAINT-JOUIN

L'ÉGLISE de Saint-Jouin, construite, ainsi que nous l'avons dit plus haut, de 1095 à 1130, est un des plus remarquables types de l'architecture romane du XII^e siècle; toutefois, la partie centrale et notamment les transepts et l'intertransept, semblent, d'après les observations de M. Palustre, remonter à la première moitié du XI^e siècle. Elle n'a pas moins de 71 mètres de longueur sur 14 de largeur. La façade frappe tout d'abord par la profusion et la richesse de son ornementation. Deux zones horizontales subdivisées en trois ordres dans le sens vertical par deux couples de colonnes, un pignon triangulaire et deux clochetons d'angle octogones à deux étages, telle est sa disposition générale. Au centre de la zone inférieure s'ouvre la porte principale voûtée en plein cintre à quatre archivoltés. Deux arcatures en plein cintre, retombant sur des colonnettes, sont inscrites sur la muraille, à droite et à gauche de la porte. La zone supérieure présente trois compartiments séparés par deux couples de colonnes en retraite dans lesquels s'ouvrent trois hautes et belles fenêtres en plein cintre. La fenêtre centrale, plus grande, est accompagnée, de chaque côté, le long de ses pieds-droits, de trois statuettes en bas-relief, les unes au-dessus des autres. L'une d'elles représente saint Pierre. Deux bas-reliefs, représentant des sujets symboliques, sont appliqués dans la muraille au-dessus de la fenêtre latérale de droite, et un troisième surmonte celle de gauche. Deux autres bas-reliefs plus grands, représentant des cavaliers, l'un au pas, l'autre au galop, couronnent les deux couples de colonnes centrales. Au-dessus de deux zones en appareil réticulé et en feuilles de fougère, commence le pignon triangulaire dont la base est couverte d'une longue file de personnages s'avancant processionnellement vers une grande statue centrale nimbée représentant Jésus-Christ. Puis apparaît au-dessus la statue de Dieu, le Père éternel, dominant toute la scène. Ce serait là, d'après M. Palustre, la représentation du Jugement universel.

Le mur méridional de l'église est percé de dix belles fenêtres à plein cintre, dont les archivoltés sont couvertes d'élégantes sculptures, palmettes, annelets, dents de scie, billettes, rosos, etc.

Le chevet est composé de trois absides demi-circulaires éclairées par des fenêtres en ogive peu accentuée et entre chacune desquelles s'ouvre une autre fenêtre à plein cintre. Des faisceaux de colonnettes élancées s'élèvent le long de ces absides entre chaque fenêtre. Une rangée de petites arcatures circule à la base, tout autour du chevet. Le sommet de cette partie du monument, si élégante dans l'origine, est défiguré par les lourdes constructions militaires des xv^e et xvi^e siècles, qui le surchargent. Cependant, ces constructions sont assez remarquables sur le transept du sud, fortifié par une rangée de machicoulis fort curieux et bien exécutés.

Le clocher placé sur l'intersection des transepts est carré, composé de deux étages percés de quatre fenêtres sur chaque face, et repose sur un soubassement orné d'arcatures.

L'intérieur de l'église est divisé en trois nefs. Il y a dix travées jusqu'au chœur. Les piliers sont formés de groupes de quatre colonnes engagées dont les chapiteaux sont généralement bien fouillés et historiés. Plusieurs, au milieu de l'église, ont été mutilés ou renforcés sans soin par suite de désastres anciens ou de mauvaises réfections plus modernes. Les trois premières travées de la grande nef, les collatéraux et les transepts ont conservé leurs voûtes romanes primitives. Le reste de la grande nef, c'est-à-dire la plus grande partie, est recouverte de voûtes gothiques du xv^e siècle, sillonnées de nervures aux entrecroisements desquelles s'étalent de grands médaillons historiés.

Une coupole sur trompes s'élève sur l'intersection des transepts. Une absidiole s'ouvrait autrefois dans chacun des transepts. Celle de droite a disparu ; celle de gauche est dissimulée par un autel. Le chœur demi-circulaire est entouré par les nefs collatérales, formant déambulatoire dont il est séparé par des arcs en plein cintre retombant sur des piliers formés de quatre colonnes. Ses voûtes, refaites également au xv^e siècle, reposent sur une ligne d'arcatures romanes. La muraille circulaire du déambulatoire est décorée d'arcatures élégantes.

On ne saurait sortir de l'église sans admirer les stalles des moines et surtout le lutrin, œuvre de sculpture de premier ordre du xvii^e siècle. C'est un griffon aux ailes déployées, tenant dans ses pattes un écusson où est gravée la devise de l'ordre bénédictin, PAX. Il est assis sur un groupe de trois têtes d'anges reposant elles-mêmes sur un large bouquet de roses finement sculpté. Trois enfants vigoureusement taillés, debout sous le bouquet, forment la base et supportent l'ensemble de ce meuble merveilleux (1).

LE CLOITRE

La portion du cloître, adossée au côté septentrional de l'église, est tout ce qui reste de l'œuvre accomplie par l'abbé Pierre d'Amboise, en 1476. La beauté architecturale de ce cloître fait regretter l'état déplorable où il se trouve et la destination vulgaire qu'on lui a donnée. Les arceaux de ses larges travées retombent avec ampleur sur des groupes de colonnettes et de filets prismatiques très bien traités. Les nervures qui sillonnent ses voûtes montrent à leurs points d'intersections des écussons sur plusieurs desquels on distingue les armoiries du fondateur, *palé d'or et de gueules de six pièces*. De grandes arcatures ornées de festons trilobés éclairent le cloître.

ÉGLISES DE CHATEAUX

Quoique les deux petites églises ou chapelles de Chateaux n'aient rien de remarquable et soient aujourd'hui en

(1) Voir notre *Notice historique et archéologique sur l'abbaye de Saint-Jouin-les-Marnes*, apud *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, t. VI, 2^e série ; voir aussi un article de M. J. Berthelé sur le même édifice, dans le *Bulletin monumental*, 6^e série, t. I^{er}, p. 263.

ruines, on ne peut s'empêcher toutefois de les signaler, parce que là a été le premier berceau de l'abbaye, le lieu de retraite de saint Jouin. Leur existence est signalée historiquement dès le ix^e siècle. Elles s'appelaient, l'une, Saint-Pierre, *sanctus Petrus de Castellis*, l'autre Saint-Christophe à l'origine, puis Notre-Dame. Les deux églises actuelles, parallèles et très voisines l'une de l'autre, ne remontent point, bien entendu, à cette époque éloignée. L'une, encore complète, paraît appartenir au commencement du xii^e siècle. L'autre, dont le mur nord est seul conservé, ainsi qu'un pilier carré placé à l'angle intérieur de l'abside qui était circulaire, doit dater du xi^e siècle.

B. LEDAIN.

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POUVOIR



SAINT-JOUIN-DE-MARNES

L'ÉGLISE

Facade principale.



SAINT-JOUIN-DE-MARNES

L'ÉGLISE

Façade principale.





PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



SAINT-JOUIN-DE-MARNES

L'ÉGLISE

Pupitre et stalles du chœur.



SAINT-JOUIN-DE-MARNES

L'ÉGLISE

Pupitre et stalles du chœur.

LEGRAND
PHOTOGRAPHE

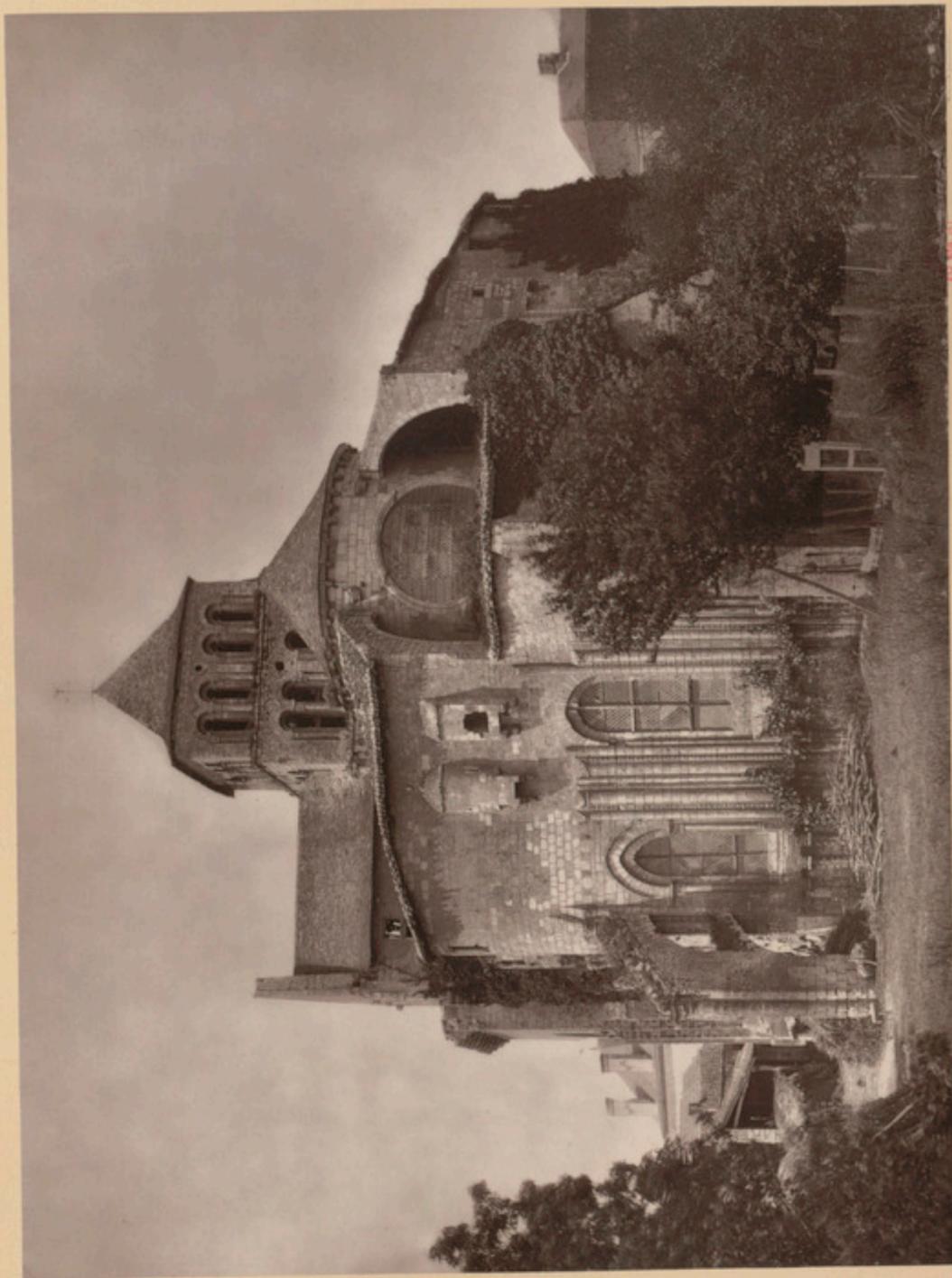
W. ROBERTSON & CO.
LONDON

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



ÉDITIONS G. LEBLANC

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



SAINT-JOUIN-DE-MARNES

CHEVET DE L'ÉGLISE



1877
1878
1879

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



SAINT-JOUIN-DE-MARNES

RUINES DU CLOITRE





PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU

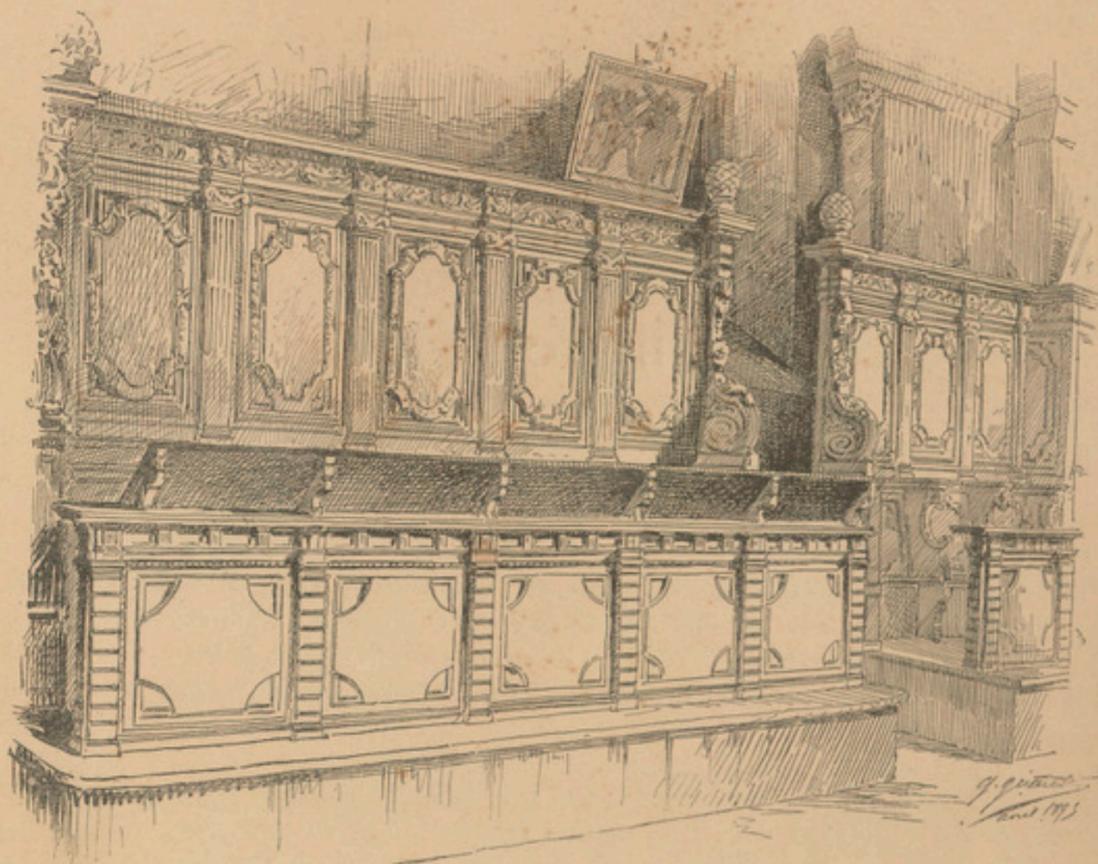


SAINT-JOUIN-DE-MARNES

RUINES DU CLOITRE



W. H. B. & C.
LONDON



Stalles du chœur de l'église de Thénezay.

THÉNEZAY

(DEUX-SÈVRES)

1° La Pératte. — Clocher de l'église, façade latérale sud.

2° Thénezay. — Château de la Rochefaton, vue prise au sud-est.

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES

Le canton de Thénezay occupe la partie est-nord-est de l'arrondissement de Parthenay, entre la rivière du Thoué et le département de la Vienne dont il est limitrophe. Il se compose de neuf communes : Thénezay, Doux, Aubigny, Pressigny, Oroux, Saurais, la Pératte, l'Houmois et la Ferrière. Tout ce pays est généralement plat et boisé. Thénezay, gros bourg, est situé entre la forêt d'Autin dont il est très voisin et une belle plaine qui s'étend au nord-est vers le Mirebalais. Il s'y fait les jours de foire un commerce assez important de grains et graines de toutes sortes, de laine et de chanvre. Sa population est d'environ 2400 habitants dont 700 agglomérés. L'importante forêt d'Autin qui s'étend sur les communes de Thénezay et de la Ferrière a 525 hectares d'étendue.

Une grande route nationale de Poitiers à Nantes coupe le canton de l'est à l'ouest par la Ferrière. Le chemin de fer de Poitiers à Nantes par Parthenay et Bressuire, construit il y a une dizaine d'années, suit la même direction avec station à la Ferrière desservant Thénezay et halte à la Pératte.

Le chemin de grande communication de Mirebeau au Carteron, sur la route de Parthenay à Saint-Maixent, passe à Thénezay et à la Ferrière et est d'une grande utilité pour le canton.

CANTON DE THÉNEZAY

HISTOIRE

Le territoire du canton de Thénézay dans les temps antiques était couvert d'immenses forêts, de landes et de brandes dont les bois d'Autin, de Pressigny, de Barges, de la Ferrière, de Magot, de Vasles ne sont que des débris. Les Gaulois et Gallo-Romains y établirent des forges à bras dites catalanes. Les nombreux amas de scories de fer, réunis en forme de tumulus, découverts dans tous ces bois et qui ont fourni tant de matériaux pour le macadam des routes modernes, démontrent l'importance relative de ces fabriques toutes primitives. Le nom de la Ferrière porté par une des communes du canton en a conservé le souvenir. L'administration romaine fit pratiquer dès le II^e siècle, à travers ce massif boisé, une route importante de Poitiers à Nantes. Elle est indiquée sur la table Théodosienne. Connue encore aujourd'hui sous le nom de chemin de Saint-Hilaire, cette voie



venant de Poitiers, après avoir traversé les confins des communes de Chalandray et de Cherves, non loin de Bois-Baudry, coupe la forêt d'Autin en laissant Thénézay à droite, passe à la chaussée Faubert, au pontreau des Hommes, traverse les bois de Barges, gagne la Chaussée de Gourgé, le bourg de Gourgé, Bonnevault, le gué de Vieillemeny, pour se diriger ensuite sur Faye-l'Abbesse. Elle n'a laissé que des traces informes, reconnaissables surtout dans les bois. L'ouverture de cette route fit surgir, principalement dans son voisinage, des villas et des bourgades. C'est ainsi qu'à Gourgé et à Lamairé la découverte de débris nombreux et caractéristiques, murailles, monnaies impériales, vases rouges, a démontré l'existence d'habitations romaines. Signalons d'une manière toute particulière deux charmantes statuette en bronze représentant un Mercure et un cerf, découvertes à la Gautrie, commune de Lamairé (1). La reproduction de ces précieux objets que nous donnons ici permettra de faire apprécier leur mérite artistique.

L'origine de Thénézay peut-elle remonter à cette même époque? Rien ne le prouve absolument. Mais elle ne doit pas être très éloignée de l'époque romaine. En effet, on trouve de bonne heure Thénézay qualifié de chef-lieu de viguerie : *Vicaria Teneacinsis in pago Toarcinse*, dit une charte de Nouaillé de l'an 916 (2). Cette viguerie comprenait Vasles, Champigny-le-Sec (Vienne), Milly, commune de Charay (Vienne). Elle s'étendait donc au delà du canton moderne et avait une certaine importance qu'il est d'ailleurs impossible de préciser. Les chartes du X^e siècle indiquent

(1) Ces deux statuette font partie de notre collection.

(2) Dom Fonteneau, t. XXI, 207.

comme étant comprises dans ses limites, outre Vasles, Champigny, Milly, les localités suivantes : Sedegenacus (la Touche de Segenay, commune de Cherves), 929; Nogeriolum; Puziacus, 1060 (Puzé, commune de Champigny); Collis vinalis, 966; Valer, 966 (la Vallière, commune de Thénézay) (1). La viguerie de Thénézay, qui paraît être un démembrement de celle de Thouars, semble avoir été démembrée à son tour par la viguerie de Cherves qui n'est signalée que par un document de 1102 environ (2). L'immense pagus de Thouars auquel elles appartenaient subit une diminution considérable par la création de l'archiprêtré de Parthenay vers la fin du XI^e siècle. La viguerie de Thénézay fut attribuée à la nouvelle circonscription.

Dès lors Thénézay et son territoire échappent à l'autorité des vicomtes de Thouars pour tomber dans la dépendance et sous la suzeraineté féodale des seigneurs de Parthenay. La belle forêt d'Autin devient leur propriété et est confiée dès le XIII^e siècle à l'administration d'un prévôt. Plus tard la prévôté est érigée en châellenie, dite d'Autin, qui comprenait les paroisses de Thénézay, Lamairé, Aubigny, Pressigny, Cherves à l'exception du bourg et une portion d'Ayron (Vienne). Une autre châellenie voisine, celle de la Ferrière, appartenant également aux seigneurs de Parthenay, comprenait les paroisses de la Ferrière, Vandeloigne, Cramard (Vienne), Sauray, la Pératte, Oroux, l'Houmois, Chalandray, une partie de Gourgé, et quelques hameaux de Saint-Loup (3). Toutes deux furent réunies à la baronnie de Parthenay avant 1601.

Les seigneurs de Parthenay percevaient à Thénézay des droits de prévôté, péage et plaçage sous les halles. Au XVII^e siècle il y avait deux halles : la grande, longue de dix travées, recouverte d'une charpente sur poteaux, et la petite, plus récente, au-dessous du cimetière (visite de 1694). La grande dîme inféodée de Thénézay, possédée par les seigneurs de Saint-Loup, dès le XIII^e siècle, relevait à hommage lige des seigneurs de Parthenay. Lors de la réunion d'ailleurs très courte de la baronnie de Parthenay au domaine royal (1694-1710), on fit arpenter les forêts d'Autin et de la Ferrière en 1697. Celle d'Autin était entourée d'une lisière d'arbres âgés de trois cents ans. Plus tard, en 1716 et 1723, on marqua dans ces bois quatorze cents arbres pour les constructions de la marine à Rochefort. Mais la difficulté des transports fit renoncer à leur enlèvement. Ces forêts étant devenues en 1776 la propriété du comte d'Artois, par suite de l'acquisition qu'il fit de la baronnie de Parthenay, celui-ci, devenu roi sous le nom de Charles X, fut contraint de les vendre après son exil, en 1830.

Les curés de la paroisse de Thénézay étaient dès le XIII^e siècle à la nomination du chapitre de la cathédrale de Poitiers. Une ordonnance de l'évêque du 12 novembre 1440 réunit cette cure au chapitre (4). Le patron de l'église, saint Honoré, a laissé dans le pays, théâtre de sa mort tragique, un souvenir particulièrement vénéré. Le récit de sa touchante légende, que nous avons déjà racontée ailleurs, trouve encore ici sa place naturelle.

Originaire de Buzançais en Berry, Honoré, qui vivait au XII^e siècle, faisait de fréquents voyages en Gâtine et particulièrement à Thénézay pour acheter des bestiaux qu'il ramenait ensuite vendre en Berry. Mais l'humble marchand n'était pas un commerçant vulgaire, uniquement dominé par la passion du lucre. Son but était plus noble. Il consacrait aux bonnes œuvres la plus grande partie de ses bénéfices. Doter les filles pauvres et sages, voilà quelle était son œuvre charitable de prédilection. Tout le monde en Gâtine connaissait la probité commerciale, la piété, la bonté du marchand berrichon ; tout le monde l'aimait et le respectait. Sa vieille mère aurait bien voulu qu'il renonçât à ses voyages et demeurât près d'elle à Buzançais. Un jour qu'elle se trouvait avec lui dans son jardin, elle renouvela sa prière et lui fit part de ses inquiétudes pendant ses nombreuses absences. « Tant que le laurier sous lequel nous sommes assis, répondit Honoré, demeurera vert, ne conçois aucune crainte. » Quelque temps après, cet homme de bien, que ses vertus auraient dû préserver de toute agression, fut assassiné à Buzay, près de Thénézay, par un de ses serviteurs qu'il avait réprimandé pour avoir introduit dans son troupeau une vache qui ne lui appartenait pas. Personne n'avait été témoin du crime. Le même jour, la pauvre mère aperçut avec effroi le laurier de son jardin entièrement mort et desséché. Aussitôt elle se désola : nul doute, son fils est mort. Ses parents, ses amis partent sans retard ; ils vont en Gâtine à sa recherche. Arrivés non loin de Thénézay, près de la fontaine de Buzay, leurs chevaux refusent d'avancer. Ils cherchent et découvrent dans un bois voisin le corps tout meurtri d'Honoré, la tête séparée du tronc. A cette nouvelle, on accourt de toutes parts. Les restes vénérés de l'homme dont les vertus avaient fait si souvent l'admiration du pays sont placés sur une charrette à bœufs et ses compatriotes se mettent en marche pour le conduire à Buzançais. Mais à peine le convoi était-il arrivé devant l'église de Thénézay que les bœufs s'arrêtent et refusent de marcher plus loin. En présence de ce phénomène extraordinaire dont chacun cherche en vain la cause, une personne vraiment inspirée propose de prendre la tête d'Honoré et de la déposer dans l'église de Thénézay. Aussitôt les bœufs se remettent en route sans difficulté pour Buzançais. Cet événement miraculeux ne con-

(1) Recherches sur les vigueries du Poitou, par de la Fontenelle. — Dictionnaire topographique de la Vienne, par Rédet.

(2) Cartulaire de Saint-Cyprien de Poitiers, par M. Rédet, p. 89.

(3) Dénombrement des justices de la baronnie de Parthenay en 1744, dans D. Fonteneau.

(4) Pouillé du dioc. dit Grand Gauthier. — Arch. de la Vienne, G. 162.

tribua pas peu à augmenter la vénération dont Honoré avait été l'objet durant sa vie. Il ne fut canonisé, paraît-il, qu'au xv^e siècle. Mais les populations de Thénézay et de Buzançais l'invoquaient depuis longtemps comme un saint. Dès la fin du xiii^e siècle, ainsi que le constate le vieux pouillé du diocèse, l'église de Thénézay, où la tête du bienheureux s'est conservée jusqu'à nos jours, avait changé de vocable pour être dédiée à saint Honoré qui est encore son patron.

Les habitants de Thénézay et des environs avaient une grande dévotion pour saint Honoré. Le 9 janvier, jour de sa fête, ils se rendaient en procession avec la précieuse relique, à la chapelle de Buzay, construite sur le théâtre du crime. Quelques débris de cet édicule se voyaient encore en 1833. L'évêque de Poitiers, Fortier de la Hoguette, étant en visite pastorale à Thénézay le 21 juin 1684, procéda, sur les instances pieuses du duc de Mazarin et de la Meilleraye, à l'ouverture du coffre de bois contenant la tête du saint. L'opération eut lieu en présence du sieur Olivier de la Chutelière, délégué du duc, et de trois maîtres chirurgiens. On constata dans le coffre l'existence d'une tête en parfait état de conservation enveloppée d'un vêtement de toile en forme de justaucorps. Puis le coffre fut refermé et scellé, en attendant la cérémonie solennelle de la translation remise à l'année suivante. Elle eut lieu le 10 octobre 1685, sous la présidence du même évêque. Toutes les paroisses voisines avaient été convoquées. La relique, extraite du vieux coffre de bois, fut placée dans une nouvelle châsse en bois d'ébène garnie de cuivre doré avec trois cellules garnies de cristaux, offerte par le duc de Mazarin et apportée par le sieur de la Chutelière, son représentant. Elle fut ensuite portée processionnellement autour du cimetière. Après le panégyrique de saint Honoré prononcé par Alexis Guérin, prieur-curé de Massogne, et la bénédiction donnée par l'évêque à une foule immense, la procession rentra dans l'église. On déposa la châsse dans une niche pratiquée dans le mur, du côté de l'évangile, et fermée d'une grille dont la clef fut confiée au curé nommé Mulot. Les révolutionnaires de 1793, profanateurs de tout ce que les siècles passés avaient respecté, brisèrent la châsse de saint Honoré et fracturèrent sa tête. Ils en vendirent même, par dérision, quelques morceaux à des personnes pieuses qui voulaient à tout prix les sauver. Une pauvre femme dont le courage égalait la foi, Radegonde Bréchoire, épouse de Mathurin Serreau, parvint à en recueillir presque tous les fragments. Conservés religieusement par elle dans sa maison jusqu'à la restauration du culte, ils furent remis par ses soins au nouveau curé, M. Delaunay, qui les plaça dans un nouveau reliquaire. Ils se composent d'une joue, d'une partie du front, d'une portion de l'occiput et autres fragments plus petits. Ils sont aujourd'hui contenus dans un reliquaire donné en 1839 à l'église de Thénézay par M. Samoyault, grand vicaire (1).

MONUMENTS

L'ÉGLISE de Thénézay, de style roman du xii^e siècle, ne présente rien de remarquable. Elle se compose d'une seule nef longue et étroite à laquelle on a ajouté, au xvii^e ou au xviii^e siècle, sur la façade latérale de gauche, un collatéral de mauvais goût et sans style. Le chœur, assez profond, est garni de belles stalles sculptées du xvii^e siècle qui proviennent de l'abbaye du Pin (2). C'est une longue série de sièges pourvus de dossiers



Château de Maurivet.

et d'accoudoirs moulurés, surmontée d'une boiserie divisée en panneaux correspondant à chaque siège. Ces panneaux rectangulaires présentent des champs encadrés de moulures rondes très saillantes et finement sculptées, à pans coupés et demi-circulaires à leurs extrémités. Ils sont séparés par des pilastres cannelés et rudentés à perles, couronnés de chapiteaux ioniques. Dans l'entablement on remarque la frise décorée de feuillages bien découpés et disposés avec élégance et de têtes d'anges ou de médaillons placés alternativement au-dessus des pilastres (voir le dessin frontispice, page 1).

Il existe sur le territoire de la commune quelques anciens châteaux féodaux plus ou moins détruits ou transformés : le château de Buzay, où l'on aperçoit encore quelques mâchicoulis ; celui de la Forêt, rebâti sur les bases de ses anciennes tours ; celui du Thay ou

(1) Voir notre *Gâtine historique et monumentale*, p. 70-72, d'après l'enquête faite par l'évêché sur le culte de saint Honoré.

(2) *Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, t. VII, 225-226.

du Theil, qui n'a conservé que sa vieille fuie et des fossés cultivés; celui de Puisant, accosté de deux tours rondes. Le Thay, qui formait deux terres, a appartenu aux familles du Thay et Chevalier de la Coindardière, au xv^e siècle, et à la famille Le Baut au xvii^e. La famille de Luains aux xv^e et xvi^e siècles posséda Puisant qui passa ensuite aux d'Orfeuille (1). Buzay, qui relevait de la baronnie de Parthenay, fut érigé en haute justice en faveur de Pierre Robin par le maréchal de la Meilleraye, le 12 novembre 1649 (2).

Parmi les églises des communes du canton de Thénézay, il n'en est qu'une seule digne d'être signalée, celle de la Pératte. Quoiqu'il n'offre rien de spécialement remarquable, cet édifice du xii^e siècle, composé d'une seule nef, a le mérite d'avoir conservé sa physionomie et son unité primitives. Le clocher, grosse tour carrée à un seul étage, assis sur l'intertransept, est percé de deux fenêtres sur chaque face. Les colonnettes qui amortissent ses angles et séparent les fenêtres, celles qui supportent les archivoltes et le cordon orné de pointes de diamants qui forme comme une ceinture à la base de l'étage, atténuent sensiblement la nudité et la lourdeur de ce clocher, type adopté dans la plupart des églises romanes du Poitou (voir planche 1).

Dans le cimetière qui forme aujourd'hui la place du bourg se dresse encore l'antique croix hosannière, grande colonne composée de quatre demi-colonnes engagées, au pied de laquelle a été ménagée une petite table d'autel. Ce petit monument, aussi rare qu'élégant, a été jugé digne d'être classé parmi les monuments historiques. C'est aux moines de l'abbaye de Talmond que l'on doit attribuer sa construction, aussi bien que celle de l'église. En effet, vers l'an 1060 à 1070, ils avaient reçu l'église et le bourg de la Pératte de la libéralité d'un chevalier, Kadelon, qui avait épousé l'héritière de Talmond, où il alla fonder ainsi, loin de son pays, une nouvelle dynastie féodale (3).



Croix hosannière de la Pératte.

(1) *Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, t. VII, 225-226.

(2) *La Gâtine hist. et monum.*, 371.

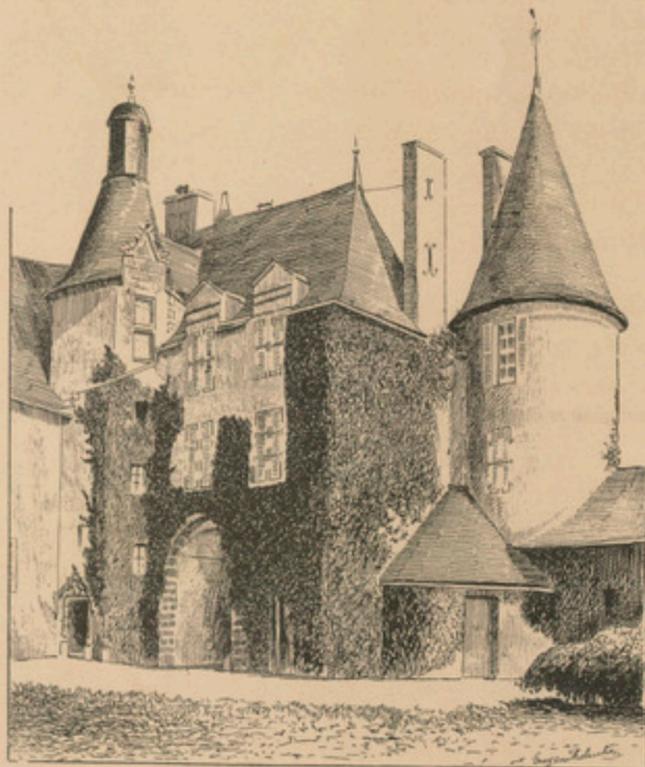
(3) *Cartul. de Talmond*, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, t. XXXVI. — *La Gât. hist. et monum.*, p. 46.



Château de la Rochefaton, vue prise à l'ouest.

CHATEAU DE LA ROCHEFATON

Le château de la Rochefaton, situé dans la commune de Lhoumois, occupe le sommet d'un des coteaux de la rive droite du Thoué. Un petit prieuré de la Rochefaton, dédié à saint Nicolas, dont la modeste chapelle se voit encore dans les fossés mêmes du château, existait en 1179. Il dépendait de l'abbaye de



Intérieur de la cour du château de la Rochefaton.

Saint-Jouin-les-Marnes (1). L'origine du château doit être plus ancienne, et il est assez naturel d'attribuer à l'un des premiers seigneurs la fondation de ce prieuré. La série des seigneurs ne remonte pas au delà de l'an 1200, époque à laquelle vivait Guy de la Rochefaton. Un de ses descendants, Pierre, est signalé en 1286 comme acquéreur d'une dime à Coigne et à la Foye en la paroisse de la Pératte. Son fils Guy fonda une chapelle en l'église paroissiale de Laigné, ancienne dénomination de Lhoumois, peut-être à cause de la situation primitive de ladite église au village voisin de Leigné. Pierre de la Rochefaton, fils de Guy, qui vivait en 1350-1362, épousa Jeanne Rataut, dame de Dislay, fille de Humbert Rataut. Il ordonna, par son testament de 1362, d'achever la chapelle fondée par son père dans l'église de Lhoumois où il choisit sa sépulture. Sa fille et unique héritière, Philippe de la Rochefaton, épousa en premières noces Louis d'Argenton, fils aîné d'Aimeri d'Argenton, seigneur de Hérisson. Demeurée veuve et sans enfants, elle se maria, en 1377, avec Hélié Chasteigner, fils aîné de Jean Chasteigner, seigneur de Saint-Georges de Rexe. Veuve une seconde fois en 1395, elle prit en

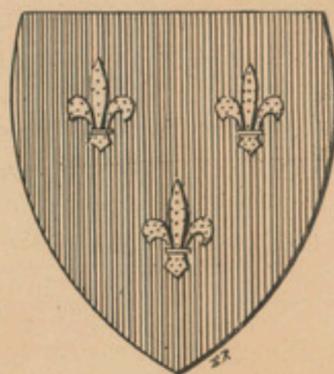
mains la tutelle de ses huit enfants, en vertu d'une décision du conseil de famille réuni à Parthenay, le 17 avril 1396 (2). Par son testament, en date du 17 février

(1) *Cartul. de Saint-Jouin.*

(2) *Histoire de la maison des Chasteigner*, par Du Chesne, 1634, p. 118-124.

1423, Philippe de la Rochefaton donna, à l'église de Lhoumois, sa coupe d'argent doré pour faire un vaisseau à porter le corps de Jésus-Christ à la feste du sacre et y fit des fondations de nombreuses messes pour son anniversaire. Elle mourut peu de temps après (1).

Le château de la Rochefaton, vers la fin de la vie de Philippe de la Rochefaton et pendant que Geoffroy Chasteigner, son fils aîné, en était seigneur, subit un horrible désastre. C'était en 1417, durant la guerre civile des Bourguignons et des Armagnacs. Une garnison de Picards occupait Parthenay pour le compte du parti bourguignon. Un jour ces gens de guerre, qui désolaient tout le pays, s'emparèrent de la Rochefaton, le pillèrent et l'incendièrent. Tout ce qu'il contenait, et, notamment, les archives de famille, fut anéanti (2).



Les la Rochefaton.

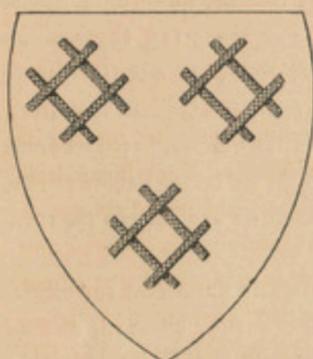
Le château actuel, du moins dans son ensemble, ne saurait donc être antérieur à ce désastre. En 1444, il est qualifié de place forte. Il se compose



Les Chasteigner.

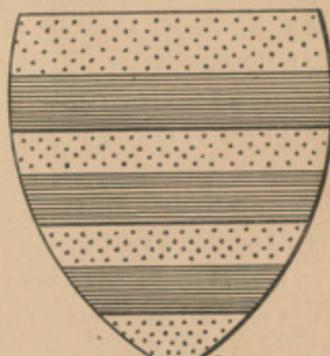
de trois corps de bâtiment flanqués de tours rondes aux angles. La porte, pratiquée au milieu d'une aile latérale, au sud, est surmontée d'une galerie de mâchicoulis et accompagnée de deux tours dont l'une, celle de gauche, est une reconstruction moderne. La tour de l'escalier en colimaçon se trouve dans l'angle intérieur de la cour, à droite en entrant.

Geoffroy Chasteigner, fils aîné d'Hélie Chasteigner et de Philippe de la Rochefaton, épousa, en 1410, Louise de Preuilley, héritière de la Rochepozay. Il mourut au mois d'octobre 1424, laissant quatre enfants, et sa veuve se remaria, le 18 août 1432, à Saint-Maixent, avec Louis Bonenfant, seigneur de Vaux, chambellan du roi. Son fils, Pierre Chasteigner, alors en bas âge, lui succéda à la Rochefaton. Plus tard, le 20 mars 1443, il épousa, à Frontenay-l'Abattu, Jeanne de Varèze, sa cousine. Après sa mort, arrivée en 1474, son fils aîné Guy devint seigneur de la Rochefaton. Guy Chasteigner, échanson ordinaire des rois Louis XI et Charles VIII, épousa, le 14 février 1480, Madeleine du Puy, famille du Berry. Il servit le roi Louis XI dans ses guerres et mourut à la Rochepozay, en 1506 environ. Son fils, Jean Chasteigner, céda par échange à Jacques Chasteigner, seigneur du Verger, la terre et seigneurie de la Rochefaton (3).



Les Pidoux.

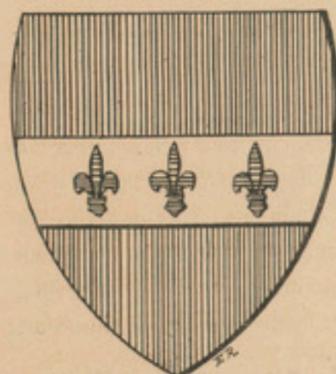
Jacques Chasteigner vendit, vers 1544, la terre de la Rochefaton à Mathurin Pidoux, qui vint y habiter. Son



Les de Vassé.

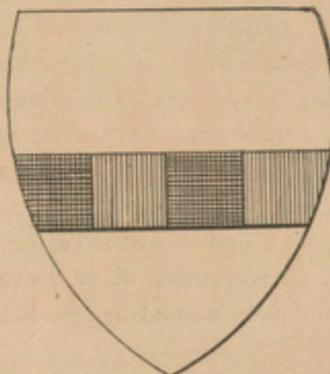
fil Jean y reçut dans son château, en 1565, une visite royale. Charles IX, revenant de son voyage dans le midi de la France, arriva le 21 septembre à la Rochefaton, où il coucha, et en repartit le lendemain pour se rendre à Oiron. La chambre qu'il habita durant cette seule nuit porte encore le nom de chambre du roi. René Pidoux, successeur de Jean, mourut à la Rochefaton le 10 décembre 1571 et fut enseveli à Lhoumois. Denis Généroux, qui a relaté cette mort dans son journal, fait remarquer qu'il était fort riche (4).

De la famille de Pidoux, la Rochefaton passa



Les d'Autichamp.

aux de Vassé par le mariage d'Isabelle Pidoux, fille de Jean, contracté, en 1649, avec René de Vassé, capitaine au



Les Aymer de la Chevalerie.

(1) *Histoire de la maison des Chasteigner*, par Du Chesne, 1634, p. 124.

(2) *Idem*, p. 148. — *La Gâtine hist. et monum.*

(3) *Hist. de la maison des Chasteigner*, passim.

(4) *Journal historique de Denis Généroux, notaire à Parthenay*, publié et annoté par P. Ledain, 1865.

régiment de Castelnau. La dernière héritière de cette famille, Marie-Elisabeth-Charlotte, fille du marquis de Vassé, ancien capitaine au régiment des gardes françaises, épousa, le 8 août 1797, Charles-Marie-Auguste de Beaumont, marquis d'Autichamp. C'est le célèbre général vendéen, le lieutenant de Bonchamp, un des vétérans les plus illustres et les plus sympathiques des mémorables guerres de l'Ouest. Ses nombreux faits d'armes, sa conduite généreuse et dévouée sont trop connus par tous les mémoires et toutes les histoires de la Révolution pour qu'il soit utile de donner ici, à sa glorieuse mémoire, autre chose qu'un souvenir d'admiration. Retiré à la Rochefaton, il y termina dans le calme de la famille, le 6 octobre 1859, son existence longue et agitée. Son corps repose dans l'antique chapelle du prieuré de la Rochefaton (1). Le comte d'Autichamp, un de ses fils, dont la fille unique a épousé, en 1865, le comte René Aymer de la Chevalerie, le sympathique conseiller général du canton de Thénézay, a fait restaurer l'antique château des Chasteigner et des Pidoux, retouché sans doute bien souvent dans le cours des siècles. C'est une habitation riante et paisible, accompagnée d'un beau parc et qui n'a conservé de la physiologie belliqueuse du moyen âge que sa porte crénelée (voir planche 2).

LEIGNÉ

Le village de Leigné, voisin du château de la Rochefaton, était anciennement le siège de deux seigneuries dont la plus importante avait le droit de haute justice et un château fort presque tout ruiné dès le dernier siècle. Ce château avait appartenu, au XIII^e siècle, aux seigneurs de Parthenay (2). Il passa aux d'Argenton, seigneurs de Hérisson au XIV^e siècle, puis aux la Rochefoucaud, aux de Rohan et aux Garnier de Maurivet. Les Pidoux, seigneurs de la Rochefaton, en devinrent propriétaires en 1580, époque à laquelle le château portait encore le nom un peu ambitieux sans doute de forteresse. Les de Vassé, héritiers des Pidoux, le possédèrent jusqu'à la Révolution. Les débris informes de ce vieux château se voient encore près du village de Leigné et non loin du bois d'Hérisson ; on lui donne même aussi ce dernier nom qu'il tire évidemment de ses anciens maîtres, les d'Argenton d'Hérisson.

L'autre seigneurie, appelée l'Hébergement de Leigné, après avoir appartenu à Aimeri de Barges au XIII^e siècle, passa successivement aux Guischart et aux Légier de la Sauvagère au XV^e siècle, aux du Moustier en 1515, aux de Tusseau et aux Norquier au XVII^e siècle, aux Liège, puis aux Mercier de la Villehervé jusqu'à la Révolution. M. le comte René Aymer de la Chevalerie, gendre de M. le comte d'Autichamp, s'en est rendu acquéreur dans ces dernières années. La famille Aymer, originaire de Saint-Maixent au XIV^e siècle, produisit quatre branches. Celle des Aymer de la Chevalerie se forma de 1652 à 1682, en la personne de Charles Aymer de la Chevalerie, père de nombreux enfants qui se firent tous remarquer par leurs brillants services militaires dans les guerres des XVII^e et XVIII^e siècles. Une pieuse femme de cette famille, Louise-Victoire-Henriette de la Chevalerie, fonda à Poitiers, en 1800, la communauté du Sacré-Cœur, dite de la Grand'Maison (3).

Le nom de Leigné porté par l'église paroissiale de Lhoumois dès le XI^e siècle, en 1097, et jusqu'à la fin du XIII^e ainsi que cela résulte du pouillé du diocèse dit Grand Gauthier, soulève un petit problème. Il semble que le chef-lieu de la paroisse ait été primitivement à Leigné. Le nom nouveau de Lhoumois donné à l'église n'apparaît qu'au XIV^e siècle ; et au XV^e siècle, en 1428, il n'en existait pas moins simultanément une chapelle à Leigné, décorée même, quelques années auparavant, du nom d'église avec un recteur (4). L'existence de deux paroisses si voisines n'est pas admissible. D'ailleurs, le Grand Gauthier n'en nomme qu'une seule, Leigné. Un changement de nom n'est guère supposable et, si l'église de Lhoumois est la même que celle de Leigné, on n'expliquerait pas facilement la transformation de sa nouvelle dénomination. La translation de la paroisse semble donc plus probable, quoiqu'on n'en saisisse pas le motif ni l'époque précise, postérieure toutefois à la rédaction du Grand Gauthier.

BÉLISAIRE LEDAIN.

(1) *Dict. des familles du Poitou*, par Beauchet-Filleau, t. I, 2^e édition, p. 368. — Parmi les anciens prieurs de la Rochefaton, citons : Antoine Gaillard, en 1495, et Charles Pidoux, religieux de Montierneuf en 1719. (Archives de la Vienne.)

(2) Dom Fonteneau, I, 391, Charte de 1267.

(3) *Dict. hist. des familles du Poitou*, par Beauchet-Filleau, 2^e édit., t. I, 216 et suiv.

(4) Cartulaire de Saint-Cyprien de Poitiers, p. 14. — Grand Gauthier. — Hist. des Chasteigner, par Du Chesne. — Inv. des arch. du chât. de la Barre, par Alfred Richard.

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



LA PÉRATTE (DEUX-SÈVRES)

CLOCHER DE L'ÉGLISE

Façade latérale Sud

seigneur de Castillon. La dernière héritière de cette famille, Marie-Elisabeth-Charlotte, fille du marquis de Vassé, sergent capitaine au régiment des gardes françaises, épousa, le 8 août 1797, Charles-Marie-Auguste de Beaumont, comte d'Autichamp. C'est le célèbre général vendéen, le lieutenant de Bonchamp, un des vétérans les plus illustres et les plus sympathiques des mémorables guerres de l'Ouest. Ses nombreux faits d'armes, sa conduite guerrière et dévouée sont trop connus par tous les mémoires et toutes les histoires de la Révolution pour qu'il soit utile de donner ici, à sa glorieuse mémoire, autre chose qu'un souvenir d'admiration. Retiré à la Rochefaton, il y termina dans le calme de la famille, le 6 octobre 1859, son existence longue et agitée. Son corps repose dans l'église paroissiale du prieuré de la Rochefaton (1). Le comte d'Autichamp, un de ses fils, dont la fille unique a épousé, en 1870, le comte René Aymer de la Chevalerie, le sympathique conseiller général du canton de Thénézay, a fait restaurer l'ancien château des Chasteigner et des Pidoux, retouché sans doute bien souvent dans le cours des siècles. C'est une habitation riante et paisible, accompagnée d'un beau parc et qui n'a conservé de la physionomie architecturale du moyen âge que sa porte crénelée (voir planche 2).

LEIGNÉ

Le village de Leigné, voisin du château de la Rochefaton, était anciennement le siège de deux seigneuries dont la plus importante avait le droit de haute justice et un château fort presque tout ruiné dès le commencement du xiii^e siècle. Ce château avait appartenu, au xiii^e siècle, aux seigneurs de Parthenay (2). Il passa aux de Rochefaton, seigneurs de Parthenay au xiv^e siècle, puis aux de Rochefoucauld, aux de Rohan et aux Garnier de Néaumes. Les de Rochefoucauld, seigneurs de la Rochefaton, en devinrent propriétaires en 1580, époque à laquelle le château paraît avoir été en ruine ou au moins sans doute de forteresse. Les de Vassé, héritiers des Pidoux, le possédèrent jusqu'à la Révolution. Les débris informes de ce vieux château se voient encore près du village de Leigné et non loin de la route de Parthenay. On lui donne même aussi ce dernier nom qu'il tire évidemment de ses anciens maîtres, les de Rochefoucauld.

Le village de Leigné, appelé Châteaugrenon de Leigné, après avoir appartenu à Aimeri de Barges au xiii^e siècle, passa aux de Parthenay, aux de Rochefoucauld et aux Légit de la Sauvagère au xv^e siècle, aux du Moustier en 1515, aux de Parthenay en 1570, aux de La Roche au xvi^e siècle, aux Légit, puis aux Mercier de la Villehervé jusqu'à la Révolution. M. le comte de La Roche, grand-père de M. le comte d'Autichamp, s'en est rendu acquéreur dans ces dernières années du xviii^e siècle. Les seigneurs de Saint-Maixent au xiv^e siècle, produisit quatre branches. Celle des de Parthenay de la Roche, de 1372 à 1382, en la personne de Charles Aymer de la Chevalerie, père de l'illustre général, se distingue par tous ses brillants services militaires dans les guerres des xvii^e et xviii^e siècles. Une autre branche de cette famille, Louise-Victoire-Henriette de la Chevalerie, fonda à Poitiers, en 1780, une maison de filles, dite de la Grand Maison (3).

Le village de Leigné est la paroisse paroissiale de Lhoumois dès le xi^e siècle, et jusqu'à la fin du xiii^e siècle que l'on trouve, au lieu de ce nom, de Grand Gauthier, soulève un petit problème. Il semble que le chef-lieu de la paroisse ait été pendant un temps à Leigné. Le nom nouveau de Lhoumois donné à l'église n'apparaît qu'au xiv^e siècle et au commencement du xv^e, et cela existait pas moins simultanément une chapelle à Leigné, décorée de sculptures, qui disparut au xv^e siècle. Le nom d'église avec un recteur (4). L'existence de deux paroisses si voisines n'est pas admissible. Il est probable qu'il n'y avait qu'une seule, Leigné. Un changement de nom n'est d'ailleurs admissible, car, si l'église de Lhoumois est la même que celle de Leigné, on n'expliquerait pas facilement le changement de nom de la paroisse. La transcription de la paroisse semble donc plus probable, quoiqu'elle soit contraire aux usages de l'époque. Elle est cependant mentionnée toutefois à la rédaction du Grand Gauthier.

BÉLISAIRE LEDAIN.

(1) *Annuaire de la Vienne*, 1860, p. 100. — Parmi les anciens prieurs de la Rochefaton, citons : Pierre de La Roche, en 1400; Charles de La Roche, en 1410; et Jean de La Roche, en 1420. (Archives de la Vienne.)

(2) *Annuaire de la Vienne*, 1860, p. 100.

(3) *Annuaire de la Vienne*, 1860, p. 100 et suiv.

(4) *Annuaire de la Vienne*, 1860, p. 100. — Grand Gauthier, en 1382, des Chasteigner, par Du Chesne. — Inv. des arch. de Paris, 10 et 11, par Michel de La Roche.



PHOTO JULES BOBIGNON

HÉLIOGRAPHIE P. GUARDIN

LA PÉRATTE (DEUX-SÈVRES)

CLOCHER DE L'ÉGLISE

Façade latérale Sud

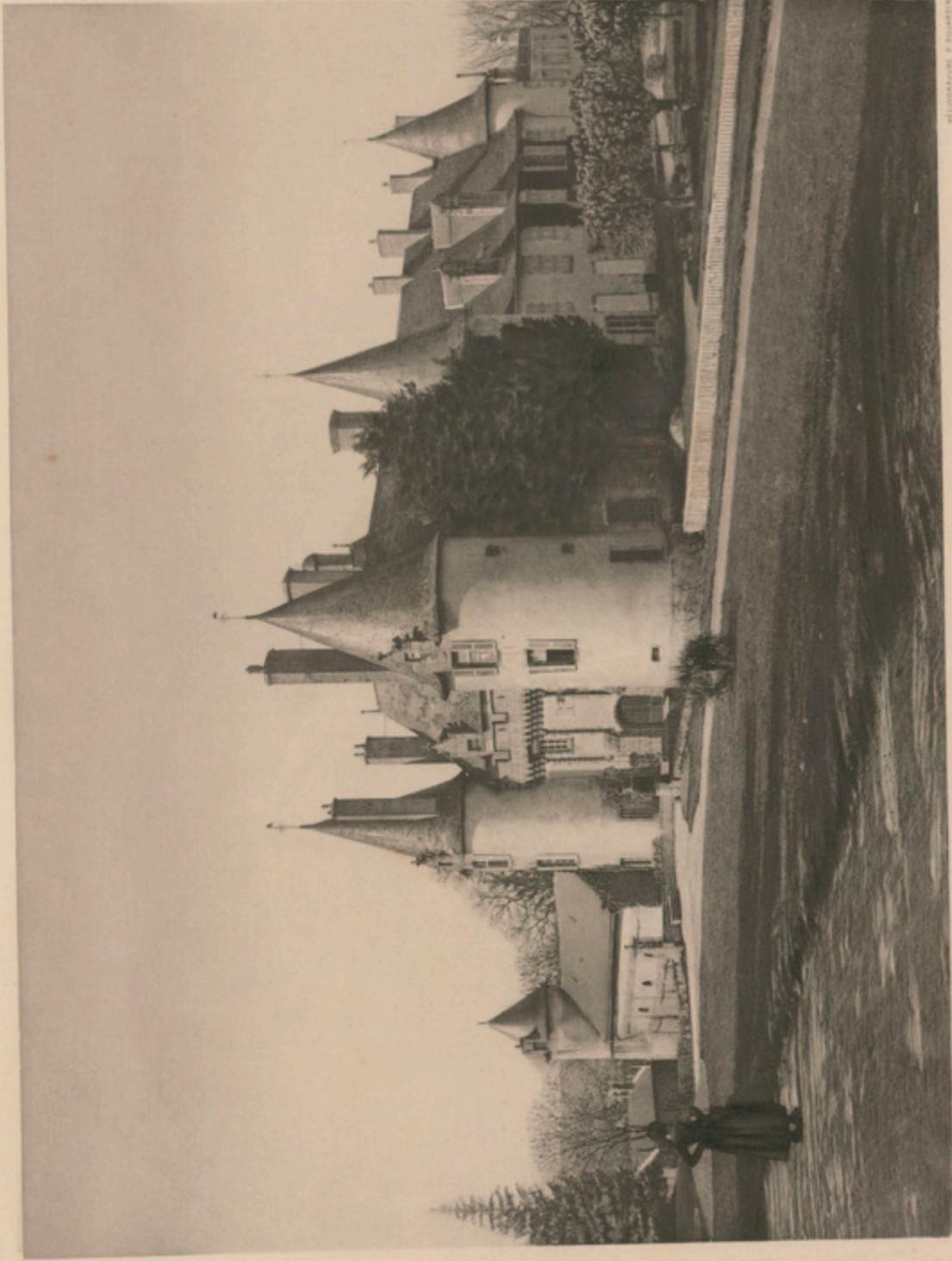
IM. EDES ET CHASSEPIOT

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



THIBERZAY (DEUX-SEVRES)
MANSION DE LA ROCHEFAYON
Photographie de Jod-Net

PAYSAGES ET MONUMENTS DU POITOU



THÉNEZAY (DEUX-SÈVRES)
CHÂTEAU DE LA ROCHEFATON
Vue prise au Sud-Est

ALPHONSE F. BOURGON

IMP. LEBLANC ET GARNIER

